

MÉLANGES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES

ET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

MÉLANGES

HISTORIQUES, LITTÉRAIRES

ET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

HUBERT LARUE

VOLUME II

REPRODUCTION
DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE

QUEBEC

IMPRIMERIE DE P. G. DELISLE

1, rue Port Dauphin

—
1881

MÉLANGES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

EXTRAIT D'UN DISCOURS

PRONONCÉ À UN BANQUET DE NOTAIRES

1872

Le premier médecin qui mit pied à terre à Québec a failli d'être pendu. Je dis qu'il a failli de l'être ; car s'il l'eût été, je ne le dirais pas. Voici comment la chose est arrivée.

Champlain avait à peine débarqué à la Basse-Ville, et commencé à poser les bases de son *Abitation* que quelques hommes de son entourage ourdirent un complot contre sa vie. Ce complot fut découvert à temps ; celui qui en avait été le chef fut mis en accusation, trouvé coupable, et pendu. Autant que je puis le voir, c'est la première exécution capitale qui ait eu lieu au Canada.

D'une manière ou d'une autre, le *chirurgien* Bonnerme, qui faisait partie de l'expédition de Champlain, se trouva

impliqué dans cette affaire, et emprisonné ; mais bientôt on reconnut son innocence et il fut libéré. Bonnerme mourut à Québec l'année suivante (1609) du scorbut.

Si Bonnerme fut le premier médecin qui vint à Québec, il ne fut pas, cependant, le premier médecin qui vint dans la Nouvelle-France ; un autre l'avait précédé. Cet autre ne fut rien moins que Louis Hébert, qui a été le *premier citoyen de Québec* et de tout le Canada.

Avant Hébert, les Français qui venaient à Québec ne s'occupaient que de traite, de chasse et de pêche ; aucun n'avait songé à s'y fixer d'une manière permanente. Louis Hébert a été le premier *propriétaire* dans la Nouvelle-France, le premier concessionnaire du Canada ; et, en cette qualité, il est désigné par tous les historiens comme le premier citoyen de Québec, le premier *Canadien*. Il était chirurgien, ne l'oublions pas.

Ce fut en 1606, deux ans avant la fondation de Québec, que Louis Hébert visita d'abord la Nouvelle-France. Il passa l'hiver de 1606 à 1607 très joyeusement, à Port Royal, Acadie, en compagnie du sieur de Champlain et de Lescarbot.

Or, Lescarbot fut le premier avocat qui vint dans la Nouvelle-France. Lescarbot est, en même temps, le premier historien de ce pays. Lescarbot était doué d'un esprit gai, vif, et un peu frondeur ; à chaque page de ses écrits on reconnaît l'homme habitué aux joutes oratoires du barreau.

Cet hiver de 1606 à 1607 fut très joyeux à Port Royal. On y fit bombance tout le temps ; les produits de la chasse et de la pêche abondaient aux fins dîners, à tel point que Lescarbot nous déclare qu'on y dînait aussi bien que dans la rue aux ours à Paris, qui était alors,

suisant toute apparence, le Palais Royal de cette grande ville.

Revenons aux médecins.

Le troisième ou quatrième médecin de la Nouvelle-France a été maître Robert Giffard, seigneur de Beauport, qui fut, en même temps, le premier habitant de cette paroisse. Non seulement il fut le premier habitant de Beauport, mais même, j'ai tout lieu de le croire, il fut le premier habitant des campagnes du Canada. De cette manière, le premier citoyen de toutes les villes du Canada aurait été un médecin, et le premier citoyen des campagnes, encore un médecin, c'est-à-dire, qu'après Champlain, les deux fondateurs de la colonie ont été deux médecins. La cabane de Giffard était située quelque part sur les terres du colonel Gugy. Les familles les plus importantes du Canada comptent Giffard au nombre de leurs ancêtres : Mgr Taschereau est un de ses descendants.

Le premier notaire royal du Canada a été M. Audouard, dont la première minute est au greffe de cette ville. Mais avant cette première minute, deux autres, au moins, avaient déjà été passées, v. g., le partage des biens de la famille Hébert (1634) et le testament de Champlain (1635) ; ces deux premiers actes furent passés par devant maître Duchaine et De la Ville, greffiers.

Fait qu'il est bon de noter : c'est que les services d'un notaire furent requis, la première fois, par les héritiers d'Hébert le médecin ou apothicaire.

LES GLISSADES

AU COLLÈGE DE STE ANNE

1877

Figurez-vous trois montagnes superposées les unes aux autres, roides comme des pics, et reliées par des plans inclinés un peu moins abrupts. Sur ces trois montagnes les élèves façonnent, en pétrissant la neige avec de l'eau, une espèce de dalle en glace vive, large de trois ou quatre pieds. C'est dans ce couloir que descendent les *traînes* et leurs intrépides conducteurs.

La longueur totale de la glissade est de 14 arpents, et cette distance est franchie en 23 secondes ; c'est-à-dire, à raison d'une vitesse de plus de vingt lieues à l'heure !! Au niveau de la troisième côte, les *traînes* passent avec la rapidité d'un boulet. C'est un spectacle unique au monde, et celui qui voit ces fameuses glissades une première fois est pris de vertige.

Les collégiens mirent gracieusement leurs *traînes* à la disposition des invités ; un seul commit l'imprudence de tenter l'aventure. Il nous revint sain et sauf, mais ne fit pas une deuxième glissade ; je crus deviner pourquoi. L'auteur de ces lignes, dont la bravoure pleine de modération n'est jamais sortie des bornes prescrites par une sage réserve, refusa court et net l'offre bienveillante qu'on lui fit à maintes reprises de se donner le luxe d'une pareille émotion, et jura ses grands dieux que jamais on ne l'y prendrait.

DISCOURS

PRONONCÉ À L'INSTITUT CANADIEN D'OTTAWA

1877

“ Des meilleurs moyens à prendre pour développer la littérature canadienne ” : tel est le sujet que l'Institut-Canadien m'a prié de traiter à l'occasion de l'importante solennité qui nous réunit en ce jour : ce sujet n'est pas neuf ; et pour d'autres littératures que la nôtre, il a été un thème fécond sur lequel s'est exercée la verve des poètes et des prosateurs.

Depuis Horace, Juvénal, Catulle, Tibulle, Properce et tant d'autres poètes renommés de l'antiquité payenne ; depuis cette intéressante veuve du 17^e siècle qui adressait ses touchantes lamentations à Louis XIV en faveur de ses tendres brebis qu'elle ne pouvait paître convenablement ; depuis ces époques reculées jusqu'à celle des littérateurs canadiens d'Ottawa, de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, que de plaintes, en prose et en vers, a fait éclore ce sujet bien vieux, hélas ! mais cependant toujours jeune, quoiqu'on n'aime guère à le rajeunir !

L'histoire est remplie de noms de poètes indigents, de prosateurs faméliques qui passaient par les chaumières,

par les manoirs, par les châteaux, déclamant leurs poèmes, chantant leurs chansons, et ne demandant pour prix de leur peine que la charité ! c'est-à-dire, un morceau de pain qu'ils allaient tremper mélancoliquement au ruisseau du voisin, ruisseau de prolétaire.

Horace, un jour, était parvenu à modifier cet odieux régime ; ce dont fait foi la première de ses odes qui est intitulée : *Ad Mæcenatem* !

A MÉCÈNE !

Mæcenas, dit Horace, atavis edite regibus,
O et præsidium, et dulce decus meum !
Sunt quos curriculo pulverem Olympicum
Collegisse juvat !

“ Mécène, de royale lignée, ô mon appui et ma gloire ! Il en est qui mettent leur ambition à se couvrir de la poussière des courses olympiques ; et, lorsque les roues brûlantes de leurs chars ont remporté le premier prix, ils se croient au-dessus des dieux maîtres de l'univers.

“ L'un est heureux si la faveur d'un peuple inconstant l'élève aux honneurs suprêmes ; l'autre, s'il entasse dans ses greniers toutes les moissons de la Libye.

“ Moi, la couronne de lierre qui orne le front des poètes me rapproche des dieux... Que Mécène me compte parmi les maîtres de la lyre, et mon front élevé touchera les astres !”

On sait comment Mécène payait les œuvres de son poète ; on sait qu'Horace avait palais sur l'Esquilin, maison de campagne à Tibur.

Ce touchant commerce d'amitié entre Horace et Mécène ne devait pas trouver en Auguste, maître du monde, un cœur insensible ; et bientôt, pris d'un accès de douce jalousie, Auguste adressait au favori de Mécène quelques

lettres pleines de délicats reproches que l'histoire, heureusement, a conservées.

“ Sache, écrit Auguste à Horace, sache que je suis irrité contre toi—*Irasci me tibi scito!* de ce que, dans des écrits de ce genre, tu ne confères pas avec moi de préférence. Redoutes-tu qu'auprès de la postérité tu te fasses tort, en laissant voir que tu es mon ami ? ”

Dans une autre lettre, le même César Auguste écrivait au poète :

“ *Sume tibi aliquid juris apud me, tanquàm si convictor mihi fueris.* ”

“ Assume tous les droits que tu as sur moi, comme si tu étais mon *commensal*. J'aurais voulu que tu le fusses, si ta santé l'eût permis—*si per valetudinem tuam potuisset.* ”

Le *commensal d'Auguste!* Involontairement, on regrette qu'à cette époque Horace ait mérité d'être dyspeptique.

Auguste ajoute :

“ Notre cher Septimius pourra te dire comme d'autres quel souvenir je conserve de toi. Si tu as cru devoir mépriser mon amitié, je ne te paie point du même mépris.”

Tel était, il y a deux mille ans, l'échange de bons procédés qui avait lieu entre Auguste, maître du monde, et Mécène, le ministre d'Auguste, et Horace, fils d'un affranchi !

Mais il n'en fut pas toujours ainsi ; écoutons les accents de détresse que profère Juvénal, cet autre favori des muses :

“ *Et spes et ratio studiorum in Cæsare tantùm!* ”

“ L'espoir, l'encouragement des lettres se trouvent dans César seul ! ”

“ Seul ”—César—“ à cette époque orageuse, a souri aux muses éplorées, lorsque nos poètes célèbres et renommés étaient réduits à diriger—*conducere*—des établissements de bains à Gabies, des fours à Rome ; lorsque d'autres ne trouvaient rien de honteux ou d'ignoble à se faire crieurs publics.”

Baigneurs, boulangers, huissiers ! voilà quelles étaient, au temps dont parle Juvénal, les destinées des poètes et des écrivains livrées au génie des Césars seuls—*in Cæsare tantùm !*

“ Cependant, nous n'en écrivons pas moins, ajoute le poète—*nos tamen hic agimus...* et, sur le sable fin, nous traçons des sillons et bouleversons un sol stérile avec la charrue.”

“ Et toi, malheureux, *miser*, brise ta plume ! *Frangere, miser, calamos.* Efface ces combats, fruits de tes veilles, toi qui, dans un misérable réduit, composes des vers sublimes pour n'obtenir qu'un lierre et de misérables statues. N'attends rien de plus. Le riche avare—*dives avarus*—ne sait qu'admirer, exalter le talent, tel qu'un enfant en extase devant l'autel de Junon ! ”

Telles étaient les plaintes amères que faisaient entendre les grands poètes de l'antiquité.

Cependant, leurs vœux n'ont jamais, à mon avis, dépassé les limites d'une sage réserve. Horace, le plus gâté entre tous, exprimait modestement ses désirs dans les termes suivants :

“ Quels sont les vœux du poète, le jour où il consacre un autel à Apollon ? Il ne demande ni les riches moissons de la fertile Sardaigne, ni les nobles troupeaux de la brûlante Calabre, ni l'or et l'ivoire de l'Inde, ni les terres que minent sourdement les eaux paisibles du Liris.

“ Pour moi, l'olive, la chicorée, la mauve légère me suffisent. Fils de Latone, voici mes vœux : jouir en paix, sain de corps et d'esprit, du peu que je possède, et couler une heureuse vieillesse sans déposer ma lyre ! ”

De la mauve légère, de l'olive, de la chicorée..... vœu fort discret ! Les littérateurs canadiens se montreraient-ils plus exigeants ?..... Horace a fait toutefois une omission grave que je tiens à réparer. Dans cette ode il ne dit mot de ces délicieux vins de Falerne et de Massique qu'il a tant chantés, et avec une telle abondance de gracieuses épithètes, qu'il est à regretter, vraiment, que l'antiquité ne nous ait pas transmis le secret de ces crus délectables.

Maintenant, prêtons l'oreille aux accents de Tibulle...
Pauvre Tibulle ! mort d'amour à vingt-quatre ans :

“ Qu'un autre, s'écrie-t-il, amasse les richesses en monceaux d'or, et possède de nombreux arpents d'un sol fertile ; que l'approche de l'ennemi le tienne sans cesse en alarme, et que le bruit de la trompette guerrière chasse loin de lui le sommeil ! pour moi, que la pauvreté m'assure une vie désoccupée, et que dans mon foyer brille un feu modeste ! ”

“ Hôte des champs, je veux, dans la saison propice, planter la vigne délicate, et, d'une main exercée, des arbres déjà grands !..... ”

“ Je ne regrette pas les richesses de mes pères, ni les moissons que jadis entassaient mes aïeux ! C'est assez pour moi d'une modique récolte ; c'est assez d'un lit pour goûter le sommeil, et du même siège pour reposer mes membres ! ”

Quelle conclusion faut-il tirer des enseignements précieux que nous a transmis l'antiquité ? Cette conclusion la voici :

Aux poètes, aux littérateurs canadiens, il faut l'*aurea mediocritas*, rien de plus, rien de moins.

Baigneurs, boulangers, crieurs publics, ils ne sauraient l'être ; leur tempérament s'y oppose, la faiblesse de leur constitution leur en fait défense. D'un autre côté, le public canadien ne doit pas faire de ses littérateurs des enfants gâtés.

Je ne pourrais, sans hausser les épaules de pitié, voir un de nos bons poètes s'exhiber dans les rues de nos villes avec un *four in hands* dont les roues étincelantes brûleraient le pavé ; je ne pourrais, sans détourner mes regards, en voir un autre sur un cheval de course, échanger des poignées de mains avec ces maquignons vulgaires qui, au dire d'Horace, se croient les maîtres du monde et au-dessus de Jupiter même ; je serais très courroucé d'en voir un seul entasser dans ses greniers les riches moissons de la Sardaigne et de la Libye, représentées, au siècle magnanime où nous vivons, par le froment de Chicago, ou par les jambons succulents de Cincinnati.

Ce que demandent les littérateurs canadiens, c'est qu'ils puissent dîner..... au moins une fois par jour.

Juvénal l'a dit avant moi :

“ Non, dit Juvénal, la pauvreté, avec sa froide raison, ne peut faire résonner l'ancre Piérien, ni saisir le thyrsé — *thyrsus contingere*. Nuit et jour la pauvreté est en proie à des besoins renaissants.”

Horace avait bien dîné quand il s'écriait : *Euoe!* — (ce qui se traduit en anglais par : Hourrah !...)

Lecteurs canadiens, en retour de votre *débonnairété*, vos poètes, vos prosateurs contracteront de nombreuses obligations.

La grammaire française—cette marâtre capricieuse, indisciplinée, inasservie—sera l'objet de leurs soins assidus ; vos écrivains n'imiteront pas de trop près la littérature française du jour, littérature en décadence comme était la littérature latine au temps de Quintilien.

La morale sera sévèrement, scrupuleusement respectée dans leurs écrits. C'est trop que de faire du mal durant sa vie, l'idée d'en faire après sa mort est désolante. Vos mères, vos femmes, vos enfants pourront lire leurs compositions sans rougir.

Ils éviteront les exagérations de langage, si communes de nos jours.

Un journaliste français vient de signaler ce défaut d'une façon fort plaisante.

“ A tout moment, dit-il, on y est pris. On entend près de soi parler d'une *catastrophe* ; involontairement on prête l'oreille : *c'est une dame qui a oublié son parapluie dans un fiacre.* ”

“ Jadis un homme qui avait une préférence pour le melon, disait tout simplement : “ J'aime le melon. ” Aujourd'hui l'on dit : *J'adore le melon à en mourir !* Mais, malheureux, continue l'écrivain, en quels termes peindriez-vous vos sentiments à la dame de vos pensées, vous qui *aimez le melon à en mourir ?* ”

Messieurs, il y aurait bien des choses à dire sur toutes ces questions ; mais les limites assignées à une conférence ne me permettent que de les effleurer ; j'abrège.

Parmi les moyens efficaces qui contribueront à développer notre littérature nationale, j'énumérerai les suivants :

1°. La création de bibliothèques de paroisses qui auront l'effet de développer chez notre peuple le goût de la lec-

ture—goût qu'il n'a pas encore acquis. C'est là un point important qui entre dans le programme du département de l'instruction publique, aujourd'hui sous la direction de l'hon. Gédéon Ouimet, dont on ne saurait trop louer le zèle éclairé et l'esprit d'initiative.

2°. La distribution en prix, aux enfants de nos écoles, d'ouvrages canadiens, dont le mérite est admis et reconnu ; ce projet est en voie d'exécution.

3°. L'octroi de généreuses récompenses sous forme de médailles d'honneur ou de bourses rondelettes aux écrivains qui sortent victorieux des concours littéraires

L'Institut-Canadien de Québec, il y a 30 ans et plus, avait établi un pareil concours.

L'Université Laval, il y a une dizaine d'années, est entrée dans cette voie, en instituant ses *concours de poésie*.

Deux ans passés, un riche négociant, M. Théophile Ledroit, donnait à l'Institut-Canadien de notre ville deux médailles de prix qui ont été distribuées aux concurrents heureux à une séance solennelle, avec un éclat dont on n'a pas perdu le souvenir. Cette année, un favori des muses, et, en même temps, un favori de la fortune, M. Louis Fiset, a fait don à l'Institut de Québec de la somme de cent piastres qu'il offre en prix pour le meilleur travail sur un sujet d'une importance capitale pour l'avenir du Canada : *L'Agriculture dans la province de Québec*.

Honneur à ces Mécènes canadiens ! les premiers entrés dans cette honorable voie, ils auront—souhaitons-le—de généreux imitateurs !

Enfin, messieurs, en quels termes parlerai-je de ce superbe édifice dont vous venez de faire l'inauguration solennelle—édifice érigé par la munificence des citoyens d'Ottawa, au prix de sacrifices sans nombre, en l'honneur des lettres, des sciences et des arts ? Ce congrès littéraire

d'Ottawa, le premier de ce genre dans la confédération canadienne, est un événement qui fera époque dans l'histoire de notre littérature.

Il est bien permis aux autres villes, à Québec particulièrement, d'envier votre bonheur, et d'éprouver un léger sentiment de jalousie ! Mais bientôt, je n'en doute nullement, Québec saura tirer une douce vengeance d'Ottawa, en conviant tous les littérateurs du pays à un deuxième congrès, lequel se tiendra, cette fois, dans l'enceinte des vieux murs de la vieille cité de Champlain.

LES CORPORATIONS
RELIGIEUSES CATHOLIQUES
DE QUÉBEC

ET LES

NOUVELLES TAXES QU'ON VEUT LEUR IMPOSER

1878

Dans le cours de l'année 1870, il fut question, à Québec, d'imposer de nouvelles taxes sur les corporations religieuses de cette ville, c'est-à-dire, sur les édifices, cours, jardins, etc., occupés par ces mêmes corporations. On ne proposait rien moins que de faire une évaluation du *revenu annuel* que pourraient rapporter ces grands établissements s'ils étaient affectés à d'autres fins qu'à celles de l'éducation, de la bienfaisance et de la charité, c'est-à-dire, convertis en maisons de résidence, magasins, etc., etc. ; cette évaluation devant être faite pied par pied, pouce par pouce, suivant l'étendue et le site de ces édifices et terrains.

Je crus devoir alors publier une étude statistique sur les *corporations religieuses catholiques* de Québec, espérant

que le simple énoncé des faits suffirait pour convaincre tout le monde qu'en s'engageant dans une pareille voie, on commettait une monstrueuse erreur. Si quelqu'un de mes amis protestants voulait se donner la peine de faire la même étude pour les institutions de bienfaisance et d'éducation protestantes, je ne doute guère qu'il arriverait aux mêmes conclusions que celles auxquelles je suis arrivé moi-même.

Suivant moi, au lieu d'engager la municipalité à imposer de nouvelles taxes sur ces corporations religieuses les citoyens devraient, au contraire, prier cette même municipalité de venir au secours de ces corporations catholiques et protestantes, afin de les mettre en état d'augmenter, si possible, la somme de bien qu'elles produisent déjà, tout en libérant la municipalité et le gouvernement d'une foule d'obligations onéreuses auxquelles ces derniers seraient tenus, si ces corporations religieuses n'existaient pas.

Grand nombre de citoyens de cette ville sont encore sous l'impression que les communautés ne paient aucune taxe pour les propriétés qu'elles louent dans l'enceinte de la ville, et dont elles emploient les bénéfices à leurs œuvres de dévouement et de charité. C'est une erreur complète; *ces corporations paient les mêmes taxes que les autres citoyens pour ces propriétés.*

D'autres supposent que ces mêmes communautés sont exonérées de toutes taxes pour l'eau de l'aqueduc qu'elles consomment, dans les établissements qu'elles habitent, pour leurs chevaux, cheminées, etc.

Dans le petit tableau suivant extrait des livres de ces communautés,—lequel tableau peut être vérifié en référant aux livres de la corporation de Québec,—on verra que le montant payé par ces communautés religieuses,

pour ces divers objets, pour l'année 1876-1877, est comme suit :

1° SÉMINAIRE DE QUÉBEC :

Eau.....	\$600 00	
Cheminées, chevaux.....	128 00	
Taxes personnelles.....	22 00	
	<u> </u>	\$750 00

2° URSULINES :

Eau.....	\$440 00	
Cheminées, etc.....	33 00	
	<u> </u>	\$473 00

3° HÔTEL-DIEU :

Eau.....	\$200 00	
Cheminées, etc.....	69 50	
	<u> </u>	\$269 50

4° SŒURS DE LA CHARITÉ :

Eau.....	\$180 00	
Cheminées, etc.....	27 00	
	<u> </u>	\$207 00

5° BON PASTEUR :

Eau.....	\$100 00	
Cheminées, etc.....	19 00	
	<u> </u>	\$119 00

6° MATERNITÉ : \$ 35 00

7° CONGRÉGATION N.-D. :

Eau.....	\$106 00	
Cheminées, etc.....	14 00	
	<u> </u>	\$120 00

Total.....\$1973 50

Le montant ci-dessus, qu'on ne l'oublie pas, n'a rapport qu'aux établissements *habités* par les communautés elles-mêmes ; en sus de ce montant, elles paient leurs taxes comme les autres citoyens pour les maisons qu'elles possèdent et louent dans la ville.

L'étude suivante qui n'a d'autre objet que de démontrer jusqu'à l'évidence la somme de bien énorme que font *gratuitement*, au prix de sacrifices sans nombre, nos communautés religieuses, cette étude, dis-je, grâce aux débats qui viennent d'être soulevés dans la presse, à la corporation de Québec, et jusque dans l'enceinte de l'Assemblée législative, a, malheureusement, autant d'à-propos aujourd'hui qu'en 1870 ; et c'est uniquement pour cette raison que j'ai cru devoir en faire cette deuxième édition.

Le relevé statistique suivant, publié pour la première fois en cette ville, est appuyé sur des chiffres qui ont été puisés aux sources mêmes ; ce relevé offre, conséquemment, toutes les garanties désirables d'authenticité.

Je ne dissimulerai pas que cette étude a exigé beaucoup de soin et de travail. Quelques communautés se sont rendues à ma demande de bonne grâce ; quelques autres, au contraire, n'ont accédé à mon désir qu'avec peine et répugnance.

Je sais bien qu'il n'entre pas dans les habitudes de la charité catholique de faire parade de ses sacrifices et de ses bonnes œuvres ; mais enfin il se présente, parfois, des circonstances qui non seulement justifient une démarche semblable à celle que je prends aujourd'hui, mais même la commandent impérieusement.

Ce préambule est sous forme d'acquit de conscience, en vue de calmer les susceptibilités de quelques-unes de nos corporations religieuses, qui pourraient ne pas me savoir gré d'étaler ainsi aux yeux du public, avec un

sans-gêne auquel elles ne sont pas habituées, le bilan de leurs affaires et de leurs œuvres de charité.

Les corporations religieuses catholiques de la ville de Québec peuvent être classées comme suit : 1. Institutions d'*enseignement* ; 2. Institutions de *charité* ; 3. Institutions mixtes, c'est-à-dire, d'*enseignement* et de *charité*.

Les institutions d'*enseignement* sont : 1. le Séminaire de Québec et l'Université Laval ; 2. les Ursulines ; 3. la Congrégation de Notre-Dame ; 4. les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne.

Les institutions de charité sont : 1. l'Hôtel-Dieu ; 2. l'Hôpital-Général ; 3. l'Asile de Sainte-Brigitte ; 4. la Maternité de Saint-Joseph ; 5. le Dispensaire.

Les institutions mixtes sont : 1. l'Hospice des Sœurs de la Charité ; 2. l'Asile du Bon Pasteur.

INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC ET L'UNIVERSITÉ LAVAL

I

Le Séminaire de Québec fut fondé en 1663 par Mgr de Laval-Montmorency, premier évêque du Canada.

Les différentes donations faites au Séminaire de Québec par Mgr de Laval ont été les suivantes : 1. les seigneuries de Beaupré et de l'île Jésus ; 2. le fief Sault-au-Matelot, situé dans la ville de Québec ; 3. une maison au Château-Richer, et la seigneurie de la Petite-Nation, près de Montréal ; 4. tous les meubles, livres, ornements et arrérages de rentes dus au dit évêque, lors de son décès arrivé le 6 mai 1708.

Toutes les propriétés, tous les biens donnés au Séminaire de Québec par Mgr de Laval avaient été acquis au prix de *deniers de famille* de cet éminent prélat. Il est bon de se rappeler que Mgr de Laval était allié à la famille royale de France.

Le Séminaire de Québec n'a jamais reçu un seul denier ni du gouvernement français, ni du gouvernement anglais, ni d'aucune institution civile.

Mgr de Laval n'a imposé au Séminaire de Québec que deux obligations : 1. supporter l'œuvre du Grand et du Petit Séminaire ; 2. donner gratuitement la pension et l'instruction à douze enfants pauvres.

En 1666, une première maison en bois fut bâtie dans le jardin du presbytère. C'est là que se logea Mgr de Laval avec son Grand-Séminaire composé de quelques prêtres.

Dès l'année 1668, le Petit-Séminaire s'ouvrit dans la maison de Madame Couillard. Les fondations de cette maison ont été mises à découvert, il y a quatre ans ; elles se trouvent à l'entrée du jardin.

Au mois de mai 1678, fut posée la première pierre de cette partie de l'édifice (150 pieds sur 30), qui fait face au jardin du Séminaire et à la cour des Petits. Ce premier corps de logis n'avait d'abord qu'un seul étage du côté de la cour, surmonté de petites mansardes. En 1701, après le premier incendie, on ajouta un deuxième étage. (En 1866, après l'incendie de 1865 qui avait consumé près de la moitié de cette partie de l'établissement, on a ajouté un troisième étage.)

A partir de 1701, la corporation du Séminaire a ajouté de nouveaux édifices à ce premier corps de logis, de sorte que vers 1714, la longueur totale du Séminaire était de 350 pieds.

Aujourd'hui, la longueur totale des édifices connus sous le nom de "Séminaire de Québec," est de 684 pieds. Si à ce chiffre on ajoute le chiffre de la longueur des édifices de l'Université Laval (bâties par la même corporation), on atteint le chiffre total de 1260 pieds.

Les diverses donations de Mgr de Laval n'avaient pas une bien grande valeur à l'époque où elles furent faites. Le pays était encore désert, et les revenus de toutes les seigneuries n'atteignaient qu'un chiffre fort peu élevé. Mais le saint évêque avait donné tout ce qu'il avait !

Le *personnel* (*) du Séminaire, en 1704, était de 54 ; même chiffre en 1750. En 1800, il atteignait le chiffre de 110 ; en 1870 ce personnel est de 429, non compris l'Université.

Durant cette période de deux siècles et plus, le Séminaire de Québec a éprouvé des pertes nombreuses par suite des guerres sans fin qui ont désolé le pays et des sièges mémorables que la ville a eu à subir, sans compter les incendies qui se sont renouvelés jusqu'à trois fois, en 1701, 1705 et 1865.

Grâce à une économie de tous les jours et à des privations de toute nature, non seulement la corporation du Séminaire a pu se relever de tous ces désastres et maintenir son établissement, mais encore elle a pu faire quelques acquisitions territoriales qui étaient de peu de valeur, il est vrai, à l'époque où elles furent faites.

Avec le développement du pays, ces propriétés ont acquis plus d'importance ; et, en 1852, le Séminaire de Québec, croyant obéir au vœu de son illustre fondateur, posa les bases de l'Université Laval.

(*) Par ce mot, on doit entendre le chiffre total des personnes vivant dans les communautés religieuses, y compris les serviteurs.

II

Le coût total de la construction des édifices de cette Université a atteint le chiffre de \$238,787.72. Dans ce chiffre ne sont pas incluses les dépenses pour l'agrandissement des musées, des bibliothèques, etc.

Le Séminaire a pu rencontrer ces dépenses énormes avec ses économies d'abord, et ensuite avec l'aide de prêts généreux que lui ont faits les fabriques, certaines corporations religieuses, et des prêtres dévoués.

Durant l'année académique qui vient de s'écouler (1869-70), le total des recettes provenant du prix de la pension des élèves, du prix des cours, etc., etc., pour le grand et le petit Séminaire, et pour l'Université Laval, s'est élevé au chiffre de..... \$20,481 21

Le total des dépenses encourues pour le maintien de ces divers établissements (séminaire, université, pensionnat, etc.), a atteint le chiffre de..... 49,621 21

Déficit..... 29,140 00

Ce déficit de \$29,140 est comblé comme suit :

1° Revenus que le Séminaire retire des <i>cinq</i> <i>maisons</i> qu'il possède dans cette ville.....	3,380 77
2° Revenu du <i>Sault-au-Matelot</i>	2,873 70
	<hr/>
	6,254 47

Balance du déficit..... \$22,885 53

La balance de ce déficit, \$22,885.53, est comblée avec les revenus que retire le Séminaire des propriétés qu'il possède en dehors de Québec, notamment, de sa seigneurie de l'Île Jésus, de la côte de Beaupré, de ses fermes de Saint-Joachim, de la Canardière, de Beauport, etc.

III

Le nombre des prêtres qui constituent "le corps du Séminaire de Québec," est de 14.

Ces 14 prêtres, désignés sous le nom d'*agrégés*, sont assistés par 9 prêtres qui prennent le nom d'*auxiliaires*.

11 ecclésiastiques sont, en outre, attachés à l'établissement, comme maîtres de classe, maîtres de salle, etc.

De ces 34 prêtres et ecclésiastiques, 9 professent à l'Université, dans les facultés de théologie et des arts.

Le salaire de ces 34 prêtres et ecclésiastiques se répartit comme suit :

1o. <i>Agrégés</i> : salaire, \$20 chacun. Total.....	\$280 00
2o. <i>Auxiliaires</i> : salaire, \$100 chacun. Total....	900 00
3o. <i>Ecclésiastiques</i> : salaire, \$55 chacun. Total.	605 00
	<hr/>
Total des salaires.....	\$1785.00

C'est-à-dire, que le total des salaires réunis des 14 agrégés atteint le chiffre du salaire d'un domestique de bonne maison !

C'est-à-dire, que le chiffre total des salaires réunis des 34 prêtres et ecclésiastiques qui font la besogne du Séminaire, s'élève à peu près au montant que perçoit un commis d'une bonne maison de commerce !

Continuons ce calcul. En sus du salaire de \$20 par année, chaque *agrégé* reçoit sa nourriture, est vêtu, etc., au dépens de la maison. Soit :

Pour la nourriture, \$120 chacun.....	\$1680 00
Pour les vêtements, \$80 chacun.....	1120 00
Ajoutez les salaires.....	280 00
	<hr/>
Total.....	\$3080 00

C'est-à-dire, que les dépenses totales pour salaires, pensions, vêtements, etc., de ces 14 agrégés ne s'élèvent pas au chiffre du salaire d'un juge de la Cour Supérieure!

IV

Les hommes qui reçoivent une telle rémunération, et qui perçoivent un tel salaire, doivent avoir certaines compensations; leur genre de vie doit être facile, offrir certains attrait particuliers. Voyons quel est le *Règlement journalier des prêtres agrégés et auxiliaires du séminaire de Québec.*

Lever : de 4½ à 6 h.

Déjeuner : 7 h. Le temps compris entre le lever et le déjeuner est employé aux messes, à l'étude, etc.

De 8 h. à 10 h. : enseignement dans les classes, ou autres occupations et devoirs.

De 10 h. à 11½ h. : étude et exercices religieux.

11½ : dîner. Ce repas, de même que le souper, se prend en silence. Pendant ce repas on écoute une lecture.

De midi à 1 h. : récréation.

De 1 h. à 2 h. : étude ou exercices religieux.

De 2 h. à 4 h. : classe.

De 4 h. à 4½ h. : récréation.

De 4½ h. à 6 h. : étude.

De 6 h. à 7 h. : exercices religieux, souper.

De 7 h. à 8 h. : récréation.

De 8 h. à 9, 10, ou 11 h. : étude et exercices religieux.

C'est-à-dire, deux heures et demie de récréation, et 14 ou 15 heures de travail sur les 24!

V

Le Recteur de l'Université Laval est en même temps le Supérieur du Séminaire de Québec.

Son salaire est le même que celui des autres agrégés : \$20 !

En ajoutant au chiffre de son salaire le chiffre des dépenses pour sa nourriture et son habillement, on arrive au chiffre total de..... \$220 00

Ce sont là tous les émoluments perçus par ce dignitaire !

Le recteur actuel de l'Université de Toronto, le Rév. John McCaul, perçoit un salaire annuel de.....\$4000 00

Différence en faveur du recteur de l'Université de Toronto.....\$3780 00

Le salaire du recteur de l'Université de Toronto est perçu sur les revenus de l'Université, qui est dotée par le gouvernement ; le salaire et les dépenses du recteur de l'Université Laval sont payés par le Séminaire de Québec.

Le salaire que perçoit le recteur de l'Université de Toronto pourvoirait et au-delà à toutes les dépenses (salaire compris), des 14 agrégés du Séminaire. *Il resterait même une balance de \$920.00.*

VI

Le nombre des jeunes gens qui reçoivent leur instruction au Séminaire et à l'Université est de 531.

Des 213 pensionnaires, 99 reçoivent des secours du Séminaire pour un montant de \$6,388.14.

Les externes pauvres ne paient rien. Ceux qui le peuvent paient \$1.25 par mois.

Les élèves du High School de Québec, qui sont, par rapport à cette école, sur le même pied que les externes du Séminaire, paient \$50.00 par année, c'est-à-dire, quatre fois plus !

LES URSULINES

I

Le couvent des Ursulines est l'un des plus anciens du Canada. Il fut fondé par Madame de la Peltrie en 1639.

Les propriétés que possèdent les Ursulines sont les suivantes :

Dans la ville : 1° leur monastère et leur jardin ; 2° neuf maisons, dont le revenu total s'élève à \$4,530.00.

En dehors de la ville : le petit fief de Sainte-Anne, situé dans la seigneurie de Lauzon, et une terre de 8 arpents située dans la même seigneurie ; le fief Saint-Joseph, dans la banlieue, et la seigneurie de Sainte-Croix. Enfin, elles possèdent un terrain de 40 arpents en superficie, sur les bords de la rivière Saint-Charles, dans la banlieue de Québec ; le village de Sainte-Angèle est bâti sur ce terrain : le revenu qu'en retirent les dames Ursulines suffit à peine pour payer les frais d'agence. Ce terrain a été donné aux Ursulines par le gouvernement français ; c'est la seule dotation qu'elles aient reçue de ce gouvernement ; elles n'ont jamais reçu un denier des autres institutions civiles de ce pays.

II

Le nombre des religieuses de cet établissement est aujourd'hui de 84. Le nombre total de leurs élèves, y

compris les élèves de l'École Normale dont elles ont la direction, est de 715.

Sur ce nombre, il y a 351 pensionnaires et demi-pensionnaires, et 364 externes.

Le prix de l'instruction pour les externes est de 18 *sous* par mois ; 40 ne paient que 9 *sous* ; et 90 *rien du tout*.

Le nombre des serviteurs employés par la maison est de 14 : de sorte que le *personnel* de l'établissement atteint le chiffre de 813.

La recette provenant des élèves de la communauté,— si tout était perçu,—s'élèverait à..... \$17,022 00

Les dépenses de l'établissement (sans y inclure l'entretien de la vie des religieuses), est de..... 19,562 37

Déficit..... \$2,540 37

Comme on l'a vu plus haut, les Ursulines donnent *gratuitement*, ou peu s'en faut, l'instruction à 364 jeunes filles de la ville. *Ni le gouvernement, ni la corporation de Québec, n'ont jamais donné un seul sou de rétribution aux Ursulines pour cette œuvre toute de charité.*

Sans entrer dans le détail du *règlement journalier* de ces bonnes Sœurs, je me contenterai de dire que le lever a lieu à 4 h. a. m., et le coucher, à 9 h. ; qu'elles consacrent 15 heures sur les 24 au travail, à l'enseignement et aux exercices religieux, et qu'elles prennent, dans cet espace de temps, 2 heures de récréation.

LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

I

Ce couvent fut bâti en 1843, aux frais et dépens de Mgr Signai et de l'abbé Charest, curé de Saint-Roch.

Le couvent, outre l'établissement qu'il possède en face de l'église de Saint-Roch, a une propriété à la basse-ville qui lui rapporte un revenu net de \$2,394.00 ; cette somme est employée au soutien de l'institution.

Les citoyens de Saint-Roch, au moyen de bazars, de souscriptions, ont aidé à l'érection des édifices. Un de ces citoyens, M. Charest, *curé de Saint-Roch*, a dépensé, dans l'espace de trente ans, *huit mille louis* (\$32,000) de ses *deniers privés* pour ce couvent et autres établissements publics d'enseignement et de charité de sa paroisse.

II

Le *personnel* de cet établissement est de 1160, réparti comme suit :

Religieuses.....	26
Elèves pensionnaires, demi-pensionnaires, et quart-de-pension.....	322
Externes.....	800
Domestiques.....	12
	<hr/>
	1160

Cette communauté a une succursale à Saint-Sauveur composée de

Religieuses.....	9
Elèves.....	500

Des 1300 élèves externes qui suivent les classes de ces deux couvents, 1000 ne paient rien ; 30 paient un *chetin* par mois ; 170 paient *douze sous* ; 100, *six sous*.

Le chiffre des dépenses annuelles du couvent de Saint-Roch s'élève à \$11,341.51.

La "Commission des Ecoles" vient en aide pour un montant égal à..... 100 00

Balance.....

11,241 51

Le travail des Sœurs, leurs économies, leurs privations, les deniers privés du curé de Saint-Roch complètent ce déficit !

La succursale de Saint-Sauveur reçoit de la municipalité de cette paroisse un octroi annuel de \$500.

Pas une seule de ces religieuses ne perçoit un sou de salaire. La communauté pourvoit à leur vie et à leur entretien.

Une fois pour toutes, disons que *pas une seule* des 425 religieuses qui vivent dans les six communautés de femmes de Québec, *ne perçoit un seul sou de salaire !*

Tout le gain qui peut provenir de l'enseignement qu'elles donnent, tout le profit résultant du travail manuel de ces religieuses, est employé pour le *soulagement des malades et des infirmes de la cité de Québec*, et pour l'éducation *des enfants de la dite cité !*

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Il y a, à Québec, trois communautés de Frères désignées sous les noms suivants : 1o. les Glacis ; 2o. les Foulons ; 3o. Saint-Sauveur.

La communauté des Glacis dessert les quatre écoles suivantes : Glacis, Saint-Jean, Saint-Roch et l'Académie Commerciale.

Le nombre des enfants qui reçoivent l'instruction dans ces divers établissements est de 2,278.

Les Frères employés dans les écoles suivantes, Glacis, Saint-Roch, les Foulons et Saint-Sauveur, reçoivent leur traitement des commissaires d'écoles.

Ce traitement consiste *uniquement* en frais d'entretien : les Frères ne percevant aucun salaire.

La société d'Education pourvoit à l'entretien des Frères employés à l'école de Saint-Jean. Les Frères qui ont la direction de l'Académie Commerciale reçoivent leur *rétro**tribution* de cette école, c'est-à-dire, des émoluments payés par les élèves.

Ces diverses communautés n'ont aucune fondation.

Institutions de charité.

L'HÔTEL-DIEU

I

L'Hôtel-Dieu a été fondé par la duchesse d'Aiguillon, avec l'aide du cardinal de Richelieu, en 1639.

Cet hôpital a pour mission de recevoir et de soigner les malades.

L'Hôtel-Dieu reçut de ses fondateurs une rente de 1,500 fr. au capital de 20,000. Plus tard, la duchesse d'Aiguillon et le cardinal de Richelieu doublèrent cette rente et ce capital.

Le terrain où est situé l'Hôtel-Dieu fut concédé à la duchesse d'Aiguillon par la compagnie des Cent-Associés.

Les propriétés que possède aujourd'hui l'Hôtel-Dieu sont les suivantes :

1. Dans la ville : 12 maisons.
2. En dehors de la ville : leur terre de Saint-Sauveur, les baux emphytéotiques du faubourg Saint-Jean, leur concession du faubourg Saint-Valier, une petite ferme à la Canardière, l'île-aux-Oies.

Toutes ces propriétés, moins les donations de la duchesse d'Aiguillon, ont été acquises avec le fruit des éco-

nomies des religieuses de l'Hôtel-Dieu, et au moyen des dots des mêmes religieuses.

Le gouvernement français, pas plus que le gouvernement anglais, ne leur a jamais fait don d'un seul acre de terre.

II

Le nombre des lits de l'hôpital est de 80, dont 70 en moyenne sont occupés *journellement*. De sorte que pas moins de 70 malades reçoivent chaque jour des sœurs de l'Hôtel-Dieu la nourriture, les soins et remèdes, etc., que réclame leur état.

Les dépenses totales pour les malades s'élèvent chaque année, en moyenne, au chiffre de \$5,000.

Cette somme, ainsi que celle qui est nécessaire à l'entretien des 55 religieuses qui vivent dans l'établissement, des six domestiques qui y sont employés, est payée avec les revenus de l'Hôtel-Dieu, moins \$640, qui est l'allocation annuelle du gouvernement.

La corporation de Québec *ne paie pas un seul denier* pour venir au secours de ces 8 à 900 malades !

Il est bon de remarquer que, pour tout l'établissement, il n'y a que six domestiques ; tout l'ouvrage de l'hôpital, soins de ménage, soins des malades, etc., étant fait par les religieuses elles-mêmes.

Les Sœurs ont pour toute rétribution leur nourriture et le vêtement.

D'après leur règlement, les religieuses de l'Hôtel-Dieu consacrent 15 heures sur les 24 au travail (exercices religieux, soins des malades, travaux manuels). Elles prennent 2 heures de récréation par jour.

Toutes celles dont la santé le permet, veillent les malades durant la nuit, deux par deux, à tour de rôle. Cinq médecins sont attachés à l'établissement, auquel ils donnent leurs soins gratuitement.

HÔPITAL-GÉNÉRAL

I

Cet hospice fut fondé en 1693, par Mgr de Saint-Valier, deuxième évêque du Canada.

La propriété où est situé l'hospice fut acquise par Mgr de Saint-Valier à l'aide de ses deniers privés.

En 1695, le digne évêque dota l'établissement d'une rente constituée de 1500 fr. représentée par un capital de 20,000 fr.

Le même prélat fit don successivement à l'institution de deux seigneuries que les religieuses furent plus tard obligées de vendre.

Détail intéressant à noter : une de ces seigneuries, celle de la Durantaye, fut vendue en 1767, afin de payer une dette qu'avait contractée l'établissement, pour venir en aide aux blessés de l'armée française en 1759.

Jusqu'à l'automne de 1868, cette maison a été, en même temps, institution d'*enseignement* et institution de *charité*. Depuis cette époque, l'Hôpital-Général a renoncé à l'enseignement pour ne plus s'occuper que du soin des infirmes et des invalides.

II

Le nombre total des infirmes et des invalides recueillis par l'Hôpital-Général, est aujourd'hui de 158, dont 143 canadiens-français, 12 irlandais, 2 français et 1 allemand.

Le gouvernement vient en aide à cet hospice pour un montant de \$1876, annuellement; c'est-à-dire, que le gouvernement pourvoit à l'entretien et à la nourriture de 28 invalides à raison de \$67 par tête.

L'hospice pourvoit, à *même ses revenus*, aux dépenses des 130 autres, ainsi qu'à la vie et à l'entretien des 68 religieuses qui vivent dans l'établissement.

ASILE SAINTE-BRIGITTE

Cet asile n'est pas encore une institution religieuse, mais on me dit qu'il est à la veille de le devenir.

Il a été fondé au moyen des souscriptions et des dons généreux des Irlandais de cette ville.

Le personnel de l'établissement est de 60. Ses dépenses annuelles s'élèvent au chiffre de \$2475.85. L'octroi du gouvernement est de \$500; celui des commissaires d'écoles de \$60.

Les dépenses totales de l'établissement depuis sa fondation, ne s'élèvent pas à moins de 7 à 8,000 louis.

Institutions mixtes.

L'HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ

Cet hospice fut fondé en 1848 par Mgr Turgeon.

Cette fondation fut faite à l'aide de collectes qui se firent à cette époque dans tout le diocèse.

Soixante-six religieuses et vingt-quatre novices sont attachées à l'établissement qui renferme 136 infirmes et orphelins.

Les Sœurs de la Charité donnent, en outre, l'instruction à 720 petites filles, dont 403 sont d'origine française, 317 d'origine irlandaise, etc.

530 de ces petites filles paient 10 *centins* par mois ; 190 *rien*

Recette totale	\$636 00
Les dépenses totales annuelles de l'hospice pour les écoles, pour le maintien des pauvres, et la vie des religieuses s'élèvent à.....	13,000 00
Le gouvernement leur accorde annuellement	600 00
La commission des écoles (annuellement)...	840 00
Déficit	11,560 00

Ce déficit est comblé par le travail des Sœurs !

L'ASILE DU BON-PASTEUR

I

Cet asile fut fondé en 1850. Durant la première année de son existence, la Saint-Vincent-de-Paul pourvut à son entretien. Cette société acheta, en 1851, une maison, au coin des rues Lachevrotière et Saint-Ambroise, faubourg Saint-Louis ; cette maison fut la première *propriété* des Sœurs du Bon-Pasteur.

A l'aide de souscriptions, de bazars, de quêtes, et du travail des religieuses, cette institution s'est agrandie peu à peu ; elle possède aujourd'hui un grand établissement au faubourg Saint-Louis.

II

Les Sœurs du Bon-Pasteur donnent, aujourd'hui, l'éducation à 425 petites filles. Sur ce nombre, 200 paient par mois 10 *centins* ; recette totale \$240.00 ; 225 ne paient *rien*.

Il y a actuellement dans cet asile 89 pénitentes, et 30 jeunes filles y sont placées à l'école de réforme.

Le nombre des religieuses est de 74 ; le nombre des novices est de 19.

Personnel : 637.

Dépenses totales de l'établissement..... \$17,292 00

Le gouvernement paie \$5 par mois pour chacune des jeunes filles de l'école de réforme..... 1,800 00

La commission des écoles paie..... 800 00

Déficit..... \$14,692 00

Les sœurs du Bon-Pasteur sont chargées de combler ce déficit ; pour cela, elles tiennent des bazars, se livrent à des travaux manuels de toute espèce, cousent, lavent, et, quand les besoins sont trop pressants, on les voit passer par les maisons, et mendier..... !

MATERNITÉ DE SAINT-JOSEPH

Cet hospice fut fondé en 1852, par M. l'abbé Auclair, curé de Québec, et par Mlle Marie Méthivier.

Une maison fut d'abord louée dans le faubourg Saint-Jean, moyennant \$24 par année.

Il s'agissait de meubler cette maison ; Mlle Méthivier s'en chargea.

Mlle Méthivier avait en sa possession la somme de *quarante sous*. Avec cette somme, elle acheta un crucifix qu'elle cloua à la muraille nue.

Quelques jours plus tard, une pieuse dame de cette ville fit don à l'établissement de deux chaises. Jusque-là, Mlle Méthivier s'était assise *sur les tablettes des fenêtres*.

La première paille donnée à l'établissement fut achetée par un prêtre du Séminaire, le saint prêtre Léon Gingras.

Les communautés religieuses de la ville, l'Archevêché, le curé de Québec, prêtèrent main-forte à l'établissement, pendant que Mlle Méthivier *mendiait* pour subvenir aux plus pressants besoins de la nouvelle corporation.

La souscription de l'Archevêché s'élevait à dix louis par année ; celle du curé de Québec, l'abbé Auclair, s'élevait au même chiffre.

Une incorporation fut demandée. Les noms des pieuses dames de Québec qui figurent dans cet acte d'incorporation sont les suivants: Mlle Méthivier, Mesdames Juge Panet, Taschereau, Taschereau, Têtu, Têtu, Pelletier, Carrier, Langevin, Bilodeau.

Depuis lors, l'établissement s'est maintenu au moyen de bazars, de quêtes, et avec le revenu minime des pensionnaires.

La législature provinciale accorde aujourd'hui généreusement à l'institution 120 louis par année.

Mlle Méthivier ne perçoit pas un sou de salaire.

Tout le temps que lui laissent ses nombreuses occupations est employé au travail manuel, à la couture, etc. Le produit de ce travail sert à défrayer les dépenses de la maison.

DISPENSARE

Le Dispensaire fut établi en 1866.

Le Séminaire de Québec et l'abbé Auclair, curé de Québec, paient tous les frais de l'établissement.

Tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyance ou d'origine, y reçoivent, *gratuitement*, les secours et remèdes que requiert leur état. Les Sœurs de la Charité veillent à l'entretien des salles, et reçoivent les malades.

Six médecins sont attachés au Dispensaire, et y donnent leurs avis et leurs prescriptions, *gratuitement*, tous les jours, depuis 1 h. p. m., jusqu'à 2 h. ou 3 h. suivant le besoin.

Le nombre des malades qui ont reçu des soins du dispensaire depuis le 19 février 1866, jour de l'ouverture de cet établissement, jusqu'au 1er octobre 1870, atteint le chiffre énorme de 11,751.

Le nombre de prescriptions données au même établissement, dans le même espace de temps, est de 13,854.

La corporation de la cité n'a pas encore donné un seul denier pour le soutien du Dispensaire, et il n'est encore venu à l'esprit d'aucun de nos riches citoyens de faire un don de quelques piastres à l'établissement, pour l'achat de quelques instruments dont il aurait grandement besoin.

OBSERVATIONS

Le petit tableau suivant contient un résumé des chiffres qui précèdent :

	Personnel.	Dépenses annuelles.	Octroi du Gouvernement.	Octroi des Commis-saires.
Séminaire de Québec et Université Laval.....	579	\$49,621 21	0 00	0 00
Ursulines.....	813	19,562 37	0 00	0 00
Hôtel-Dieu.....	961	(a) 5,000 00	640 00	0 00
Hôpital-Général.....	240	10,128 00	1,876 00	0 00
N.-D. de la Congrégation	1,669	11,341 57	0 00	100 00
Sœurs de la Charité.....	946	13,000 00	600 00	840 00
Bon-Pasteur.....	637	17,292 00	2,600 90	820 00
Sainte-Brigitte.....	60	2,475 85	500 00	60 00
Maternité.....	124	1,000 00	480 00	0 00
Frères.....	2,314	5,900 00	0 00	2,880 00
Dispensaire.....	3,000 (b)	400 00	50 00	0 00
Total.....	\$11,343	\$135,721 00	\$6,746 00	\$4,700 00

En référant à ce tableau et aux chiffres qui précèdent, on constate :

1. Que le nombre de jeunes personnes des deux sexes qui puisent leur éducation dans les communautés religieuses de Québec, atteint le chiffre de 6,161 annuellement.

2. Que le nombre des malades, infirmes, etc., qui sont à la charge des communautés religieuses de cette ville, est de plus de 3,974 annuellement.

3. Que, sur ce nombre de malades, 486 reçoivent *gratuitement, chaque jour, et durant toute l'année*, la nourriture et les soins de ces mêmes communautés. (Les 28 infirmes et invalides de l'Hôpital Général, et les 30 jeunes filles

(a) Pour les malades.

(b) Malades annuellement.

de l'Ecole de Réforme que le gouvernement confie aux soins des Sœurs du Bon-Pasteur, ne sont pas incluses dans ce chiffre.)

Les 6,161 enfants et jeunes personnes des deux sexes qui puisent leur éducation dans nos communautés religieuses, reçoivent cette éducation *gratuitement* ou à peu près. Le *six-sous*, le *dix-sous*, etc., que paient chaque mois un certain nombre d'externes qui fréquentent les écoles des sœurs de la Charité, du Bon-Pasteur et des Ursulines, ne peut être considéré autrement que comme équivalent à 0, si on compare le revenu provenant de cette source, à la somme des dépenses annuelles encourues par ces divers établissements.

De même, les \$100, et les \$120 que paient les pensionnaires du Séminaire, de l'Université, des Ursulines, etc., ne suffisent pas, ou à peine, pour payer les frais de nourriture de ces élèves. La preuve s'en trouve dans les déficits considérables de tous ces établissements, bien que leur administration soit conduite avec la plus stricte économie.

Nous avons donc, à Québec, un système complet d'*éducation gratuite*.

Entre ce système d'*éducation gratuite* et celui qui est suivi dans d'autres pays, il y a deux points de différence capitaux, à savoir :

1. L'*éducation gratuite*, dans les autres pays, où ce système est en vigueur, n'a trait qu'à l'éducation *élémentaire* ; à Québec, l'instruction de tout genre, *élémentaire* et *classique*, est gratuite.

2. Ailleurs, les frais de cette *éducation gratuite* sont à la charge des gouvernements et des municipalités ; à Québec, les corporations religieuses supportent *seules* les frais

de cette éducation (à l'exception des écoles normales.) En effet, le montant des secours accordés pour cet objet par le gouvernement provincial et par la commission des écoles est si minime, que, comparé à la somme énorme dépensée par nos corporations religieuses, ce montant n'équivaut guère plus qu'à 0.

Ainsi, le montant des secours octroyés par la commission des écoles à toutes nos corporations religieuses, *d'enseignement et mixtes*, n'atteint que le chiffre insignifiant de \$4,700, environ, annuellement.

Ce qui est vrai pour les écoles et pour l'éducation, est également vrai pour les hôpitaux et pour le soin des malades.

Dans tous les pays civilisés du monde, les gouvernements et les municipalités sont tenus de pourvoir à l'éducation du peuple, et au soin des malades pauvres : c'est là le premier devoir de ces gouvernements et de ces municipalités. Quelques-unes des grandes villes de l'Europe consacrent à ces deux objets des millions annuellement

A Québec, le soin des malades pauvres catholiques, de même que l'éducation de la jeunesse, retombe presque entièrement sur nos corporations religieuses ; la somme totale qu'elles dépensent pour ces deux objets atteint le chiffre énorme de près de \$136,000 annuellement. C'est-à-dire que nos corporations religieuses débarrassent complètement le gouvernement et la municipalité de cette besogne ennuyeuse et de cette dépense énorme, *au moyen de leurs revenus*.

Supposons, un instant, que, pour une raison ou pour une autre, nos corporations religieuses viennent à disparaître : à qui incombera la tâche de pourvoir aux frais de l'éducation publique et aux dépenses que réclame le

soin des malades, des invalides et des orphelins ? Au gouvernement provincial et à la municipalité de Québec, évidemment.

D'où provient ce montant énorme de \$136,000, dépensé annuellement par nos corporations religieuses ?

Ce montant est prélevé à l'Île Jésus, située à 60 lieues de Québec, à la côte de Beaupré, à l'Île aux Oies, à Saint-Joachim, à la Canardière, etc. ; il provient de la pension des élèves dont une grande partie est originaire de la campagne. Le revenu total des propriétés et des biens que possèdent nos corporations religieuses dans cette ville, ne s'élève qu'à un chiffre insignifiant. C'est donc une somme ronde de \$136,000 que ces corporations religieuses versent annuellement dans la circulation ; et ce montant provient en grande partie du dehors.

Que ces corporations religieuses disparaissent, qu'elles aillent se fixer ailleurs, il est évident que, *pécuniairement parlant*, ce sera une immense perte pour la cité. Car \$136,000 lancées dans la circulation, par les temps de gêne que nous traversons, ce n'est pas une bagatelle !

Chose bien singulière ! les rôles, ici, sont complètement intervertis.

Pendant qu'ailleurs, on voit les gouvernements et les municipalités venir au secours des institutions de charité et d'enseignement, ici, ce sont les institutions religieuses qui viennent au secours du gouvernement et des municipalités, non seulement pour faire une besogne que ce gouvernement et cette municipalité devraient faire, mais encore pour subvenir aux dépenses de ces derniers, et surtout à celles de la municipalité.

En effet, en consultant le tableau donné plus haut, on voit que la commission des écoles vient en aide à quelques-unes de ces institutions pour un montant qui varie

depuis \$60, jusqu'à \$840 ; une partie du fonds de la commission des écoles est souscrite par la municipalité de Québec. Mais, d'un autre côté, cette même municipalité, sous forme de *taxes de l'eau, des cheminées*, et autres cotisations, perçoit un très joli montant de ces diverses institutions. Pour ne citer qu'un exemple, le Séminaire de Québec ne paie pas moins de \$600 par année pour l'eau seule, ce qui, par parenthèse, est exorbitant.

Autre exemple : la commission des écoles vient en aide à la Congrégation de Notre-Dame, pour un montant égal à \$100. Or, le montant payé par cette communauté à la corporation de Québec pour *taxes de l'eau, de voitures, de cheminées*, s'élève à \$93. Balance \$7 !

Il est donc littéralement vrai de dire que la corporation municipale retire d'une main ce qu'elle donne de l'autre. Dans le cas qui nous occupe, elle retire même plus qu'elle ne donne, puisque une large part des \$100 octroyées par la commission des écoles *est fournie par le gouvernement*.

Cette manière de faire les choses démontre au moins que notre corporation municipale entend bien ses affaires. Il est facile d'être généreux à de telles conditions.

Le nombre des personnes des deux sexes qui desservent les institutions catholiques de Québec, est de 495, dont 70 prêtres et religieux, et 425 religieuses.

Les 425 religieuses font vœu de pauvreté, en entrant dans ces institutions ; les 36 Frères qui desservent les écoles de la Doctrine Chrétienne font le même vœu ; ces 461 personnes *ne retirent donc absolument aucun salaire*, et donnent leurs services au public *gratuitement*.

Les prêtres du Séminaire, appartenant au clergé séculier, ne sont pas tenus de faire le même *vœu de pauvreté* : de sorte qu'ils peuvent toucher un salaire.

Ce salaire ils ne le reçoivent pas (je présume qu'on voudra bien ne pas regarder comme un salaire la somme de \$20 payée annuellement au recteur de l'Université Laval, et au 14 *agrégés* du Séminaire, non plus que la somme de \$55 ou même de \$100 perçue par les auxiliaires ou par les ecclésiastiques).

Et quelle raison empêche donc ces 34 prêtres de percevoir un salaire proportionné à leur mérite et aux services précieux qu'ils rendent ? Aucune absolument.

La seule formalité que le corps du Séminaire aurait à remplir serait de *voter ce salaire* ! Ni les autorités civiles, ni les autorités religieuses ne pourraient objecter à une pareille démarche.

Supposons qu'il prenne envie au conseil du Séminaire de voter un salaire raisonnable à chacun de ses membres, disons \$1000 par année, ce qui, assurément, ne serait pas exorbitant ; alors, les 34 prêtres et ecclésiastiques de cette maison se partageraient la somme de \$34,000. Cette somme, que les prêtres du Séminaire pourraient si bien s'approprier, *ils en font présent au public* ! Avec cette somme de \$34,000, la corporation du Séminaire paie le salaire des professeurs laïques de l'Université, les 20 demi-pensions qu'elle a fondées pour venir en aide aux élèves pauvres de l'Université, les bourses et demi-bourses qu'elle accorde à un grand nombre de jeunes écoliers et ecclésiastiques pauvres. La balance est employée pour l'agrandissement des musées et des bibliothèques des deux institutions ; *pour l'établissement de nouvelles chaires dont le besoin se fait sentir, mais que les revenus du Séminaire ne permettent pas de créer*. Enfin, ce qui reste sert à combler le déficit annuel du Séminaire et de l'Université.

Tout compte réglé, nous avons donc, dans la seule ville de Québec, 495 personnes qui *dévouent tout leur temps*,

consacrent toute leur existence au service des autres, sans aucune rémunération pour elles-mêmes !

Et ces corporations religieuses d'enseignement et de charité, où et comment se recrutent-elles ?—Elles se recrutent *parmi la fine fleur de la population canadienne-française*, c'est-à-dire, parmi la fine fleur de la population de toute la puissance du Canada, depuis Manitoba jusqu'à l'Atlantique.

Par leur origine, par leur naissance, par leurs relations, ces 495 personnes appartiennent aux premières familles du Bas-Canada français. Ces prêtres, ce sont nos frères, nos cousins ; ces religieuses, ce sont nos sœurs, nos parentes à tous les degrés.

Toutes ces choses sont si extraordinaires que bien des protestants, même de ceux qui vivent au milieu de nous, ne veulent pas y croire. Lorsque vous entrez en conversation avec eux sur ce sujet, ou ils ne répondent pas, ou ils accueillent vos révélations avec un sourire d'incrédulité. Ils soupçonnent qu'au fond de tout cela, il y a quelque mystère ; ils s'imaginent que la vie de ces prêtres et de ces religieuses offre quelques attraits inconnus.

Et, à vrai dire, ils ont raison : car l'attrait particulier que présente la vie de ces 495 personnes a son bon côté ; il se résume en ces mots : " Faire le bien de la Religion et de la Patrie sans aucune compensation humaine ! "

LE COUVENT DE JÉSUS-MARIE À SILLERY

1870

Ce n'est pas tous les jours qu'il nous est donné de visiter un établissement public qui remplit toutes les conditions d'une bonne hygiène ; et lorsqu'une semblable

bonne fortune vous arrive, vous vous sentez pris du désir d'en faire part au public.

Le couvent de Sillery est, comme on sait, de fondation toute récente ; il a été construit l'an dernier. Situé sur l'ancienne propriété de M. Lindsay, (chemin du Cap-Rouge,) ce couvent se trouve placé dans un des endroits les plus pittoresques des environs de Québec.

D'une structure simple, mais élégante, l'édifice a été construit avec toutes les améliorations que l'architecture moderne, aidée de l'hygiène, a introduites dans les constructions de ce genre. Ainsi, les étages ont de quinze à seize pieds de haut ; la ventilation y est parfaite et opérée d'après le seul système qui convient à notre rigoureux climat.

Les dortoirs, surtout, méritent de fixer l'attention. Ils sont divisés par compartiments ouverts par le haut, de manière que chaque pensionnaire a sa chambrette, avec son lit, lave-mains, etc. Près de chaque dortoir sont deux ou trois baignoires, munies de tubes et robinets qui fournissent de l'eau chaude ou froide, à volonté.

Dans les salles d'étude, les longues tables et les bancs de bois, de classique mémoire, sont remplacés par des pupitres séparés les uns des autres, et par des chaises.

Les lieux d'aisance qui sont, ordinairement, le fléau des édifices publics, sont construits d'après un procédé encore récent et qui fonctionne à merveille ; ce procédé devra être adopté, avant longtemps, dans tous les édifices du même genre qui ne sont pas pourvus d'aqueducs. C'est la terre sèche qui, dans ce système, remplace l'eau ; et, bien que par une disposition des plus hardies, les lieux d'aisance aient été placés au centre de la maison, néanmoins, l'hygiéniste le plus susceptible ne saurait s'en

apercevoir, sans qu'on le lui dise, soit à l'œil, soit à l'odorat.

Tout autour du couvent est un grand parc, ombragé d'arbres séculaires, où les pensionnaires prennent leurs récréations. Dans ce parc sont des balançoires, des appareils de jeux de toute sorte, etc.

30 religieuses y donnent l'éducation à 125 demoiselles pensionnaires et à 110 externes.

18 sœurs auxiliaires accomplissent tout le service de l'établissement.

12 novices s'y préparent à l'enseignement.

Le système d'enseignement est celui que le Révd Père Lacordaire avait introduit avec tant de succès au Collège de Sorèze, et qui consiste à séparer toutes les branches de l'enseignement en classes spéciales.

La Congrégation de Jésus-Marie n'a d'autres sources de revenu que les pensions des élèves et le fruit du travail et de l'industrie des religieuses.

CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN.

1874

Il y a déjà plusieurs années que l'on s'occupe de la construction d'une ligne de chemin de fer qui puisse relier la fertile vallée du Lac Saint-Jean à la ville de Québec ; et, à diverses reprises, on a fait des explorations à la suite desquelles on a fait des rapports plus ou moins favorables.

Mais voici que cette question paraît entrer dans une phase toute nouvelle. En effet, M. Horace Dumais, arpenteur de talent et d'expérience, a adressé au Commissaire des Terres, dans le cours d'avril dernier, une lettre pleine de révélations inattendues, sur une exploration récente qu'il venait de faire, par les ordres du gouvernement de cette Province.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur la lettre de M. Dumais et les conclusions de son rapport, il ne sera pas sans intérêt de donner un court résumé des diverses explorations qui ont déjà été faites jusqu'à ce jour, afin qu'on puisse les comparer entre elles, et saisir plus facilement les avantages et les difficultés que présentent les divers tracés que l'on a proposés et recommandés.

Pour plus de clarté, je crois devoir diviser cette étude en deux parties :

1. Topographie des lieux et des lignes projetées ;
2. Considérations économiques.

TOPOGRAPHIE

Le Lac Saint-Jean est situé au nord de Québec, à une distance de 120 milles environ.

Aucune rivière navigable ne relie ce lac à Québec.

D'un autre côté, on remarque que le Lac Saint-Jean se décharge dans la rivière Saguenay, laquelle vient aboutir au fleuve Saint-Laurent au lieu appelé Tadoussac. Entre le Lac Saint-Jean et Tadoussac se trouve une petite ville naissante : Chicoutimi.

La distance du Lac Saint-Jean à Chicoutimi est de 60 milles ; celle de Chicoutimi à Tadoussac, de 101 milles.

La partie de la rivière Saguenay comprise entre Tadoussac et Chicoutimi est navigable pour des vaisseaux d'un assez fort tonnage, mais à une condition : qu'il soient remorqués par des bateaux à vapeur. A partir de Chicoutimi jusqu'au Lac Saint-Jean il n'y a pas de navigation possible : cette partie de la rivière étant coupée par des rapides nombreux et infranchissables.

D'où il suit que toute communication commerciale entre la grande et fertile vallée du Lac Saint-Jean et le fleuve Saint-Laurent n'est possible que par le moyen d'un chemin de fer.

A la suite des explorations qui ont été faites, on a proposé trois tracés différents :

- 1° Tracé Sullivan.
- 2° Tracé Dumais, No. 1.
- 3° Tracé Dumais, No. 2.

Ces trois tracés, depuis le Lac Saint-Jean, viennent aboutir au même endroit, Saint-Raymond, à 12 lieues de Québec. A partir de Saint-Raymond le tracé des trois lignes est le même jusqu'à Québec.

Le tracé Sullivan est le plus court ; mais il est condamné comme impraticable. Il traverse un pays montagneux, savaanneux, tout à fait impropre à l'agriculture et à la colonisation.

Le tracé Dumais No. 1, bien que plus long que le précédent, est de beaucoup préférable. Il traverse de riches vallées couvertes de forêts magnifiques ; vallées fertiles qui offrent un vaste champ à la colonisation.

Mais le tracé Dumais No. 2 (celui que M. Dumais vient d'explorer), offre sur les deux précédents des avantages incontestables.

La distance de Québec au Lac Saint-Jean par chacun de ces trois tracés est comme suit :

Tracé Sullivan.....	170 milles.
Tracé Dumais, No. 1....	180 do
Tracé Dumais, No. 2....	200 do

Laissant de côté le tracé Sullivan et le tracé Dumais No. 1, bornons-nous à faire quelques observations sur le tracé Dumais No. 2, qui, au rapport de M. Dumais lui-même, est grandement supérieur aux deux précédents. Ce tracé commence un peu à l'ouest du Lac Saint-Jean, et suit les bords de la rivière Ouiatchouanish ; de là il longe les bords de la rivière Croche qui fait suite à la Ouiatchouanish et se rend jusqu'à la Tuque. De la Tuque, le tracé se dirige vers l'est jusqu'au lac Edouard, et finalement vient aboutir à Saint-Raymond, et de là, à Québec.

En suivant ce tracé, la ligne passe au milieu d'une série de magnifiques vallées qui se joignent sans interruption : toutes ces vallées, au dire de M. Dumais, sont couvertes des bois les plus riches, et offrent aux colons et aux cultivateurs un sol des plus fertiles.

Mais ici laissons la parole à M. Dumais et lisons la lettre qu'il écrivait au Département des Terres, à la date du 6 avril 1874.

(Copie.)

Notre-Dame d'Hébertville,

6 avril 1874.

A l'Hon. Com. des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'exploration et le relevé des rivières Ouiatchouan, partie de la Grande Bostonnais et Batiscan comprenant l'Isle du Lac Edouard et autres tributaires à l'est, la Petite Bostonnais et partie de la rivière Croche et Ouiatchouanish, grâce à un hiver exceptionnellement favorable, sont heureusement terminés.

Le résultat de mes travaux surpasse les espérances que j'entretenais sur la possibilité d'ouvrir à la colonisation une partie de ces vastes espaces qui nous séparent de la vallée du Saint-Laurent.

On peut dire aujourd'hui, sans crainte de se tromper, que, dans un avenir peu éloigné, une longue suite d'établissements florissants reliera la colonie isolée du Lac Saint-Jean aux belles paroisses du Saint-Laurent, entre Québec et les Trois-Rivières, et aussi à la vallée du Saint-Maurice. Les Laurentides se sont pour ainsi dire effacées de cette région que j'ai explorée ; les plus hautes

terres n'ont pas 600 pieds d'élévation au-dessus des eaux du Lac Saint-Jean.

Lorsqu'on a franchi le premier échelon qui s'élève au sud du lac, sur le deuxième mille, on est tout étonné de se trouver sur un plateau légèrement onduleux, s'étendant du nord au sud sur une grande distance ; au-delà du lac des Commissaires, un nouvel échelon, moindre que le premier, nous met au niveau de la hauteur des terres et forme le second et dernier plateau.

La descente vers le Saint-Laurent se fait insensiblement. La vallée est large et le coup d'œil est magnifique.

Pour le sol et le bois, l'essentiel—on serait satisfait à moins.

Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile comme celui de la plus grande partie de la vallée du Lac Saint-Jean,—mais une terre jaune et grise mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'un humus très riche promet beaucoup, si l'on doit compter pour un bon indice les luxuriantes forêts de toutes les essences de bois que l'on rencontre dans notre Province et qui se succèdent sans interruption d'une rivière à l'autre.

L'île du Lac Edouard est la clef ou plutôt le trait d'union entre les deux Vallées du Saint-Laurent et du Saguenay.

La Vallée de la Rivière Croche est composée d'un sol plus riche. Des plates-bandes, si je puis m'exprimer ainsi, de près d'un demi mille de large, recouvertes d'une riche végétation, (le bois dominant est l'orme et le frêne), s'étendent de chaque côté de la rivière sur un parcours de 50 milles au moins. Il s'y rencontre plusieurs établissements qui y font d'abondantes récoltes de foin et d'avoine.

Le bois de construction et de commerce se rencontre sur le parcours de toutes ces rivières

Nous n'avons pas perdu les pins de vue depuis les cantons de Charlevoix sur le Lac Saint-Jean, jusqu'à la Tuque. La Rivière Croche est très riche en pin de première qualité. M. Hall y fait tous les ans 25,000 billots, et, à ce compte il en a encore pour un grand nombre d'années.

J'ai été peu agréablement surpris à l'aspect des bords du Saint-Maurice. C'est presque le Saguenay en miniature, avec ses bords escarpés et ses rochers nus. En vous disant qu'il n'y a pas de chemin praticable le long du Saint-Maurice, que les maisons de commerce qui exploitent le haut Saint-Maurice n'ont pas encore trouvé moyen d'ouvrir un chemin de communication avec les Piles, c'est vous dire que les avantages et les commodités qu'offre une partie de ce pays ne sont pas tout à fait au niveau de la description et des rapports encourageants que nous avons lus maintes fois sur cette intéressante vallée.

D'après les informations prises de personnes compétentes, agents des maisons de commerce plus haut mentionnées, résidant dans cette région depuis plus de vingt ans, un chemin de fer est presque impossible, ou coûterait énormément, par la vallée du Saint-Maurice.

La voie naturelle, la moins dispendieuse (600 pieds au moins au-dessous du tracé de M. Sullivan sur les hauteurs) et traversant des espaces de plus d'un million d'acres de bonnes terres et boisées de magnifiques forêts, se rencontre seulement par la vallée de la rivière Batis-can. Un embranchement peut facilement relier le Saint-Maurice et la Rivière Croche par la vallée de la Petite Bostonnais, la Rivière au Lard et Jeannotte.

Je m'arrête ; je vois que j'anticipe sur mon rapport

que je vous transmettrai aussitôt terminé. Je commence le dessin des plans qui promet d'être une longue besogne : environ 500 milles de chaînage à échelonner sur le papier.....

P.-H. DUMAIS, A. P.

CONCLUSIONS

Les conclusions du rapport de M. Dumais sont comme suit :

L'ensemble des explorations faites dans cette partie du territoire du Lac Saint-Jean et du Saint-Maurice donne une idée assez juste de l'importance relative de ces deux vallées, au point que l'on peut dire que l'une est presque la continuation de l'autre, tant sont insignifiants les obstacles qui se présentent entre elles. Les secrets de la géologie pourraient peut-être nous dire la date précise de leur séparation, car le Lac Saint-Jean a dû, dans les temps reculés, décharger ses eaux dans le Saint-Maurice par la rivière Croche.

On peut certainement supposer que les terres que nous cultivons aujourd'hui dans le comté de Chicoutimi étaient autrefois le fond de ce lac, et que la belle et fertile vallée de la Croche servait de passage à ses eaux vers le Saint-Laurent plus intimement qu'elles ne le font à Tadoussac.

Cela suffit pour démontrer clairement que la vallée du Lac Saint-Jean n'est pas un bassin sans issue vers l'ouest comme on l'avait cru d'abord, entourée de toutes parts par la chaîne élevée des Laurentides, qui rendait l'ouverture des communications très difficile et impossible surtout par voie ferrée, et isolait notre belle vallée et

celle du Saint-Laurent et du Saint-Maurice, par un espace de plus de cent milles de terre ingrate et stérile, entièrement ingrate aux fins de la colonisation.

Nous avons même traversé les Laurentides plusieurs fois dans des endroits reconnus les moins difficiles et les plus avantageux, mais chaque fois nous sommes resté avec la certitude que ce vaste pays était uniquement propre à la chasse et à la pêche, et convaincu en même temps de l'impossibilité d'y passer une voie ferrée, hormis d'y semer des millions.

Aujourd'hui, mettant en regard les explorations passées que nous avons faites et celle du moment, le contraste nous rassure : nous voyons une descente douce et presque sans obstacles vers le Saint-Laurent, côtoyant des montagnes et des précipices que nous regardions comme notre seule voie possible.

Nous y voyons aussi un terrain peu accidenté, bien propre à la culture et couvert de magnifiques bois de construction avec facilité de transport ; un terrain capable de recevoir et d'établir une population de plusieurs millions d'âmes ; de nombreux pouvoirs d'eau disposés ici et là pour l'utilité et l'industrie de cette population ; un terrain qui peut permettre d'y localiser un chemin de fer de 1000 pieds au-dessous du tracé actuel, et surtout traversant une région fertile qui ne demande que des bras pour la remuer et la rendre riche et prospère.

Les vallées des rivières Ouiatchouan, Bostonnais, Batiscan, Petite Bostonnais et de la Croche que j'ai explorées, contiennent près d'un million d'acres de terre arable, avec un demi million d'acres que renferme encore le comté de Chicoutimi. C'est bien plus que suffisant pour intéresser le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser et aider en même temps à l'établisse-

ment du vaste domaine que la Province de Québec renferme, et qui peut si bien contribuer à son agrandissement et à sa prospérité.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P.-H. DUMAIS, A. P.

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES

D'après cette lettre et ce rapport, il serait donc vrai qu'en arrière de Québec, il y a des vallées immenses contenant des millions d'acres de terre arable de la meilleure qualité qui n'attendent que la hache du colon pour être converties en un véritable grenier d'abondance. Il serait donc vrai qu'il y a là, encore inexploitée, la plus riche part du vaste domaine de la Province de Québec. Et ce domaine, ce serait le *back country* de Québec, sans lequel, en dépit de tout ce que l'on pourra faire, cette ville ne fera que végéter et dépérir.

Supposons, pour un instant, que cette vaste étendue de terres fertiles soit colonisée, cultivée, habitée par une population de 500,000 habitants ! Supposons—ce qui est le cas—que le seul débouché pour cette population soit Québec ! Quelle perspective !!

Il me semble que cette question vaut bien la peine qu'on s'en occupe ; et que le rapport de M. Dumais devrait sans retard attirer l'attention de tous ceux qui, à des degrés divers, sont préposés à l'administration de la chose publique.

SOUVENIRS HISTORIQUES

BI-CENTENAIRE DE LA CONSÉCRATION DE MGR DE LAVAL

LES RÉCOLLETS

A la date du 25 mai 1615, les trois premiers apôtres qui aient annoncé l'évangile sur les bords du Saint-Laurent, mettaient pied à terre à Tadoussac ; quelques jours plus tard ils arrivaient à Québec.

Le navire à bord duquel les saints missionnaires avaient fait la traversée de l'Atlantique était le *Saint-Etienne*. Ce navire, parti de Honfleur le 24 avril précédent, avait pour capitaine et commandant le sieur de Pontgravé.

Les noms de ces trois premiers missionnaires de l'évangile étaient : Denis Jamay, Jean Dolbeau, et Joseph Le Caron. Ils appartenaient à l'ordre religieux des Récollets, et amenaient avec eux un frère de leur ordre, le frère Pacifique Duplessis.

L'arrivée au Canada de ces quatre vénérables missionnaires était due à la sollicitude de Champlain, fondateur de Québec, et père de la Nouvelle-France. Voici en quels termes Champlain s'exprime à ce sujet. (*Mémoires de Champlain, Edition Laverdière-Desbarats.*)

“Ayant reconnu dans mes nombreux voyages qu'il y avait, en quelques endroits du Canada, des peuples sédentaires et se livrant à l'agriculture, mais qui n'avaient ni foi ni loi et vivaient sans la connaissance de Dieu, sans religion et comme des bêtes brutes, je compris que je me rendrais coupable, si je ne faisais tous mes efforts pour leur procurer les moyens de connaître Dieu et notre sainte religion. Pour exécuter ce dessein, j'ai tâché de trouver quelques bons religieux qui avaient le zèle et la gloire de Dieu !.....”

Les Récollets étaient à peine arrivés à Québec qu'ils entreprenaient de bâtir une chapelle. Le soin de cette construction fut confié au Père Dolbeau ; et le vingt-sixième jour de juin 1615, un mois après leur arrivée, ce vénérable récollet avait le bonheur de dire la première messe dans la petite chapelle de la Basse-Ville !..... Humble chapelle construite en bois brut... la mère de toutes ces innombrables chapelles, églises et somptueuses cathédrales, ornées de l'or le plus fin, resplendissantes des pierres les plus précieuses, que l'on voit disséminées partout, aujourd'hui, sur ce vaste continent de l'Amérique du Nord, et devant lesquelles le voyageur s'arrête étonné !

Cette petite chapelle de la Basse-Ville est aussi la mère —*fons et origo*— de la vénérable cathédrale de Québec, que l'immortel Pie IX vient d'élever au rang de *Basilique mineure* : lui octroyant, par là, un gage tout spécial de son affection, puisque ce nouveau titre lui donne la primauté sur toutes les cathédrales des deux Amériques. En effet, l'église de Notre-Dame de Québec est la seule basilique de tout le continent américain.

Voici en quels termes le Père LeClercq raconte les cérémonies qui accompagnèrent la célébration de la pre-

mière messe du Père Dolbeau dans la petite chapelle de la Basse-Ville de Québec.

“ Rien ne manqua pour rendre cette action solennelle, autant que la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait permettre. S'étant préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion eucharistique. Le *Te Deum* y fut chanté au son de leur petite artillerie, et parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait de toutes parts, l'on eût dit qu'elle s'était changée en un paradis, tous y invoquaient le roi du ciel, et appelant à leur secours les anges tutélaires de ces vastes provinces.”

L'historien américain, Shea, apprécie cet événement de la manière suivante :

“ Ce fut un beau jour pour Champlain et pour les colons réunis autour de lui que celui où, dans la petite et pauvre chapelle de Québec, ils assistaient, pour la première fois, au saint sacrifice de la messe, sur les bords du grand fleuve Saint-Laurent, inaugurant ainsi la foi catholique dans le Canada. Pendant un siècle et demi, l'église de Québec a été le centre et le seul foyer du catholicisme dans les immenses régions qui s'étendent depuis la Baie d'Hudson jusqu'aux possessions espagnoles.”

Quelques semaines après leur arrivée, les trois pères Récollets se partageaient l'immense domaine offert à leur zèle apostolique. Ferland décrit comme suit ce singulier partage :

“ L'on tint un conseil auquel assistèrent Champlain, les Pères Récollets et quelques-unes des personnes les plus intelligentes de la colonie. L'on y convint que les missionnaires seraient placés sur différents points du pays : que le Père Denis Jamay resterait à Québec, d'où

il desservirait les Trois-Rivières ; que le Père Dolbeau irait demeurer à Tadoussac pour instruire les Montagnais, jusqu'au golfe Saint-Laurent."

Le Père Le Caron eut en partage le pays des Hurons, où les Français n'avaient pas encore pénétré.

Le champ était vaste, ajoute Ferland : aussi y avait-on taillé largement. Car, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité occidentale de la mission confiée au Père Dolbeau, l'on comptait *trois cent cinquante lieues en ligne directe* ! A la vue de cet acte d'héroïsme sublime, et de tant d'autres qui pullulent dans notre héroïque histoire —(tous relatés dans ce bon vieux langage de nos anciennes annales)—un seul cri, mais un cri d'enthousiasme, part tout naturellement du fond du cœur, et vient éclater sur nos lèvres... QUELS HOMMES !

Dès le mois de décembre de la même année, le Père Dolbeau prenait possession *de sa cure* à Tadoussac... Il commença par se bâtir une cabane, et une *sorte de chapelle* pour y réunir les Français et les sauvages, et y célébrer l'office divin.

Le zèle du bon Père ne se borna pas seulement à évangéliser les Montagnais, mais il alla encore porter la bonne nouvelle de l'Évangile chez les Betsiamites, les Papinachois, et jusque chez les Esquimaux.

Le Père Le Caron se dirigea vers l'ouest et se rendit au Pays des Hurons. Il a décrit lui-même les fatigues de ce long et pénible voyage : " Il serait difficile de vous dire la lassitude que j'ai soufferte, ayant été obligé d'avoir, tout le long du jour, l'aviron à la main et de ramer de toute ma force avec les sauvages. J'ai marché plus de cent fois dans les rivières, sur des roches aiguës qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois, où je portais le canot et mon petit équipage..... Je ne vous

dirai rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant qu'un peu de sagamité, espèce de pulment composé d'eau et de farine de blé-d'inde, que l'on nous donnait soir et matin, en très petite quantité."

Dans l'automne de 1619, les Pères Récollets commencèrent la construction de leur couvent, à l'endroit occupé aujourd'hui par l'Hôpital-Général.

La petite rivière qui serpente en cet endroit portait le nom de *Cabirecoubat* : nom sauvage qui signifie : nombreux méandres ou détours. Les Récollets lui donnèrent le nom de rivière Saint-Charles—nom qu'elle porte encore aujourd'hui—en l'honneur du Sieur Charles des Boues, un de leurs bienfaiteurs.

Le dernier Récollet du Canada, le frère Louis, (né Louis François Martinet dit Bonnamie), est décédé à Saint-Roch de Québec, à l'âge de 83 ans et 8 mois. Il fut inhumé dans l'église de cette paroisse le 12 août 1848.

LES JÉSUITES

Les Récollets avaient passé près de onze années dans la Nouvelle-France, et, durant cet intervalle, ils avaient fait si ample moisson parmi les tribus sauvages que leur zèle ne pouvait plus suffire à la besogne. En conséquence, ils s'adressèrent aux Jésuites de France, et leur demandèrent de vouloir bien venir partager avec eux les labeurs et les dangers de leur pénible apostolat.

Les Jésuites acceptèrent avec empressement l'offre qui leur était faite, et en 1625, les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé et Jean de Brébœuf arrivèrent à Québec.

Ils furent hébergés d'abord par les Pères Récollets ; mais bientôt ils parvinrent à se construire un logement convenable, sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, à

l'embouchure de la rivière Lairet, (près le pont Bickell). Ce premier établissement reçut le nom de Notre-Dame des Anges.

Il faudrait des volumes pour redire les innombrables travaux des Jésuites dans la Nouvelle-France ; les détails concernant leurs pénibles missions sont consignés dans toutes nos histoires du Canada ; et les noms et les œuvres des Pères Jogues, Brébœuf, Lalemant, Bressoni, de Noue, Daniel, Garnier, etc., etc., sont connus de tout le monde.

Plusieurs eurent à subir les tortures du martyr ; et bien que celui des Pères Brébœuf et Lalemant soit, pour ainsi dire, légendaire, néanmoins on en relit toujours la description avec un nouvel intérêt.

Les Iroquois venaient d'envahir la bourgade Saint-Louis où se trouvaient les Pères de Brébœuf et Gabriel Lalemant, (1649). " Au milieu des horreurs de la mêlée, dit Ferland, pendant que les décharges de la mousqueterie, les cris des guerriers, les gémissements des blessés formaient autour d'eux une épouvantable confusion de bruits qui déchiraient les oreilles et attristaient le cœur, les deux missionnaires se tenaient auprès de la brèche, l'un occupé à baptiser les catéchumènes, et l'autre donnant l'absolution à ceux qui étaient déjà chrétiens. Ils furent bientôt saisis eux-mêmes et envoyés avec les autres prisonniers au bourg de Saint-Ignace..... Salués à leur arrivée par une rude bastonnade, les deux Pères sont attachés au poteau et tourmentés avec le fer et le feu. On leur suspend au cou un collier de haches rougies sur des charbons ; on leur met des ceintures d'écorce enduites de poix et de résine enflammées ; en dérision du saint baptême, on leur verse de l'eau bouillante sur la tête. Quelques Hurons transfuges se montrent les plus cruels, et joignent l'insulte à la cruauté : " Tu nous as dit, Echon, répétaient-ils, que plus on souffre en ce

monde, plus on est heureux dans l'autre : eh bien, nous sommes tes amis, puisque nous te procurons un plus grand bonheur dans le ciel. Remercie-nous des bons services que nous te rendons."

"Dans le plus fort de ses tourments, le P. Gabriel Lalemant levait les yeux au ciel, joignait les mains et demandait à Dieu du secours. Le P. de Brébœuf demeurait comme un rocher, insensible au fer et au feu, sans pousser un seul cri, ni même un seul soupir. De temps en temps il élevait la voix pour annoncer la vérité aux infidèles, et pour encourager les chrétiens qu'on torturait autour de lui. Irrités de la sainte liberté avec laquelle il leur parlait, ses bourreaux lui coupèrent le nez, lui arrachèrent les lèvres, et lui enfoncèrent un fer rouge dans la bouche. Le héros chrétien conserva le plus grand calme, et son regard était si ferme et si assuré, qu'il semblait encore commander à ses bourreaux."

"On amena alors près du P. de Brébœuf son jeune compagnon couvert d'écorces de sapin, auxquelles on se préparait à mettre le feu. Celui-ci, se jetant aux pieds du vieux missionnaire, se recommanda à ses prières et répéta les paroles de l'apôtre Saint Paul : "Nous avons été mis en spectacle au monde, aux anges et aux hommes." En ramenant le P. Lalemant à son poteau, on alluma les écorces qui le couvraient, et ses bourreaux s'arrêtèrent pour goûter le plaisir de les voir brûler lentement et d'entendre les soupirs qu'il ne pouvait s'empêcher de pousser."

"Rendus furieux par l'odeur du sang, les Iroquois se surpassèrent dans cette occasion par des raffinements de cruauté; ils arrachèrent les yeux du P. Lalemant, et mirent à la place des charbons ardents. Ils taillèrent sur les cuisses et sur les bras des deux missionnaires des

morceaux de chair qu'ils faisaient rôtir sur des charbons et qu'ils dévoraient sous leurs yeux.

“ Les tourments du P. de Brébœuf durèrent environ trois heures ; il mourut le jour même de sa prise, le 16 mars, vers 4 heures du soir. Après sa mort, les barbares lui arrachèrent le cœur qu'ils se partagèrent ; ils espéraient que ceux qui en mangeraient obtiendraient une portion du courage de leur victime. Les bourreaux s'acharnèrent alors sur le P. Gabriel Lalemant qui fut torturé sans interruption jusqu'au lendemain à 9 heures du matin. Encore dut-il de voir terminer alors ses maux à la compassion d'un Iroquois, qui, fatigué de le voir languir depuis un jour et une nuit, lui donna un coup de hache pour mettre un terme à ses souffrances.

“ Dans toute l'histoire du Canada, ajoute Ferland, on ne rencontre pas de plus grande figure que celle du P. de Brébœuf. Parmi les missionnaires et les courageux laïques qui, pour la cause de Dieu, se sont exposés volontairement à la mort et ont réussi à obtenir la gloire du martyr, plusieurs ont eu autant de mérite que cet homme vénérable ;..... mais les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le martyr du P. Brébœuf lui donnent un relief tout particulier.”

Le P. de Brébœuf était issu d'une famille noble de la Normandie, laquelle, paraît-il, a été la souche de la famille *Arundel* d'Angleterre.

Son crâne, enfermé dans une châsse d'argent, est conservé précieusement à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Parmi les monuments érigés dans la Nouvelle-France par les disciples de Saint Ignace, le *Collège des Jésuites*, converti en casernes, après la cession du Canada à l'Angleterre, occupe le premier rang.

Ce vénérable monument tombe en ruines et bientôt va

être démoli. Cependant, avant que l'impitoyable marteau du démolisseur ait commencé son œuvre, le vieux collège, grâce au deuxième centenaire, aura brillé d'un dernier éclat ; une généreuse souscription, organisée parmi les citoyens de Québec, lui réserve la surprise d'une splendide illumination.

Les fondations du *Collège des Jésuites* furent posées en 1635. Dès lors, dit Laverdière, quantité de Français, assurés de pouvoir procurer à leurs enfants une éducation qu'on ne trouvait pas alors dans bien des villes du royaume, se fixèrent volontiers dans la colonie ; et les sauvages, dans l'espoir d'y faire instruire les leurs, se rendirent de toutes parts aux environs de Québec

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Dans l'intervalle compris entre 1608, époque de la fondation de Québec, et l'arrivée au Canada de Mgr de Laval, (1659), plusieurs établissements religieux furent fondés dans la Nouvelle-France.

Les premières fondations de ce genre furent celles de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines de Québec en 1639.

“ Deux choses manquaient encore à la colonie, dit Laverdière, un hôpital et une école pour l'instruction des filles.

“ La duchesse d'Aiguillon se chargea elle-même de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec, et obtint de la communauté de Dieppe trois hospitalières : les mères Saint-Ignace, Saint-Bernard et Saint-Bonaventure. La seconde institution fut entièrement l'œuvre de la Providence qui la fit naître et réussir, lorsque les amis et protecteurs du Canada la croyaient impossible. Une jeune dame de condition et de beaucoup de piété, (Madame de la Peltrie). . . . consacra ses biens et sa personne à la fondation

du couvent des Ursulines de Québec qui a si puissamment contribué, jusqu'à nos jours, à répandre dans le sein de la famille canadienne, ce parfum de bonne éducation et de savoir-vivre qu'on ne s'attend à trouver d'ordinaire que dans les pays les plus policés."

" Elle s'associa la mère Marie de l'Incarnation, religieuse de Tours, remarquable par ses talents en tout genre, et surtout par ses admirables vertus qui lui ont fait donner le nom de Thérèse du Canada. Celles qui lui furent données pour compagnes furent les Mères Marie de Saint Joseph et Cécile de la Croix.

" Le jour de l'arrivée des religieuses, (1er août), fut une fête pour toute la ville ; les travaux cessèrent, et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces héroïnes sur le rivage, à la tête de ses troupes et au bruit du canon. Après les premiers compliments, il les conduisit, au milieu des acclamations du peuple, à l'église où l'on chanta le *Te Deum* solennel."

" Ensuite, elles allèrent ensemble au village de Sillery. A la vue des cabanes sauvages, ces saintes filles, loin de se rebuter, se trouvèrent saisies d'un nouveau transport de zèle, et témoignèrent une grande impatience de commencer l'exercice de leurs fonctions."

Les Hospitalières se logèrent temporairement dans une maison située à l'endroit occupé aujourd'hui par l'église anglicane. Les Ursulines fixèrent leur résidence à la Basse-Ville, à l'endroit occupé par l'Hôtel Blanchard.

L'année 1641 vit la naissance de Montréal, fondé par M. de Maisonneuve sous le nom de Ville-Marie. Mais le nom de Montréal, dérivé du mot *Mont-Royal* que Champlain avait donné à la montagne qui domine la ville, a prévalu.

M. de Maisonneuve, dit Laverdière, gentilhomme champenois, amena plusieurs familles de France. Il était accompagné d'une fille de condition, nommée Mademoiselle Mance, destinée à prendre soin des personnes de son sexe. Comme la saison était avancée, ils passèrent l'hiver à Québec, M. de Maisonneuve se contentant d'aller visiter l'île, et d'y donner des ordres pour construire une chapelle avec quelques habitations.

“ M. de Montmagny et le supérieur des Jésuites l'y accompagnèrent et le proclamèrent gouverneur de Montréal, le 15 octobre. Au printemps de 1642, la petite colonie débarqua dans l'île, le 17 mai, à l'endroit appelé depuis la Pointe-Callières. La messe y fut célébrée par le Supérieur des Jésuites et toute l'île fut mise sous la protection de la Sainte Vierge.”

Dès 1653, Marguerite Bourgeois, pauvre et sainte fille, fonda le célèbre couvent de la Congrégation de Notre-Dame; quelques années plus tard, quatre sulpiciens arrivaient à Montréal. Le Séminaire de Saint-Sulpice fut fondé en 1677. L'Hôtel-Dieu de Montréal date de 1657. Les innombrables services rendus à la colonie par ces trois établissements sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'énumération.

MONSIEUR DE LAVAL ET LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Cependant, au dire des historiens, certains désordres commençaient à s'introduire dans la colonie; et les missionnaires, répandus sur cet immense territoire de la Nouvelle-France, comprirent bientôt que la présence d'un supérieur ecclésiastique devenait opportune et même nécessaire.

En conséquence, les missionnaires demandèrent un évêque, et ils proposèrent, comme étant le plus apte à

remplir ce poste important, François de Laval, abbé de Montigny.

Les noms et prénoms du nouvel évêque étaient : François-Xavier de Laval de Montmorency. Il était né à Laval, diocèse de Chartres, le 30 avril 1623, et avait été sacré évêque de Pétrée, *in partibus*, à l'âge de 36 ans, par le nonce du Pape.

Mgr de Laval mit pied à terre à Québec, le 6 juin 1659.

L'arrivée de cet illustre prélat, allié à la famille royale, et dans les veines duquel coulait le sang du *premier baron chrétien*, a été assurément un des évènements les plus remarquables de l'histoire du Canada et de l'histoire de toute l'Amérique du Nord. Aussi, son arrivée fut-elle célébrée à Québec avec une solennité et une pompe dignes de la circonstance. Mais ici je laisse la parole à l'abbé Edmond Langevin, du diocèse de Rimouski, qui vient de livrer à la publicité, à l'occasion du deuxième centenaire, une œuvre historique des plus importantes intitulée : *Notice biographique sur François de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec*.

Enfin, dit l'abbé Langevin, le Canada avait un évêque. " Les deux vaisseaux venus cette année de France, écrivait le P. Jérôme Lalemant au Provincial de France, ont changé la face de nos cœurs et de tout le pays ; ils ont fait naître la joie partout : l'un, par les heureuses nouvelles de la paix entre les deux couronnes, l'autre, par la venue de Mgr l'Ill. et Rév. Evêque de Pétrée.....

" Dieu a relevé nos espérances par le don qu'il nous a fait d'un prélat après lequel cette église naissante soupirait depuis un si long temps."

" Le lendemain, 17, M. le vicomte d'Argenson, gouverneur-général depuis un an, alla au-devant du Vicaire Apostolique et le reçut avec tous les honneurs dus à son

rang et à son mérite..... M. de Laval, environné de ses compagnons de voyage monta avec le gouverneur au son des cloches et au bruit de toute l'artillerie du fort. M. d'Argenson le conduisit à l'église paroissiale, puis au château où les Jésuites vinrent lui rendre leurs devoirs."

" Une fois arrivé sur cette terre, la première pensée du prélat fut pour les pauvres sauvages ; et un enfant huron étant venu au monde, il eut la bonté de le tenir sur les fonts du baptême. Un jeune homme, aussi huron, malade à l'extrémité, devait recevoir les derniers sacrements. Mgr de Laval voulut s'y trouver et lui consacrer ses premiers travaux, donnant un bel exemple à nos sauvages qui le virent avec admiration, dit la Mère de l'Incarnation, prosterné près d'un pauvre moribond qui sentait déjà le cadavre et auquel il nettoyait de ses propres mains les endroits du corps où l'on devait faire les onctions sacrées."

Le 22, Mgr de Laval fit un grand festin aux sauvages dans une des salles des Jésuites.

" Nos sauvages, dit la Relation de 1859, ne se seraient pas formé une idée digne de Mgr l'évêque, s'il ne se fût accommodé à leur façon de faire, et s'il ne les eût régalés par un festin solennel, lequel les ayant mis de bonne humeur, ils lui firent leurs harangues, entremêlées de leurs chansons ordinaires. Ils le complimentèrent chacun en leur langue avec une éloquence autant aimable que naturelle. Le premier qui harangua fut un des plus anciens Hurons..... Nous ne sommes plus rien, dit-il, ô Hariouaouagui, c'est le nom qu'ils donnent à Monseigneur, et qui signifie en leur langue *l'homme du grand affaire.*"

" Nous ne sommes plus que le débris d'une nation florissante qui était autrefois la terreur des Iroquois, et qui

possédait toute sorte de richesses : ce que tu vois n'est pas la carcasse d'un grand peuple dont l'Iroquois a rongé toute la chair et qui s'efforce d'en sucer jusqu'à la moëlle. Quels attrails peux-tu trouver dans nos misères ? Comment te laisses-tu charmer par ce reste de charogne vivante, pour venir de si loin prendre part à un si pitoyable état auquel tu nous vois ? ”

Un capitaine algonquin prit ensuite la parole :

“ Je m'en souviens, dit-il, en comptant sur ses doigts, il y a 23 ans que le Père Lejeune, en nous semant les premières semences de la foi, nous assura que nous verrions un jour un grand homme qui devait avoir toujours les yeux ouverts, et dont les mains seraient si puissantes que, du seul attouchement, elles inspireraient une force indomptable à nos cœurs contre les efforts de tous les démons. Je ne sais s'il y comprenait les Iroquois ; si cela est, c'est à présent que la foi va triompher partout.”

Telles furent les solennités qui marquèrent l'arrivée à Québec du premier évêque de l'Amérique du Nord.

De 1659 à 1674, Mgr de Laval dirigea les missions de la Nouvelle-France,—lesquelles comprenaient presque toute l'Amérique du Nord—sous le nom d'évêque de Pétrée, *in partibus*. Ce ne fut qu'à la date du 1er octobre 1674 que le diocèse de Québec fut érigé, et que Mgr de Laval prit le nom d'évêque de Québec ; et c'est à la célébration de ce mémorable événement que nous sommes conviés aujourd'hui par Mgr l'archevêque Taschereau, le XV^e successeur de Mgr de Laval.

Qu'ajouterais-je de plus?—Dès l'année 1663, Mgr de Laval avait fondé le Séminaire de Québec, et à sa mort, il lui légua tous ses biens.

Deux siècles plus tard, le Séminaire de Québec fondait l'Université Laval !.....

CONCLUSION

Le petit grain de sénévé, semé à la Basse-Ville de Québec, par les trois Récollets Dolbeau, Le Caron et Jamay; petit grain arrosé du sang de tant de martyrs; cultivé avec tant d'amour par François de Laval et ses dignes successeurs, est devenu comme le grain de sénévé de l'Évangile, une herbe aux rameaux gigantesques,—semblable à un arbre—à l'ombre duquel de nombreux oiseaux du ciel ont trouvé refuge et abri.....

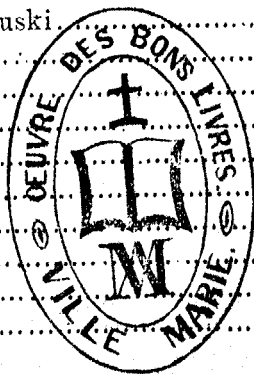
En effet, l'immense diocèse de Mgr de Laval s'est subdivisé en huit provinces ecclésiastiques, renfermant pas moins de 61 diocèses.

La liste suivante de la subdivision de l'ancien diocèse de Québec est empruntée à l'ouvrage de l'abbé Langevin.

DIOCÈSE DE QUÉBEC ÉRIGÉ LE 1ER OCTOBRE 1674

Subdivisé (en 1874) en 61 diocèses, (formant huit provinces ecclésiastiques), à savoir :

Montréal.....	1836
Ottawa.....	1847
Saint-Hyacinthe.....	1852
Trois-Rivières.....	1852
Saint-Germain de Rimouski.....	1867
Sherbrooke.....	1874
Halifax.....	1845
Saint-Jean Terreneuve.....	1769
Charlottetown.....	1829
Saint-Jean, N. B.....	1842
Arichat.....	1844
Chatham.....	1860
Le Havre de Grâce.....	1860
Toronto.....	1842



Kingston.....	1826
Hamilton.....	1856
London.....	1856
Sault Sainte-Marie.....	1874
Saint-Boniface.....	1847
Saint-Albert.....	1867
Rivière McKenzie.....	1863
Oregon City.....	1846
Nesqually.....	1850
Victoria.....	1844
British Columbia.....	1864
Idaho.....	1865
Pittsburgh.....	1843
Erie.....	1853
Nouvelle-Orléans.....	1793
Mobile.....	1824
Natchez.....	1837
Little Rock.....	1843
Galveston.....	1847
Natchitoches.....	1853
Saint-Louis.....	1826
Dubuque.....	1837
Nashville.....	1837
Chicago.....	1844
Milwaukie.....	1844
Santa-Fé.....	1850
Saint-Paul.....	1850
Alton.....	1857
Kansas.....	1851
Nebraska.....	1851
Saint-Joseph.....	1868
Green Bay.....	1868
La Crosse.....	1868
Colorado.....	1868
Cincinnati.....	1833

Louisville.....	1808
Detroit.....	1832
Vincennes.....	1834
Cleveland.....	1847
Covington.....	1853
Fort Wayne.....	1857
Marquette.....	1857
Columbus.....	1868
Buffalo.....	1847
Burlington.....	1853
Rochester.....	1868
Ogdensburg.....	1872

Prélats de l'Amérique du Nord, nobles héritiers de Laval, et ses dignes successeurs, soyez les bienvenus !—
Le vieux Québec tressaille d'allégresse, en vous recevant dans ses murs !.....

PETITE HISTOIRE DES ETATS-UNIS

C'était le 24 décembre 1879.

Les petits enfants de Madame Genest avaient été bien sages durant toute la semaine, et Madame Genest leur avait promis qu'ils iraient à la messe de minuit à la condition qu'ils fussent désormais de même. Paul, l'indomptable Paul, dansait, sautait, gambadait, habillé en militaire, aux accords du piano, lorsque tout-à-coup une petite fille du nom de Marie-Luce dit à Madame Genest : mémère, tu nous as raconté, les autres jours, l'histoire du Canada, et tu nous as souvent parlé des Etats-Unis.

Avant que l'heure sonne pour aller en *carriole* à la messe de minuit, raconte-nous donc l'histoire des Etats-Unis.

Paul était alors couché sur une *peau de carriole* derrière le poêle, et gambadait comme s'il eût été debout.

Madame Genest répondit : mes enfants, vous feriez mieux de vous coucher et de dormir un bon somme jusqu'à onze heures et demie ; et alors je vous éveillerai.

Les enfants de Madame Genest étaient en veine d'entendre raconter des histoires, et, sans aller aux voix, la grand'mère avoua sa défaite, et accéda à leur désir.

Elle commença en ces termes :

CHAPITRE I

A deux reprises différentes les Anglais avaient tenté de fonder une colonie en Amérique ; c'était sous le règne de la reine Elisabeth. Ce fut en Virginie qu'eurent lieu ces premières tentatives infructueuses.

Elisabeth avait imposé ce nom de Virginie à ses colonies, vu qu'elle aimait à se faire désigner sous le nom de "la reine vierge." Au commencement du 17^{ème} siècle, à la suite de persécutions religieuses, un certain nombre d'Anglais résolurent de s'expatrier et allèrent se réfugier en Hollande, où ils demeurèrent l'espace de 12 années. Au bout de ces 12 années, ne se trouvant pas heureux sur la terre de Hollande, ils résolurent d'aller s'établir sur une terre libre de toute entrave, et choisirent comme lieu de prédilection l'Amérique. On appelait ces exilés volontaires d'Angleterre *pilgrims*, c'est-à-dire *pèlerins*. Il y avait à peu près mille de ces pèlerins en Hollande.

LA COLONIE DE PLYMOUTH

La colonie anglaise de Hollande décida d'en envoyer 100 en Amérique ; ils achetèrent deux petits navires, l'un du nom de *Speedwill*, de 60 tonneaux, l'autre du nom de *Mayflower*, de 180 tonneaux. Le *Speedwill*, ayant fait une voie d'eau, fut obligé de retourner et de faire voile vers l'Angleterre. Le *Mayflower* seul continua sa route. Les *pèlerins*, après plusieurs recherches, débarquèrent dans un endroit auquel ils donnèrent le nom de Plymouth. Il paraîtrait qu'une jeune fille, du nom de Mary Chilton, fut la première à mettre le pied sur le roc de Plymouth. Tous les objets qu'ils avaient apportés avec eux sont conservés comme de précieuses reliques dans la salle des *pèlerins* à Plymouth, où on peut les voir encore aujourd'hui.

Ils commencèrent par construire une maison commune qu'ils divisèrent en 19 compartiments pour 19 familles ; et, peu à peu, ils construisirent des habitations pour chacune de ces familles. Pendant plusieurs années ils eurent à endurer beaucoup de misère, par manque de nourriture, et à cause des guerres qu'ils eurent à subir contre les sauvages. Durant le premier hiver qu'ils passèrent à Plymouth, la moitié d'entre eux moururent, y compris le premier gouverneur. Comme il n'y avait aucun chef ayant autorité parmi eux, aussitôt qu'ils eurent mis pied à terre, ils formèrent un gouvernement.

Quelque temps avant de débarquer à Plymouth, un certain nombre de *pèlerins* s'étaient montrés insubordonnés. Afin de prévenir, dit Ferland, (page 194, vol. 1er) les malheurs qui auraient pu fondre sur la colonie naissante par suite d'une indépendance complète, les associés décidèrent de former un corps politique qui serait régi conformément aux vœux de la majorité. Le onze novembre 1620, après de longues prières, 41 colons, réunis sur le vaisseau, dressèrent et signèrent les articles d'une convention à laquelle, eux et leurs familles, se soumettaient ; les signataires représentaient 101 personnes. Les historiens américains disent 100.

Suivant les formes républicaines, ils choisirent John Carver pour remplir pendant un an les fonctions de gouverneur. Ce fut là le point de départ de la constitution républicaine des États-Unis.

CHAPITRE II

LA COLONIE DE MASSACHUSETTS.

La colonie de Massachusetts était désignée autrefois sous le nom de Massathussetts. Le 29 de juin 1629, arrivèrent au port de Salem cinq navires parmi lesquels se

trouvait le *Mayflower*, qui avait emmené les *pèlerins* à Plymouth ; le trajet en mer avait duré six semaines et trois jours.

Cette nouvelle colonie prit le nom de Massachusetts ; elle avait des moyens pécuniaires considérables comparés à ceux de Plymouth, et, parmi ces colons, il y avait plusieurs hommes instruits ayant des amis très influents en Angleterre.

Ils fondèrent d'abord la ville de Salem, et ensuite Boston. Ces colons n'étaient pas des *pèlerins* (pilgrims), mais des *puritains* ou des réformateurs qui voulaient avoir l'indépendance religieuse.

Ces nouveaux colons du Massachusetts eurent à endurer, comme ceux de Plymouth, beaucoup de misère. Ces colonies, Plymouth et la baie de Massachusetts, furent, pendant longtemps, indépendantes l'une de l'autre ; mais la colonie de Plymouth, bien que la plus ancienne des deux, s'accrut plus lentement que celle de Massachusetts. Enfin, en 1692, toutes deux furent réunies sous le nom de Massachusetts, nom emprunté à une des tribus sauvages qui habitait le territoire. La signification du mot Massachusetts est *Colline Bleue*.

CHAPITRE III

Plus tard s'adjoignit à l'état du Massachusetts l'état du Maine. Plus tard encore, on vit naître les colonies de Newhampshire, de Connecticut, de Rhode-Island, et, successivement, les autres états dont une partie fut fondée par des Canadiens-Français. Le nom de Rhode-Island fut donné à cet état à cause de sa prétendue ressemblance avec l'île de Rhodes.

Sans délai, ils établirent des écoles et des collèges. Les deux universités de Harvard et de Yale sont les plus anciennes du continent américain.

La première presse établie dans la Nouvelle Angleterre et dans l'Amérique fut à Cambridge (près Boston), en 1639. Le premier journal publié en Amérique a paru en 1704 sous le nom de *The Boston News Letter*. L'esclavage a existé dans les Etats du Nord, comme au Canada, mais sous une forme mitigée.

CHAPITRE IV

NEW - YORK

Un hardi marin, du nom de Adrien Block, se préparait à faire voile pour l'Angleterre, quand son bâtiment prit feu, et il mit pied à terre sur l'île de Manhattan, l'endroit où est aujourd'hui la grande ville de New-York. Ses hommes y construisirent un fort en bois, et là, ils passèrent l'hiver de 1614 ; mais, avant le printemps, ils construisirent un nouveau navire de 16 tonneaux appelé *The Unrust*. (Ce bâtiment a été le premier construit sur le continent américain.) Cet établissement fut d'abord appelé "New-Amsterdam" ; dix ans plus tard toute l'île de Manhattan fut achetée des Sauvages pour la somme de £24 sterling ; c'est aujourd'hui New-York.

CHAPITRE V

PENNSYLVANIE

L'état de la Pensylvanie fut fondé en 1681, par William Penn, entre le Delaware et l'Atlantique.

Cet endroit était tellement chargé d'arbres de toute espèce que quelques latinistes lui donnèrent le nom de *Sylva*.

Un autre acolla au nom de *Sylva* le nom de *Penn*, de là le nom de *Pennsylvan'a*.

Penn appartenait à la dénomination religieuse protestante connue sous le nom de Quaker, et on lui donnait souvent le nom de roi Quaker.

Le nom de Penn au mot *sylvan'a* fut ajouté officiellement par ordre du roi d'Angleterre.

La principale ville de la Pensylvanie est Philadelphie, nom dérivé de deux mots grecs qui signifient : " Amour des frères."

Peu à peu, d'autres colonies se formèrent tels que le Delaware, la Virginie, Maryland, les deux Carolines, la Georgie jusqu'à ce qu'enfin le temps arriva où elles comprirent qu'il leur fallait se réunir contre un ennemi commun, la mère-patrie, l'Angleterre. Un impôt sur le timbre et le thé fut le prétexte et la cause de cette révolution, qu'on appelle la révolution américaine, ou des États-Unis.

A cette époque le nombre des colonies des États-Unis était de 13. Les *Bostonnais*, comme on les appelait au Canada, jetèrent à l'eau des ballots de thé qui leur venaient par voie d'Angleterre.

La Virginie fut la première à s'enrôler sous le drapeau de la rébellion.

Au moment opportun, un grand homme, Washington, le même qui écrivait à la suite de la bataille de Monongahéla : *Nous avons été battus, honteusement battus, par une poignée de Français*, entreprit l'œuvre bien difficile de faire de son pays, un pays libre et indépendant.

Plusieurs batailles et combats eurent lieu entre les Anglais et les Américains, hommes de même sang, à la suite desquelles, avec l'aide de Lafayette, les États-Unis déclarèrent leur indépendance et la signèrent en 1776. L'Angleterre, par le traité de Versailles, en 1783, recon-

nut l'indépendance des Etats-Unis. Cette reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis fut reçue avec enthousiasme par les Américains, et George Washington fut élu premier président de la nouvelle république.

En même temps que la révolution des Etats-Unis avait lieu, les Américains firent une tentative pour s'emparer du Canada, et vinrent mettre le siège devant Québec (siège de 1775).—(*Voir mes Entretiens sur l'histoire du Canada.*)

Plus tard, en 1812, ils tentèrent un nouvel effort contre le Canada.

Ils avaient conquis tout le Haut-Canada ; ils s'étaient emparés de Montréal, mais ils furent battus à Châteauguay par De Salaberry, qui commandait 3 ou 400 Canadiens-Français.

L'armée des Etats-Unis battue à Châteauguay comptait de 6000 à 7000 hommes.

CHAPITRE VI

Le nombre des batailles entre les Américains, les Anglais et nous, a été très considérable. Nous avons perdu quelques-unes de ces batailles : mais nous en avons gagné bien plus.

A l'exemple de leurs ancêtres, les Gaulois et les Francs, vos pères avaient l'humeur très guerrière.

Pour venger une injure, ils partaient de Québec, des Trois-Rivières, de Montréal, se rendaient à la raquette jusqu'à Portland et autres villes des Etats-Unis, ou à Terre-neuve, ou à la Baie d'Hudson, le fusil sur l'épaule, n'emportant avec eux aucune provision, se fiant pour leur nourriture aux caprices de la chasse et de la pêche, couchant dans des trous pratiqués dans la neige, parfois

molle, parfois sèche, toujours alertes, vigoureux, et la terreur des Américains et des Sauvages. Leurs fusils étaient des fusils à pierre ou à silex ; mais vos pères tiraient juste.

A part l'histoire de nos guerres avec les Américains, et celles des Américains avec le Mexique et les Sauvages, toute leur histoire se résume en élections de juges, de présidents, de magistrats, etc., etc., plus le développement immense de leurs industries, de leur agriculture, de leur navigation et de leurs manufactures.

C'est un peuple, mes chers enfants, qui aime la paix et qui est assez sage pour la conserver et pour en cultiver les arts. De cela, nous ne pourrions trop les féliciter, et pour vous, allez en guerre le moins souvent possible ; mais quand il faudra y aller, allez-y bravement comme vos pères.

CHAPITRE VII

A U C A N A D A

MESSE DE MINUIT

A onze heures et demie, à la suite de ce récit de leur grand'mère sur les Etats-Unis, qui les avait tenus jusque-là en éveil, les *carricoles* attelées à de fringants chevaux, dont les grelots faisaient entendre un bruyant carillon, se mirent à défilér dans les paisibles paroisses canadiennes. Il y avait peu de neige sur le sol, et de temps en temps, on voyait jaillir des étincelles sous l'acier de leurs fers.

Le froid était vif, la neige durcie, et les chevaux se ressentaient de l'air tonifiant de l'atmosphère.

Du côté du sud du fleuve Saint-Laurent, il y avait trois églises tout illuminées. Les jeunes enfants furent chau-

dement encapotés et conduits par leur grand-père à la messe de minuit.

Tous les surplis ont été blanchis à neuf pour ce jour mémorable, car il s'agit de la naissance du petit Jésus.

Dans l'église paroissiale, où ont prié tant de héros Canadiens-Français et où ils ont reçu leur sépulture, brillent à la voûte une foule de candélabres que les enfants n'avaient encore jamais vus. Le petit Jésus était couché dans une crèche, ayant à ses côtés deux statuettes, représentant Saint Joseph et la Sainte Vierge, plus un bœuf et un âne. L'autel était brillamment illuminé.

Deux joueurs de violon, et les plus belles voix de la paroisse, qui s'étaient exercées longtemps d'avance, firent entendre ces beaux chants de Noël que tous les Canadiens-Français connaissent : *Nouvelle agréable. Dans cette étable. Ça, bergers, assemblons-nous. Divin enfant, etc., etc.*

Un pain béni magnifique, orné d'étendards, pain béni de dévotion et non d'obligation, avait été fourni pour la circonstance, par un généreux paroissien ; c'était une tradition de famille.

Recueillement, adoration pour le petit Jésus, Sauveur du monde. On revient de l'église un peu fatigué, les jeunes enfants surtout ; il y a des *croquignoles* sur la table, tout un réveillon.

Une petite couche de neige blanche, de cette belle neige blanche après laquelle soupirait Paul depuis longtemps, avait converti le chemin du roi en un chemin de *rois*.

CHAPITRE VIII

Le lendemain au soir, Madame Genest s'aperçut qu'elle n'avait pas complété l'histoire des États-Unis, et continua

en ces termes : Mes enfants, en 1861, une révolution formidable a éclaté aux Etats-Unis, entre ceux du Nord et ceux du Sud, au sujet de l'esclavage. Grand nombre de batailles ont été livrées avec des succès variables. Les principaux héros de cette révolution ont été Lincoln, Sherman, Grant, Stone-Wall Jackson, Lee, etc.

Les Etats du nord ont fini par faire la conquête des Etats du sud, et ces divers états sont encore réunis sous la même dénomination des Etats-Unis d'Amérique ; mais il règne entre eux un certain malaise, qui pourrait conduire à des évènements nouveaux.

APPENDICE

Nombre d'Etats aux Etats-Unis.....	38
“ de territoires.....	7
Population.....	48,000,000

Les villes les plus importantes des Etats-Unis, à part celles déjà mentionnées, sont Washington, la capitale, Baltimore, Nouvelle Orléans, Saint-Louis, San-Francisco et Chicago.

Le gouvernement est composé du Sénat et de la Chambre des représentants, lesquels constituent le congrès. A part cela, il y a le Président, le Cabinet et la Cour Suprême ; chacune de ces branches de la législature est indépendante l'une de l'autre, et exerce contrôle sur l'une ou sur l'autre.

La juridiction de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, comprenait autrefois cette immense étendue de contrées, tant au Canada qu'aux Etats-Unis ; et, aujourd'hui, cet ancien diocèse de Québec se trouve divisé en 60 et quelques diocèses.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN RIVARD ECONOMISTE

1878

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage que vient de publier monsieur A. Gérin-Lajoie, d'Ottawa. Ce volume est le complément de *Jean Rivard le Défricheur* que le même écrivain a publié dans le *Foyer Canadien* en 1864 et et qu'il a reproduit sous forme de brochure en 1874.

Tout l'agencement du premier volume peut se résumer en quelques mots :

Jean Rivard, ayant fait un cours presque complet d'études classiques dans un collège de cette province—celui de Nicolet, je présume—se vit obligé, par la mort imprévue de son père, de faire choix d'un état. Voyant toutes les professions libérales encombrées, il prit l'héroïque détermination, à l'âge de 19 ans, de se faire colon-défricheur, et de se tailler un large patrimoine dans une des belles forêts qui, à cette époque, ombrageaient les riches cantons de l'est. Pour tout avoir notre héros ne possédait que la force musculaire de ses deux bras, le dévouement d'un fidèle serviteur, Pierre Gagnon, et la somme de cinquante louis.

C'est le canton de Bristol—canton désormais fameux—que le héros choisit pour théâtre de ses exploits. Les défrichements, avec toutes les péripéties qui les accompagnent, la fabrication de la potasse, celle du sucre d'érable, les premières semailles à travers les souches carbonisées, la première récolte, un combat contre un ours, dans lequel Pierre Gagnon sauve la vie de son maître, les amours de Jean Rivard avec Louise Routier, de la paroisse de Grand-Pré, de nombreuses et intéressantes lettres échangées entre l'intrépide défricheur et Gustave Charmenil, jeune avocat sans causes, pratiquant à Montréal : lettres pleines d'attrait, d'actualité, qui établissent un contraste frappant dans les carrières si différentes que suivent les deux jeunes gens ; bref, les progrès si rapides qui viennent couronner les magnanimes efforts de Jean Rivard, progrès tels qu'au bout de la deuxième année il revient à Grand-Pré, paroisse *du bord de l'eau*, où il épouse la belle et candide Louise : tels sont les principaux événements qui se déroulent dans *Jean Rivard le Défricheur*.

Lors de l'apparition de ce premier volume, les gourmets littéraires ne manquèrent pas d'en apprécier tout le mérite, bien que les organes de la publicité ne jugèrent pas à propos de faire retentir en son honneur les cymbales de la réclame.

Dans *Jean Rivard le Défricheur* M. Lajoie avait interrompu son récit brusquement, à la suite du mariage de son héros avec Louise ; cela avait semblé cruel à un grand nombre de lecteurs, aux jeunes filles particulièrement ; mais les initiés à l'art d'écrire avaient cru deviner que ce n'était là qu'un habile moyen de ménager l'intérêt du récit, et d'annoncer, en même temps, une suite à ce premier *numéro* ; effectivement, cette suite vient de paraître avec le titre qui est en tête de cette étude.

Dans ce deuxième volume l'auteur fait connaître, dès le début, son intention et son objet :

“ Une des choses les plus intéressantes pour l'observateur intelligent, surtout pour l'économiste et l'homme d'état, c'est, à coup sûr, l'établissement graduel d'un canton, la formation d'une paroisse, d'un village, d'une ville.

“ De même qu'on voit l'enfant naître, croître et se développer jusqu'à ce qu'il soit devenu homme, de même Jean Rivard vit au sein de la forêt vierge les habitations sortir de terre, s'étendre de tous côtés, et former peu-à-peu cette populeuse et florissante paroisse qui fut bientôt connue sous le nom de Rivardville.”

Mais un Rivardville, de même qu'un Paris, cela ne se fait pas en un seul jour.

Que de choses à trouver, que de choses à créer dans l'établissement d'une paroisse nouvelle ! Depuis la fondation d'une école—(à Rivardville, chose digne de remarque ! presque dès le début on trouva moyen de fonder une école académique qui fut désignée sous le nom de *lycée* ; le maître de l'établissement, homme de la plus haute capacité, n'était connu que sous le titre de monsieur le *Professeur*, et percevait un salaire de cent louis) ;— depuis la fondation d'une école, dis-je, jusqu'à celle d'une église ; depuis l'établissement régulier des lois municipales jusqu'à l'organisation de la lutte électorale de Jean Rivard pour la Chambre d'assemblée, y compris le magnifique triomphe qui en fut le couronnement !..... mais n'anticipons pas.

Un des points les plus importants qu'eut à surveiller le fondateur de Rivardville, fut le choix des colons et des premiers habitants qui manifestèrent le désir de venir s'y fixer. En effet, dans un établissement nouveau il ne faut

pas de bras ni de bouches inutiles, encore moins des têtes chaudes, tracassières et nuisibles.

Dans l'énumération des services divers que les différents corps de métier, ou que les professions libérales sont appelés à rendre à une colonie naissante, plusieurs trouveront leur compte dans la lecture de ces pages, qui renferment, parfois, de dures et de bonnes vérités. Mais laissons la parole à l'auteur.

“ A peine le canton comptait-il une centaine de cabanes de défricheurs qu'un grand nombre de familles arrivèrent des bords du Saint-Laurent pour s'établir en permanence dans cette nouvelle contrée. On vit arriver tour à tour l'ouvrier faisant à la fois les fonctions d'entrepreneur, de constructeur, de *meublier*, de maçon, de voiturier ; le cordonnier, le forgeron s'aidant d'abord de la culture de quelques arpents de terre ; le petit négociant, détaillant, pour la commodité des nouveaux colons, la farine, le lard, les bois, et des choses moins indispensables, comme pipes, tabac, allumettes, bouts de rubans, et recevant en échange grains de toutes sortes, bois de sciage et de chauffage, cendres à potasse, œufs, volailles, etc., qu'il revendait à son tour dans les villes ou villages voisins.”

A la date du 20 juillet arrive Pierre Larose qui vient faire du bardeau. Accueilli avec acclamation.

Le 14 août, un fabricant de meubles vient solliciter son entrée dans la paroisse nouvelle avec ses trois garçons dont il veut faire des cultivateurs. Le 25, J. B. Leduc se présente en qualité de charron : tous deux sont reçus avec enthousiasme.

Mais, à la date du 2 septembre, voici bien une autre affaire ; c'est un jeune homme de Montréal qui vient offrir ses services comme marchand. Or, écoutez bien, marchands gros et petits, quelles paroles lui adressa dans

cette circonstance Jean Rivard, et, surtout, faites-en votre profit :

“ Nous avons déjà deux petits négociants dans le canton de Bristol, c'est assez : c'est même trop pour le moment. Avant d'échanger, il faut produire. Une des causes de la gêne dans nos campagnes c'est le trop grand nombre de commerçants. Les cultivateurs y trouvent trop facilement le moyen de s'endetter, en faisant l'achat de choses inutiles. Le marchand, s'il n'a pas un grand fonds d'honnêteté, vendra ses marchandises à un prix exorbitant, ou prêtera à gros intérêt, ruinant ainsi, en peu d'années, d'honnêtes pères de familles qui mériteraient un meilleur sort.”

Évincé le marchand !

A partir de ce moment, tous les malheurs semblent vouloir fondre en même temps sur la paroisse naissante, et la menacent d'un anéantissement complet.

Coup sur coup arrivent un maquignon, un docteur médecin, et, pour surcroît d'infortune, Gendreau *le plaideur*.

“ Ouf ! dit Jean Rivard, quel ennui ! voilà un importun qui, sous prétexte de me demander conseil sur le projet qu'il a de s'établir dans le canton, me fait perdre près d'une heure à me parler de chevaux. Avec quel enthousiasme il m'a raconté l'histoire de tous les chevaux qu'il a achetés depuis qu'il est au monde !... J'espère au moins que notre canton n'aura pas l'honneur de compter ce maquignon au nombre de ses habitants.”

Enfoncé le maquignon ; à votre tour, confrère docteur

“ Oh ! certes, voilà que notre localité devient célèbre. Un docteur vient s'offrir pour soigner nos malades ! Jusqu'à présent, nous avons dû courir à Lacasseville chaque fois qu'il a fallu avoir un médecin, ce qui n'est pas arrivé

trop souvent, Dieu merci!... Quoique je ne ressemble guère au grand Napoléon, soit dit sans vouloir démentir Pierre Gagnon, je pense comme lui que le monde n'en irait pas plus mal, s'il n'y avait pas autant de médecins. Le bon air, l'exercice, la diète [il aurait fallu dire le régime] sont les meilleurs médecins dans les trois quarts des maladies."

Je vous le dis en vérité, monsieur Jean Rivard de Rivardville, du canton du Bristol, ce que vous venez de dire là est vrai *un peu beaucoup*. J'en sais quelque chose.

Mais voici venir le pire de tous, Gendreau le plaideux ; écoutons le portrait de main de maître qu'en trace M. Gérin-Lajoie.

" Un autre personnage émigra aussi vers cette époque dans le canton de Bristol... Il venait d'une des anciennes paroisses des bords du Saint-Laurent, d'où, sans doute, on l'avait vu partir sans regret ; car il était difficile d'imaginer un être plus maussade. C'était l'esprit de contradiction incarné, le génie de l'opposition en chair et en os. Quoiqu'il approchât de la quarantaine, il n'avait encore rien fait pour lui-même, tous ses efforts ayant été employés à entraver les mesures des autres. Il avait gaspillé en procès un héritage qui eût suffi à la rendre indépendant sous le rapport de la fortune.

" Au lieu de se réformer en vieillissant, il devenait de plus en plus insupportable. Contrecarrer les desseins d'autrui, dénaturer les meilleures intentions, nuire à la réussite des projets les plus utiles, s'agiter, crier, tempêter chaque fois qu'il s'agissait de quelqu'un ou de quelque chose, telle semblait être sa mission.

" Hâbleur de première force, il passait ses journées à disserter à tort et à travers, sur la politique d'abord, puis sur les affaires locales et municipales, les affaires d'école,

les affaires de fabrique, et si ces sujets lui faisaient défaut, tant pis pour les personnes, c'étaient elles qui passaient au sas de sa critique.

“ Dans la paroisse où il demeurait avant d'émigrer à Bristol, il avait été pendant vingt ans en guerre avec ses voisins pour des questions de bornage, de *découvert*, de cours d'eau, pour de prétendus dommages causés par des animaux ou des volailles, et pour mille autres réclamations que son esprit fertile se plaisait à inventer.

“ Ces tracasseries qui font le désespoir des gens paisibles étaient pour lui une source de jouissances. Il se trouvait là dans son élément. Une église à bâtir, un site à choisir, une évaluation à faire, un chemin public à tracer, une école à établir, des magistrats à faire nommer, des officiers de voirie à élire, toutes ces circonstances étaient autant de bonnes fortunes pour notre homme.

“ Un fait assez curieux peut servir à faire comprendre jusqu'à quel point cet individu poussait l'esprit de contradiction. En quittant sa paroisse natale, où il avait réussi, on ne sait comment, à se faire élire conseiller municipal, il refusa de donner sa démission en disant à ses collègues : je reviendrai peut-être ! en tout cas, soyez avertis que je m'oppose à tout ce qui se fera dans le conseil en mon absence.”

Bientôt la population de Rivardville devint assez considérable pour qu'on demandât les services d'un missionnaire ; ce qui fut facilement accordé. Le service divin se fit d'abord dans une simple maisonnette en bois ; mais avant longtemps, malgré les protestations de Gendreau le Plaideux, les colons se mirent hardiment à l'œuvre, et parvinrent, au moyen de corvées, de contributions volontaires, *sans taxes*, à construire une belle église qui fut peinte en blanc (M. Lajoie insiste, et avec raison, sur la peinture blanche pour les églises et les maisons). M.

Octave Doucet, jusque là simple missionnaire, devint curé de Rivardville.

Voici le portrait de ce jeune curé tel qu'esquissé par M. Lajoie :

“ Ce qui le distinguait surtout c'était sa nature franche et sympathique ; on sentait, en causant avec lui, qu'il avait constamment le cœur sur les lèvres ; on ne pouvait l'aborder sans l'aimer. Personne n'était mieux fait pour consoler les malheureux ; aussi avait-il constamment dans sa chambre de pauvres affligés qui venaient lui raconter leurs chagrins, et chercher des remèdes à leurs maux. Jamais il ne rebutait personne ; au contraire, c'était avec le doux nom d'ami, de frère, d'enfant, de père, qu'il accueillait tous ceux qui s'adressaient à lui. Sa sensibilité, la bonté de son cœur se révélaient à la moindre occasion.....

“ Il n'avait qu'un défaut qui faisait son désespoir, et dont il chercha vainement à se corriger ; il fumait !.....”

M. Lajoie ne fume pas.

Détail important à noter, et que l'auteur se garde bien d'omettre, le digne curé ne se mêlait pas de politique, ou ne s'en mêlait pas plus qu'il ne fallait. C'est à propos des élections pour la Chambre d'assemblée que M. Doucet se présente sous un jour si favorable.

“ Les électeurs de Rivardville, dit M. Lajoie, savaient bien de quel côté étaient les sympathies de leur pasteur.”

A vrai dire, il eût été difficile que les électeurs du comté de Bristol n'eussent pas connu de quel côté étaient les sympathies de leur pasteur. En effet, l'opposant de Jean Rivard était un jeune *avocat de la ville*, nullement connu dans le canton de Bristol, plein d'astuce et d'habileté, qui brigait les suffrages des électeurs, non dans

l'intérêt public, mais dans son propre intérêt. Il faisait partie de plusieurs sociétés secrètes, politiques et religieuses ; de plus, il distribuait l'argent à pleines mains pour corrompre les électeurs, et avait fait déposer des barils de whiskey dans presque toutes les auberges du comté. Sous ces circonstances, il n'était donc guère possible que les électeurs ignorassent de quel côté étaient les sympathies de leur curé.

Malgré cela, le jeune curé " demeura parfaitement neutre dans la lutte, parce qu'il ne voulait pas qu'un seul de ses pénitents *vît en lui un adversaire politique*. Il se contenta de prêcher la modération, de mettre les électeurs en garde contre la corruption, contre les fraudes et la violence."

Pour mieux comprendre tout le mérite d'une pareille abstention, il ne faut pas oublier que Jean Rivard et Octave Doucet étaient compagnons d'enfance et de collège, et vivaient dans la plus grande intimité. Jean Rivard fut le premier à approuver la conduite de son ami, et à lui conseiller d'observer la plus stricte neutralité. Bien plus, lors du triomphe qui suivit son élection, quelques chauds partisans, en passant devant le presbytère, manifestèrent le désir de pousser quelques hourras. " Jean Rivard leur fit signe de se taire, et tous se contentèrent d'ôter leur chapeau et de saluer en silence M. le curé Doucet qui se promenait nu tête sur le perron."

" Le bon curé, ajoute M. Lajoie, croyait fumer en se promenant, mais il s'aperçut, quand le cortège fut passé, que sa pipe *était froide depuis longtemps*."—Ce que tout le monde croira aisément, moi le premier.

Le dernier chapitre du livre est intitulé *Quinze ans après*, et renferme une magnifique description d'une belle paroisse canadienne, non pas telle, malheureusement, qu'on la voit tous les jours, mais telle qu'elle devrait

toujours être. La maison de Jean Rivard, ses étables, ses écuries, ses animaux de race améliorée, etc., etc., tout cela fait envie. La bibliothèque ; quatre cents volumes !

M. Lajoie fait dire à Jean Rivard. “ J’ai toujours aimé les livres ; et trouver ainsi loin de la ville un aussi grand nombre de volumes réunis fut à la fois pour moi une surprise et un bonheur.”

“ Je ne pus retenir ma curiosité, et je m’avançai aussitôt pour faire connaissance avec les auteurs.”

A mon tour, j’avouerai que ma curiosité fut vivement piquée à la lecture de ces deux phrases. Il me tardait de connaître, bien que je m’en doutasse un peu, quels livres M. Lajoie avait surtout en estime, quels il recommandait plus spécialement comme fonds de bibliothèque ; car, il ne faut pas l’ignorer, M. Lajoie [dont la modestie outrée ne s’alarmera pas trop, je l’espère, de l’aveu que je vais faire en toute sincérité] M. Lajoie est non seulement un des meilleurs écrivains, un des plus profonds penseurs et un des plus grands économistes du *Dominion*, mais aussi un des plus fins connaisseurs en livres de tous genres. Sur tous ces points, il n’y a qu’une voix parmi ceux qui le connaissent, et qui tous sont ses admirateurs.

“ En tête, dit M. Lajoie, se trouvait une excellente édition de la bible, et quelques ouvrages choisis de théologie et de religion. Puis venaient les principaux classiques grecs, latins, français. Venaient ensuite une trentaine d’ouvrages d’histoire et de politique et, en particulier, les histoires de France, d’Angleterre, des Etats-Unis et du Canada. A côté se trouvaient quelques petits traités élémentaires sur les sciences physiques et naturelles et les arts et métiers. Mais *la plus grande partie des volumes concernaient l’agriculture, la branche favorite de Jean Rivard ;* on y voyait des ouvrages spéciaux sur la chimie agricole, les engrais, les dessèchements, l’élevage des animaux, le

jardinage, les arbres fruitiers etc. Sur les rayons inférieurs étaient quelques dictionnaires encyclopédiques et des dictionnaires de langues, puis quelques ouvrages de droit, et les statuts du Canada que Jean Rivard recevait en sa qualité de juge de paix.”

A ceux qui s'occupent de l'éducation du peuple, cette première de toutes nos questions politiques, je conseille la lecture attentive des nombreuses pages que M. Lajoie y a consacrées. Ceux qui se complaisent dans les petits tableaux de mœurs canadiennes n'auront que l'embarras du choix ; le livre en est parsemé ; et quels tableaux ! Aux députés présents, et surtout passés, je recommande instamment le chapitre qui est consacré à l'élection et au triomphe de Jean Rivard ; ils y verront un tableau fidèle de toutes les péripéties par lesquelles ils ont eu à passer, dans des temps qui, heureusement, ne sont plus.

Le seul genre de style qui convenait au travail de M. Lajoie était le style simple. C'est bien le plus convenable dans le plupart des cas, et le mieux adopté au grand nombre des sujets. Mais M. Lajoie manie ce genre avec tant d'aisance et d'habileté qu'on est tenté de se demander si vraiment il n'y atteint pas la perfection.

Hélas ! quelle différence entre ces fraîches et belles pages de Jean Rivard défricheur et Économiste, et ces fades romans, que les librairies française, anglaise et américaine, déversent journellement sur nos rives ! œuvres malsaines que l'on voit trop souvent entre les mains de nos femmes canadiennes, et même parfois dans celles de jeunes pensionnaires récemment sorties des couvents, et trop tôt émancipées.

Quant à la correction grammaticale—cet écueil où viennent se heurter et choir si souvent nos écrivains canadiens—elle est, pour ainsi dire, sans reproche. En vain

la critique s'acharne-t-elle à dénicher quelques fautes de grammaire, quelques péchés d'orthographe, avec le louable désir de faire sentir à l'auteur que, lui aussi, a ses défauts à se reprocher. Tout effort en ce genre est à peu près inutile. L'éplucheur le mieux intentionné y perd son latin ; la critique est désarmée et s'incline.

Par ci par là on découvre bien quelques erreurs de typographie ; mais elles sont très rares. Du reste, qui aurait le courage de reprocher à nos écrivains ces peccadilles, dont, à la rigueur, ils ne doivent pas être tenus responsables, pourvu qu'elles ne soient pas trop multipliées ? En effet, l'écrivain canadien est placé dans des conditions exceptionnellement désavantageuses pour la publication de ses œuvres. Il n'y a pas de protes véritablement dignes de ce nom dans la plupart de nos établissements d'imprimerie, de sorte qu'il faut être non seulement auteur, mais encore correcteur d'épreuves et de revises. Or, en moyenne, pour le moindre ouvrage il ne faut pas moins de deux épreuves et de deux revises : voilà le supplice par lequel il lui faut passer avant que l'auteur puisse se présenter devant le public dans une tenue un peu décente.

Il est assez d'usage de terminer l'appréciation des œuvres littéraires par cette phase stéréotypée : " Ce livre devrait se trouver dans toutes les familles." C'est en formulant ce souhait que je terminerai, en ajoutant toutefois que si jamais œuvre littéraire canadienne a mérité ce compliment, c'est bien Jean Rivard le Défricheur et Jean Rivard l'Economiste. Je doute fort, cependant, que mon souhait se réalise. En effet, notre population, depuis le haut de l'échelle jusqu'en bas, ne lit guère, n'a que fort peu le désir de s'instruire, et se garde bien d'acheter des livres utiles. C'est pénible à avouer, mais c'est vrai.

QUELQUES NOTES

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE AU CANADA

1879

Les renseignements qui suivent ont été obtenus trop tard pour que je pusse les insérer dans mon rapport sur le "Concours d'Agriculture" de l'Institut-Canadien de Québec. Ces renseignements pourront avoir plus tard quelque valeur.

Il serait à désirer que quelque jeune écrivain de talent consacrat ses heures de loisir à écrire cette histoire de l'agriculture. Il trouverait là un champ vaste, plein d'intérêt, encore non étudié.

Il faudrait qu'il commençât par l'étude de nos anciennes annales.

Comme exemple, il constaterait qu'à la date du premier octobre 1608, Champlain (trois mois après son arrivée à Québec,) fit semer autour de son *abitation* du blé, le 15 du même mois du seigle, et le 24 des vignes du pays.

Voici en quels termes Champlain s'exprime dans ses *Mémoires*.

" Le premier octobre je fis semer du bled, et au 15 du seigle.

“ Le 3 du mois, il fit quelques gélées blanches, et les feuilles des arbres commencèrent à tomber au 15.

“ Le 24 du mois, je fis planter des vignes du pays qui vindrent fort belles. Mais après que je fus parti de l'abitation pour revenir en France, on les gasta toutes, sans en avoir eu soin, qui m'affligea beaucoup à mon retour.”

Champlain ne dit pas quelle moisson de bled et de seigle il récolta dans l'automne de 1609 ; il est à présumer que cette moisson ne consista qu'en quelques épis rares et clairsemés.

Louis Hébert, apothicaire de profession, a été le premier chef de famille de la Nouvelle-France, et aussi le premier cultivateur du pays. Sa terre était située sur les remparts. Il arriva à Québec en 1617. “ *Ça été, dit Champlain, le premier chef de famille résidant au pays qui vivait de ce qu'il cultivait.*” Ferland le proclame et avec raison comme étant l'homme qui, après Champlain, a pris la plus grande part à l'établissement de Québec et à l'avancement de la Nouvelle-France.

Avant Hébert, les Français qui venaient à Québec ne s'occupaient que de traite, de chasse et de pêche ; aucun n'avait songé à s'y fixer d'une manière permanente. Louis Hébert a été le premier propriétaire et le premier concessionnaire du Canada ; et, en cette qualité, il est désigné par tous les historiens comme le premier citoyen du *Dominion* et le premier *Canadien*.

Le premier habitant de Beauport a été Robert Giffard, seigneur de cette paroisse. Giffard a été le premier habitant des paroisses du Canada.

Talon et Colbert prêtèrent particulièrement attention au développement de l'agriculture.

Sous l'administration du marquis de Tracy, arriva à Québec une escadre emmenant des bœufs, des moutons

et douze chevaux ; ces chevaux étaient les premiers qu'on eût vus dans le pays, à l'exception de celui qui avait été donné au gouverneur Montmagny vingt ans auparavant. La docilité de ces chevaux qui se laissaient conduire avec tant d'aisance étonna beaucoup les sauvages : ils ne pouvaient se lasser d'admirer ces *originaux de France* qui se montraient si soumis à la volonté de l'homme.

Les officiers du régiment de Carignan, intrépides soldats, furent de grands colonisateurs et de braves cultivateurs.

La mère Marie de l'Incarnation, dans une de ses lettres, donne une excellente idée des ressources qu'offrait alors la Nouvelle-France aux colons qui venaient s'y établir. Cette lettre, vieille de deux cents ans, a autant d'à-propos aujourd'hui qu'elle en avait à l'époque éloignée où elle fut écrite.

“ Ici, écrivait cette sainte femme, les bleds, les légumes et toutes sortes de grains croissent en abondance. La terre est une terre à froment, qui, plus on la découvre des bois, plus elle est fertile et abondante. Sa fertilité a beaucoup paru cette année, parceque les farines de l'armée s'étant gâtées sur la mer, il s'est trouvé ici des bleds pour fournir à sa subsistance, sans faire tort à la provision des habitants.

“ Quand une famille commence une habitation, *il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires. Mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite, ils deviennent riches avec le temps.* Au commencement, ils vivent de leurs graines, de leurs légumes et de leur chasse qui est abondante en hiver. Pour leur vêtement et les autres ustensiles de la maison, ils font des planches pour couvrir les maisons et débitent des bois de char-

penne qu'ils vendent bien cher. Ayant ainsi le nécessaire, ils commencent à faire trafic, et de la sorte ils s'avancent peu à peu. Cette petite économie, ajoute-elle, *a tellement touché ces messieurs les officiers* (du régiment de Carignan) *qu'ils ont obtenu des terres pour y faire travailler.*"

Dans la même lettre, parlant encore du régiment de Carignan, elle lui rend ce beau témoignage: "ce que l'on recherche le plus est la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est à cela que l'on travaille, comme aussi à faire régner la dévotion dans l'armée, faisant entendre qu'il s'agit ici d'une guerre sainte. Il y en a bien cinq cents (du régiment de Carignan) qui ont pris le scapulaire de la Sainte Vierge, et beaucoup d'autres qui récitent le chapelet de la Sainte Famille tous les jours."

La plus grande partie de ce fameux régiment se fixa dans le pays, et plusieurs des officiers, nobles d'origine, firent du Canada leur patrie adoptive; de sorte, dit Laverdière, que la Nouvelle-France peut se glorifier d'avoir à elle seule plus de noblesse ancienne, peut-être, que toutes les autres colonies françaises ensemble.

Pour se faire une idée complète de l'état de prospérité du Canada au commencement de cette période, il suffit d'ajouter que cette même année, (1665), il arriva dans la colonie un nombre d'émigrants plus considérable que celui des habitants qui y étaient déjà établis.

En 1659 (le 16 juin), arrivait à Québec Mgr de Laval, Evêque de Pétrée, qui fut sacré plus tard (1674) Evêque de l'Amérique du Nord. Son immense diocèse a été subdivisé depuis en soixante-et-douze.

Après avoir fondé le séminaire de Québec en 1663, Mgr de Laval fonda la première école normale et la première école d'agriculture du Canada. Ces deux écoles étaient désignées sous le nom de "PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-JOACHIM."

“ Dès l'origine du Petit Séminaire de Québec, (1668),
“ disent les annales du temps, lorsque les élèves don-
“ naient quelques marques certaines qu'ils n'étaient pas
“ appelés à l'état ecclésiastique, on les renvoyait à leurs
“ parents, ou, si les parents y consentaient, on les appli-
“ quait à l'étude de quelque métier, comme de couvreur,
“ de maçon, de cordonnier, de couturier, de charpentier,
“ de sculpteur, de serrurier, de menuisier et autres qu'on
“ leur montrait gratuitement.” On voit même (lettre de
Mgr de St-Valier, page 13,) qu'un certain nombre d'élèves
du “ Petit Séminaire ” apprenaient un métier par diver-
tissement entre leurs études. Ce furent les élèves eux-
mêmes qui sculptèrent les ornements de la Chapelle du
Séminaire.

“ AU PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-JOACHIM, quoiqu'aucun
“ acte ne parle de l'agriculture d'une manière précise, on
“ trouve des élèves appliqués à ces travaux ; d'autres, dès
“ l'année 1676, étaient envoyés au cap Tourmente, où il y
“ avait une *ferme modèle*. Là, les jeunes gens qui parais-
“ saient moins propres aux études classiques apprenaient
“ à lire, à écrire et à chiffrer tout en s'appliquant aux
“ travaux de la terre et à différents métiers, (*Abeille*, vol.
“ 1, Nos- 41 et 42.) ”

En 1685, l'école de Saint-Joachim comptait 31 élèves.

L'abbé de Soumande, assisté de M. de St-Denys, était le directeur de l'établissement.

Leurs jours s'écoulaient paisiblement, partagés entre de pieux exercices et les travaux des champs ou les différents métiers les plus nécessaires au pays.

En 1690, ces jeunes gens montrèrent une ardeur et une intrépidité dignes des plus grands éloges pour repousser l'invasion de Phipps.

En 1691, Mgr Laval se retira à Saint-Joachim pour se reposer. Il y suivit avec intérêt les travaux et les progrès des jeunes gens qu'on y formait par ses soins. Ce fut pendant ce séjour qu'il s'occupa de faire construire de nouveaux logements et des bâtiments en pierre d'une admirable grandeur et d'une étonnante solidité. (Voir M. de la Potherie, tom. 1, page 112).

En 1693, Mgr Laval fonda six bourses au petit séminaire du cap Tourmente. La même année, M. Soumande en fonda trois autres, à la condition que tous les élèves du cap Tourmente ou de Saint-Joachim diraient chaque jour en commun le petit office de l'Immaculée Conception.

En 1701, M. Soumande fonda une bourse pour un instituteur, afin de faire instruire dans un commencement d'humanités quelques élèves de l'école d'agriculture, avec la condition que ces élèves se dévoueraient plus tard à la carrière de l'enseignement, et deviendraient maîtres d'école.

Ce fut là la première école Normale du Canada.

L'incendie du séminaire de Québec qui eut lieu la même année (1701), obligea de réduire à 6 le nombre des élèves de Saint-Joachim. (On avait besoin de toutes les ressources pour rebâtir le Séminaire.)

Le Séminaire rétabli, Mgr de Laval songea à élever au Château-Richer deux vastes maisons dont l'une, destinée aux Sœurs de la Congrégation, pouvait contenir 40 personnes ; et l'autre, qui devait avoir 150 pieds de longueur, devait devenir le séjour des élèves du cap Tourmente, qui auraient été plus près de la ville et dans un endroit plus salubre. Ces travaux furent interrompus par le deuxième incendie du séminaire en 1705 ; et, à la mort de Mgr de Laval, en 1708, ils furent abandonnés sans retour.

Le pensionnat du cap Tourmente, privé de l'appui de Mgr Laval, ne fit plus que languir jusqu'en 1714; à cette époque les directeurs du séminaire de Québec furent obligés de le fermer, faute de ressources pécuniaires.

Ce pensionnat agricole, industriel et d'école Normale a duré près de 40 ans.

A partir de cette époque toute l'histoire de l'agriculture au Canada se résume dans les mots suivants, à savoir : les hommes toujours en expéditions guerrières, les femmes et les enfants obligés de labourer et d'ensemencer les champs.

De 1800 à 1830 encore des guerres, et peu ou pas d'écoles.

Mais en 1830 apparaît un homme dont on ne prononce guère le nom dans nos histoires du Canada, et qui a été un des plus grands bienfaiteurs du pays : JOSEPH-FRANÇOIS PERREAULT.

Voici en peu de mots l'énumération des œuvres de patriotisme et de bienfaisance de ce grand citoyen :

1°. Fondation d'une ferme modèle à Lorette avant 1830, sous la direction d'un suisse, Girod, tué durant la rébellion ;

2°. Divers traités d'agriculture et d'horticulture pour les écoles élémentaires ;

3°. Fondation d'une école de garçons dans la rue d'Artillerie, faubourg Saint-Louis, où on enseignait l'agriculture. Perreault avait écrit des livres exprès pour les enfants de cette école, même des abécédaires, lesquels n'existaient pas alors dans le pays ;

4°. Ecole d'industrie pour les filles, rue Saint-Michel, faubourg Saint-Louis. Là étaient des métiers, des filatures, différents appareils pour l'industrie.

M. Perreault payait les enfants pour les engager à venir à l'école ; et il était convenu entre lui et les parents que ces derniers seraient passibles d'une amende quand les enfants n'assisteraient pas régulièrement à l'école. Il avait sept arpents de terre sur la côte connue encore aujourd'hui sous le nom de côte à Perreault, à quelques arpents de l'ancienne porte Saint-Louis ; il avait converti ces sept arpents en jardin et en verger modèles.

Ça été à une de ces écoles primaires que l'historien Garneau a appris à lire et à écrire.

De 1844 à 1848, l'abbé Holmes a fait réciter à ses élèves du séminaire de Québec plusieurs dissertations sur les industries, sur l'agriculture, sur le libre échange et la protection.

Ces manuscrits ont été détruits lors de l'incendie d'une aile du séminaire de Québec, il y a quelques années.

Dans une note au bas d'une page d'une des premières éditions de sa géographie moderne, l'abbé Holmes a consigné une dizaine de lignes au sujet de l'agriculture ; ces dix lignes, qui résumaient toute la situation politique à cette époque reculée, la résument également pour la nôtre.

(Tout est là.

Dans les exemplaires de la Littérature canadienne, publiés par la collaboration du *Foyer canadien*, on peut lire plusieurs articles remarquables de Étienne Parant sur notre agriculture et nos industries.

Depuis, ont surgi des écoles d'agriculture, notamment celle de Sainte-Anne, des professeurs d'agriculture, des journalistes qui ont compris ce que devait être l'agriculture en ce pays.

En 1869 (dix ans passés) j'écrivais dans l'*Evènement* l'article suivant reproduit plus tard dans un volume intitulé : "Mélanges," etc.

" *L'agriculture, ses besoins, ses améliorations, ses progrès :*
" voilà ce qui doit, avant tout, occuper l'attention de nos
" hommes d'Etat, de ceux spécialement qui son chargés
" d'administrer la Province de Québec. C'est la première
" de toutes nos questions politiques ; c'est plus qu'une
" question politique, c'est une question religieuse. La
" colonisation de nos terres incultes a bien son impor-
" tance, mais elle ne vient qu'en deuxième lieu. En
" effet, s'il importe de prêter secours à ceux qui veulent
" s'établir sur des terres nouvelles, il importe encore plus
" d'indiquer, à ceux qui sont établis sur des terres ancien-
" nes, la meilleure manière de les conserver.

" Je viens de dire que l'agriculture est une question
" religieuse, et voici comment.

" L'émigration de notre population aux Etats-Unis est
" due à trois causes principales : 1° amour du change-
" ment chez un certain nombre : 2° misère et pauvreté
" dues au défaut d'établissements industriels et manu-
" facturiers dans nos villes ; 3° misère et pauvreté occa-
" sionnées par un système de culture des plus vicieux
" dans nos campagnes. Or, on se plaint, et cela n'est
" que trop prouvé, que les émigrants de notre race vont
" perdre leur foi et leur mœurs dans la république voisine.
" L'unique moyen d'empêcher l'émigration de nos cam-
" pagnes est d'enseigner à nos cultivateurs comment ils
" peuvent trouver l'aisance, la richesse et le bonheur
" chez eux. Pour cela que faut-il ? Leur enseigner à
" cultiver. De cette manière, l'agriculture prend toutes
" les proportions d'une question éminemment religieuse
" et qui mérite toute l'attention de notre clergé, celle de
" nos curés de la campagne en particulier.

“ Le Canada est et doit être, avant tout, un pays agricole. Les arguments mêmes que l'on invoque pour combattre cette proposition servent à la démontrer.

“ On dit : “ l'hiver est trop long !—Tant mieux si l'hiver est long. Cela' oblige nos cultivateurs à tenir leurs animaux plus longtemps à l'étable ; cela les contraint de faire des engrais sans lesquels il n'y a pas d'agriculture possible. Ne sait-on pas que les agriculteurs modèles recommandent la stabulation permanente, l'été comme l'hiver ? Il y a longtemps que nos terres, avec le système de culture suivi jusqu'à ce jour seraient complètement épuisées, si la rigueur de notre climat n'eût forcé nos gens à établir une stabulation de six ou sept mois.

“ On dit encore : La belle saison est si courte ! ” C'est vrai ; mais la main d'œuvre est à bas prix, et notre population est d'une vigueur, d'une force sans pareille. Quelle somme énorme de travail ne peuvent pas faire des hommes taillés comme nos habitants ! et la végétation, dès qu'elle commence avec quelle rapidité extérieure ne se développe-t-elle pas ? Notre sol est d'une fertilité sans pareille, tous les grains, tous les légumes parviennent facilement à maturité.

“ Les objections à la thèse que je soutiens, à savoir : que le Canada est, et doit rester un pays essentiellement agricole, n'ont aucune valeur.

“ Et cependant notre classe agricole souffre, elle est pauvre, par quels moyens peut-on la relever de cet état de souffrances ?—Par l'instruction agricole.”

Je n'ai pas un mot à changer à ce que je disais alors.

Rendement des terres dans la Province de Québec.

Il faut distinguer deux cas :

- 1° Celui où les terres sont dans le voisinage des villes ;
- 2° Celui où les terres sont éloignées de la ville.

Premièrement : dans le voisinage de la ville de Québec, à Maizarets, ferme du Séminaire de Québec, une terre de 200 arpents en culture a rapporté au Séminaire de Québec 2,300 piastres annuellement, en moyenne, de revenu net, toutes dépenses payées, pendant les quatre années 1874-75-76-77.

Pour obtenir un tel résultat, la dépense moyenne a été de 1600 piastres annuellement, de sorte que le rendement total de ces deux cents arpents a été annuellement de 3,900 piastres, en moyenne, par année.

A ma demande, M. Ls Bilodeau, agronome émérite, a bien voulu me donner le résultat suivant provenant de la culture de 50 arpents de terre cultivés par lui à Sainte-Foy, à 2 lieues de Québec.

- 10,000 bottes de foin,
- 4,000 minots de patates,
- 500 minots d'avoine de Norvège,
- 44 minots de sarrasin,
- 200 minots de bettes à vache et à sucre,
- 200 minots de choux de Siam,
- 1500 pommes de choux,
- 2 minots de fèves,
- 1½ minot blé d'Inde,
- 6 minots d'oignons.

De plus, d'autres légumes pour l'usage de la famille, ainsi que le pacage de trois vaches.

Deuxièmement :—Culture à distance des villes.

M. Jean-Bte Dupuis, ancien marchand, député du parlement provincial, cultive une terre de cent soixante arpents depuis plusieurs années et a tenu durant tout ce temps une comptabilité agricole modèle.

Pendant l'espace de six années, de 1868 à 1873, inclusivement, la moyenne du revenu net de sa terre, toutes dépenses payées, a été de 832.00 piastres annuellement.

CONCLUSION.

Quels moyens prendre pour rémédier au déplorable état de notre agriculture ?

Montrer à nos enfants à lire et à écrire, et, surtout, leur enseigner comment ne pas oublier l'une ou l'autre de ces deux choses :

Une Anecdote pour terminer.

Il y a une douzaine d'années, j'étais appelé par le coroner de cette ville à faire une enquête importante dans une paroisse sise à deux lieues de Québec. Le coroner demande aux douze jurés : qui choisissez-vous pour chef ? quelqu'un qui sache signer son nom. Des douze jurés, pas un ne savait écrire.

Je demande à l'un d'eux âgé de 25 ans :

Mais ne savez-vous pas signer votre nom ?

--Il me répondit : Je l'ai su autrefois, mais je l'ai oublié.

—Au moins vous savez lire ?

—Oui, me répondit-il, mais en latin seulement.

Ebahi à la vue de ce disciple de Virgile et d'Horace, je lui demandai :

Mais pourquoi ne savez-vous lire que le latin ?

Il me répondit :

—C'est que je suis maître-chantre ?

DEMONSTRATION EN FAVEUR DU PAPE

L'histoire rapporte qu'un jour, un ambassadeur des Scythes dit à Alexandre-le-Grand : "Qu'avons-nous à démêler avec toi ? Jamais nous n'avons mis le pied dans ton pays..... Tu te vantes de venir pour exterminer les voleurs ; mais n'es-tu pas toi-même le plus grand voleur de la terre ?"

L'histoire rapporte qu'un autre jour, Alexandre demandait à un pirate de quel droit il croyait avoir d'infester les mers. Le pirate lui répondit : "Le même que toi d'infester l'univers. Mais parce que je le fais avec un petit navire, on m'appelle brigand ; et parce que tu le fais avec une grande flotte, on t'appelle conquérant !"

L'auteur de la *Cité de Dieu*, qui nous a conservé ce trait de l'histoire d'Alexandre, trouve que la réponse du pirate était pleine d'esprit et de vérité.

Or, je le demande, si les barbares et les pirates des temps anciens étaient en droit de se faire une semblable opinion sur la valeur des conquérants de l'antiquité païenne, en quelle estime les peuples civilisés de notre âge peuvent-ils tenir le conquérant du XIXe siècle, qui procède à la manière de Victor Emmanuel, roi chrétien, souverain catholique !

Loin de moi l'idée d'établir un parallèle entre le plus grand héros d'autrefois et le roi *galant homme* : l'effort serait trop grand ! Mais si l'on admet la définition du conquérant telle que formulée par le Scythe et le pirate, ne semble-t-il pas que la grande figure d'Alexandre est aujourd'hui rejetée dans l'ombre ? Ne semble-t-il pas que la gloire de tous les héros païens pâlit devant celle du héros de Castelfidardo et de Rome.

Il est d'usage constant, parmi les peuples civilisés, d'avoir, au moins, un prétexte, un semblant de prétexte, pour justifier une déclaration d'hostilités. Il y a, en outre, certaines convenances à respecter ; la guerre, elle aussi, a son étiquette. La diplomatie, d'abord, fait jouer ses puissants ressorts ; et lorsqu'enfin elle est à bout d'expédients, une déclaration de guerre est signifiée en bonne et due forme ; et cette déclaration, on se fait un scrupule de la communiquer, non seulement à la Puissance ennemie, mais encore aux Puissances étrangères.— Victor-Emmanuel a trouvé moyen de simplifier tout cela !

Sans aucune déclaration de guerre, sans un mot d'avertissement, sans l'ombre d'un prétexte, il lance ses bataillons sur les pays voisins, et il les prend ! Et pourquoi les prend-il ? Parce qu'il les prend !

Plus que cela, à la honte du dix-neuvième siècle qui supporte de pareils outrages, ce monarque sans pudeur a juré sa foi, à maintes reprises, en face de l'univers entier, que bien loin de convoiter la Ville Éternelle, lui, roi d'Italie et souverain catholique, ne désirait qu'une chose : se faire le protecteur de la Papauté, se constituer le gardien respectueux de Rome. Et à peine le dernier soldat français a-t-il quitté les rives de l'Italie, que ce roi parjure commet de sang-froid, le plus criminel des attentats,

la plus inique violation du droit des gens, et lance ses hordes impies sur la capitale de la chrétienté !

Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de la rapidité des conquêtes de ce héros des temps modernes : ses triomphes sont faciles.

Ce n'est pas sans peine—une expérience cruelle vient de le démontrer!—ce n'est pas sans efforts que les conquérants parviennent au but de leurs désirs. Il leur faut livrer des combats nombreux, risquer des batailles sanglantes, où ils n'épargnent guère leurs soldats, ne se ménagent guère eux-mêmes.—Emmanuel a changé tout cela ! Prendre des villes, que dis-je ? accaparer des royaumes entiers, c'est pour lui l'affaire de quelques jours, une distraction de quelques instants ! Ces exploits, il les accomplit par un effort magique de sa volonté, sans luttes, sans combats ; ces résultats brillants il les obtient au moyen de recettes stratégiques d'une simplicité extrême, qui ne manqueront pas de commander l'admiration et l'étonnement des générations futures !

Qui, mieux qu'Emmanuel, a su comprendre le parti avantageux qu'un héros peut tirer de dix gros bataillons lancés à l'improviste sur une province sans défense ! Qui, mieux que lui, a jamais connu ce que peuvent cent mille hommes contre dix mille !

Avouons-le, avec une pareille tactique on devient conquérant à peu de frais ; cette manière d'arrondir un royaume est expéditive, coupe court à bien des difficultés, garantit un succès facile.

Ah ! messieurs, un pareil thème offre à l'ironie un champ inépuisable ; mais on ne plaisante pas longtemps sur un semblable sujet : le rire, bientôt, devient amer. En dépit de tout ce que vous pouvez faire pour garder votre

sang-froid, malgré vous, votre sang bouillonne dans vos veines ; votre cœur se gonfle ; et, qui que vous soyez, catholiques, protestants, si vous avez en vous-mêmes le sens du droit, de l'équité, de la justice, involontairement les paroles du Scythe et du pirate se pressent sur vos lèvres !..... Toutefois, consolons-nous ; il y a un Dieu là-haut ; il y a une Providence qui veille aux choses de la terre !

L'Eglise passe aujourd'hui par de terribles épreuves ; c'est vrai ; mais l'Eglise du Christ en ce monde, n'est-ce pas l'église militante ? Où serait sa gloire si elle ne pouvait la moissonner dans les combats ? N'est-ce pas dans ces temps de luttes que la foi des fidèles se retrempe ? N'est-ce pas au milieu des persécutions que l'Eglise a toujours récolté ses plus nombreux prosélytes ?

L'Eglise vivait en paix depuis dix ans : dix années de paix, c'est une longue période pour l'Eglise ! Pie IX voyait s'écouler des jours pleins d'une félicité non sans mélange, il est vrai, mais aussi peu fertiles. Une destinée plus glorieuse devait marquer le passage de Pie IX, grand homme et grand saint ! la Providence y a pourvu d'une manière admirable. Pour frapper les esprits de ce siècle incrédule et matérialiste, il fallait de grands événements ; or, les grands événements de l'Eglise, ce sont avant tout les grandes persécutions.

Instrument aveugle d'une Providence dont les desseins se déroberont si souvent aux regards des hommes, un roi s'est trouvé, d'une ambition sans bornes, d'un génie fort douteux, qui s'est chargé de fournir à l'Eglise cet aliment des persécutions qui, plus que tout autre, peut-être, lui donne sa force et sa grandeur. De là, les rapines d'Emmanuel ; de là, ces actes de brigandage qui ont donné à l'Eglise, en quelques années, cette vitalité, cette énergie, cette force d'expansion qui se manifestent aujourd'hui

avec un éclat égal à celui qu'on a vu durant les grandes persécutions des premiers siècles.

Quelques années se sont à peine écoulées depuis le jour où le roi d'Italie accaparait, d'un seul coup, une large part de patrimoine de Saint-Pierre. Pie IX, alors, implora le secours des prières de ses enfants. Aussitôt une large commotion électrique ébranla l'univers ; un acte de foi immense sortit des poitrines de deux cent millions de catholiques !

Joignant à la prière le dévouement, l'action à la parole, l'œuvre du denier de Saint-Pierre,—qui prit autrefois son origine dans l'Angleterre catholique, alors que l'Angleterre portait le glorieux surnom d'Ile des Saints—l'œuvre du denier de Saint-Pierre fut rétabli. Depuis ce jour mémorable, que de choses glorieuses l'Eglise n'a-t-elle pas vues ? jusqu'à ce moment solennel, encore si rapproché de nous, où le dogme de l'infailibilité fut proclamé : ce grand dogme, l'infailibilité, si mal compris par ceux qui ne veulent pas se donner la peine de le comprendre, et qui, pourtant, est le gage assuré de cette merveilleuse unité catholique qui brille aujourd'hui d'un si lumineux éclat, unité sans laquelle notre sainte religion ne saurait être véritablement divine.

Messieurs, au milieu des désastres de tous genres dont nous sommes les témoins, ne perdons pas courage ; ayons patience ! C'est dans le creuset des grandes tribulations que le plomb vil se change en or pur ; c'est aux époques des grandes persécutions qu'on voit les faibles se raffermir, les tièdes devenir plus chauds, plus zélés, les fervents acquérir plus d'ardeur.

Je ne suis pas de ceux qui croient que les guerres sont toujours des malheurs : loin de là ! Le sang humain a une vertu régénératrice dont nous commençons à voir les heureux effets : c'est une rosée bienfaisante qui ranime

les vertus éteintes, fait revivre les instincts généreux, reflleurir les passions nobles, les grandes et viriles aspirations des hommes.

Les flots de sang qui viennent d'inonder la terre suffiront-ils à cette grande œuvre de régénération que la Providence paraît s'être imposée ? Nul ne le sait. Mais s'il en fallait encore de ce sang humain, Dieu saura bien le faire couler !

DISCOURS

PRONONCÉ À L'UNIVERSITÉ LAVAL EN SÉANCE SOLENNELLE À L'OCCASION
DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU PONTIFICAT DE PIE IX.

Excellences, (1) Messeigneurs, (2)

Messieurs,

En l'an 67 de l'ère chrétienne régnait à Rome un des plus puissants monarques que l'univers ait jamais connus : c'était Néron.

Maître du monde, plus que cela, dieu,—car il s'était fait dieu !—à peine parvenu à l'âge de vingt ans, Néron, ayant épuisé jusqu'à la lie la coupe de toutes les jouissances humaines, était à la recherche de quelque mode nouveau pour satisfaire ses goûts blasés.

L'incendie de Troie, récemment décrit en si beaux vers par Virgile, devait tenter l'imagination puissante de Néron ; Néron renouvela l'incendie de Troie.

Le procédé qu'il imagina fut d'exécution facile. Il fit mettre le feu aux quatre coins de la ville de Rome, *urbs Roma* ; et pendant neuf jours, Rome brûla. Assis dans la

(1) Le Lieutenant Gouverneur et Mgr Conroy.

(2) Tous les Evêques de la Province de Québec.

tour de Mécène, vêtu en habits de tragédien, applaudi par ses courtisans, Néron se mit à chanter des vers de son criu avec accompagnement de sa lyre ; car le magnifique empereur était non seulement maître, souverain du monde, dieu ! mais encore poète, artiste, musicien, baladin, histrion, tout ce qu'on voudra.

Au dire de l'histoire, ce fut un grandiose spectacle. Des quatorze régions dont Rome se composait, dix furent consumées.

Néron jubilait. Désormais il aurait un espace suffisant pour l'agrandissement de son palais misérablement confiné jusque là sur deux collines ; il pourrait reconstruire sa ville impériale administrativement, municipalement, aligner ses rues, faire une Rome vraiment néronienne, *Neropo is !*

Cependant, ce feu de joie ne fut pas du goût de tout le monde ; du goût des contribuables surtout, dont l'incendie des maisons avait grossi le brasier.

Le citoyen romain, *civis romanus*, commença à murmurer ; des murmures il passait aux menaces, et finalement, il ne parlait de rien moins que de faire un mauvais parti à son seigneur et maître, dont le goût exagéré pour les spectacles gigantesques prenait des proportions onéreuses pour ses sujets bien aimés

Mais, par bonheur pour Néron, il y avait alors dans Rome une secte religieuse nouvelle, dont les adeptes abhorrés par leurs infamies,—dit l'histoire profane du temps—s'appelaient vulgairement *chrétiens*. *Vulgus christianos vocat.....* dit Tacite, *per flagitia invisos...od um generis humani*. Sur cette secte nouvelle Néron parvint à détourner la colère du peuple romain, en l'accusant d'avoir été elle-même, l'auteur de ce criminel incendiat.

Ce fut là, vous le savez, messieurs, la cause et l'origine de cet épouvantable massacre d'êtres humains qui est désigné dans l'histoire sous le nom de " Première persécution des Chrétiens."

Les détails de cette sanglante orgie sont frais à la mémoire de tous : Néron se promenant en char de triomphe dans ses jardins du Vatican illuminés par la combustion des corps des martyrs ; flambeaux vivants, torches humaines enduites de résine, de cire et de papyrus ; Néron faisant la chasse aux chrétiens déguisés en bêtes fauves, lançant contre eux des chiens furieux !..... " le pal qui traversait la gorge, dit Tacite, le fer, le feu, les chevalets ;" " *les pompes du supplice !*" dit Sénèque.

Quant aux victimes, elles étaient calmes, ajoute le même écrivain Sénèque, " et souriant de bon cœur, regardant leurs entrailles à découvert et contemplant leurs souffrances de haut."

Or, parmi ces victimes qui souriaient ainsi de bon cœur, et contemplaient leurs souffrances de haut, se trouva un juif, homme d'une condition obscure, peu connu des grands, mais en grande estime auprès de la secte des chrétiens dont il était le chef. Ce juif était pêcheur de profession, et s'appelait Simon.

Le maître qu'il adorait l'avait rencontré un jour sur les bords d'un petit lac de la Judée, et lui avait dit ces mots : " Suis-moi" ; et ce pêcheur ignorant et crédule avait tout quitté là, parents et amis, et avait suivi le maître.

Un autre jour, le maître avait changé le nom de Simon en celui de Pierre.

Pierre fut donc incarcéré dans la prison Mammertine.

Bientôt, un gentil—Paul ou Saul—fut confiné dans la même prison.

Par un entêtement difficile à expliquer pour un grand nombre alors, ces deux hommes, bien loin de renoncer à leurs errements, résolurent de continuer leur œuvre de prédication sous les verroux de leur cachot ; et ils réussirent si bien dans leur entreprise qu'ils parvinrent à convertir à leur doctrine presque tous leurs compagnons de prison au nombre de quarante et plus, y compris leurs deux geôliers, *Processus et Martinianus*.

Pour ce méfait, et pour bien d'autres du même genre, Simon-Pierre et Paul subirent le dernier supplice à la date du 29 juin de l'an 67. Paul—citoyen romain—eut la tête tranchée ; Pierre—juif seulement—fut crucifié, mais la tête en bas, à sa demande, ne voulant pas être crucifié la tête en haut comme son maître.

Ainsi mourut Pierre, le premier successeur du Christ, le premier pape de la chrétienté.

Néron était satisfait de son œuvre ; le massacre avait été conduit avec tant d'ordre, tant de zèle et de diligence qu'il se vantait d'avoir anéanti le secte abhorrée des chrétiens. Néron se trompait.

Simon-Pierre mort, un autre Pierre le remplaçait : c'était Lin. A Lin succéda Clet ; à Clet, Clément ; à Clément, Evariste, papes des Catacombes ; et ainsi de suite, de siècle en siècle, pendant deux mille ans, jusqu'à ces jours mémorables de mai 1877, où, en communion avec l'univers entier, nous célébrons dans cette enceinte, le cinquantième anniversaire du glorieux pontificat de Pie IX, Pape, successeur de Simon-Pierre.

Depuis Pierre jusqu'à Pie IX, il y a eu 258 papes. Sur ce nombre on compte 36 martyrs, en tout 83 canonisés.

Or, au point de vue purement humain, cette succession non interrompue de 258 papes ne tient-elle pas du prodige ?

Quelle doctrine enchanteresse, quelle morale facile ou complaisante prêchaient donc ces papes de la primitive église et leurs disciples, pour que, dans l'espace d'un demi siècle seulement, ils aient pu envahir l'empire romain, et compter leurs adeptes jusque sur les marches du trône des Césars !

Sans or ni argent, suivant l'ordre de leur maître *qui est aux Cieux*, disaient-ils, dénués de tout, en haine au genre humain, méprisés, torturés, martyrisés, ils ne prétendaient rien moins, ces papes,—sublimes audacieux !—rien moins que de détrôner Jupiter et les dieux de l'Olympe, dussent-ils, pour cela, faire crouler le trône même des empereurs.

Pour l'accomplissement d'une œuvre aussi gigantesque, ils avaient l'ordre de leur maître qui leur avait dit : “ Allez, enseignez ; ” pour arme une prière : “ *Pater noster qui es in cælis.* ”

La doctrine nouvelle que ce maître avait annoncée, et qu'il avait ordonné à ses disciples de propager à leur tour, devait paraître naturellement, à cette époque, d'une singulière excentricité : le renoncement à soi-même, la fuite des plaisirs, la mortification des sens, le pardon des injures, l'amour de son prochain, plus que cela, l'amour de ses ennemis !.... Le royaume des cieux, avait-il dit, n'appartiendra qu'aux doux et humbles de cœur ; tous les hommes sont égaux ; l'esclave est l'égal de son maître, la femme, l'égale de l'homme, sa compagne, chose étrange ! non son esclave.

Ce maître, *placé en signe de contradiction*, était désigné sous le nom de *Christ* ; et en deux circonstances différentes il s'était donné à lui-même deux étranges qualifications ; une fois, il s'était appelé le *Fils de Dieu*, une autre fois, le *Fils de l'homme*.

Tout cela se passait, il ne faut pas l'oublier, aux temps de Tibère, de Caligula, de Néron.

A la même époque, cependant, on menait joyeuse vie à Rome, à Naples, sur les rives de Baïa, partout. En fait de jouissances, de plaisirs, on ne visait qu'à une chose, à l'impossible, au monstrueux. *monstruosum*, a dit un écrivain païen.

Ce fut donc pour le renversement de cet état de choses, qui paraissait si solidement établi, que le Christ, Pierre, Paul, les papes, leurs disciples—juifs et gentils,—souffrirent les tourments du martyre. Quelle aberration de l'esprit humain ! disait-on alors, et avec, au moins, un semblant de raison ! Folie de la croix ! dit le langage chrétien de nos jours ; honte nécessaire de la foi ; *petitesses de Dieu*, disait l'africain Tertullien, *necessarium decedecus fidei*.

Que si des premiers temps de la papauté et de la primitive église, nous traversons les âges, et descendons le cours des siècles ; si nous contemplons le résultat des œuvres du Christ et des 258 papes, ses successeurs, quel spectacle se présente à nos regards ! L'histoire de l'humanité est là... Mais, grâce à Dieu, je n'ai pas besoin de franchir les bornes de mon pays pour voir les fruits abondants de tant d'œuvres immortelles.

Récollets Dolbeau, Jamay, Le Caron, Du Plessis, qui, les premiers,—il y a deux siècles et demi—avez apporté aux sauvages tribus du Canada la bonne nouvelle de l'Évangile ; jésuites Lallemand, Massé, de Brébeuf, Jogues, Daniel, Garnier, de Noue ; saint évêque Laval, et tant d'autres qui avez arrosé de vos sueurs et de votre sang le sol de la Nouvelle France ; saintes femmes de la Peltrie, Marie de l'Incarnation, Saint-Bernard, Saint-Ignace, Saint-Bonaventure, Marguerite Bourgeois, Mans..... vos œuvres sont là, témoins impérissables des bienfaits de l'Église

en ce pays, et de la paternelle sollicitude des Souverains Pontifes pour la Nouvelle France !

Après deux mille ans de luttes, de combats, de persécutions, marqués par autant de triomphes glorieux, n'y avait-il pas lieu d'espérer que la paix, si chèrement acquise, était désormais assurée à l'Eglise ? Cependant, que voyons-nous ?

Pierre, Pie IX, encore prisonnier, non dans la prison Mammertine, cette fois, mais à quelques pas de là, dans le Vatican ; Pierre, toujours assisté de Paul, conviant et convertissant à la foi catholique, non pas quarante personnes seulement et deux geôliers, mais des milliers de personnes, des peuples entiers ; et cela comme autrefois, au milieu des luttes, des combats, des persécutions, du sein d'une prison...

Seulement, avec la succession des temps, les *pompes du supplice* ont changé. Les tenailles, le fer, le feu, le pal qui traverse la gorge, le crucifiement ne sont de mise aujourd'hui que dans des circonstances exceptionnelles ; une longue expérience a démontré l'inutilité de ces moyens de répression. Il a donc fallu faire choix d'autres armes, en inventer de nouvelles.

Parmi ces dernières, il en est d'un genre spécial avec lesquelles mon état de vie, mon professorat, m'ont rendu familier ; je veux parler de ces armes que des ennemis nombreux, puissants,—pas assez combattus avec *les mêmes armes*, à mon avis,—prétendent emprunter aux progrès de la science moderne, aux découvertes, aux lumières du XIXe siècle.

Depuis un quart de siècle, il a été dans mes attributions, Messieurs, de suivre, pas à pas, l'évolution des sciences contemporaines. Les secrets nouveaux que la nature a révélés au microscope, je les ai scrutés ; les

phénomènes nouveaux que les réactifs chimiques ont fait naître, je les ai constatés. Et, après tout cela, je me demande, ou en sommes-nous ?—La réponse est facile : à une démonstration de plus en plus évidente de l'existence d'un principe immatériel, d'une force première, source et origine des autres forces, à l'existence d'un souffle créateur qui doit être éternel, puisqu'il a le don de créer.

Avec le seul secours des sciences naturelles, Messieurs, on ne peut sortir de là aujourd'hui, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, si ce n'est pour tourner dans un cercle vicieux. On peut bien jouer sur les mots, substituer un vocable nouveau à un autre déjà vieilli ; mais le fait dominant reste : DIEU !

Dans cet heureux pays,—par une Providence toute spéciale—cette foule de dangereuses théories, de systèmes nouveaux ou rajeunis qui font tant de mal dans l'ancien monde, n'ont pu, jusqu'à ce jour, trouver un sol favorable à leur croissance, encore moins à leur dissémination. Le doute, la négation ne comptent pas d'adeptes au milieu de nous.

Mais pouvons-nous espérer que, sans miracle, nous serons toujours à l'abri du danger ?

Pour éviter un pareil malheur, je me permettrai de donner un conseil à cette brillante jeunesse universitaire qui m'entoure, la gloire du Canada aujourd'hui, sa force et son appui dans un avenir prochain.

Jeunes lévites, qui vous préparez, à l'ombre du sanctuaire, à desservir les autels du Christ, ceignez vos reins pour des combats futurs—mais éloignés, je l'espère,—combats réels, ceux-là !... Que les annales du monde vous révèlent tous leurs secrets ; que les sciences naturelles, que les brillantes découvertes de l'érudition profane vous ouvrent tous leurs trésors ; soyez prêts à rencontrer les

ennemis de la foi sur le terrain même qu'il leur plaira de choisir ; et alors, quand le moment de la lutte sera venu, ne craignez pas d'entrer dans la lice, ne craignez pas de mettre à l'épreuve le fil de votre épée, la solidité de votre armure ; jusque-là, prenez patience, soyez sur le qui vive, préparez-vous.

Vous, messieurs, qui devez lutter sur un théâtre plus exposé, par là même plus dangereux—le théâtre du monde, —votre poste n'est pas dans le sanctuaire du temple, il est à la porte, sur le parvis ; soyez des sentinelles vigilantes, et, pour cela, vous avez un devoir impérieux à remplir : étudier, ne jamais vous endormir dans une molle nonchalance.

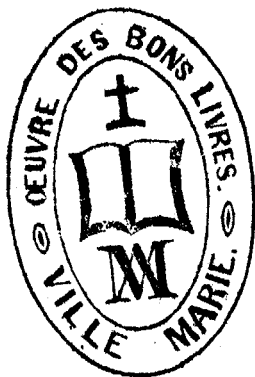
Ainsi munis de l'armure de toutes les sciences qui font aujourd'hui l'objet de vos études, et avec le secours d'en haut, vous arriverez inévitablement à cette conclusion qui s'impose d'elle-même, forcément, à tout esprit non prévenu : *Dieu est ; Christ règne ; Pierre est son vicaire !* Et fallût-il de nouveaux miracles pour affermir dans la foi ceux qui auraient le malheur de chanceler, l'auguste chef de l'Eglise, dont la cinquantième année de pontificat est l'objet de cette imposante solennité, Pie IX, n'est-il pas un miracle actuel de la stabilité de l'Eglise, un miracle vivant de l'origine céleste de la papauté !

Qui jamais plus que Pie IX fut en butte aux déboires, aux persécutions de tous genres ! en quels temps les dogmes du catholicisme, les enseignements de la morale chrétienne—cette arche de salut du genre humain—furent-ils plus exposés ! Mais en quels temps, aussi, Pierre remporta-t-il de plus nombreux et éclatants triomphes !

Au milieu des tumultueux éclats dont nous sommes journellement les témoins depuis tant d'années, Pie IX, calme et serein, tout-puissant dans sa faiblesse, ne s'est

jamais démenti. Depuis trente ans et plus, il commande en père ou en maître, suivant les circonstances

Au pauvre dans sa chaumière, la voix du pape apporte consolation, encouragement, espoir ; aux oreilles des monarques et des puissants, cette même voix, lorsqu'il le faut, pleine d'éclats et de foudre, retentit comme un tonnerre. Aussi, à la vue d'un pareil spectacle se sent-on naturellement porté à s'écrier avec Pascal : " Il est beau d'être sur un navire battu de la tempête, lorsqu'on est sûr qu'il ne peut pas sombrer."



DE L'ÉDUCATION

DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

1872

Je donne au mot *éducation* sa portée la plus large, sa signification la plus étendue ; ce mot signifiera dans tout le cours de cette étude *l'art de développer les facultés intellectuelles, morales et physiques.*

L'éducation, dans la province de Québec, peut se résumer comme suit : 1o élémentaire ; 2o moyenne ; 3o supérieure ou collégiale ; 4o professionnelle ou universitaire ; 5o éducation des classes agricoles et ouvrières ; 6o éducation des hommes *instruits.*

ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE

L'enfant qui reçoit cette éducation apprend à épeler et à lire couramment tant bien que mal. On lui enseigne, en outre, la lettre du petit catéchisme, un peu d'écriture, quelques notions de grammaire, et les quatre premières règles de l'arithmétique.

Les résultats de cette éducation sont presque nuls. Parmi ceux qui l'ont reçue, un certain nombre n'oublient pas tout-à-fait la lecture, parce qu'ils se donnent le luxe

d'épeler les offices de la messe et des vêpres les jours de dimanche et fêtes d'obligation ; cela arrive soixante fois, environ, dans le cours de l'année, et suffit, à la rigueur, pour entretenir la mémoire des yeux.

Quant à l'écriture, elle est bien vite oubliée ; et deux ou trois ans après leur sortie de l'école, c'est à peine si ces jeunes gens savent encore signer leurs noms ; j'apporte les faits suivants à l'appui de cet avancé.

J'étais appelé assez fréquemment à assister le coroner de cette ville aux enquêtes qui se tenaient dans les environs de Québec ; or, maintes fois il est arrivé que sur douze jurés, il n'y en avait pas un seul qui sût signer son nom. Plusieurs—et des jeunes gens de vingt-cinq à trente ans—nous disaient : “ Nous l'avons su autrefois, quand nous allions à l'école, mais nous l'avons oublié depuis.”

Un des notaires qui ont passé les contrats de la compagnie de Gosford me disait, l'an dernier, que tant qu'il avait eu à accomplir sa besogne dans des paroisses habitées par des Canadiens-Français, il avait été obligé de se faire accompagner par un témoin, les cultivateurs de ces paroisses n'étant pas capables d'apposer leurs signatures aux contrats. Dès lors qu'il est arrivé dans des paroisses habitées par des Irlandais, il a renvoyé son témoin, vu que tous ces Irlandais savaient écrire et signer.

De pareils aveux sont humiliants : mais qu'y faire ?—Le temps est grandement venu de sonder d'une main ferme les plaies de tous genres, et, au besoin, d'y appliquer le fer rouge.

La conclusion à tirer de ce qui précède est que le plus tôt on supprimera ce genre d'éducation purement *élémentaire*, le mieux ce sera. Celui qui la reçoit n'est guère plus avancé que celui qui ne la reçoit pas ; l'intelligence de

l'un est aussi inculte que celle de l'autre est épaisse. Tout au plus ces écoles élémentaires peuvent-elles être tolérées dans les paroisses les plus pauvres et dans les établissements tout nouveaux, où l'on n'a pas encore les moyens pécuniaires suffisants pour rémunérer de bons instituteurs. Peut-être arrivera-t-il que sur cent enfants qui auront suivi ces écoles, quelques-uns, plus désireux que d'autres de s'instruire, continueront plus tard à cultiver leur intelligence ; et ce sera autant de gagné.

Ce genre d'éducation *élémentaire* devrait être banni de toutes les anciennes paroisses, excepté, cela va sans dire, lorsque ces écoles élémentaires ne sont destinées qu'à préparer les enfants à entrer dans les écoles *modèles*.

ÉDUCATION MOYENNE.

Ce genre d'éducation se donne dans des écoles dites *modèles*, *académiques*, commerciales.

Les élèves y sont divisés en un plus ou moins grand nombre de classes. Les classes inférieures sont composées d'enfants qui apprennent à lire et à écrire ; les classes supérieures, de jeunes gens qui étudient la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, etc.

Le programme de ces écoles me paraît assez bon, moins quelques lacunes regrettables sur lesquelles je reviendrai. Mais, les méthodes employées pour infuser ces connaissances diverses dans l'esprit des jeunes gens ne sont, à mon avis, nullement satisfaisantes.

En premier lieu, un grand nombre des abrégés et des manuels qui sont entre les mains des enfants, sont mal faits ; plusieurs, même, sont détestables.

Pour ne rien citer qu'un exemple, je signalerai un petit ouvrage qui contient, à la fois, des abrégés de l'Histoire

sainte, de l'Histoire du Canada et de l'Histoire de France. Ce manuel est très répandu.

C'est un recueil de dates inutiles à retenir, un répertoire de faits insignifiants présentés sous la forme la plus insipide : un salmigondis de divisions, de subdivisions fastidieuses qui ne peuvent que fatiguer la mémoire des enfants, les ennuyer énormément, et, en définitive, ne leur apprendre qu'une chose : le dégoût de l'étude.

Comme exemple, je donne, au hasard, quelques-unes des questions et des réponses que je trouve dans cet opuscule, (page II).

20. " Comment peut-on diviser l'histoire de l'ancien testament."

Réponse.—" En huit époques principales, savoir : la première, depuis la création jusqu'au déluge ; la seconde, depuis le déluge jusqu'à Abraham ; la troisième, depuis Abraham jusqu'à Moïse ; la quatrième, depuis Moïse jusqu'à l'établissement de la monarchie ; la cinquième, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à la division en deux royaumes ; la sixième, depuis la division de la monarchie jusqu'à la captivité ; la septième, depuis la captivité jusqu'à la persécution d'Antiochus et le gouvernement des Machabées : et la huitième comprend le gouvernement des Machabées jusqu'à l'avènement de J.-C."

Tout cela s'apprend par cœur ; et l'élève qui peut réciter cette tirade—et nombre d'autres—sans broncher, a le prix d'histoire !

Je le demande, quel adulte pourrait se soumettre, pendant un mois, à un semblable régime, sans se vouer, d'avance, à l'abrutissement ? Et comment veut-on qu'un pauvre enfant sorte de là sans un commencement d'idiotisme ?

A la page 6, on trouve la question et la réponse suivantes :

“ Q. Quels furent les descendants de Seth jusqu'à Noé ?

“ R. Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Enoch, Mathusalem et Lamech, père de Noé.”

Tout commentaire est inutile. Passons à l'histoire de France.

Cette histoire est divisée par siècles ; et chaque siècle renferme à peu près le même nombre de pages. Les Mérovée, les Chilpéric, les Childebert, les Clothaire, ont un espace égal à celui qui est réservé à Louis XIV. Les dates de naissance, d'avènements au trône, de décès, de tous les rois chevelus et non chevelus ; les noms et prénoms de leurs femmes, oncles et tantes, cousins et cousines à trois degrés ; tout est donné dans cet impitoyable manuel, avec une fidélité historique désespérante que je me garderai bien de vérifier.

Grand Dieu ! quand un pauvre enfant a eu la cervelle bourrée de tous ces noms d'hommes, de femmes, de rois, de reines, de conquérants, de conquis, avec toutes ces dates de naissances, de baptêmes, de mariages, de décès ; et quand tout ce bourrage a été pratiqué sur un ton aussi mortellement ennuyeux, le pauvre enfant est-il beaucoup plus avancé ?

La meilleure méthode à suivre pour la composition de ces livres d'écoles, serait, à mon avis, la suivante :

LIVRES D'HISTOIRE—Pour certaines branches de l'enseignement, il importe que les enfants apprenent par cœur la lettre des abrégés qu'on met en leurs mains. L'histoire, cependant, devrait faire exception. Je ne puis concevoir comment on peut apprendre l'histoire par cœur. Mon expérience personnelle me dit que toutes les histoires que

j'ai apprises de cette manière ont été bien vite oubliées. L'enseignement de l'histoire, dans nos écoles modèles, académiques et commerciales, devrait donc se faire comme suit :

Il devrait y avoir deux abrégés, l'un pour les commençants, c'est-à-dire, pour les enfants de huit, ou dix ans ; l'autre, pour les enfants plus avancés, c'est-à-dire, pour ceux de douze à quinze ans.

Ces deux abrégés ne contiendraient que le récit des périodes les plus mémorables de chaque histoire ; ils ne différeraient l'un de l'autre que par le plus ou moins de développement.

Tous deux seraient ornés de gravures. Il n'y a rien comme ces gravures pour frapper l'esprit des adultes, à plus forte raison, celui des enfants.

Ces abrégés seraient divisés par chapitres et par paragraphes. A la fin de chaque chapitre, un petit questionnaire *bien fait* faciliterait la tâche du maître, lorsqu'il s'agirait de faire rendre compte aux élèves de ce qu'ils ont lu.

Les enfants auraient pour tâche de lire à la maison quelques paragraphes de ces abrégés. A l'école, lecture serait faite des mêmes paragraphes, à haute voix, par un des élèves. Ensuite les élèves seraient tenus de répondre de vive voix aux questions du maître, ou de donner par écrit un résumé de ce qu'ils auraient lu ou entendu lire. Dans les réponses que ces élèves seraient appelés à faire de vive voix, il faudrait veiller avec un soin scrupuleux à la diction ; et dans les analyses écrites, il faudrait corriger le style et l'orthographe. Enfin, on comprend que cette méthode peut être variée de diverses manières.

Pour préciser davantage, venons-en aux exemples.

HISTOIRE DU CANADA.—Je voudrais qu'il y eût deux abrégés : un pour les commençants, l'autre pour les élèves plus avancés.

Premier abrégé.—Quatre ou cinq lignes seraient consacrées à la découverte du Canada par Jacques Cartier.

Sans autre transition que l'espace d'un alinéa, ce manuel rendrait compte de l'arrivée de Champlain à Québec en 1608. Description du rocher de Québec et de ses environs. Premiers travaux d'établissement. Gravure représentant l'*abitation* à la Basse-Ville. Conspiration contre Champlain, et quelques-uns de ces détails si piquants d'intérêt que tout le monde a lus dans les "Mémoires." Guerres contre les Iroquois, avec reproduction des gravures contenues dans les "Mémoires." Siège de Québec par les Kertk. Arrivée des premiers colons : leurs travaux ; Hébert et Couillard.

De cette première époque, je passerais à Frontenac et au deuxième siège de Québec.

Les hauts faits d'Iberville et de quelques héros canadiens formeraient autant de chapitres ou de paragraphes différents ; de même que les martyres des Pères Jogues et Brébœuf.

Viendraient ensuite les périodes émouvantes de 1750 à 1760 avec leurs glorieux faits d'armes.

Sans dire un mot des diverses formes de gouvernement par lesquelles le Canada a passé à la fin du dernier siècle, je consacrerai un chapitre au siège de 1775, et ferais un tableau de l'état de la population Canadienne-Française à cette époque : l'émigration de la noblesse, le rôle si bienfaisant du clergé, les services rendus par nos institutions religieuses.

De là, je passerais à la guerre de 1812, et aux évène-

ments de 1837. Un mot sur l'union des Provinces et sur l'établissement de la Confédération complèterait ce premier abrégé. Comme on le voit, ces diverses périodes de notre histoire seraient présentées à l'élève sous forme de tableaux.

Avec un manuel ainsi fait et ainsi étudié, les enfants n'éprouveraient aucune peine à graver dans leur esprit les principaux évènements de l'histoire de leur pays. Ces évènements seraient d'autant mieux retenus par la mémoire, qu'ils seraient dégagés de tous les incidents secondaires et de moindre importance. Il n'y aurait, dans ce premier abrégé, que cinq ou six dates à retenir.

Le deuxième abrégé ne se distinguerait du premier que parce qu'il aurait plus de développement. Les tableaux contenus dans le premier pourraient être intercallés dans le deuxième, avec, en outre, une courte relation des principaux faits survenus entre les diverses périodes, afin de relier ces dernières les unes aux autres. Ici, encore, fort peu de dates.

HISTOIRE SAINTE ET HISTOIRE DE FRANCE.—Ce que je viens de dire de l'Histoire du Canada s'applique également à l'Histoire Sainte. Un premier abrégé ne contiendrait qu'une série de tableaux : un deuxième contiendrait ces mêmes tableaux reliés les unes aux autres par une courte relation des faits intermédiaires importants. Peu de dates.

Un seul abrégé de l'Histoire de France suffirait, à mon avis.

Il ne faut pas se le dissimuler. La composition de ces livres demande un grand soin, des aptitudes spéciales, un talent particulier. Ce n'est pas toujours celui qui possède le mieux l'histoire qui peut mener à bonne fin une pareille entreprise ; mais bien celui qui connaît le

mieux l'esprit et le caractère de l'enfant, qui comprend le mieux ce que l'enfant peut saisir et ne pas saisir, qui devine le mieux ce qui lui plaît, et ce qui ne lui plaît pas.

Venons-en aux objections.

Les enfants ne sauraient apprendre l'histoire de cette manière : leur intelligence n'est pas assez développée.

A cela je réponds : si leur intelligence n'est pas assez développée, cela tient à l'une ou à l'autre des causes suivantes : 1^o. L'enfant est trop jeune, ou ses études ne sont pas assez avancées. Alors, ne lui enseignez pas l'histoire, enseignez-lui quelque chose qui soit à sa portée. 2^o. L'enfant ne serait pas trop jeune, mais son intelligence est faible. Alors, raison de plus pour lui enseigner l'histoire, d'après cette méthode ; car le but de l'éducation est, avant tout, de développer les intelligences. Or, il n'est pas de meilleur exercice pour développer les intelligences, celles, surtout, qui sont naturellement paresseuses, que l'habitude du raisonnement, l'habitude de comprendre une question et de savoir y répondre.

Mais, dira-t-on, est-ce qu'il n'importe pas de développer la mémoire des enfants ? Je distingue : il y a deux espèces de mémoires : celle des mots, et celle des choses ou des faits. Il importe que tout le monde acquière cette dernière ; mais la mémoire des mots ne me semble utile qu'à ceux qui, par état, sont condamnés à apprendre et à débiter des discours par cœur : comme les prédicateurs, certains orateurs, etc. Or, les jeunes gens qui sortent des écoles modèles ou académiques ne seront jamais placés dans cette pénible position.

Si jamais dans le cours de leur vie, ils étaient appelés à faire montre d'éloquence, l'habitude qu'ils auraient contractée, à l'école, d'improviser leurs réponses leur vaudrait mieux que toute autre chose. Car, il ne faut pas

l'oublier, en suivant le système que je propose, c'est-à-dire en s'adressant à l'intelligence des enfants plutôt qu'à leur mémoire, en les habituant de bonne heure à formuler des réponses de leur crû ou à rédiger des analyses sur les choses qu'ils ont lues, on leur enseigne non seulement la matière qui fait le sujet de l'étude, mais encore on leur apprend à parler et à écrire ; deux choses également rares parmi les sujets qui sortent aujourd'hui de nos écoles.

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE OU COLLÉGIALE

C'est l'éducation qui se donne dans nos écoles normales et dans nos collèges.

ÉCOLES NORMALES.—Je suis partisan déclaré de nos écoles normales. Elles tiennent un juste milieu entre nos écoles modèles ou académiques et nos collèges ; elles comblent une lacune qu'aucune autre institution ne saurait mieux remplir.

Je ne connais qu'une seule de ces écoles : celle de Québec.

J'ai eu occasion de suivre d'assez près cette institution, et je n'en dirai qu'un mot. Son système d'enseignement me semble à l'abri de la critique. Ses professeurs sont des hommes remarquables, non seulement par leur savoir, mais encore par leur extrême habileté dans l'art de l'enseignement. Aussi, les progrès que les jeunes gens font à l'école Normale Laval, dans l'espace des deux ou trois années que dure le cours d'études, sont-ils étonnants.

L'agriculture y est enseignée avec soin, non seulement aux élèves-maîtres, mais aussi aux élèves-maîtresses. Tous se livrent à cette étude avec ardeur et un goût décidé. Enfin, cette institution jette chaque année, dans nos campagnes, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices

dont l'enseignement éclairé et intelligent portera bientôt les plus grands fruits.

A mon avis, nul argent du gouvernement n'est plus profitablement employé que celui qui est destiné au soutien de ces écoles. Seulement, je réclamerais deux améliorations : d'abord, qu'une plus large part fût faite à l'enseignement de l'agriculture ; ensuite, que les portes de ces écoles fussent plus largement ouvertes.

A cause des cours de sciences qui s'y donnent, je ne connais rien de mieux qu'un séjour d'une année à l'école Normale pour compléter un cours d'études commerciales ; rien de mieux, non plus, pour préparer un jeune homme à entrer dans la carrière industrielle. Qu'on ouvre donc toutes grandes les portes de ces établissements ; qu'on en permette l'entrée aux externes ; et que les jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'industrie, puissent avoir accès—moyennant rétribution—aux excellentes leçons qui s'y donnent.

Pour former de bons instituteurs, ces écoles sont indispensables. En effet, le mot *pédagogie* n'est pas un vain mot : il signifie *l'art d'enseigner, l'art de diriger les enfants*. Pour bien enseigner il ne suffit pas de savoir, il faut encore *savoir enseigner*. Or, cet art, comme tout autre, s'apprend.

On se plaint qu'un certain nombre des jeunes gens qui sortent des écoles Normales embrassent d'autres carrières que celle de l'enseignement : tous ne se font pas instituteurs. Cela, à mon avis, ne fait ni chaud ni froid.—Que quelques-uns se fassent marchands ou industriels, si cela leur convient, qu'est-ce que cela fait ? Ce qui importe, c'est que dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, comme dans l'enseignement et dans toutes les carrières, on ait des hommes compétents et capables de

bien remplir leurs fonctions, pour le plus grand bien du pays.

COLLÈGES. L'enseignement, dans ces institutions, laisse à désirer sur plus d'un point.

Le professorat, dans nos collèges canadiens, est bien la carrière la plus ingrate que je connaisse. Rebattre sans cesse les mêmes choses, pendant quinze, vingt ans et plus ; parcourir toujours les mêmes sentiers monotones pour un salaire qui varie de vingt à cent piastres annuellement ; enfin, être astreint à suivre à la lettre les règles rigides d'un monastère : c'est plus qu'ennuyeux, c'est héroïque !

Il serait à souhaiter que toutes les classes fussent dirigées par des prêtres reconnus pour leur expérience autant que pour leur savoir. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, cela n'est guère possible : on voit encore quelques-unes des classes sous la direction de jeunes ecclésiastiques dont le savoir, et surtout l'expérience, laissent à désirer. Avec le temps, il faut l'espérer, cet état de choses s'améliorera.

Dans nos collèges, il y a, autant que je le puis voir, un défaut commun : on s'adresse trop à la mémoire des jeunes gens, pas assez à leur entendement : on leur fait trop apprendre par cœur. Ce que j'ai dit de l'enseignement de la géographie, de l'histoire, etc., dans les écoles modèles, s'applique, avec non moins de raison, aux premières années des études collégiales. Mais, du moment que le jeune homme est rendu à l'étude des belles-lettres, et, à plus forte raison, à celle des sciences, alors tout doit s'apprendre par raisonnement ; tout doit s'enseigner par cours et par leçons que l'élève écoute et dont il prend note pour en rendre compte. Il n'est qu'une chose dont la lettre doit être confiée à la mémoire : ce sont les pages choisies des écrivains, poètes, prosateurs, orateurs, etc.

Ces pages ornent le cœur et l'esprit, et c'est là leur grande utilité.

Quant à l'étude du grec et du latin, son utilité ne laisse aucun doute dans mon esprit ; seulement, je voudrais qu'on l'enseignât mieux.

Cette étude développe le jugement, nourrit l'intelligence mieux que ne le pourrait faire aucune autre étude. Nul jeune homme ne devrait être admis à l'étude des professions libérales, s'il n'a subi un cours d'études classiques. Ce n'est que par ces études longues et minutieuses que l'intelligence acquiert ce plein développement que réclame impérieusement l'exercice de ces professions pleines de responsabilité.

Les Américains, qu'on nous cite toujours pour modèles, en savent quelque chose.

L'éducation élémentaire et moyenne est chez eux assez répandue ; pas autant, cependant qu'on semble le croire. D'après un rapport tout récent d'un savant américain, que j'ai sous les yeux, il y a, aux États-Unis, quatre millions et demi d'adultes et de jeunes gens au-dessus de dix ans qui ne savent ni lire ni écrire, et dix millions, probablement, qui ne savent lire que très imparfaitement. L'éducation, bien loin de s'accroître, tend, au contraire, à diminuer ; et cela, non seulement parmi les immigrants, mais aussi parmi la population indigène, même dans la Nouvelle-Angleterre.

Quant à l'éducation classique, elle y est extrêmement négligée. Les professions libérales, la médecine, particulièrement, regorgent de sujets tout-à-fait incapables. On peut dire que, très souvent, ceux qui brillent de quelque éclat dans les professions libérales, sont des hommes peu instruits. En dehors de leur spécialité, ils ne savent rien.

Cette remarque s'applique, avec non moins de raison, à la classe industrielle, aux chefs d'usine, spécialement. Si, par hasard, vous rencontrez un homme vraiment capable et instruit à la tête d'un grand établissement, soyez sûr que, le plus souvent, c'est un étranger : un Anglais, un Français, ou un Allemand.

Aussi, les grandes écoles des États-Unis font-elles des efforts incroyables pour répandre le goût des études classiques, et relever, par là, le niveau des études professionnelles. L'école de Harvard est entrée, la première, dans la voie des améliorations : l'automne dernier, elle a inauguré un système qui se rapproche—mais de loin—de celui qui est suivi à l'Université Laval. Jusqu'où le succès couronnera-t-il ses efforts ? L'avenir seul pourra le dire.

Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter que le premier étudiant qui a pris ses degrés à Harvard, sous le nouveau système, est un jeune Québecquois : M. Bradley, élève de l'Université Laval.

Il ne faut pas se le dissimuler : si nous avons beaucoup à imiter chez nos voisins, nos voisins ont beaucoup à imiter chez nous.

Pour revenir à nos collègues, je me suis souvent demandé s'il ne vaudrait pas mieux que la plupart d'entre eux—ceux, surtout, qui sont situés à la campagne—adoptassent la division admise au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, à savoir : un cours d'étude primaire—désigné, à Sainte-Anne, sous le nom de *cours anglais*—et un cours d'étude finale, ou *cours latin*. Le premier correspond au cours d'une bonne école modèle ou commerciale ; le second est un cours véritablement classique.

Un premier avantage qui découlerait de ce système, s'il était généralisé, serait qu'une foule de branches aux-

quelles on ne porte pas assez d'attention dans plusieurs de nos collèges, seraient moins négligées. Un deuxième avantage serait que le collège satisferait à deux besoins : d'abord, à celui des jeunes gens qui, se destinant à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, ne sentent pas la nécessité d'un cours classique ; ensuite, à celui des jeunes gens qui se destinent à la prêtrise ou aux professions libérales.

Dans les villes, la nécessité de scinder en deux le cours du collège se fait moins sentir, parce que les jeunes gens qui se destinent au commerce, à l'industrie, etc., sont sûrs de trouver des écoles qui satisferont à leurs besoins

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE OU UNIVERSITAIRE.

L'Université Laval a fait faire un pas immense à cette éducation.

Ses règlements sont là, publiés dans ses *annuaires*. La lecture de ces documents suffit pour démontrer jusqu'à l'évidence qu'aucune institution du même genre n'offre de meilleures garanties.

Son exemple a porté des fruits abondants. Certaines sections du barreau et le notariat ont adopté ses règlements pour les examens et l'admission à la pratique.

ÉDUCATION DES CLASSES AGRICOLE ET OUVRIÈRE.

Cette éducation aurait pour objet de continuer l'éducation commencée à l'école. Pour cela, il faudrait, dans nos campagnes, créer des bibliothèques de paroisses ; ces bibliothèques seraient composées de livres à la fois instructifs, moraux et amusants.

Les livres ennuyeux—et le nombre en est grand—devraient en être bannis, de même que ceux qui pécheraient le moins du monde contre la morale. Pour éviter

ce dernier danger, le plus grave de tous, il faudrait que ces bibliothèques fussent sous la surveillance immédiate des curés.—Une légère souscription permettrait d'augmenter, peu-à-peu, le nombre des livres, et de réparer ceux qu'on trop long usage aurait détériorés.

Il ne faudrait pas oublier de garnir quelques rayons de ces bibliothèques de livres traitant de l'agriculture : la série complète et reliée de tous nos journaux agricoles devrait y occuper une des premières places.

Voici ce que j'écrivais en 1867, au sujet de l'éducation de la classe agricole. Le temps écoulé depuis n'a nullement modifié mes idées.

Je parlais des sociétés littéraires de nos villes ; et après avoir reconnu qu'elles sont un puissant moyen de reposer l'esprit et de féconder l'intelligence, j'ajoutais :

“ On pourrait m'objecter que tous ces délassements
 “ intellectuels, faciles au sein de nos villes, où l'on trouve
 “ des bibliothèques, des salles de lecture ne sont guère
 “ possibles dans nos campagnes, où rien de cela n'existe.
 “ Et pourtant, si ces récréations sont nécessaires dans nos
 “ villes, combien plus ne le sont-elles pas dans nos cam-
 “ pagnes, où l'isolement ne peut qu'engendrer la pire de
 “ toutes les maladies, la maladie de l'ennui ! Qui est-ce
 “ qui pourrait empêcher les cultivateurs de nos paroisses
 “ de faire une légère souscription entre eux pour l'achat
 “ de petites bibliothèques composées de livres à la fois
 “ instructifs et amusants ? Objectera-t-on les frais que
 “ ferait encourir une telle acquisition ? Mais, que de dé-
 “ pensés inutiles ne font pas, tous les jours, même les
 “ économes ! Que les habitants de nos campagnes mettent
 “ moins de vanité dans leur habits, moins de luxe sur
 “ leurs voitures, et il leur sera bientôt permis de créer
 “ des bibliothèques de paroisses qui ne manqueront pas
 “ d'avoir le meilleur effet sur l'esprit et le cœur de leurs

“ enfants. Pourquoi encore ne formerait--on pas des asso-
“ ciations dans nos campagnes : associations dont les
“ membres se réuniraient, de temps à autre, pour entendre
“ une *lecture* sur l'histoire du Canada, par exemple, sur les
“ beaux-arts ou les arts industriels, sur la science agricole
“ avant tout. Je dis sur la science agricole *avant tout* ; en
“ effet, dans les pays constitutionnels chacun est tenu
“ d'avoir sa marotte politique. Celui-ci tient pour la con-
“ fédération, celui-là pour l'annexion ; l'un veut le renou-
“ vellement du traité de réciprocité, l'autre, je ne sais trop
“ quoi.... Toutes ces grandes questions politiques n'ont, à
“ mes yeux, qu'une importance secondaire ; et à cent
“ coudées au-dessus d'elles je place ma marotte à moi, qui
“ est l'art agricole et la colonisation. Quant à l'éducation
“ de la classe industrielle de nos villes, elle peut se faire
“ de diverses manières : par des écoles spéciales, par des
“ musées, des bibliothèques, des cours, &c., &c.

L'ÉDUCATION DES HOMMES INSTRUITS.

Je n'en dirai qu'un mot C'est un fait reconnu que nos hommes de profession ont généralement fort peu le goût de l'étude. Leurs bibliothèques sont d'une maigreur pitoyable : la politique et les journaux qui traitent de cette misère absorbent une trop large part de leurs temps

ELOGE HISTORIQUE DE LAVERDIÈRE

(Extrait)

PRONONCÉ EN SÉANCE SOLENNELLE À L'UNIVERSITÉ LAVAL

1870

...Dès cette époque, le Séminaire de Québec se préparait à cette gigantesque entreprise qui devait amener une si complète révolution dans les hautes études du Canada, et exercer, plus tard, une influence si considérable sur les destinées de la race française en ce pays : je veux parler de la fondation de l'Université Laval.

M. Casault, alors supérieur du Séminaire, prévit sagement que le plus sûr moyen d'assurer le succès de cette Université naissante, était d'entourer son berceau d'une jeunesse d'élite qui pourrait, tout en l'illustrant par quelques travaux importants, lui prêter aide et secours au moment des dangers auxquels, un jour ou l'autre, elle ne pouvait manquer d'être en butte. Aussi, M. Casault ne manqua pas l'occasion d'attacher Laverdière au Séminaire, et, plus tard, à l'Université. Et, avouons-le, parmi ce groupe de jeunes gens qui, à cette époque déjà éloignée, et depuis, ont été appelés à ces postes d'honneur et

de confiance, je ne saurais signaler un seul nom qui brille d'un éclat plus vif que le nom de Laverdière.

Dès 1858, Laverdière était nommé bibliothécaire de l'Université. Par ses talents extraordinaires, autant que par le genre et l'étendue de ses études préalables, il était admirablement préparé à remplir les fonctions de cette charge importante. En effet, durant le cours de ses études ecclésiastiques, il avait été tour à tour, professeur de belles-lettres, de physique, de chimie, de mathématiques, de dessin, de musique, etc. ; de sorte qu'aucune branche des connaissances humaines ne lui était, pour ainsi dire, inconnue.

Cependant, un genre particulier d'études, une spécialité de recherches, si je puis m'exprimer ainsi, sembla toujours captiver plus spécialement son attention : ces recherches, ces études étaient celles qui ont pour objet l'histoire de l'Amérique, en général, celle du Canada, en particulier.

Certes, l'esprit de Laverdière était des mieux doués pour ce genre de travaux difficiles et souvent ingrats. En effet, trois qualités, doivent avant tout, distinguer l'historien et l'archéologue : ces qualités sont : la hardiesse pour aborder les difficultés de tous genres, la sagacité de l'esprit, et cette patience à toute épreuve qui, seule, peut triompher des nombreux obstacles qui se rencontrent à chaque pas. Or, jamais historien n'a possédé à un degré plus éminent ces dons précieux de l'intelligence, jamais archéologue n'a réuni à un aussi haut point ces heureuses qualités de l'esprit.

Comme bien souvent il arrive que c'est dans les détails, en apparence futils et insignifiants de la vie ordinaire, que l'on peut le mieux juger les hommes et apprécier la trempe de leur caractère, permettez que, pour mieux vous faire connaître la tournure d'esprit particulière de l'illus-

tre défunt, j'appelle à mon aide le secours de quelques traits de sa vie privée.

Laverdière, je l'ai déjà dit, avait un grand talent pour la musique ; et il avait su acquérir dans cet art de prédilection une habileté incontestable. Il jouait de presque tous les instruments, mais il affectionnait surtout l'ophicléide, le violoncelle et le violon. Or, un jour, Laverdière, dont l'ouïe musicale était d'une délicatesse extrême, crut s'apercevoir qu'une des cordes de son violoncelle rendait des sons ingrats. Aussitôt, avec cet esprit d'investigation patiente qu'il apportait en toutes choses, il se prend à chercher la cause de ce défaut. Après de nombreux essais, il constate que la cause du désordre se trouve dans un fil de cuivre dont quelques-unes des spirales sont mal enroulées. Tout autre que lui serait venu naturellement à la conclusion que le parti le plus sage à adopter était de mettre de côté cette corde, et de la remplacer par une autre ; Laverdière jugea la situation tout autrement ; il se trouvait en présence d'une difficulté, il se garda bien de reculer. En conséquence, il défit la spirale avec une patience angélique, et l'enroula de nouveau avec la seule aide de ses doigts.

Un autre jour, il crut soupçonner dans les sons que rendait son violon certaines défauts qui fatiguaient la délicatesse de son tympan. Visitant, par hasard, un des appartements de la maison où l'on dépose les antiquités de tous genres, il aperçoit un violon démantibulé auquel ne tient plus qu'une seule corde. Il fait résonner cette corde, et constate que le proverbe qui s'applique avec tant de vérité aux vins vieux et aux vieux violons ne se dément pas cette fois ; il s'empara du violon. Rendu à sa chambre, il aperçoit dans la caisse de l'instrument une épaisse couche de résine et de poussière qui doit en amortir les sons. Un autre eût tout uniment porté le violon à un ouvrier de la spécialité, et lui aurait demandé

d'en faire le nettoyage ; c'est ce que ne fit pas Laverdière ; il trouva que le parti le plus naturel à prendre était de défaire le violon lui-même, de le nettoyer et de le refaire ; c'est ce qu'il fit. Mais, durant ce travail ardu, Laverdière, toujours en quête de difficultés nouvelles pour se donner le plaisir de les vaincre, fut servi à souhait.

En effet, les deux parois du violon sont, comme on sait, supportées et maintenues à distance convenable l'une de l'autre à l'aide d'un pivot en bois qu'en termes d'artistes on appelle l'âme du violon. Or, en voulant ajuster ce pivot, il trouva que l'opération n'était pas aussi simple qu'il l'avait d'abord présumé. Et alors des difficultés de toute nature surgirent en son esprit, tant et si bien qu'appelant à son aide toutes les lois de l'acoustique, toutes les formules de la physique, il en eut pour plusieurs jours de travail patient à découvrir la solution de ce problème. Quelques mois plus tard, étant à passer la soirée à la cure de Québec, la conversation vint à tomber accidentellement sur la musique, et, par contre-coup, sur les violons ; Laverdière, en verve, fit une dissertation savante sur l'âme des violons, et sur la place exacte que doit occuper cette pièce essentielle de l'instrument.

Tel était Laverdière dans les choses ordinaires de la vie privée : tel il fut dans ses nombreux et importants travaux historiques.

Ce qu'il fallait, avant tout, à ce génie de bénédictin, c'étaient des difficultés à surmonter. Son travail commençait là où celui des autres avait fini ; son génie patient, obstiné, ne reculait devant aucun obstacle.

Et pour donner à toutes ses œuvres ce cachet voisin de la perfection qu'il a su leur imprimer, quelles peines n'a-t-il pas prises, à quel trouble infini ne s'est-il pas condamné ! Un de ses amis me disait dernièrement : "La-

verdière avait, avant tout, une passion : c'était de défaire ce qui était déjà fait ; car, à ses yeux, rien n'était bien fait ; et en dé faisant pour refaire, il y avait chance de faire mieux." Ici encore je ne saurais mieux peindre Laverdière que par le récit de quelques anecdotes.

Il venait de découvrir avec l'abbé Casgrain les restes du révérend Père Ennemond Massé, dans l'ancienne chapelle de Sillery. A cette nouvelle il y eut grande liesse à Sillery, et le vieux Québec tressaillit jusque dans les fondements de ses vieilles et historiques fortifications. Il y eut fête sur fête, érection d'un monument, et on se rappelle que plusieurs de nos concitoyens d'origine anglaise, M. R. Dobell, entre autres, prêtèrent à ces démonstrations le concours puissant de leur patronage distingué.

Mais, à la suite de toutes ces solennités, il fallait lever un plan, faire un relevé topographique de la localité, et Laverdière, dessinateur émérite, ne voulut pas confier ce soin à d'autres,

Conséquemment, armé de sa boîte d'instruments de mathématiques, il se rend à la chambre de son collaborateur et se met en frais de tracer les lignes préliminaires de son dessin. Tout-à-coup, jetant un regard sur sa règle, il s'écrie : " C'est bien singulier, Casgrain, mais toutes ces règles sont mal faites : tenez, voilà un défaut que je retrouve dans toutes. Impossible de travailler avec un pareil instrument, je vais me faire une règle. "— " Mais, lui répond son collaborateur, si vous commencez par refaire tous les instruments de la boîte, cela va nous mener loin. "— Sans répondre un mot, Laverdière se rend à la boutique d'un menuisier, s'arme de la scie et du rabot, et confectionne une règle à son goût.

Autre trait analogue et précédent :

Il s'agissait de refaire et de régulariser ce vieux cadran

qui orne la façade de l'aile centrale du Séminaire, et dont la vénérable antiquité remonte juste à un siècle. Avec le secours d'un de ses collègues, Laverdière se mit à l'œuvre. Cependant, il fallait se servir de plusieurs instruments de mathématiques, du théodolyte, entre autres ; et à peine nos deux savants eurent-ils commencé leurs opérations qu'ils constatèrent dans l'instrument certaines déficiences qui, probablement, auraient passé inaperçues aux yeux de tout autre. Que faire en pareille occurrence ?—Nos deux mathématiciens eurent bientôt pris leur parti. Ils se mirent à défaire le théodolyte : ce qui les conduisit loin, jusqu'à observer les déviations que la température atmosphérique pouvait lui faire subir ; ensuite ils le refirent, et purent, tout à leur aise, prendre la méridienne.

A la suite de ces traits qui peignent si bien l'homme, je n'étonnerai personne en disant que, dans ses études historiques, Laverdière affectionnait, avant tout, les périodes de notre histoire les plus obscures. Une époque, surtout, avait pour lui un attrait particulier : c'était celle de Cartier et de Champlain. Là il se sentait à l'aise, car là il se trouvait en présence de difficultés sans nombre. En effet, cette période de notre histoire présente des dates à vérifier, des faits à apprécier, des points à éclaircir, des noms à corriger ou à authentifier. Aussi, avouons-le, jamais historien, sur ce continent d'Amérique, n'a apporté plus d'exactitude dans ses investigations, jamais archéologue n'a jeté un jour plus lumineux sur les parties primitives et obscures de l'histoire du Canada.

Si, des savantes investigations de l'historien, nous passons à l'exactitude minutieuse du typographe, nous ne trouvons encore que sujet à admiration. Ici les exemples se pressent en foule ; j'en choisirai un entre mille :

Un tirage de toute une forme de l'édition de Champlain

venait d'être complété. En la parcourant Laverdière aperçoit une lettre qui ne ressort pas nettement. Son parti est bientôt pris, et il ordonne de jeter le tout au feu. Heureusement qu'un de ses employés, par un chef-d'œuvre de patience sans analogue, peut-être, dans l'histoire de la typographie, parvint à corriger le défaut.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'AGRICULTURE

1878

Messieurs,

A une réunion du comité de direction de l'Institut Canadien, un an passé, il fut décidé de proposer comme sujet de concours la question suivante :

“Eloge de l'agriculture ; de l'état de l'agriculture dans la province de Québec ; des meilleurs moyens à prendre pour en activer le progrès.”

Une somme de cent piastres était patriotiquement mise à la disposition de l'Institut par M. L. J. C. Fiset, proto-notaire de cette ville, et M. Fiset dictait lui-même le thème du concours.

Le choix du sujet, avouons-le, ne pouvait être plus heureux ; car, s'il est une question importante pour le *Dominion*, en général, et pour la province de Québec, spécialement, c'est bien la question de l'agriculture.

Deux concurrents sont entrés en lice, et ont répondu à l'appel de l'Institut. Le nombre des concurrents aurait pu, aurait dû être plus considérable. Mais on se conso-

lera aisément de cette pénurie à la lecture des deux compositions qui sont l'objet de ce rapport. Toutes les deux sont vraiment remarquables à tous les points de vue ; et mes auditeurs s'en convaincront aisément lorsqu'il pourront les lire et les étudier dans l'*Annuaire de l'Institut*.

En tête de la composition de M. Barnard, on lit cet axiome bien connu qui a été formulé la première fois, si je ne me trompe, par le bonhomme Franklin :

“ Celui qui fait croître trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un auparavant, est un véritable bienfaiteur de son pays.”

En tête de la dissertation de l'abbé Provancher, on lit le vers suivant du jardinier de Mantoue :

“ O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas ! ”

Dans l'étude de pareilles questions, où il s'agit exclusivement d'économie agricole—la première de toutes nos questions d'économie politique—il fallait de la clarté, de la précision dans le style, et absence complète de toutes fleurs de rhétorique.

Des retours sur le passé, des observations sur le présent, des prévisions pour l'avenir, c'est là ce qu'on devait attendre, rien de plus, mais rien de moins.

Sur tous ces points les membres du jury d'examen n'ont que des éloges à adresser aux deux concurrents. Tous deux ont été sobres de style, à ce point que les juges du concours ont pu comprendre leurs pensées, interpréter leurs idées à une première lecture.

(A la suite de ce préambule, le rapporteur a reproduit, avec éloge, de nombreux extraits des travaux des concurrents, et a continué dans les termes suivants :)

Je crois avoir rendu justice aux deux concurrents ; je crois avoir signalé suffisamment les qualités qui distinguent leurs compositions ; mais le cadre du sujet mis au concours était si vaste que, pour le remplir convenablement, il aurait fallu faire un traité complet, écrire un volume entier.

Dans cette deuxième partie de mon rapport, je vais essayer de combler, quoique très imparfaitement, certaines lacunes que les limites réservées à de semblables travaux rendent inévitables.

Ainsi, à propos de l'éloge de l'agriculture, les concurrents auraient pu serrer de plus près le nœud de la question, et particulariser davantage, en mettant sous nos yeux un petit tableau des mœurs douces et paisibles de la vie si pleine de félicités du cultivateur canadien modèle ; modèle comme eux et moi nous voudrions qu'il fût.

Je me le représente comme suit :

40 ans. Jeune encore ; dans toute la vigueur de l'âge, dans toute la puissance de sa virilité.

Epoux d'une femme de 35 ans,—belle comme toutes les Canadiennes ; pleine de force et de santé ; toujours de bonne humeur comme son mari ; mère de douze ou de quinze enfants—pas moins de douze !—Il faut, messieurs, conserver intactes les saines traditions de nos pères !

120 arpents de terre sous les pieds ; pas d'hypothèques. Grange de 100 pieds de longueur, nouveau modèle. Trente bêtes à cornes, 25 moutons, 6 chevaux, 8 cochons berkshire, petite race, 250 voyages de foin, avoine, blé, pois, pommes de terre, laine, beurre, saindoux, œufs, poulets, dindons, étoffe du pays, toile canadienne ; cela à profusion.

Pas de procès. Bonne dîme pour le curé de la paroisse, mesure française. Un des meilleurs bancs dans l'église. Marguillier—ancien ou nouveau, ou les deux à la fois.—Pas juge de paix, mais conseiller de la municipalité scolaire ou membre de la société d'agriculture. Pas chef de cabale électorale ; électeur seulement, suivant sa conscience. Pour surcroît de bonheur, un des meilleurs lots dans le cimetière : tel est l'aspect sous lequel se présente à mon esprit le cultivateur canadien modèle.

Si j'étais cultivateur—hélas, pourquoi ne le suis-je pas ! —si j'étais cultivateur, les honneurs que confère une mairie de paroisse, une préfecture de comté, m'ennuieraient beaucoup. Ce sont là des espèces de domination universelle qui donnent naissance à une foule d'inquiétudes, créent des soucis innombrables, toutes choses qui me sont profondément antipathiques.

Pourtant, je ne serais pas insensible à l'aiguillon de la gloire ; mais, entre tous les honneurs qui pourraient s'offrir à ma convoitise, nuls ne conviendraient mieux à mes goûts que ceux de secrétaire de la municipalité scolaire, ou de secrétaire de la société d'agriculture de mon comté.

A vrai dire, cumuler les deux postes serait le comble de mes vœux.

Supposons que je sois l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre. Alors, je parviendrais sans peine à convoquer une assemblée conjointe des officiers de la municipalité scolaire et des membres de la société d'agriculture ; à cette réunion seraient invités spécialement M. le curé, le médecin, le notaire, le maître d'école, les marguilliers et autres notables du comté.

Le président, homme d'esprit, trouverait facilement moyen d'amener sur le tapis un sujet de débat quelconque. Une heure durant, des orateurs émérites, habitués

aux luttes de hustings, épuiserait le sujet de la discussion avec un art merveilleux, c'est-à-dire, en parlant de toute autre chose que de ce qui aurait trait à la question.

Enfin, lorsque tout le monde serait à bout d'haleine, le président, avec une condescendance qui me ferait infiniment d'honneur, demanderait l'opinion du secrétaire sur les diverses questions en litige.

Lors, avec beaucoup de gravité, je commencerais par féliciter les discoureurs sur leurs brillants efforts d'éloquence, et sur la lumière nouvelle qu'ils auraient projetée sur le sujet. Je me concilieras les deux partis—car il y aurait au moins deux partis—en leur affirmant que tous deux ont raison.

Armé de toutes pièces, grâce à ces précautions oratoires, je ferais le discours suivant, en termes bien simples, et dans un langage qui serait à la portée de mes auditeurs.

Monsieur le Président, Messieurs,—Si j'ai bien compris les éloquents discours que je viens d'entendre, le sujet de la discussion serait le suivant, savoir : de l'éducation de nos enfants, et des meilleurs moyens à prendre pour développer et activer le progrès de l'agriculture en cette paroisse et dans ce comté.

Suivant moi, ces deux sujets sont liés l'un à l'autre intimement, à tel point que l'un ne peut pas aller sans l'autre.

Mais le commencement de tout progrès, en cela comme en une foule d'autres choses, c'est la maison d'école.

Or, en premier lieu, certaines gens de mon arrondissement sont à se demander—cela peut paraître étrange—s'il n'y a pas trop d'écoles dans nos paroisses, et si l'on donne bien à ces écoles des dénominations convenables.

Voici comme ils raisonnent : nos instituteurs reçoivent-ils une rémunération suffisante ? Non ; et pourquoi ?— Parce qu'il y a trop d'écoles !

Une certaine somme est votée annuellement par la législature locale et par les municipalités pour la subvention des maisons d'éducation. Mais cette somme est répartie sur un trop grand nombre de ces maisons, et il arrive que les bons instituteurs, ne recevant qu'un maigre salaire, abandonnent bientôt la carrière de l'enseignement pour en embrasser une autre qui leur offre une position plus brillante, un avenir mieux assuré.

Ceux qui raisonnent ainsi ont-ils raison, ont-ils tort ? Je ne me prononce pas là-dessus, Monsieur le Président, et Messieurs du comité ; je sou mets la question à votre examen.

Dans notre temps, M. le Président—car, tous deux, fils d'habitants, et à peu près du même âge, nous avons fréquenté les mêmes écoles—dans notre temps, dis-je, il n'y avait que trois écoles dans la paroisse, savoir : une école modèle No. 1, une autre école modèle No. 2, et une école dite élémentaire. Dans cette dernière nous avons appris l'épellation de l'*Alphabet* et la lettre du *Pet t* (*atichisme*).

Le salaire des maîtres d'école modèle était de 70 à 80 louis, salaire considérable pour cette époque ; celui de la maîtresse d'école élémentaire était de vingt-cinq louis.

De l'école élémentaire, ou de la *petite école*, comme nous l'appelions, nous passions dans l'une ou dans l'autre des deux écoles modèles. Quelle joie ! quel contentement ! en un jour nous étions devenus hommes ; en un jour nous avions grandi de cent coudées.

Dans ces écoles modèles nous apprenions peu, mais bien. On nous enseignait la grammaire française, l'arithmétique, la comptabilité, fort peu de géographie ; le dé-

pôt de livres était à l'état de mythe, il n'y avait pas de cartes ; de l'histoire du Canada, rien ; Garneau ne l'avait pas encore découverte.

Nos pères, nos mères assistaient aux examens que présidait M. le Curé.

Pas de piano !

Le théâtre, improvisé, était orné de sapins, décoré de verdure et d'une foule de plantes et de bouquets aux couleurs variées. Toutes ces couleurs se mariaient ensemble harmonieusement, même le rouge et le bleu !

Le premier de la première classe débitait un petit *boniment* littéraire,—une fable de Lafontaine ordinairement.

C'est chose fort remarquable comme les animaux de Lafontaine—nonobstant l'opinion contraire de Châteaubriand,—ont toujours eu le privilège d'enseigner une foule de bonnes choses aux hommes de bonne volonté sur la terre.

La cérémonie se terminait par la distribution des prix ; et le premier prix, le prix d'excellence, était une petite image de saint Pierre, de saint Joseph, de sainte Marguerite,—de saint Patrice, quand le maître était un Irlandais.—Cette image était ornée de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Que si, de ces temps-là, on passe aux temps d'aujourd'hui, on trouve, M. le Président, que les choses sont bien changées. Au lieu d'une école élémentaire, et de deux écoles modèles par paroisse, nous voyons des écoles commerciales, des écoles académiques, des académies pour les garçons, des académies pour les filles, et jusqu'à des séminaires pour ces dernières.

Or, au dire de quelques-uns, le qualificatif *commercial*, accolé au mot école, aurait un effet pernicieux sur l'esprit

de nos enfants. Au sortir de ces écoles dites *commerciales*, nos enfants s'imaginent, croient sincèrement qu'il serait au-dessous de leur dignité d'embrasser une autre carrière que celle du négoce.

Les mêmes prétendent qu'il y a déjà, en ce pays, beaucoup trop de marchands, de trafiquants, et surtout beaucoup trop de commis-marchands.

Avec ces écoles dites *commerciales*, on détourne de la carrière de l'agriculture une foule de jeunes gens de la campagne ; et on ne se doute guère de l'influence que peut avoir un qualificatif de ce genre pour décider, comme on dit, une vocation. Je n'ai nulle objection au qualificatif *commercial*, pourvu qu'on y ajoute le qualificatif *agricole*.

Alors, ces écoles seraient désignées sous la dénomination de : *Ecole de Commerce et d'Agriculture*, ou mieux, celle-ci : *Ecole d'Agriculture et de Commerce* ; car, en ce pays, plus qu'en aucun autre, l'agriculture doit avoir préséance sur le négoce, et sur toute autre profession.

Il y a une chose que l'on paraît méconnaître ou oublier ; c'est que l'enseignement qui se donne dans les écoles commerciales convient également au négociant, à l'agriculteur et à l'industriel. Tous trois doivent savoir lire, écrire, connaître les secrets de la comptabilité ; tous trois doivent avoir quelques notions de littérature, d'histoire, de dessin, de géographie, et aussi posséder les éléments de la physique, de la chimie, de l'astronomie, de la philosophie.

Voilà, M. le Président, ce que disent certaines gens bien renseignés dans notre comté.

J'en ai consulté d'autres en dehors, qui se sont exprimés dans les termes suivants :

La dernière fin de l'homme, ont-ils dit, en ce bas monde comme dans l'autre, ne doit pas être de mesurer de l'indienne ou du calicot, derrière un comptoir, sempiternellement, ni d'aligner des chiffres ingrats, en partie simple ou double, pendant les siècles des siècles.

Les plaisirs intellectuels, en ce monde, doivent compter pour quelque chose, même pour le négociant.

Le négociant qui a fait fortune doit avoir d'autres aspirations que celles d'un vénal trafic ; à l'industriel il faut une autre ambition que celle de vendre, à larges bénéfices, les produits de sa fabrique. Au négociant, à l'industriel, il faut des jouissances plus nobles, plus relevées ; et nulle part mieux que dans l'étude et dans la pratique de l'agriculture ils ne trouveront des plaisirs sans mélange, des jouissances sans amertumes.

Qui, mieux que le négociant enrichi, peut faire pousser trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un auparavant ? Ce négociant-agriculteur serait un bienfaiteur de son pays ; il serait un héros. Tous les honneurs que peut conférer le *Dominion* du Canada devraient s'accumuler sur sa tête. On devrait le faire député, sénateur, au besoin même, conseiller législatif.

Pour arriver au résultat que je désire, il faut peu de chose. Que dans toutes nos écoles normales de filles et de garçons, que dans toutes nos écoles modèles, académiques, commerciales, l'on donne un petit cours élémentaire d'agriculture de 20 leçons d'une demi-heure ou d'une heure dans le cours de l'année, et le point sera gagné.

Des études ainsi commencées se continueraient plus tard ; il en resterait toujours quelque chose, ne serait-ce qu'un germe qui finirait par se développer et porter des fruits abondants.

Je vais plus loin, M. le Président, et j'affirme que dans tous nos collèges classiques, le complément des études devrait être un petit cours de physique et de chimie appliquée à l'agriculture.

De cette manière, le curé, le médecin, le notaire, deviendraient des engins puissants, comme on dit, pour la dissémination des saines notions agricoles.

L'idée que j'é mets aujourd'hui, M. le Président, je ne l'é mets pas pour la première fois. Dès 1869, neuf ans passés, j'écrivais les lignes suivantes dans un journal de Québec :

“ Dans nos collèges, dans ceux au moins qui sont affiliés à l'Université Laval, l'étude de la physique, celle de la chimie, de la botanique, est très approfondie. A l'Université, ces cours sont aussi développés que dans n'importe quelle université européenne. Après des études aussi fortes, l'étude de la science agricole n'est plus, à proprement parler, une étude ; c'est une récréation, une lecture à la fois instructive et amusante. A la suite du cours de chimie générale on devrait donner, dans tous nos collèges, quelques leçons de physique et de chimie appliquées à l'agriculture. Cela est d'autant plus aisé qu'une fois la chimie générale bien comprise, la chimie et la physique agricoles se résument en quelques applications spéciales que les élèves saisissent à un simple énoncé, et sans le moindre effort.

“ Parmi les jeunes gens qui complètent leurs études dans nos collèges, (je continue à citer) quelques-uns embrassent l'état ecclésiastique ; plusieurs étudient la médecine, d'autres, le droit. Ce sont ceux qui embrassent l'état ecclésiastique et ceux qui se livrent à l'étude de la médecine qui devront propager le plus et le mieux les connaissances qu'ils auront puisées dans le cours de leurs études classiques.

“ Le jeune curé, s'il a puisé au collège de saines notions d'économie agricole, ne manquera pas, ne serait-ce que par délassement, de continuer ce genre d'études qui, vraiment, offre des attraits incomparables. Qu'on juge de l'influence que pourrait exercer sur la population d'une paroisse un exemple parti de si haut ; si, surtout, ce curé agronome avait le soin, dans ses conversations avec les habitants, comme par ses conseils mûris par l'étude, par l'observation, par l'expérience, de les encourager dans la voie des améliorations et du progrès.

“ Je résume ma pensée en deux mots :

“ Le curé canadien doit être 1° curé ; 2° curé agriculteur ; 3° curé colonisateur ; c'est assez.

“ Sur cent médecins, quatre-vingt-dix, au moins, exercent leur art à la campagne ; et c'est chose vraiment remarquable de voir combien est grand le nombre de ceux qui s'adonnent par goût à l'étude et à la pratique de l'agriculture. L'esprit du médecin, façonné d'avance à l'étude des sciences positives, est très bien préparé à l'étude de la science agricole ; et aux mille tracasseries du métier de la médecine les paisibles jouissances de l'agriculture font une salutaire diversion. L'exemple du médecin se joindrait à celui donné par le curé ; et, de cette manière, il y aurait bientôt, dispersés dans nos campagnes, une foule de fermiers modèles recrutés parmi la partie la plus intelligente et la mieux instruite de notre population.

“ Ou je me trompe fort, ou ce serait là un des effets bientôt perceptibles de l'enseignement de l'agriculture dans nos collèges.”

Telles étaient, M. le Président, les lignes que j'écrivais en 1869 ; je n'y trouve pas un mot à reprendre aujourd'hui, pas un mot à retrancher.

Mais ce n'est pas tout de développer le goût et les saines notions de l'agriculture dans les écoles de garçons ; il faut, de plus, que dans nos écoles de filles, dans nos couvents de la campagne, une sage direction soit imprimée de ce côté.

En effet, sur cent jeunes filles nées et élevées dans nos paroisses, 90, au moins, deviendront plus tard les épouses de cultivateurs.

A ces jeunes filles, on devrait donner une éducation appropriée à leurs besoins futurs ; on devrait leur donner des leçons d'horticulture, d'économie domestique, les premiers éléments de l'art culinaire.

On l'a dit avant moi, et on ne saurait trop le répéter, rien ne contribue à calmer la mauvaise humeur d'un mari ployant sous le faix du jour et de la fatigue, comme le fumet d'un plat aimé ou la vue d'une salade convenablement apprêtée. La connaissance de la couture, du raccommodage, du rapièçetage devrait être le complément de l'éducation de toute jeune canadienne bien née ; et, s'il fallait sacrifier pour cela plusieurs heures de *piano-tage* par semaine, des mois entiers de broderies, je les sacrifierais volontiers.

Revenons au jeune agriculteur.

Au sortir de l'école, il n'a qu'à perfectionner ses études ; et pour cela, son père ne saurait faire trop de sacrifices pour mettre à sa disposition autant de livres et de journaux d'agriculture que possible.

De plus, il devrait y avoir, dans chaque paroisse, une bibliothèque paroissiale. Le choix des livres devrait être soumis au jugement d'une commission spéciale nommée par le département de l'Instruction Publique.

Mais, dans ce choix, M. le Président, on ne saurait être

trop scrupuleux ; il n'est rien comme un mauvais livre, un mauvais roman, surtout, pour gâter le cœur et l'esprit d'une jeune personne.

Les rayons d'honneur de ces bibliothèques devraient être ornés de journaux d'agriculture et de petits ouvrages ayant trait à cet art.

Il faudrait aussi que l'excellente idée de l'établissement de cercles agricoles reçût son développement complet. Aux réunions de ces cercles, on lirait des conférences sur l'agriculture ; on y discuterait une foule de questions ayant trait à l'amélioration de nos terres, à celle des chemins, des voies de communication, etc. Avant tout, pas de politique dans ces cercles.

Enfin, parvenu à l'âge de 21 ou de 22 ans, le jeune cultivateur, grâce aux sages économies de son père, de sa mère et de toute la famille, deviendrait le propriétaire d'un *bien* quelconque ; supposons que ce soit le bien du voisin : lequel voisin se serait ruiné par ignorance, ou par incurie, par luxe et par vanité.

A ce moment il entre dans la vie, et, avant de rien entreprendre,—car toute expérience nouvelle est hasardeuse,—il doit se rendre un compte exact de ce qu'il a à faire, non seulement pour la première année, mais pour dix années à venir.

C'est tout un plan de bataille qu'il lui faut concerter contre des ennemis nombreux, puissants. Voici l'énumération de quelques-uns de ces ennemis : Fossoyage mal fait ; raies, rigoles imperceptibles n'aboutissant pas aux fossés ; planches mal *conditionnées*, les unes de trois pieds de largeur, les autres de quinze pieds. De la mousse, de la marguerite, de la moutarde, une foule de plantes aquatiques ; au lieu de mil et de trèfle, de l'ivraie partout ; clôtures en désordre, maison, grange délabrées.

Ah ! c'est alors, Messieurs, qu'il faut chez le débutant du courage, et surtout du jugement et de la science. Mais s'il a puisé de saines notions d'agriculture à l'école ; si son jugement a mûri par l'étude des livres de la bibliothèque paroissiale ; s'il a suivi avec attention les bons enseignements prônés par nos journaux d'agriculture, sa tâche est bien simplifiée ; car, avec cette science, avec ces connaissances, c'est la tête qui dirige les bras, et non les bras la tête.

La tête qui dirige les bras ! voilà ce qui manque au cultivateur canadien. Il travaille au jour le jour, machinalement, sans raisonnement, sans aucune connaissance de son art : on appelle cela, en ce pays, un *homme pratique*. Et comme conséquence inévitable, le fruit de tant de pénibles labeurs est perdu.

Le printemps arrivé, quand la neige a disparu, quand la terre est ressuyée, réchauffée, le cultivateur laboure, herse, ensemence, en partant derrière la grange, et va ainsi, sans réflexion, jusqu'au haut du clos.

Il sème des pois, des pommes de terre, du froment, de l'orge, de l'avoine, du mil et du trèfle, là où il n'en devrait pas semer. Pis que cela, en maints endroits du district de Québec, et dans d'autres districts, quoi qu'on dise, il y a des pièces à pois, des pièces à blé, à orge, à avoine, que l'on ensemence avec les mêmes graines depuis un temps immémorial.

Que si quelqu'un se permet de faire certaines observations au sujet d'une routine aussi vicieuse, on vous répond : " Mon père a bien vécu de même ! "

C'est triste.

Lorsque le jeune agriculteur s'est bien rendu compte de tous les défauts que présente son bien, il doit compléter cet inventaire par l'énumération des fautes qu'a com-

mises son prédécesseur, et cette énumération sera comme suit :

Pas d'engrais, ni de fumiers, ou engrais mal préparés ; ignorance complète des bons effets d'un amendement convenable, de l'usage des engrais verts, (trèfle et sarrasin), de l'emploi du chaulage, des cendres, du plâtre, des composts, des engrais chimiques, de l'égouttement, etc.

Ignorance de l'espèce de graines de semence qu'il fallait confier à tel ou tel sol.

Ignorance des rotations, des assolements ; mots qui lui étaient inconnus, parce qu'il n'en avait jamais entendu parler, ni à l'école, ni ailleurs.

Alors, qu'il se mette à l'œuvre, et qu'il ait toujours devant les yeux le précepte suivant que j'ai formulé, plusieurs années déjà, dans les termes suivants :

“ Le cultivateur canadien doit adopter pour système de culture celui de convertir le plus promptement possible, et aussi parfaitement que le temps et ses moyens le lui permettront, la plus grande étendue de sa terre en prairies et en bons paccages. Car, ce système permet de récolter beaucoup de foin ; or, avec beaucoup de foin on peut entretenir un grand nombre d'animaux en bon ordre. Ces animaux donnent beaucoup de produits qui rapportent de grands profits et une grande quantité de fumier. Le fumier est tellement la base de toute bonne agriculture qu'on a dit, et avec raison, que le fumier est *le capital du cultivateur.*”

Après trois ou quatre années de cette culture conduite avec intelligence, le jeune agriculteur se trouve, comme on dit, M. le Président, au-dessus de ses affaires. Et après ?—Après ? Eh bien ! il doit se marier, ce qui est la chose la plus naturelle du monde. Il n'aura que l'em-

barras du choix, dans sa paroisse, ou dans les paroisses voisines.

Il y a des célibataires jeunes et vieux,—j'en connais, j'en vois même dans cette salle,—qui s'imaginent que le mariage est une espèce de révolution dans l'édifice social, une sorte de cataclysme dans le cours de la vie humaine. Erreur fatale ! Le mariage est chose toute simple. Une fois qu'on a été marié, on s'imagine qu'on l'a été toujours ! Bientôt, au bout de neuf mois de mariage, de dix au plus, surviennent les soucis bienfaisants de la famille : un rejeton, un héritier a vu le jour. De quinze mois en quinze mois, souvent plus tôt, pareil phénomène se renouvelle dans chaque famille de nos bons cultivateurs canadiens.

C'est là le véritable progrès ! Dans les pays constitutionnels, M. le Président, la force, c'est le nombre ; et nous, Canadiens-Français, nous avons besoin de recruter nos forces, et de multiplier notre nombre. De cette dernière tâche, nous nous acquittons bien sans l'aide des gouvernements ; mais je me demande si ces gouvernements, le fédéral comme le local, ont toujours fait, font aujourd'hui ce qu'ils auraient dû et devraient faire pour retenir notre nombre chez nous ?

A ce propos, M. le Président, voici quelques lignes que j'écrivais il y a une dizaine d'années.

“ L'émigration de notre population aux Etats-Unis est due à trois causes principales : 1° amour du changement parmi un certain nombre ; 2° misère et pauvreté dues au défaut d'établissements industriels et manufacturiers dans nos villes ; 3° misère et pauvreté occasionnées par un système de culture des plus vicieux dans nos campagnes.

Le seul moyen d'empêcher l'émigration de nos campagnes est d'enseigner à nos cultivateurs comment ils peu-

vent trouver l'aisance, la richesse chez eux. Pour cela, que faut-il? Leur enseigner à cultiver. De cette manière, l'agriculture prend toutes les proportions d'une question religieuse, et qui mérite l'attention spéciale de notre clergé, celle de nos curés de la campagne particulièrement."

Quelques mois plus tard je m'exprimais dans les termes suivants au sujet de l'immigration :

" On parle beaucoup d'immigration par le temps qui court.

" On envoie des agents en Europe pour inviter les étrangers à venir partager notre bonheur ; on a des agents aux Etats-Unis chargés de prier les *nôtres* de revenir au milieu de nous.

" Tout cela est fort bien.

" Mais il y a moyen, à mon avis, de simplifier la besogne de ces agents, tout en assurant le succès de leur mission.

" Développons notre agriculture, et, pour cela, instruisons nos cultivateurs, enseignons-leur des méthodes simples, faciles, peu dispendieuses qui les mettent en état de réaliser de 150 à 200 louis de bénéfice par année, avec la vente de leurs produits, au lieu de ne réaliser que trente ou quarante louis, comme cela a lieu aujourd'hui.

" Alors, l'étranger voyant les rives du Saint-Laurent bordées de riches villas *habitées par des cultivateurs*, se dira : " Il fait bon de vivre ici : dressons-y nos tentes."

" Alors les *nôtres* qui sont aux États-Unis se diront : Il fait meilleur chez nous qu'aux États-Unis ; retournons chez nous.

" De cette manière les agents d'immigration seront sûrs

du succès et feront une riche et abondante moisson d'immigrants."

Le temps presse, M. le Président, et j'abrège.

Parvenu à ce degré d'avancement dans la voie du progrès, le cultivateur doit veiller soigneusement à l'entretien de ses animaux, à leur nourriture, et soumettre à une étude approfondie les problèmes suivants d'économie agricole, dont je me contenterai de faire l'énumération :

1°. De l'emploi des soupes pour la nourriture du bétail; je crois sincèrement qu'on sauverait par là une bonne moitié du fourrage. Une nourriture sèche ne convient pas plus à l'estomac de l'animal qu'à celui de l'homme : ceci est entièrement conforme aux données de la physiologie.

2°. Du traitement des fumiers. Dans des écrits antérieurs j'ai émis l'opinion que dans certaines circonstances, et pour certains genres de culture, il valait mieux recourir à l'emploi des fumiers verts. Sur ce point je crois avoir fait erreur, à l'exemple de bien d'autres, et je ne recommande, aujourd'hui, pour la grande culture que les fumiers qui ont subi au moins un commencement de fermentation. De là, la nécessité d'avoir des caves ou appentis dans lesquels le fumier doit être conservé assez longtemps, et à une température modérée, pour que cette fermentation se produise.

3°. De l'emploi des engrais artificiels, et surtout, du phosphate de chaux dont on a découvert, depuis deux ans, des mines d'une richesse extrême dans les environs d'Ottawa. Ce sujet seul exigerait la publication d'un volume. Dès 1869, un agronome français, M. Ville, partisan des engrais artificiels, annonçait, dans une conférence faite à la Sorbonne, à Paris, que le Canada renfermait des mines inépuisables de sous-phosphate de chaux (ou apatite)

Qui s'en doutait alors dans le Dominion ? J'ai fait l'analyse chimique de quelques-uns de ces échantillons, et j'ai trouvé qu'ils contenaient jusqu'à 92 pour cent de phosphate.

4°. Du mélange du sulfate d'ammoniaque (résidu du gaz d'éclairage), qu'on n'utilise pas aujourd'hui, au Canada, avec le sulfate de chaux et le superphosphate, comme guanos artificiels, pour les besoins de ce pays, et comme objet d'exportation.

S'il est un pays au monde où le besoin des engrais artificiels se fait sentir, c'est le Canada.

Quant à l'exportation, tous les engrais entrent en franchise aux États-Unis.

5°. De l'à-propos d'établir la confection de ces engrais artificiels à Lévis, où il y a déjà une fabrique d'acide sulfurique qui chôme depuis une dizaine d'années.

6°. Quel parti cette fabrique de superphosphate à Lévis pourrait-elle tirer des pyrites de cuivre de Lennoxville, après grillage, en les expédiant à Swansea, South-Wales, Angleterre. Alors on ferait d'une pierre deux coups.

7°. Des assolements. Cette question capitale est tellement méconnue dans la Province de Québec, qu'en maints endroits—le Saguenay, entre autres—on récolte céréales sur céréales pendant douze et quinze ans sans interruption.

On ruine le Saguenay. On a suivi la même pratique à la côte de Beaupré et à l'Île d'Orléans pendant 150 et 200 ans, et le résultat final ? C'est qu'aujourd'hui le blé n'y vient plus. Pourquoi ? Parce que le sol ne renferme plus les éléments qui entrent dans la composition de ces plantes ; parce que ces éléments ont été soustraits au sol par la culture inintelligente de nos pères et de leurs fils.

8°. Du chaulage. Question très importante. Des territoires entiers, en France, depuis cinq ans, sont redevenus fertiles, et produisent du blé en abondance aujourd'hui, grâce au chaulage. Beau sujet d'étude pour ce pays où le calcaire est si abondant.

9°. Expositions d'agriculture provinciales annuelles. Trop fréquemment renouvelées. Tous les trois ans suffirait. On y voit toujours les mêmes choses.

10°. Expositions de comté. Ne vaudrait-il pas mieux les remplacer par des expositions de district, à des intervalles de deux ou trois ans ?

11°. Importance des concours de labour, de hersage, de roulage, à chacune de ces expositions de district. Pour un objet d'aussi grande importance, le conseil de l'agriculture et le ministère de l'agriculture ne devraient pas être économes. Ils devraient avoir à leur disposition cinq ou six laboureurs émérites largement payés, et toujours prêts à se transporter, avec charrues, herses, rouleaux, et attelage modèles, là où leurs services seraient requis. Il y aurait concours entre le premier laboureur de la paroisse et le laboureur du gouvernement. Prix du concours, \$1 pour le laboureur du gouvernement, s'il gagne le premier prix ; dix ou vingt piastres pour le premier laboureur du district, s'il bat le laboureur du gouvernement.

12°. Drainage. Cette question seule pourrait faire le sujet d'un concours. M. Barnard et l'abbé Provancher ne sont pas d'accord sur ce point. Je les mets d'accord en affirmant que tous deux ont raison.

Quels matériaux faut-il employer pour ce drainage ? Mon opinion est qu'il faut employer du bois là où il y a du bois, de la pierre là où il y a de la pierre, des tuiles là où il n'y a ni pierre ni bois.

Le drainage seul triplerait le rendement de nos terres ; et la *saison agricole*, qu'on me pardonne le mot, serait au moins d'un mois plus longue dans la province de Québec : quinze jours le printemps, quinze jours l'automne ;

13°. Importance de la comptabilité. Nos cultivateurs vivent au jour le jour, sans tenir compte de leurs recettes et de leurs dépenses. De cette manière ils se ruinent sans s'en apercevoir.

14°. Luxe, vanité. Petit traité sur l'art du bon goût dans la toilette, à l'usage des hommes, un peu aussi à l'usage des filles et des femmes. Ce sujet devrait être traité légèrement.

15°. Du choix des races d'animaux. Quelques hommes compétents, éleveurs émérites depuis plus de 20 ans, et auxquels je me suis adressé pour avoir leur opinion, m'ont répondu dans les termes suivants. J'attire spécialement votre attention sur ce point.

Je reproduis textuellement leur réponse à ma question.

1°. CHEVAUX

Les chevaux canadiens purs ont disparu depuis bien des années ; ils sont perdus dans des croisements sans fin.

Les principales races avec lesquelles ils ont été croisés sont : le pur sang, le clydesdale, le cleveland bay, le suffolk punch, le percheron, le normand.

Parmi les chevaux écossais, anglais, irlandais, le favori, après le pur sang, a été le clyde. Dans le district de Montréal on s'en est servi pour faire des croisements sans nombre, avec plus ou moins de discernement, avec des juments de toutes races, de toutes tailles.

Par ces croisements injudicieux, on a gâté beaucoup la régularité des formes de nos chevaux canadiens en leur

donnant plus de taille. A première vue on reconnaît ces choisis à leurs jarrets courts et trop épais.

Si l'on veut élever des chevaux pour le commerce, on fera bien de croiser nos juments canadiennes avec des chevaux pur sang, ou trois quarts sang.

Avec un peu de soin on pourrait créer en quelques années une bonne sous-race de chevaux, en état de rendre aux cultivateurs canadiens tous les services dont ils peuvent avoir besoin, et qui en même temps seraient très propres pour l'exportation en Angleterre et aux Etats-Unis.

2°. VACHES

Il faut viser, avant tout, à en obtenir, en même temps, le plus de lait et le plus de viande possible. Le mélange du canadien avec l'ayrshire est ce qui convient le mieux.

La *durham* exige beaucoup de frais d'entretien. Pas du tout rustique; donne beaucoup de lait, à la condition qu'elle vèle à deux ans, avant qu'elle ait contracté une trop forte disposition à l'engraissement. Beaucoup de viande.

Le taureau *durham* améliore les dispositions lactifères des vaches communes avec lesquelles il est croisé.

3°. MOUTONS

Le *leicester* a une laine plus fine, a plus de chair, et une chair plus tendre. Dégénère vite; ne vit pas longtemps sous notre climat.

Le *cotswold* a une laine plus longue, plus grosse, mais il en fournit moins que le *leicester*; chair bonne quoique inférieure à celle du *leicester*. Race plus rustique. Se conserve bien en ce pays, vit longtemps. Croisé avec le canadien forme de bons moutons.

Les moutons et les porcs sont les animaux qui dégèrent le plus vite, par le croisement de consanguins.

Enfin, M. le Président, après avoir fait tout ce que je viens de dire, après avoir résolu tous les problèmes que je viens de poser, le jeune agriculteur qui aurait fait ses débuts à l'école de sa paroisse, qui aurait continué ses études plus tard, de la manière que je l'ai dit, serait parvenu à un âge très mûr, disons 75 ou 78 ans.

Alors, il est voisin de deux autres voisins fort incommodes : l'inflammation de poumons et l'apoplexie. Ce sont les deux maladies qui moissonnent le plus de vieillards en ce pays.

Pourtant la vie doit être douce et paisible à cet âge patriarcal ; il me semble que c'est alors qu'on commence à vivre, et à jouir de la vie ; on n'a qu'à se laisser vivre,ou à s'empêcher de mourir.

Entouré d'une famille nombreuse,—aïeul, bisaïeul depuis longtemps,—ayant célébré ses noces d'argent, ses noces d'or, il aurait eu soin, je le présume, dans le cours de sa longue carrière, de mêler l'agréable à l'utile.

Or, rien d'agréable, rien d'amusant comme de petites fêtes de familles canadiennes à la maison du père ou à celle du grand-père.

A ces réunions, il y aurait eu des bonbons, parmi lesquels aurait figuré en première ligne la tire ! La tire est d'institution nationale.

Jamais de boissons alcooliques ou enivrantes. Tout au plus aurait-on mis sur la table de la petite bière d'épinette ou du vin de gadelles fabriqué par les grandes filles de la maison. Nulle addition de brandy dans ces liqueurs de tempérance, J'ai connu des mécréants qui poussaient

jusqu'à ce point l'astuce et la supercherie. Que Dieu ait pitié de leurs âmes !

A ces fêtes on aurait toléré quelques danses innocentes et hygiéniques, avec accompagnement de violon et de chansons populaires. Je recommande, avant tout, le "*Nicque du Lièvre*," et le "*Clairon du roi, Mesdames*," moins les gages obligés d'autrefois, que nos mœurs puritaines et épurées ne sauraient tolérer aujourd'hui.

Voilà, M. le Président, ce que votre secrétaire avait à vous dire au sujet des meilleurs moyens à prendre pour activer le progrès de l'éducation, et, par là même, le progrès de l'agriculture en ce pays.

LE DEMENAGEMENT

1881

Une fois le mois de mai arrivé, l'on déménage ou l'on ne déménage pas : *That is the question.*

Parmi ceux qui déménagent on peut établir plusieurs catégories : Il y a d'abord ceux que la nécessité, que des évènements malheureux qui ne souffrent pas d'atténuation, forcent d'élire ailleurs leur domicile *irrévocable*. Dans cette première catégorie se classent ceux qui ont perdu leurs situations et ceux qui, n'ayant pas perdu leurs places, se voient forcés, par l'ordre de leurs créanciers, de descendre du piédestal où les avait juchés leur luxe et leur sottise vanité.

Une autre classe est constituée par ceux qu'un accès de bonne fortune, qu'une heureuse spéculation sur les mélasses et les groceries ; que la mort imprévue d'un oncle chéri ou d'une tante bien aimée a élevés tout à coup de 20 degrés dans l'échelle sociale. Dans une troisième catégorie se rangent ceux (en grand nombre), qui, leurrés par les belles promesses et les serments de leurs propriétaires, se sont aperçus trop tard et seulement " quand la bise fut venue," que leur maison ouverte aux quatre vents du ciel, faisait eau de toutes parts et laissait entrer indistincte-

ment par une multitude de pores Eurus, Borus et Notus avec accompagnement de pluie, de neige et de grêle. Dans une quatrième classe, il faut ranger les déménageurs sérieux ; ceux-là déménagent pour tout de bon, en grande pompe ; dans un char funèbre, orné de panaches blancs ; dans un cercueil agrémenté d'ornements argentés.

Ceux-là déménagent pour la dernière fois. Pax illis.

ETUDE

SUR LES INDUSTRIES DE QUÉBEC

1870

I

LES TANNERIES

Le tannage est, sans contredit, une des plus importantes industries de cette ville. En consultant les relevés statistiques publiés récemment par la " Société d'encouragement de l'Industrie locale," on verra que le nombre des tanneries et corroiries de Québec est de 44. Le nombre d'hommes employés dans ces divers établissements est de 225.

Les trois quarts, au moins, des peaux qui sont tannées ici, viennent de la province d'Ontario et des Etats de l'Ouest. Une fois tannées, ces peaux sont expédiées à Montréal, qui est le grand marché de cuirs pour la province d'Ontario et les provinces Maritimes. La quantité de peaux fournies par la cité et le district de Québec pourrait à peine alimenter trois de nos grandes tanneries.

Les tanneries de Québec ont sur celles des autres villes

de la Puissance les avantages suivants : 1°. l'écorce de pruche est à plus bas prix ; 2°. les huiles employées dans le corroyage, comme l'huile de morue, celle de baleine, coûtent moins cher à Québec, vu la différence dans le fret ; 3° la main-d'œuvre est moins coûteuse ; 4° enfin, il y a, dans nos tanneries québécoises, plus d'économie, plus de surveillance, plus d'habileté dans le travail.

Dans la préparation des peaux et dans le tannage proprement dit, les pratiques suivantes sont en usage général chez nos tanneurs de la rue Saint-Valier.

1°. Le ramollissement des poils se fait invariablement à la chaux.

2°. L'enlèvement de la chaux s'exécute au moyen d'un procédé de fermentation qui n'est plus en usage en Europe : ce procédé consiste à mettre les peaux en contact avec un mélange de fiente de poule et de son.

3°. Le *gonflement* s'opère au moyen de la *jusée*, ou tan aigri.

4°. La matière tannante employée est l'écorce de pruche exclusivement ; il n'y a d'exception que pour certaines imitations de cuirs français, pour lesquelles on emploie un mélange de sumac et de terre du Japon (catechu) importés exprès.

Parmi les améliorations modernes qui ne me paraissent pas avoir encore été essayées par nos tanneurs, je me contenterai de signaler les suivantes :

D'abord, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, le ramollissement des poils, pour faciliter l'*ébourrage*, se fait de diverses manières, et entre autres, comme suit :

1°. Travail à la chaux ; à peu près comme il se pratique ici. On donne à cette opération, en France, les noms de *plainage*, *planage* ou *pelanage*.

2°. Travail à l'orge ou au seigle. Pour ce travail, on se sert d'une pâte aigrie de farine d'orge ou de seigle délayée dans de l'eau. Durant la fermentation de ces pâtes, il se développe un acide particulier (acide lactique) qui réagit sur les poils comme la chaux.

3°. Travail à la jusée. Les peaux sont plongées dans une liqueur de tan aigri.

4°. Travail à l'échauffe. Il consiste à soumettre les peaux à l'action de la vapeur d'eau chaude. Ce procédé offre plus d'un inconvénient. Dans le procédé américain, dit *cold sweating*, on expose les peaux dans une atmosphère de vapeur d'eau froide. Ce procédé est très vanté, et mérite d'attirer l'attention de nos tanneurs.

Quand on a recours au travail à la chaux qui est le travail exclusivement employé à Québec—il importe de bien connaître les dangers et les inconvénients de ce procédé, et les méthodes en usage pour y remédier.

Quand les peaux ont été quelque temps en contact avec la chaux, elles absorbent et retiennent dans leurs pores, en dépit des nombreux lavages qu'on leur fait subir, une certaine quantité de chaux, qui, se combinant plus tard avec la matière tannante, nuit singulièrement à la qualité des peaux, et les détériore. A Québec, comme je l'ai dit plus haut, on emploie, pour cet objet, un mélange de fiente de poule et de son. Une seule de ces substances suffit. Ce mélange, ou la combinaison de ces deux substances, est tout-à-fait inutile, et si l'on continue à employer ce procédé, on doit, évidemment, donner la préférence au son, d'autant plus que la fiente de poule a pour effet, bien souvent, d'altérer les peaux.

Parmi les agents employés ailleurs pour l'enlèvement de cette chaux, on vante beaucoup l'acide chlorhydrique très dilué. De fait, l'acide chlorhydrique est un des dis-

solvants les plus actifs de la chaux, et je recommanderais volontiers à nos tanneurs d'en faire l'essai.

Le *gonflement*, qui a pour objet d'ouvrir les pores de la peau, afin de faciliter la combinaison de la matière tannante, s'opère, dans nos tanneries, à l'aide de la jusée. En Angleterre, on vante beaucoup l'emploi de l'acide sulfurique (huile de vitriol) dans la proportion de 1 d'acide pour 1,000 d'eau. En France, on est opposé à l'emploi de l'acide sulfurique; mais je crois que c'est là un préjugé; je conseillerais à nos tanneurs de s'en assurer par quelques expériences bien dirigées.

Le tannage proprement dit se fait, à Québec avec le tan de l'écorce de pruche concassée ou pulvérisée. Les tanneurs de la rue Saint-Valier ne reconnaissent aucun avantage à l'essence de tan

Cette essence se préparait sur une grande échelle au Canada, il y a quelques années, et s'exportait aux États-Unis. La préparation de cette essence, entraînant une grande destruction de nos pruches (*abies canadensis*), sans aucun profit pour le pays, nos tanneurs ont porté plainte au gouvernement, qui a frappé d'un droit assez élevé l'exportation de ce produit.

Aujourd'hui, la fabrication de cette essence a considérablement diminué; mais certains spéculateurs, au lieu d'exporter l'essence, exportent l'écorce; de sorte qu'un droit sur l'exportation de l'écorce rencontrerait l'approbation de nos tanneurs, tout en rapportant un revenu à la province.

Les peaux tannées avec l'écorce de pruche offrent toujours une rudesse au toucher; elles n'ont pas le poli, le glacé des cuirs français, et durant les chaleurs de l'été, il sort de ces peaux une substance gommeuse.

Cette rudesse des peaux est-elle due à l'écorce de pru-

che? N'est-elle pas due à l'imperfection des moyens employés pour enlever la chaux à la suite du *pelanage*? La matière gommeuse qui exude durant les chaleurs de l'été, est-elle une combinaison particulière de la chaux avec le tannin? Est-ce une matière résineuse particulière à l'écorce? Je ne saurais répondre à ces questions.

A part l'écorce de pruche, quelques tanneurs emploient aussi une petite quantité de sumac et de terre du Japon, dont le prix de revient, à Québec, est de cinq piastres à cinq piastres et demie le quintal.

Habitué, depuis un temps immémorial, à se servir exclusivement de l'écorce de pruche, nos tanneurs paraissent oublier qu'il y a, au Canada, une foule d'autres plantes très riches en tannin, et dont l'emploi donnerait lieu, peut-être, à des résultats inattendus.

Ainsi, le tannage en France, se pratique surtout avec l'écorce de diverses espèces de chênes; et il y a lieu de croire que la raison de la grande supériorité des cuirs français se trouve tout autant dans le choix judicieux de la matière tannante, que dans l'habileté des ouvriers. Or, nous avons, et en abondance, dans le district de Québec, le chêne rouge dont l'écorce renferme beaucoup de tannin.

Les cuirs de Russie,—en si grand renom,—sont tannés avec l'écorce d'une espèce de merisier; or, l'écorce de notre merisier rouge renferme beaucoup de tannin; cette écorce a une odeur aromatique des plus agréables.

Nos tanneurs importent de France le sumac pour lequel ils paient un prix très élevé; nous avons au Canada—en abondance dans la côte de Beaupré—une variété de sumac qui n'est autre chose que le *vinaigrier* ordinaire.

Voilà autant de problèmes que je sou mets à l'appréciation de nos tanneurs. Eux seuls peuvent résoudre toutes

ces questions par des expériences patientes et surtout bien dirigées.

II

LES BOULANGERIES

La "Société d'encouragement," après avoir fait le relevé statistique des boulangeries de la ville, n'a pas cru devoir les inclure dans son rapport. En effet, aucune de ces boulangeries n'a encore profité des améliorations modernes, soit pour la confection, soit pour la cuisson du pain ; toutes sont dans leur enfance et aucune ne mérite d'être classée parmi les *industries* proprement dites.

Le nombre des boulangeries de Québec, y compris celles de Saint-Sauveur, est de 31.

A l'exception de deux, ce sont de petits établissements qui n'emploient que deux hommes, rarement trois ou quatre.

Les deux seuls grands établissements sont ceux de Hethrington, au faubourg Saint-Jean, et de McCorkell, au faubourg Saint-Roch. Chacune de ces deux grandes boulangeries a 30 hommes à son service. Le nombre d'hommes employés dans les petites boulangeries est de 62 ; de sorte que le chiffre total des hommes employés à la confection du pain dans cette ville est de 122.

Le pétrissage, ou mélange de la pâte, se fait à la main ; la cuisson s'opère encore dans ces anciens fours que tout le monde connaît, et dans lesquels on introduit le pain après l'enlèvement de la braise ; nos fabricants de biscuits seuls font usage de fours à air chaud.

Les substances qui renferment les deux éléments *amidon* et *gluten*, en de justes proportions, peuvent seules servir à la confection du pain. Or, la pomme de terre ne

renferme que le premier de ces deux éléments, pas le second. Ce *gluten* est une substance pâteuse, collante, très élastique, et jouissant de propriétés éminemment nutritives : c'est la seule substance connue jusqu'ici qui puisse permettre à la pâte de lever. Les farines de riz, de pois, de fèves (haricots), etc., ne contenant pas de *gluten*, n'ont jamais pu être panifiées.

Non seulement il faut que la farine destinée à la panification renferme ce *gluten*, mais encore faut-il qu'elle le renferme en de justes proportions. Or, supposons qu'à une farine de qualité même supérieure on ajoute une certaine proportion de pommes de terre, la quantité de *gluten* diminue proportionnellement : de là, un pain mal levé, mal cuit, gras, pesant et indigeste.

Ce n'est pas tout ; la pomme de terre privée de *gluten*, est loin d'avoir les qualités nutritives que possèdent les farines des céréales. Or, le pain se vend au poids ; et supposons que dans un pain d'un poids déterminé il entre une certaine proportion de pommes de terre ; le consommateur se trouve frustré d'autant ; car, ce que veut le consommateur, en échange de sa monnaie, c'est un poids convenu d'une substance possédant des qualités nutritives particulières ; et le consommateur qui, à son *insu*, reçoit une substance de qualité différente ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'il a payé.

Dans plusieurs parties du pays—surtout là où le sol est sableux—le pain de seigle remplace souvent le pain de blé (froment). La panification de la farine de seigle exige certaines précautions particulières.

D'abord, le pain de seigle est moins nutritif que le pain de blé : cela est dû à ce que la farine de seigle contient moins de *gluten*. Pour sa panification, cette farine de seigle exige plus de levain, une eau plus chaude pour

le pétrissage, moins de sel ; et, en outre, la cuisson doit être plus longue.

Je me dispense de parler d'une foule d'adultérations qui ont été fort à la mode, autrefois, en Angleterre, en France et en Allemagne ; adultérations que la surveillance active des gouvernements de ces pays a réussi à faire disparaître. J'aime à croire que ces pratiques dangereuses sont encore inconnues dans nos boulangeries.

Venons-en aux améliorations modernes introduites dans le pétrissage de la pâte, et dans la cuisson du pain.

Grand nombre de brevets d'invention ont été pris, depuis quelques années, pour des machines ayant pour objet de remplacer le travail à bras dans le pétrissage de la pâte par le travail mécanique ; et de tous les *pétrins* ou *pétrisseuses*, aucun n'a joui d'une plus grande vogue, pendant un certain temps, que celui de Rolland. Mais, aujourd'hui, la machine de Rolland est distancée, et, d'après les rapports de l'Exposition de 1867, à Paris, les pétrisseuses alors exposées, de même que les fours, ne laissent absolument rien à désirer, soit pour la simplicité et le bas prix de leur construction, soit pour leur efficacité d'action et leur économie.

Les pétrisseuses qui furent d'abord inventées ne faisaient guère que de mélanger l'eau avec la farine, sans produire dans la pâte ces soulèvements, ces déplacements qui sont nécessaires pour le pétrissage convenable du mélange. Les pétrisseuses actuelles remplissent toutes ces indications. La pétrisseuse la plus vantée est celle de Labaudy et Landry.

Les fours aussi sont très ingénieusement combinés, et assurent, en même temps, une cuisson parfaite et égale du pain, et une grande économie de combustible. Les fours qui ont mérité le plus d'éloges à l'Exposition de

1867 sont ceux de Lespinasse, de Rolland, de Perkins, de Carville, de Mouchot, de Cowley, et surtout le four à vapeur de Joly de Marval, et celui de Lebaudy et de Landry. Dans ce dernier, la vapeur destinée à faire mouvoir le pétrin mécanique est engendrée par la chaleur perdue du four ; de sorte que la force motrice ne coûte rien.

Voici comment s'exprime M. Henri Villain, dans un article publié dans les *Archives de l'industrie*.

“..... Le doute n'est plus permis, la critique n'est plus possible ; il faut se rendre à l'évidence et appliquer bien vite partout des appareils qui fonctionnent avec tant de succès. Si les boulangers intelligents ont de bonnes raisons pour accueillir à bras ouverts le pétrin mécanique, les consommateurs en ont de bonnes aussi pour désirer qu'ils se vulgarisent promptement. Si les boulangers attendent de cette innovation un pétrissage parfait, une pâte toujours homogène, une qualité de pain soutenue pour toutes les fournées considérables, et, avec cela, une garantie d'indépendance, les consommateurs en attendent eux aussi, *certaines avantages* que le pétrissage à bras ne leur offre pas.”

Parmi les *avantages* auxquels M. Villain fait allusion, il faut placer en première ligne la propreté du produit. De tous les articles de nourriture, il en est peu qui soient confectionnés avec moins de délicatesse. Aussi, ai-je tout lieu de croire que si un de nos boulangers avait le bon esprit d'introduire à Québec un pétrin mécanique, les consommateurs ne lui feraient pas défaut.

III

FABRIQUES D'ALLUMETTES CHIMIQUES

Le nombre des fabriques d'allumettes de cette ville, tel que donné dans le relevé statistique de la “ Société d'en-

couragement " est de six. Un nouvel établissement a été érigé depuis par M. G. E. Paré, de Saint-Roch ; de sorte que le chiffre total de ces fabriques à Québec et dans les paroisses environnantes est de sept. Le nombre de personnes qu'elles emploient—hommes et femmes—est de 72 environ. Le seul établissement de M. Hall, au Saut-Montmorency, emploie 30 personnes. Dans ce dénombrement n'est pas comprise la fabrique importante de M. Fitch, à Etchemin :

Les plus petites fabriques seules—au nombre de quatre ou cinq—complètent le travail des allumettes, c'est-à-dire, pratiquent le soufrage, le chimicage, etc., les autres se contentent de préparer le bois, de le débiter en baguettes ou en tiges qu'elles exportent aux Etats-Unis.

Les variétés suivantes d'allumettes se trouvent chez nos épiciers et sur nos marchés.

1°. Allumettes de *Eddy* et de *Beckett*. Les premières sont manufacturées à Hull, les secondes, à Sherbrooke. Elles sont enfermées dans de petites boîtes de papier gris, et ne se distinguent que par les étiquettes. Les tiges de ces allumettes sont carrées. Le prix de ces deux espèces est le même, trois chelins la grosse de boîtes. Ces allumettes sont excellentes.

2°. Allumettes en *peignes*. Cette variété n'est pas en vente chez nos épiciers ; on ne la trouve guère qu'aux étalages des revendeuses de nos marchés où s'approvisionnent *économiquement* nos cultivateurs. Les allumettes en *peignes* ont tous les défauts imaginables. D'abord, les tiges ont été sciées, non fendues. Ensuite, le soufrage et le chimicage ayant été pratiqués très grossièrement, il arrive que toutes les tiges d'un même peigne, de même que les tiges de peignes différents, se trouvent accolées ensemble. En voulant séparer une tige d'une autre, ou un peigne d'un autre peigne, la friction seule exercée par

cette séparation a pour effet d'enflammer bien souvent tout un paquet.

3°. *German Fancy Congreves*. Ces allumettes sont fabriquées à Vienne, et sont contenues dans de petites boîtes rondes, de couleur rouge ; la matière colorante mêlée à la pâte phosphorée est brune, bleue, rouge, etc. Le soufre, dans ces allumettes, est remplacé par un corps gras. Prix \$4, la grosse de boîtes.

4°. *The Universal* : allumettes de sûreté, venant de Boston. Ces allumettes ne s'enflamment qu'autant qu'on les frotte *sur une surface particulière* ; cette surface est présentée par le dos de la boîte ; j'y reviendrai plus loin.

5°. *Allumettes bougies*, dans lesquelles la tige est de coton ciré. Elles se vendent peu.

6°. *Vesuvians*, et *Flaming fuses* : très appréciées par les fumeurs. Le vent, le plus fort courant d'air ne saurait les éteindre : ce qui me paraît dû à leur imprégnation avec du nitrate ou avec du chlorate de potasse. Elles déflagrent vivement, et les étincelles qui en jaillissent endommagent souvent les vêtements de ceux qui s'en servent, notamment les capots de fourrure, les peaux de carrioles, etc.

De toutes ces variétés d'allumettes, celles qui se vendent le mieux et qui sont les plus recommandables pour les usages ordinaires, sont celles de Hull et de Sherbrooke. Elles ne laissent rien à désirer sous le double rapport de la qualité et du bas prix. Les allumettes en peignes que l'on trouve sur nos marchés sont fabriquées à Québec ; leur prix de vente est inférieur à celui des allumettes de Hull et de Sherbrooke ; mais, en définitive, elle coûtent deux fois plus au consommateur.

Il est donc vrai de dire que, malgré nos sept fabriques, et avec des facilités incomparables pour la manufacture

de ce produit, Québec s'approvisionne d'allumettes sur des marchés étrangers.

Une bonne fabrique d'allumettes établie à Québec pourrait alimenter, non seulement la ville, mais encore tout le district et les provinces maritimes.

Le découpage des tiges d'allumettes se fait de deux manières : 1° sciage du bois ; 2° fendage. Les tiges sciées ont plusieurs graves défauts, dont le moindre est celui d'être *pluches*, c'est-à-dire de présenter des *effilandres* de bois, une surface raboteuse, etc.

Les tiges fendues sont unies ; le fendage ayant lieu suivant le fil du bois, les allumettes ainsi découpées ne se cassent pas aussi facilement durant la friction que celles qui ont été sciées. De plus, le fendage du bois est économique, vu qu'on évite, par là, la perte occasionnée par le passage de la scie.

Les tiges, pour l'exportation aux Etats-Unis, sont de bois de pin *exclusivement*. L'épinette, ayant un fil très court, se fend mal ; de là, des tiges inférieures qui se cassent aisément.

On emploie pour la confection de ces tiges les rognures des madriers de pin. Ces rognures se vendent, à Québec, à raison de \$4 les 128 pieds cubes. Les mêmes rognures, mais mieux choisies, coûtent aux Etats-Unis, \$40 les 100 pieds cubes. Des rognures d'égale valeur à celles qui se trouvent en vente sur les marchés des Etats-Unis, \$40 les 100 pieds cubes. Des rognures d'égale valeur à celles qui se trouvent en vente sur les marchés des Etats-Unis coûteraient, à Québec, \$8 les 100 pieds cubes : de sorte que le prix du bois seul pour la confection de ces allumettes est *cinq fois plus élevé* aux Etats-Unis qu'à Québec.

Le droit imposé par le gouvernement des Etats-Unis sur l'entrée des tiges fabriquées à Québec est de 33 par

cent ! Cela n'empêche pas, pourtant, que les profits réalisés par les fabricants de ces tiges sont de 20 à 25 par cent.

Jusqu'à l'année dernière, les tiges carrées étaient en demande aux États-Unis ; aujourd'hui on exporte surtout les tiges rondes. Le prix d'une machine à fendre le bois — pour tiges rondes ou carrées — est de \$500.

Les appareils pour le soufrage sont très perfectionnés. Une machine américaine (—brevet-Bisher—) servie par une seule fille, fait autant de besogne, dans une journée, que l'ancienne machine avec huit filles. Cet appareil coûte \$800.

Le prix d'achat de toutes les machines nécessaires à un établissement petit, mais complet — y inclus les machines pour les opérations du soufrage, chimicage, etc., — s'élèverait à environ \$4000. Une fabrique de ce genre suffirait à alimenter le marché de Québec. Dans cette évaluation ne sont pas comprises les dépenses pour bâtisses, etc.

Les allumettes chimiques présentent deux graves inconvénients auxquels on a essayé, à maintes reprises, de remédier ; ces inconvénients sont : le danger des incendies, et celui des empoisonnements.

Ce qu'on a trouvé de mieux pour remédier à ces deux inconvénients, c'est de fabriquer des allumettes dont les tiges sont garnies, à une de leurs extrémités, d'une substance inoffensive, susceptible de s'enflammer *au contact seulement d'une substance particulière.*

L'extrémité des tiges, dans les allumettes ordinaires, est garnie d'une pâte contenant du phosphore *ordinaire*. Cette variété de phosphore est très vénéneuse, et s'enflamme à une température très peu élevée, (75° cent.)

Mais il est une autre variété de phosphore connue sous le nom de phosphore *rouge*, ou *amorphe*, qui n'est nullement vénéneuse, et qui, ne pouvant s'enflammer qu'à une température élevée, ne peut prendre feu par simple friction. Cependant, lorsque ce phosphore rouge est mis en contact avec du chlorate de potasse, une friction même ordinaire suffit pour l'enflammer.

Partant de là, on a imaginé de fabriquer des allumettes dont les tiges sont garnies, à l'une de leurs extrémités, d'une pâte contenant du chlorate de potasse mélangé à des matières combustibles et à un corps dur pulvérulent; sur une des surfaces des boîtes qui renferment ces allumettes on dépose un vernis contenant du phosphore rouge disséminé dans une substance fort dure. Ces allumettes ne s'enflamment qu'autant qu'elles sont frictionnées sur cette surface de la boîte, et pas autrement.

La pâte qui recouvre l'extrémité de ces allumettes n'est pas vénéneuse, non plus que le vernis qui recouvre la surface de la boîte. Ces allumettes présentent, en outre, toutes les garanties désirables contre le danger des incendies.

Les allumettes de sûreté dites "*Universal*" dont j'ai parlé plus haut, sont fabriquées d'après ce principe. Elles n'ont qu'un inconvénient : leur prix est trop élevé.

Dans les fabriques d'allumettes au phosphore *ordinaire*, il faut avoir soin que la ventilation soit bien régulièrement établie. Les vapeurs de phosphore déterminent, à la longue, une maladie horrible, la nécrose de la mâchoire. J'ai vu, il y a deux ans, une pauvre jeune fille atteinte de cette maladie qu'elle avait contractée dans une fabrique de Beauport ; elle en est morte, il y a quelques mois.

IV

FABRIQUES DE SAVONS ET DE CHANDELLES

Il y a, à Québec, trois fabriques de savons et de chandelles : Piddington et fils, (successeurs de Withall), Roy, et Lauzon.

Les savons, comme on sait, se fabriquent en combinant les alcalies, soude et potasse, avec les corps gras.

De là, deux espèces de savons : savons à base de soude et savons à base de potasse. Les premiers sont encore connus sous le nom de savons *durs*, et les derniers sous le nom de savons *mous*.

Les savons *durs* ou à base de soude ont beaucoup plus de valeur que les savons *mous* ou à base de potasse

Tous les savons manufacturés dans nos fabriques sont à base de soude. Cette soude est importée d'Angleterre, libre de droits.

Les savons que fabriquent nos cultivateurs, avec les *graissages de l'année*, sont à base de potasse : cette potasse est fournie par le lessivage des cendres de poêles. Ceux de nos cultivateurs qui sont connaisseurs introduisent dans leurs savons une certaine quantité de résine qui a l'effet de les rendre plus durs. Les savons à base de potasse moussent beaucoup, et conviennent mieux, pour certains usages, que les savons durs : notamment pour le frottement des draps, le foulonnage, etc.

Les savons mous contiennent beaucoup d'eau, jusqu'à 50 et 60 % ; les savons durs, bien faits, en renferment environ 30 par cent.

La *marbrure* ou *madrure* de savons est due à l'introduction de certains oxydes métalliques qui, se disposant en

veines de diverses couleurs, donnent aux savons une apparence marbrée. Cette marbrure est un indice à peu près certain que le savon ne contient pas plus de 30 par cent d'eau.

Les corps gras employés dans nos fabriques québécoises sont le suif, les graisses animales de toute espèce, et l'huile de palme.

Le suif et les graisses viennent, en grande partie, de Montréal. Québec ne produit pas un dixième de la quantité de suifs et de graisses employés dans les manufactures de nos savons et chandelles. Pour expliquer cette anomalie, un industriel m'a donné une raison excellente : " Montreal has a *back country* ; Quebec has none ! "

Quiconque a fait l'étude de nos industries québécoises a dû se convaincre que ces seuls mots donnent la clef de bien des énigmes industrielles.

L'huile de palme employée dans nos fabriques est importée d'Angleterre et des États-Unis.

Il se faisait, autrefois, une grande importation de graisses de Chicago, et d'autres villes de l'ouest. Mais le gouvernement, il y a trois ou quatre ans, a frappé d'un droit de 15 % l'importation de ce produit, et diminué, en même temps, les droits sur l'introduction des savons étrangers.

Les savons manufacturés dans nos fabriques québécoises sont destinés aux usages domestiques, exclusivement ; on n'y fabrique pas les savons de toilette. Quelques industriels—Withal et Butler entre autres—ont essayé de fabriquer ces savons de luxe, mais sans succès : les demandes n'étant pas assez considérables pour justifier les frais d'une pareille entreprise. Il y a à Montréal quelques fabriques de savons de toilette qui font d'excellentes affaires.

Malgré nos trois fabriques de savons et l'excellence du produit qu'elles livrent au commerce, on voit cependant sur notre marché de Québec une grande quantité de savons domestiques portant les marques des fabricants de Montréal, de Kingston et de Toronto. Parmi les savons de Montréal on distingue surtout ceux de Hood, etc. Au dire de nos fabricants, cette anomalie trouve sa raison d'être dans certaines liaisons commerciales, dans certains engrenages industriels bien connus des fabricants et des importateurs.

Un grand point, au moins, a été gagné depuis quelques années; c'est que nos savons domestiques viennent tous de fabriques canadiennes, et qu'on n'en trouve guère plus qui portent les marques anglaises.

Les principales variétés de savons de toilette en vente sur le marché de Québec sont celles de Hearle, de Montréal, et de Field, Cleavers, Yardley, etc., de Londres. Ces savons ont à peu près les mêmes formes, et sont colorés diversément; leur parfum varie suivant les essences employées. Le plus grand nombre a l'odeur d'amendes amères, due à l'emploi de nitrobenzole, (*essence of mirbane.*)

Les acheteurs et consommateurs ne s'inquiètent nullement de savoir si les savons sont de manufacture anglaise ou canadienne. Le caprice seul, la couleur du savon, son odeur, décident de leur choix. Si les fabricants de Montréal vendaient leurs savons de toilette, un farthing meilleur marché que les savons anglais, pendant trois mois seulement, et s'ils se donnaient la peine de les imprégner des essences *populaires*, les savons anglais disparaîtraient complètement de nos marchés.

Les célèbres savons de Windsor ont très peu de débit à Québec.

Il n'entre pas dans le programme de ces études de faire

le détail complet des améliorations modernes introduites dans les diverses industries. Je me contenterai de rappeler à nos fabricants de savons que partout aujourd'hui, et surtout aux Etats-Unis, on opère la fusion du suif et la concentration des savons, à l'aide de la vapeur, *pas à feu nu* ; on obtient, par là, un meilleur produit, sans compter l'économie du combustible.

Si la manufacture d'acide sulfurique établie depuis un an à Lévis faisait des affaires prospères—ce que je lui souhaite—une fabrique de sels de soude deviendrait, avant longtemps, le complément obligé de cette manufacture. Dès lors aussi, la manufacture des savons se ferait à plus bas prix, vu que nous n'aurions plus à payer les frais d'importation de la soude.

Une fabrique de chandelles est presque toujours attachée à une fabrique de savons, et nos fabriques de Québec ne font pas exception à cette règle générale. Cette industrie seule fournirait matière à une étude très étendue. Pour le présent, je me contenterai d'attirer l'attention de nos industriels sur les points suivants : 1° le mélange de graisse de bœuf et de graisse de mouton donne le meilleur produit ; la graisse de bœuf, étant molle et très fluide, les chandelles qui en proviennent coulent très facilement ; d'un autre côté, la graisse de mouton seule donne des chandelles qui éclairent peu, malgré leur belle apparence ; 2° la fusion de ces graisses ou suifs doit se faire sans retard, et avant que la putréfaction ait commencé à se développer. En effet, lorsque la fusion est retardée, la putréfaction des membranes qui renferment les graisses communique à ces dernières une odeur désagréable qu'on ne peut plus faire disparaître.

Cette fusion, lorsqu'elle a lieu à feu nu, doit se faire avec précaution ; car les matières animales se carbonisent et la graisse noircit. Cette fusion s'opère aujourd'hui

d'hui au bain-marie, c'est-à-dire, avec l'aide de la vapeur. Il est bien vrai qu'en ayant recours à ce dernier procédé, on retire une moindre quantité de graisse; mais ce qui échappe est converti plus tard en savons.

Il n'y a pas à Québec, il n'y a pas non plus, je crois, dans toute l'étendue du Dominion, une seule manufacture de bougies stéariques. Je ne saurais dire, actuellement, quelles chances de succès pourrait avoir une semblable industrie. Un fait bien évident, c'est que les bougies stéariques en vente sur nos marchés, et pour lesquelles on nous fait payer un prix très élevé, sont de la pire espèce.

Dans la manufacture de ces bougies stéariques on a introduit, récemment, des améliorations très importantes.

V

LES BRASSERIES

Il y a aujourd'hui, à Québec, deux grandes brasseries : celle de Boswell et celle de McCallum. Toutes deux furent fondées la même année, en 1795—la première par l'Hon. J. Racey, la seconde par l'Hon. John Young. Elles doivent être les doyennes de toutes les brasseries du Dominion, et peut-être de tout le continent !

Le nombre d'hommes employés dans ces deux établissements est de 90.

L'orge qu'on y emploie vient de Montréal et de l'Ouest. Il paraît que l'orge récoltée à Québec est de qualité inférieure, et ne donne qu'un produit fort médiocre. On attribue cet effet au climat; le genre de culture n'y est-il pas pour quelque chose ?

Pour reconnaître les bonnes qualités de l'orge, on a plusieurs moyens. D'abord, les grains doivent être gros, pleins, durs, farineux ; leur volume doit être sensiblement le même. Les grains les plus pesants sont les meilleurs, et lorsqu'on les agite dans l'eau, ils doivent presque tous gagner le fond. Une des meilleures preuves de la bonne qualité de l'orge est l'augmentation de volume et de poids que les grains acquièrent après quelque temps de séjour dans l'eau.

Avec les bonnes variétés d'orge, l'augmentation en volume est près du quart du volume primitif ; avec les meilleures—orges de Suffolk—cette augmentation atteint plus des deux tiers. Avec les orges de bonne qualité, l'augmentation en poids est de près de 50 par cent.

En Angleterre, le *maltage*, ou germination du grain, constitue une spécialité à part, et les brasseurs achètent le malt tout préparé. Au Canada, de même qu'en France, les brasseurs sont en même temps malteurs.

Le maltage, dans nos brasseries de Québec, commence vers le 1er octobre, et finit au milieu de mai. Cette opération si importante ne pourrait se faire en été, vu qu'on ne pourrait pas régulariser la température d'une manière convenable. Le résultat serait que la germination se faisant inégalement, la gemmule du grain (acrospire) acquerrait des dimensions inégales ; de là, perte.

Le houblon est cultivé au Canada, dans les cantons de l'Est, et surtout dans la province d'Ontario, à partir de Cornwall. L'Hon. J. Racey en avait tenté la culture autrefois sur sa ferme de Beauport, mais sans succès ; les gelées hâtives du mois d'août l'endommageaient souvent. On l'a cultivé aussi pendant quelque temps à Montréal, près de Lachine ; mais il paraît que là aussi on a renoncé à sa culture.

On le cultive sur une très grande échelle dans plusieurs états de l'Union : dans l'état de New-York, dans le Wisconsin, etc. Le houblon du Wisconsin est de qualité supérieure, mais durant les deux dernières années, la récolte a manqué : cette plante ayant été attaquée par une maladie particulière assez fréquente, mais passagère.

Le houblon qu'on récolte au Canada et dans l'Etat de New-York est de qualité inférieure, et ne peut être employé que pour les bières communes. Il communique aux bières une amertume nauséuse qui offre quelque ressemblance avec celle de l'aloès. Pour les bières fines et de première qualité, il faut nécessairement recourir à l'emploi du houblon de Bavière ou d'Angleterre. Ce houblon, de même que celui qui vient de l'étranger, a été frappé d'un droit de cinq centins par livre, à la dernière session du parlement provincial, (1870.)

Nos brasseurs fabriquent quatre variétés de bière, y compris le *porter*.

Grâce à l'emploi d'une grande quantité de glace avec laquelle on refroidit les appartements et régularise la température, le brassage et la fermentation se font l'été comme l'hiver.

J'ai fait faire dans mon laboratoire, il y a quelques années, la distillation de plusieurs de nos bières canadiennes : leur richesse alcoolique varie de 7 à 8 % à l'alcoomètre de Gay-Lussac.

Les bières fines fabriquées par nos brasseurs de Québec sont d'excellente qualité ; et cependant les bières de Dow, de Dawe, et de Molson, de Montréal, leur font une rude compétition. Voici l'explication qu'on m'a donnée de cette apparente anomalie.

Quinze ou vingt ans passés, nos bières canadiennes étaient loin d'être aussi bonnes qu'aujourd'hui. M. Dow,

émigré anglais, vint alors établir à Montréal une brasserie dans laquelle il eut soin d'introduire toutes les améliorations récentes dont il avait pu constater les bons résultats en Angleterre.

Du premier coup, la bière de Dow, dont la grande supériorité sur toutes les autres bières canadiennes étaient incontestable, se répandit sur tous les marchés. Nos brasseurs furent bien obligés de se mettre à l'œuvre pour améliorer leurs produits : de là, des efforts qui ont été couronnés d'un plein succès partout. Aussi, nos bières canadiennes sont-elles aujourd'hui d'une qualité excellente, et il serait difficile à un juge impartial de dire laquelle de nos brasseries mérite la palme d'honneur.

Nos bières canadiennes, à mon avis, présentent une grande ressemblance avec les bières si renommées de la Bavière ; au moins, ce fut là le résultat de mes impressions en 1856.

Dans une visite récente à l'établissement de M. Boswell, j'ai vu en pleine opération un mécanisme qui fonctionne à merveille, et qui est destiné à simplifier considérablement le remplissage des tonneaux ; cet appareil a été breveté par M. Boswell, il y a quelques mois.

L'Angleterre et la Belgique sont les deux pays du monde les plus renommés pour l'excellence de leurs bières.

En Angleterre, la loi veille scrupuleusement à cette fabrication, et interdit formellement l'emploi de toutes substances sucrées autres que celles qui proviennent des céréales. Il n'en est pas de même en France. Là, la fraude a le champ libre ; et à Paris, l'on vous sert, sans vergogne, toutes les bières du monde, fabriquées à Paris même. Dans un grand nombre de ces breuvages il

n'entre ni orge ni houblon : ce sont des mélanges de toutes sortes d'ingrédients.

L'extrait suivant d'un ouvrage français donne une excellente idée des proportions gigantesques de quelques-unes des brasseries de Londres.

“Londres compte quinze grandes brasseries. L'une d'elles couvre un espace de 10 à 12 acres ; elle a près d'un tiers de mille de circonférence. On y emploie 100,000 gallons d'eau par jour ; on y compte vingt ou trente huches à malt, chacune de la grandeur d'une maison ordinaire. La brasserie proprement dite n'est pas de beaucoup plus petite que l'abbaye de Westminster. On y use 6 à 700 tonnes de charbon par an : les cuves où le liquide fermente contiennent chacune 1500 barriques, et le réservoir, qui reçoit la bière prête à mettre en fûts, pourrait, lorsqu'il est plein, supporter une grande barque. L'établissement possède 70,000 tonneaux, barriques, etc., dans lesquels se transportent ses produits ; et deux cents magnifiques chevaux traînent par la ville les baquets et les tonneaux.”

En terminant cette étude, je ne saurais omettre de mentionner qu'à une de nos deux brasseries Québécoises—celle de Boswell—se rattachent deux faits historiques très importants. Ce fut du deuxième étage de la bâtisse de Près-de-ville, devenue, plus tard, la brasserie de Racey, que fut tiré ce fameux coup de canon qui tua, d'un seul et même coup, en 1775, Montgomery et ses deux aides-de-camp. Aujourd'hui les vieilles voûtes de l'ancien Palais des Intendants abritent les tonneaux de bière de la fabrique de Boswell, successeur de Racey.

LA MEDECINE AGRICOLE

Extrait d'une première leçon de Chimie à l'Université Laval.

PREMIÈRES QUESTIONS DU MAITRE ET RÉPONSES DE L'ÉLÈVE

D. Que voyez-vous au plafond de cet appartement ?

R. Du blanc.

D. De quoi est composé ce quelque chose de blanc ?

R. Je ne sais pas.

D. Au-dessus de ce quelque chose de blanc qu'y a-t-il ?

R. Du crépi.

D. Qu'est-ce que du crépi ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. Que voyez-vous dans cet appartement ?

R. Des bancs.

D. Avec quoi sont fabriqués ces bancs ?

R. Avec du bois.

D. Qu'est-ce que du bois ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. Je tiens dans ma main une feuille de papier ; qu'est-ce que du papier ?

R. Je ne sais pas.

D. Si je l'approche d'une chandelle qu'arrive-t-il ?

R. Il brûle

D. Qu'arrive-t-il lorsqu'une chose brûle ?

R. Je ne sais pas, monsieur.

Fort bien.

D. Pourquoi ce papier est-il brûlé ou consumé ?

R. Je ne sais pas.

D. Quand j'aurai fait brûler ce papier, que restera-t-il ?

R. Du charbon.

D. Qu'est-ce que du charbon ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. De quoi est composée la chandelle au moyen de laquelle j'ai enflammé mon morceau de papier ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. Quelle différence y a-t-il entre une chandelle et le gaz d'éclairage ?

R. Je ne sais pas.

D. Regardez la fenêtre, qu'y voyez-vous ?

R. Des vitres.

D. Qu'est-ce qu'une vitre ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. Cette vitre est fixée au bois du cadre avec du mastic : qu'est-ce que du mastic ?

R. Je ne sais pas.

D. Regardez au dehors des fenêtres, que voyez-vous encore ?

R. Des herbes, des plantes, des végétaux.

D. Quelles sont les substances qui entrent dans ces herbes, plantes, végétaux ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. Voyez ce trait lumineux de poussière qui passe dans un appartement obscur, qu'y a-t-il là dedans ?

R. Je ne sais pas.

D. Voici un grain de poussière, de quoi est-il composé ?

R. Je ne sais pas.

Fort bien.

D. Quelle relation peut-il y avoir entre un grain de poussière et une fleur, une feuille, une herbe, un arbre et le Créateur ?

R. C'est Dieu qui les a créés.

D. Mais si vous vous trouviez en présence d'un impie, d'un athée, comment pourriez-vous lui démontrer, à l'aide seule de cette fleur, de cette herbe, l'existence d'un créateur ?

R. Je ne sais pas.

Alors, apprenez bien ce qui va suivre.....

On peut, en ce pays, assimiler la terre à un grand malade qui ne peut se soutenir et remplir sa mission que par les soins constants et bien entendus de son médecin, qui est le cultivateur. En effet, la terre, comme l'homme, a son squelette constitué par des couches géologiques d'organes qui remplissent comme chez l'homme diverses fonctions physiologiques. Etant donné un lopin de terre, il faut que le médecin agriculteur qui s'en charge commence par en apprendre l'anatomie, puis la physiologie. Ensuite il faut passer à l'étude de sa pathologie interne et externe ; et lorsque le malade est mieux, une saine hygiène est nécessaire pour maintenir son état de santé. Il y a cette différence, néanmoins, entre un homme malade et un lopin de terre, c'est que l'homme, une fois qu'il a vieilli, ne peut plus être rajeuni, pas même par l'eau de la fontaine de Jouvence ; tandis qu'un lopin de terre épuisé, vieilli, décrépît, peut, par des soins bien entendus, reprendre sa vigueur et revenir à une jeunesse nouvelle.

Avant d'entreprendre le traitement du lopin de terre, on commencera par en étudier l'anatomie, puis la physiologie, ensuite on passera à l'étude de sa constitution, de son tempérament, et alors, mais alors seulement, on pourra en entreprendre le traitement et lui dicter une règle hygiénique.

ANATOMIE

Pour être complet il faut commencer par l'étude des qualités de la terre, c'est-à-dire de sa structure géologique.

En fait d'anatomie, il n'est besoin d'étudier que la couche superficielle du sujet, c'est-à-dire, l'épiderme.

Cet épiderme ou couche superficielle porte le nom de sol, de *terre arable* ou de *terre végétale*. C'est la partie qui est propre à la culture des plantes. Le sol, ou terre arable, est formé d'un mélange de différentes matières terreuses, pulvérulentes et de substances végétales et animales en voie de décomposition.

PROPRIÉTÉ PHYSIQUE DES SOLS

Si la connaissance de la nature chimique et physique des sols est indispensable pour savoir quels sont les différents amendements qui peuvent améliorer leur constitution, leur tempérament, et nous apprendre certaines de leurs qualités, cette science ne suffit pas seule pour rendre compte de leur valeur, de leurs divers degrés de fertilité, de leurs fonctions par rapport à la végétation.

PHYSIOLOGIE

La saignée chez l'homme était en grand honneur autrefois dans la médecine humaine, aujourd'hui elle est abandonnée, mais il n'en est pas de même pour la médecine culturale.

Cette saignée correspond à ce que les agronomes appellent l'égouttement. Il faut de l'eau pour la nutrition des plantes, mais pas trop n'en faut.

Les diverses substances qui entrent dans leur composition ne sont absorbées par les racines et les feuilles qu'en autant qu'elles ont été préalablement dissoutes c'est-à-dire, réduites à l'état liquide. Or, c'est l'eau qui est chargée du soin de dissoudre ces composés, et elle les dissout comme elle dissout le sucre, le sel de cuisine.

L'eau des pluies est chargée de présenter aux racines des plantes non seulement les sels contenus dans le sol, mais encore les divers composés qui se trouvent dans l'atmosphère. Pour mieux faire comprendre l'importance de l'eau dans la végétation, donnons un exemple : voyons quel rôle joue, dans ce phénomène, une goutte de pluie.

Tombant du haut de l'atmosphère, il lui faut traverser, avant que d'arriver au sol, une grande masse d'air. Durant son séjour dans l'air, et pendant sa descente, cette goutte de pluie dissout une certaine proportion de tous les corps contenus dans l'atmosphère. En arrivant sur la terre, elle filtre à travers le sol. Mais, dans son passage à travers les diverses couches de ce dernier, elle dissout encore les divers sels qu'il renferme, c'est-à-dire, sels de potasse, de chaux, composés azotés provenant des engrais, silice, etc. Ainsi gonflée de provisions, elle arrive aux racines des plantes. Ces racines lui font bon accueil, l'absorbent. Des racines, la goutte de pluie monte, par la force ascensionnelle de la sève, et cède aux diverses parties de ces plantes, suivant leurs besoins, toutes les substances qu'elle charroie. Puis, à la fin, cette gouttelette est elle-même décomposée et cède son hydrogène et son oxygène à la plante qui s'en empare. En effet, c'est surtout dans la décomposition de l'eau que les plantes puisent l'hydrogène et l'oxygène qui entrent en si grandes proportions dans leurs tissus, leurs feuilles, leurs graines, etc.

Donc la première chose à faire après avoir étudié l'anatomie du sol, c'est d'avoir recours au précepte de la physiologie dont le point de départ est l'égouttement, lequel peut se faire de deux manières différentes, soit sous forme de drainage, soit sous forme de fossés ouverts. Une terre mal égouttée ne *pousse rien* ou ne pousse que des plantes aquatiques qui ne valent pas grand chose, soit pour la nourriture de l'homme soit pour la nourriture des ani-

maux. Les saignées du sol doivent être pratiquées différemment, suivant une foule de circonstances trop longues à énumérer.

PATHOLOGIE INTERNE

La pathologie interne consiste surtout à soigner toutes les maladies du lopin qui malheureusement sont trop nombreuses en ce pays; la pathologie externe consiste à extirper les mauvaises herbes, les pierres, les cailloux et à s'en servir pour faire de bonnes clôtures, qui puissent mettre les récoltes à l'abri des animaux des voisins. Comme complément de tout ce qui précède, il faut ajouter qu'il ne faut pas se lancer dans des dépenses extravagantes, mais bien calculer tout, sagement, avec prévoyance et ne pas se lancer dans des voies trop nouvelles pour le pays.

HYGIÈNE

Une fois la santé du lopin de terre effectuée, il ne reste plus qu'une chose à faire: de continuer à la maintenir par des soins bien entendus. Une bonne nourriture convient aux sols comme à l'homme.

La terre, heureusement, bonne nourricière, se contente d'une nourriture peu succulente; mais le cultivateur doit savoir la lui apprêter convenablement.

Cette nourriture est celle des engrais, et surtout des superphosphates, dont on parle depuis deux ans, mais dont ceux qui en parlent ou qui écrivent à ce sujet n'en connaissent pas la composition.

NUTRITION DES PLANTES

Les plantes puisent leur nourriture à deux sources différentes: 1°. dans la terre, 2°. dans l'air.

Dans la terre, les plantes trouvent les composés de potasse, de soude, de silice, de chaux, d'azote, etc. ; l'air leur fournit surtout le carbone ou charbon, et une certaine proportion d'azote ; et, dans l'air, aussi bien que dans la terre, elles trouvent l'eau qui, décomposée par les plantes, leur fournit la plus grande partie de l'hydrogène et de l'oxygène qui entrent dans leur composition.

Une terre fertile est donc celle qui contient en de justes proportions les composés de potasse, de soude, de chaux, de silice, d'azote, etc., nécessaires à la nutrition des plantes. Or, il est au pouvoir du cultivateur de donner à la terre ces divers éléments, quand elle en a été privée par une longue suite de récoltes.

En effet, à chaque récolte, les plantes, comme le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, les pois, les légumes, enlèvent au sol une certaine proportion de ces composés ; et lorsqu'une terre a été ainsi cultivée pendant une longue suite d'années, il vient un temps où elle ne possède plus ces éléments nécessaires à la production des plantes, et alors elle devient infertile, improductive.

La seule différence qui existe entre une terre neuve et une terre ancienne est donc la suivante : une terre neuve contient tous les sels nécessaires à la nutrition des plantes, tandis qu'une terre qui a vieilli ne les contient plus, ou ne les contient qu'en de trop faibles proportions.

Le seul moyen possible de rajeunir les vieilles terres, est de leur redonner les divers composés nécessaires à la nutrition des plantes ; c'est ce que l'on obtient à l'aide des engrais.

ENGRAIS

Les engrais dont on peut faire usage économiquement au Canada sont les suivants : 1°. *engrais de ferme*, ou fu-

miers ordinaires ; 2°. *engrais verts* ; 3°. *terreau* ; 4°. *chaux* ; 5°. *plâtre* ; 6°. *cendres*.

1°. *Engrais de ferme*.—Le fumier d'étable contient tous les sels nécessaires à la nutrition des plantes. En effet, il renferme, dans sa composition, les substances azotées en grande quantité, les sels de potasse, de chaux, de soude, la silice, etc. Le cultivateur doit donc faire tous ses efforts pour augmenter le plus possible la masse de ce précieux engrais. On parvient à ce résultat, surtout, par l'usage des litières.

Litières.—Comme litières, on emploie, en premier lieu, les pailles des diverses céréales. On doit utiliser encore comme litières, les balles de grains, les mauvaises herbes provenant des sarclages, les fougères, la terre de savane, les feuilles d'arbres, et, à défaut de toutes ces substances, la terre ordinaire.

Les litières agissent de deux manières : 1°. Elles retiennent et conservent les sucs du fumier (le purin) et les urines ; ces dernières sont une des parties les plus actives de l'engrais de ferme, à cause de la grande quantité de sels et de principes azotés qu'elles contiennent.

2°. Les litières de paille, de terreau, de feuilles, de fougères, etc., une fois imprégnées du suc des fumiers et des urines, se putréfient aisément. En se décomposant, elles cèdent à la terre non seulement les divers sels provenant des urines et du purin dont elles sont imprégnées, mais encore les composés de potasse, de chaux, de soude, etc., qui entrent dans la composition de ces litières elles-mêmes.

Engrais verts.—On donne le nom d'*engrais verts* à certaines plantes que l'on sème et que l'on enfouit ensuite dans la terre par le labour, lorsqu'elles ont acquis assez de développement. Le sarrasin est un engrais vert excellent.

Il est facile de comprendre comment les engrais verts enrichissent la terre. En effet, pour se développer et s'accroître, le sarrazin, comme toutes les autres plantes, est obligé de puiser sa nourriture non seulement dans le sol, mais encore dans l'atmosphère. Au sol il enlève les divers sels qu'il renferme ; à l'air et à l'eau il prend le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote.

Ces plantes, une fois enfouies, se décomposent, et remettent à la terre non seulement les sels qu'elles lui ont enlevés, mais encore les composés de carbone, d'azote, d'hydrogène et d'oxygène qu'elles ont pris à l'air. Le sol se trouve donc enrichi d'autant. C'est de la même manière qu'agissent les friches.

Terreau, humus.—Les feuilles qui tombent des arbres tous les ans, les plantes, les herbes, qui ne sont pas récoltées, ainsi que leurs racines, etc., se décomposent peu à peu sous l'influence de l'air et de la chaleur, et finissent par se réduire en une substance noirâtre. C'est à cette substance qu'on donne le nom de *terreau* ou d'*humus*. Ce terreau se trouve en très grande quantité dans certaines terres basses désignées sous le nom de savanes. On donne alors à ce terreau le nom de *terre de savane*.

Nous avons déjà vu que ce terreau forme une excellente litière pour les animaux ; de même, enfoui dans le sol, tel qu'il sort de la savane, et sans avoir passé par la litière, il se décompose à la longue, cède au sol les sels et les principes qu'il renferme, et l'enrichit. La décomposition du terreau, et, par conséquent, ses bons effets, sont grandement accélérés et augmentés, si on le mêle à une certaine quantité de chaux avant de le répandre sur la terre. On donne à ces mélanges le nom de *composts*.

Chaux.—Les effets bienfaisants de la chaux sont dus à un grand nombre de causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. " Cette substance, disent Girardin et Dubreuil,

est devenue peu à peu la base de la culture dans toutes les régions de l'Europe où l'agriculture est en progrès, et son usage ne cesse de s'étendre."

Il suffit de songer que le prix de la chaux en Canada, rendue sur les lieux, est d'une piastre à une piastre et demie la barrique ; il suffit de se rappeler que deux à trois barriques par arpent ont toujours pour effet de doubler et même de tripler le rendement d'un lopin de terre, pour comprendre quels services immenses la chaux est appelée à rendre aux agriculteurs de ce pays.

Plâtre.—Son action se fait sentir tout spécialement sur certaines plantes, telles que le trèfle, la vesce, les pois, le tabac, les choux, le lin, le chanvre, le sarrasin, et quelques autres.

Cendres.—Les cendres, tous les cultivateurs le savent, sont un des meilleurs engrais à employer. Dans la composition des cendres il entre des sels de potasse, de soude, de chaux, de la silice, etc. Les habitants des campagnes qui avoisinent les villes achètent à grand prix les cendres lessivées des fabricants de savon. Les cendres lessivées portent, en Europe, le nom de *charrée*. La *charrée* contient beaucoup plus de chaux que la cendre ordinaire.

Divers autres engrais.—Enfin, il est une foule de substances, qui utilisées à propos, ont l'effet d'enrichir la terre et d'augmenter le rendement des récoltes ; il suffira d'en énumérer quelques-unes : ce sont les excréments humains, la suie, les diverses eaux de lavage, les déchets de laine, les poils et carcasses d'animaux, le crépi de démolition, le varech, etc., etc.

PHYSIQUE AGRICOLE.

Pour qu'un sol soit fertile, il ne suffit pas qu'il contienne, naturellement, ou qu'on lui fournisse tous les élé-

ments que nous venons de passer en revue ; il faut encore que la main, que le travail de l'homme prépare la terre, la façonne, par les amendements, par les labours, les hersages, l'épandage, etc. Ces diverses opérations, cependant, doivent varier, dans certains cas, suivant les propriétés physiques du sol, suivant les qualités de la terre que l'on se propose d'ensemencer.

VARIÉTÉS DE TERRES

Pour les besoins ordinaires de la pratique, on peut diviser les terres en deux grandes classes : 1°. *Terres fortes* ; 2°. *Terres légères*.

Terres fortes.—Ce sont les terres constituées par des sols argileux ou glaiseux ; la glaise ou l'argile est, comme nous l'avons vu, un silicate d'alumine. Ces terres sont plus ou moins fortes, suivant qu'elles contiennent plus ou moins d'argile. Les unes en contiennent tellement, qu'elles sont tout-à-fait impropres à l'agriculture ; d'autres renferment en même temps que l'argile, une plus ou moins grande quantité de sable qui diminue leur force. Lorsque le sable et l'argile sont dans de justes proportions, on dit ordinairement que la terre est *franche*. Ces terres franches sont extrêmement fertiles ; elles conviennent tout particulièrement à la culture du blé, de l'avoine, du foin et du trèfle, et de certains légumes, comme les choux, les navets, les betteraves, etc.

Terres légères.—Ce sont celles dans la composition desquelles il entre une grande quantité de sable. Elles peuvent être plus ou moins légères. Lorsqu'elles ne le sont pas trop, c'est-à-dire, lorsque le sable se trouve mélangé à une certaine proportion d'argile, elles conviennent à la culture du seigle, du sarrasin, des pois, de l'orge, des pommes de terre, etc.

Une terre est dans les meilleures conditions possibles pour la culture de la plupart des plantes, lorsqu'elle n'est ni trop forte ni trop légère.

Trop forte, la terre se laisse difficilement pénétrer par la rosée, par l'eau des pluies, et ce n'est qu'après des pluies de longue durée que l'eau peut parvenir jusqu'aux racines. Une fois humectées, ces terres retiennent l'eau en trop grande abondance ; ce qui a pour effet de faire pourrir les racines.

Trop légère, la terre se laisse imbiber aussitôt par l'eau des pluies ; mais son défaut de consistance fait que cette eau s'échappe trop vite par l'évaporation.

Trop forte, la terre se réchauffe difficilement au printemps, et la germination des plantes est retardée. Durant l'été, ces terres se racornissent, se fendillent, se crevasent ; alors, les racines se trouvent comprimées par le retrait de l'argile ; elles s'étranglent ou se déchaussent, et la plante meurt. Lorsque la terre est trop légère, la chaleur de l'atmosphère la pénètre facilement, et, durant l'été, cette chaleur dessèche les racines, les brûle, et la plante meurt également.

Les terres trop fortes ne s'imprègnent pas des différents gaz contenus dans l'air et qui sont si importants pour la nutrition des plantes ; de plus, les racines, en quête de nourriture, se fraient difficilement leur chemin à travers ces sols compacts.

Les terres fortes conservent longtemps les engrais ; les terres légères les consomment rapidement.

Pour remédier à tous les inconvénients que nous venons de signaler, on a recours aux moyens suivants : 1°. amendements ; 2°. labours, hersage et roulage ; 3°. égouttement.

AMENDEMENTS

On dit qu'on amende un sol lorsqu'on mêle à ce sol une autre variété de terre ou quelques substances qui sont de nature à changer, à *amender* les propriétés physiques de ce sol.

Lorsqu'une terre est franche, c'est-à-dire, lorsqu'elle n'est ni trop forte, ni trop légère, et qu'elle contient en de justes proportions l'argile et le sable, il suffit de l'enrichir par des fumures convenables pour la rendre productive. En effet, cette terre demi-sableuse, demi-argileuse a les avantages suivants :

1°. D'un côté, elle se laisse pénétrer facilement par l'eau des pluies et ne la retient pas en trop grande quantité ; de l'autre, elle ne se dessèche pas trop vite.

2°. Elle se laisse pénétrer assez aisément par la chaleur nécessaire à la nutrition des plantes, et ne s'échauffe pas trop dans les grandes chaleurs de l'été.

3°. Elle est assez poreuse pour s'imprégner des divers gaz de l'atmosphère, et permettre aux racines de s'étendre dans toutes les directions pour aller chercher leur nourriture.

Lorsqu'une terre est trop forte, on peut l'amender en mêlant à cette terre du sable, des graviers, de petits cailloux, de la chaux, du fumier pailleux, de la terre de savane, etc., etc. Lorsqu'une terre est trop légère, on l'amende en charroyant sur cette terre de l'argile ou de la terre forte, de la terre de savane, etc.

Quant à la quantité de ces diverses terres ou substances à charroyer sur les terres à amender, elle doit nécessairement varier suivant la qualité du sol, et suivant l'effet qu'on veut obtenir.

En parlant des engrais, nous avons vu que l'emploi de terre ordinaire comme litière sous les animaux, est une excellente pratique. Si cet engrais doit être mis sur une terre forte, on doit alors donner la préférence au sable ; si, au contraire, cet engrais doit être mis sur une terre sableuse, la terre forte convient comme litière. La terre employée de cette manière remplit donc deux objets : 1°. elle agit comme engrais, par le jus du fumier (purin) qu'elle a absorbé ; 2°. elle opère comme amendement.

L'amendement, par le mélange de la terre, exige beaucoup de charrois, de main-d'œuvre, de dépenses ; aussi, ne doit-il être entrepris et pratiqué que sur une petite échelle à la fois. Tous les ans, un cultivateur peut y consacrer quelques jours, durant les mortes-saisons, et son trouble sera bien payé par le rendement.

LABOUR

Les labours ont plusieurs effets : 1°. Ils *amendent* les terres trop fortes, en désagrégeant leurs molécules, les exposant à l'action du soleil, de l'air et de la gelée ; 2°. Ils détruisent les mauvaises herbes ; 3°. En mettant en contact avec l'air une assez forte couche du sol, ils permettent à ce dernier de s'emparer des divers gaz fertilisants contenus dans l'atmosphère ; 4°. En ameublissant la terre, ils permettent aux racines de se frayer un chemin plus facile à travers le sol ; 5°. Ils facilitent l'égouttement de l'eau des pluies ; 6°. C'est par les labours qu'on opère le mélange de la terre avec les engrais et avec les amendements.

Les labours profonds conviennent dans certaines terres, les labours légers, dans d'autres.

Ainsi, supposons qu'une couche de terre sableuse de quelques pouces soit superposée à une couche de terre

forte, il est évident qu'en enfonçant la charrue jusqu'au sous-sol, on ramènera à la surface une partie de cette terre forte, et que, par là, on amendera la couche de terre sableuse. Il en serait de même, si une couche de terre trop forte était superposée à une couche de terre sableuse,

Si, au contraire, la couche de terre arable était sableuse, et que le sous-sol fût composé de graviers, de cailloux, alors, un labour profond ne pourrait que détériorer la couche arable.

Lorsque la couche de terre est uniformément forte, les labours profonds sont toujours bons ; lorsque la couche de terre est, au contraire, sableuse, les labours légers valent mieux ; car, il n'y a aucun avantage à rendre ces dernières terres plus poreuses, elles le sont déjà trop.

Le nombre des labours est subordonné généralement à la qualité du sol ; les terres fortes exigent de nombreux labours, les terres légères, des labours moins fréquents.

HERSAGE

Le hersage a pour effets ; 1°. d'ameublir la surface du sol ; 2°. d'émietter et de pulvériser les mottes, et de permettre aux tiges des plantes de sortir facilement de terre ; 3°. de recouvrir légèrement les graines ensemencées.

Le nombre des hersages doit varier suivant la qualité des sols, et suivant les effets obtenus. Ils doivent être plus nombreux dans les terres fortes que dans les terres sableuses.

ROULAGE

Le roulage complète l'opération commencée par le labour et le hersage. Dans les terres fortes, il émiette les mottes de terre qui ont résisté à l'action de la herse ; sur

les terres légères, le rouleau tasse le sol et lui donne de la consistance. On obtient ces résultats différents suivant les espèces de rouleaux qu'on emploie ; il y a des rouleaux qui conviennent aux terres fortes, d'autres, aux terres légères.

ÉGOUTTEMENT

Autant l'eau, dans de justes proportions, est nécessaire à la croissance des plantes, autant elle leur est nuisible lorsqu'elle séjourne en trop grande quantité dans le sol.

On favorise l'écoulement de l'eau par les raies, les rigoles, les fossés, le drainage, etc.

Les raies, rigoles, etc., doivent aboutir exactement aux fossés, et avoir une inclinaison suffisante pour qu'elles puissent déverser à mesure dans ces derniers l'eau qu'elles soutirent aux planches.

A part les effets ordinaires d'une surabondance d'eau sur la nutrition des plantes, le défaut d'égouttement en produit d'autres non moins funestes en automne et au printemps. En effet, c'est à ces deux époques de l'année que l'eau inonde les prairies mal égouttées, c'est alors que l'eau se prend en glace à la surface de ces prairies, et détruit les racines du mil et du trèfle.

DU SUICIDE

1859

Le sentiment religieux, en général,
est le préservatif le plus efficace du
suicide.

E. LISLE.

Le suicide a attiré, d'une manière toute spéciale, l'attention des moralistes et des médecins légistes, depuis un certain nombre d'années. C'est surtout dans des questions de ce genre, que la statistique est venue offrir le secours de ses importants services, et aussi des relevés nombreux et intéressants ont-ils été faits dans un grand nombre de pays civilisés. Les causes de ce crime contre nature, les diverses circonstances qui l'accompagnent, les raisons nombreuses qui semblent expliquer sa plus grande fréquence depuis quelques années, tout a été discuté, expliqué de bien des manières différentes et parfois opposées, suivant les idées, les principes, la manière de voir de chaque auteur, suivant aussi les notions philosophiques plus ou moins saines, ou les préjugés inhérents à l'éducation de chaque individu.

Dans toutes ces discussions il me semble qu'une importance trop grande a été accordée généralement à une foule de causes qui, à mes yeux, sont d'un intérêt tout-à-fait

secondaire : telles que la misère, la pauvreté, le dégoût de la vie, l'influence des climats, des saisons, les phases de la lune, etc., etc. : tandis qu'on n'a fait qu'effleurer, ordinairement, cette grande et suprême cause qui domine et qui absorbe, pour ainsi dire, toutes les autres, je veux parler de l'absence de principes, ou de l'indifférence en matière de foi et de religion.

Loin de moi la pensée de vouloir établir en axiome que la moralité d'un pays peut toujours se calculer par des chiffres, peut toujours se juger par le nombre des suicides ou des autres crimes qui se commettent dans son sein. Mais ce que je veux surtout faire ressortir de ma thèse, c'est que dans les pays où la foi, où les principes religieux sont universellement répandus, et ne sont pas à l'état de lettre morte, et dans ceux où le matérialisme n'a pas encore jeté ses racines, là aussi le nombre des suicides ne doit pas atteindre un chiffre bien élevé.

Notre jeune pays, que les étrangers s'accordent généralement, et avec raison, à regarder comme un des plus moraux et des plus religieux de la terre, notre jeune pays, dis-je, m'a paru placé dans des circonstances tout-à-fait favorables pour la démonstration de cette grande vérité : et heureusement mes prévisions ont été pleinement confirmées, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la lecture de mon relevé statistique.

ARTICLE I

—

DU SUICIDE

—

DEFINITION

Le suicide (se occidere) est l'acte par lequel un individu met fin à sa propre existence ; quel que soit l'état d'esprit où il se

trouve au moment de cet acte, quels que soient les moyens auxquels il a recours pour l'accomplir.

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que fut créé ce terme *suicide* ; jusque là, l'action de mettre fin à ses jours n'avait reçu de nom dans aucune langue.

Qu'il mérite notre approbation la plus sincère, celui qui, dédaigneux de la vie, expose ce précieux fardeau, volontairement et librement, lorsqu'il est sous l'empire de passions nobles et élevées, et pour des causes raisonnables, rien de plus vrai ; mais, d'un autre côté, je ne saurais comprendre quelles sont les *nobles passions*, quels sont les *sentiments élevés* qui peuvent jamais porter un individu à se plonger un poignard dans le cœur, ou à se brûler la cervelle ; et non plus, comment une pareille action peut jamais être *plus digne d'admiration que de blâme*.

Dans ces deux actes que M. Esquirol veut assimiler, il me semble voir toute la différence du monde. Dans le premier cas, il y a courage porté jusqu'à l'héroïsme, obéissance aux ordres de la Divinité, qui veut de notre volonté qu'elle soit toujours prête à lui faire le sacrifice entier de tout ce que nous possédons, même le sacrifice de notre vie, pour l'accomplissement de nos devoirs publics et privés : dans le second, il y a folie ou crime, révolte contre la Divinité, qui s'est réservé à elle seule le droit de nous retirer ce don qu'elle seule peut nous donner.

Dans le premier cas, il n'y a qu'exposition de sa vie ; dans le second, véritable *meurtre de soi-même*, et empiètement sur les droits de la Divinité, qui seule, est maîtresse absolue de notre existence.

Cette différence sera rendue encore plus sensible par des exemples.

Ainsi, pour moi, Régulus, retournant de lui-même, et volontairement, devant le Sénat de Carthage, où il sait

que l'attendent les supplices les plus atroces et une mort certaine, pour moi, Regulus n'est pas un suicide, comme l'ont prétendu quelques auteurs. Sa noble résignation est le comble de l'héroïsme et du dévouement aux principes de l'honneur. Il se soumet à la mort, c'est vrai ; mais il ne la recherche pas, il ne la désire pas. Il n'est qu'une noble victime offerte à la foi jurée, au patriotisme, il n'est pas le sacrificateur ; il est tué, il ne se tue pas. Bien plus, suivant Saint Augustin, sa démarche même est la plus forte condamnation du suicide : " Si donc un homme, dit-il, qui tenait si peu à la vie, a aimé mieux ainsi périr dans les plus cruels tourments que de se donner la mort, il fallait que le suicide fût à ses yeux un très grand crime."

Quant à ces généraux Romains, qui, sur le point de perdre bataille, se vouaient aux dieux infernaux, et allaient de leur propre mouvement et à dessein, se faire tuer pour relever le courage abattu de leurs troupes, pour moi, ce sont là autant d'exemples de suicides. Ces derniers ne subissaient pas seulement la mort qui leur était imposée, ils la recherchaient ; ils ne l'attendaient pas de pied ferme, mais ils la provoquaient. Ce n'était pas la mort qui allait à eux, c'étaient eux qui allaient vers la mort, sans que rien, pas même le gain d'une bataille, pût justifier leur démarche.

M. Lisle, en traitant cette question, établit entre la mort de ces saintes femmes chrétiennes qui se précipitaient à la rivière, pour préserver leur chasteté contre les atteintes brutales de leurs persécuteurs, et le suicide de la chaste Lucrèce, une parité que je ne saurais admettre. " Si le suicide, dit-il, n'existe pas, pour les saintes femmes qui préférèrent exposer leur vie à subir une honte, (*potius mori quàm foedari*) et se jetèrent à l'eau pour sauver leur chasteté, pourquoi existerait-il pour la chaste Lucrèce, qui, ne

voulant pas survivre à l'insulte que venait de lui faire un jeune patricien, saisit un poignard, et s'en perça le sein ?" Sans vouloir me prononcer entièrement sur ces deux faits, ni excuser entièrement les vierges chrétiennes, il me semble néanmoins qu'on a tort de vouloir assimiler ces deux cas, et de les considérer sous le même point de vue.

Et, en effet, ces vierges chrétiennes avaient au moins, pour motiver leur détermination, une excuse plausible, la préservation de leur chasteté qui n'était pas encore perdue. La *chaste* Lucrèce n'avait plus cette même excuse ; et, pour cette raison, sa mort ne dut reconnaître pour cause que le sentiment du dépit et de l'orgueil blessé. Et, d'ailleurs, si l'on consulte les saines notions de médecine Légale, et les circonstances sous lesquelles la *chaste* Lucrèce perdit son honneur, n'est-il pas permis, au moins à un médecin, de concevoir et d'exprimer quelques doutes sur la valeur de ce grand acte de vertu payenne, que l'histoire des temps anciens a eu le soin de nous transmettre avec tant d'éclat !

ARTICLE II

DU SUICIDE VOLONTAIRE CRIMINEL OU DU SUICIDE SANS FOLIE

Le suicide volontaire existe-il dans toute l'acception que j'attache à ce mot ? Cet acte est-il compatible avec le libre exercice de la raison, avec l'intégrité des facultés intellectuelles ; ou bien, est-il, au contraire, toujours le résultat du dérangement de ces mêmes facultés, et une preuve constante d'aliénation mentale ?

Cette question est des plus graves sous plusieurs rapports. Si le suicide n'est jamais le fait d'une intelligence saine, d'une volonté *libre*, s'il est toujours accom-

pagné de quelque trouble de la raison, l'Eglise a donc tort de le ranger parfois dans la catégorie des crimes, et de lui infliger toute la rigueur de ses châtimens ; et le testament d'un homme qui met fin à ses jours, quelques moments, quelques heures après avoir mis ordre à ses affaires, devrait donc être radicalement nul, ou du moins inspirer les doutes les plus graves sur sa validité.

M. Esquirol, sans s'arrêter aux conséquences qui découlent de ce principe, et après s'être exprimé, d'abord avec doute, puis avec hésitation, et même avec contradiction, finit néanmoins par l'admettre dans toute son étendue : " Je crois avoir démontré, dit ce savant, que l'homme n'attente à ses jours que lorsqu'il est dans le délire, et que les suicides sont aliénés."

Et cette grande cause d'aliénation mentale qui conduit au suicide, M. Esquirol la trouve dans les passions ; et non seulement dans ces passions fortes et délirantes, amenées par quelques émotions soudaines et imprévues, mais encore, dans ces passions lentes, sourdes, longtemps et délibérément entretenues, pendant des mois et des années : " Quoique agissant lentement, dit-il, les passions n'en affaiblissent pas moins la raison ; " Et ailleurs : " Le suicide, provoqué par l'égarement des passions, est toujours un signe de folie."

M. Falret admet aussi pleinement cette idée.

Personne ne saurait douter qu'il est de ces passions aussi fortes que subites, de ces émotions aussi puissantes qu'imprévues, qui, par le choc qu'elles amènent dans notre organisme peuvent tout-à-coup détendre les ressorts de l'intelligence humaine, et nous porter à des actes répréhensibles dont nous ne sommes plus à même de juger la portée : alors, ces actes trouvent souvent leur excuse dans la cause même qui les a fait naître, et doivent inspirer plus de pitié que de blâme. Il est très

vrai de dire encore que les passions lentes, peuvent quelquefois par leur action incessante et continue, miner sourdement les facultés de notre âme, comme elles peuvent porter une atteinte sérieuse à la santé de notre corps.

Mais vouloir ériger ces idées en doctrines positives et constantes, n'est-ce pas donner tête baissée dans un extrême des plus dangereux ? N'est-ce pas vouloir, d'un seul coup, soustraire les criminels à la juste vindicte des lois humaines ?

Si le suicide, *provoqué par l'égarement des passions*, est toujours un signe de folie, n'est-on pas forcé d'admettre que tous les crimes de quelque nature qu'ils soient, sont aussi le résultat de la folie, puisque ces derniers ont aussi pour cause ordinaire ce même *égarement des passions* ? La conséquence est parfaitement logique ; et, en admettant la première proposition, ne doit-on pas aussi admettre la seconde ? MM. Esquirol et Falret ont reculé devant ces conséquences, sur lesquelles ils se taisaient complètement ; mais M. Bourdin, dans une brochure qu'il a fait paraître sur ce sujet, il y a quelques années, les admet et les donne dans toute leur étendue.

Mais, même dans les morts volontaires accomplies sous de telles circonstances, on a prétendu découvrir toujours des signes d'aliénation mentale ; et, pour n'en citer qu'un exemple, n'a-t-on pas voulu rejeter sur le compte de la folie, le suicide si remarquable de Caton ?

Voici en peu de mots les détails de cette mort célèbre, telle que racontée par Plutarque.

Dès la veille de sa mort, dit cet historien, Caton veilla avec la plus tendre sollicitude à l'embarquement de ses compagnons d'infortune. Après le souper, on discuta plusieurs points de philosophie, et probablement celui

du suicide ; et Caton " contesta d'une affection merveilleuse, de sorte qu'il n'y eut celui en la compagnie qui ne cogneust évidemment qu'il estait tout résolu de s'oster des misères de ce monde, en mettant fin à sa vie."

" Avant de se retirer en sa chambre, il embrassa son filz, et le caressa avec ses amis plus amiablement qu'il avait appris ; ce qui donna derechef souspeçon, de ce qu'il avait en pensée de faire."

S'étant mis au lit, Caton lut la plus grande partie du dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, et s'aperçut que son épée lui avait été enlevée. Il appela successivement tous ses domestiques, et leur redemanda son épée. Personne n'obéissant à ses ordres, Caton s'emporta " jusques à donner sur le visage de l'un, un si grand coup de poing qu'il s'ensanglanta toute la main, se courrouçant à bon escient, et criant que son propre filz et ses serviteurs le vouloyent livrer tout vif à son ennemi." Enfin, l'épée lui fut renvoyée. " Quand il la teint, il la désguianna et regarda si la pointe en était bien aiguisée, et le fil bien tranchant ;" ce qu'ayant trouvé : " Alors, dit-il, je suis à moi." Puis Caton s'endormit profondément. Vers minuit, il envoya un de ses affranchis pour surveiller l'embarquement des troupes. Ce dernier revint au point du jour rendre compte de sa mission, et fut ensuite congédié. Mais à peine eut-il le dos tourné que Caton " désguianna son épée, et s'en donna un coup au-dessous de l'estomac." On accourut de tous côtés, un médecin essaya de remettre les boyaux en leur place ; mais Caton le repoussa, " et déchirant ses boyaux avec ses propres mains, ouvrit encore bien plus sa playe, tant que sur l'heure il en rendit l'esprit."

Est-ce bien là réellement l'acte d'un aliéné ? N'y voit-on pas plutôt cette âme de fer, qui aime mieux se briser que de ployer sous les coups de la fortune, et qui préfère

la mort à l'opprobre d'une soumission, à la honte, comme dit M. Lisle, d'assister en vaincu au triomphe de son mortel ennemi, César ?

Pourtant, comme je viens de le dire, on n'a pas reculé devant ce fait si clair et si patent ; et on a voulu attribuer à la folie cette mort célèbre. Mais alors, où s'arrêterait-on avec de pareils raisonnements ? Ne faudrait-il pas, comme le dit Orfila, convertir les villes entières en hospices d'aliénés, et comme dit M. Lisle, ne serions-nous pas bientôt réduits à prendre à la lettre cette boutade d'un poète misanthrope :

Le monde est plein de fous, et qui n'en veut point voir,
Doit se tenir tout seul, et casser son miroir.

Quelque désolante que soit une pareille proposition pour l'espèce humaine, elle a néanmoins trouvé des avocats.

Le *Dictionnaire des Sciences Médicales* contient le récit d'un suicide commis sous des circonstances très extraordinaires et bien propres à démontrer encore, que la question de la *mort volontaire*, avec toute l'intégrité des *facultés intellectuelles*, ne peut pas être révoquée en doute.

Le malheureux qui fait le sujet de cette histoire, ayant perdu toute sa fortune, résolut de se laisser mourir de faim. Il se creusa une fosse, dans un bois peu fréquenté, et s'y enferma. Son supplice dura dix-huit jours entiers. On retrouva sur lui après sa mort, un *journal* écrit de sa propre main, jour par jour, et renfermant le récit de ses souffrances, l'expression de ses sentiments, et l'explication de la cause de sa mort.

Le dernier jour, qui était le 29 septembre 1818, il écrivait :

“ Je n'ai pu changer de place ; il a plu, mes vêtements ne sont pas secs ; personne ne croira combien je souffre. Pendant la pluie, il est tombé quelques gouttes d'eau dans ma bouche, ce qui n'a point apaisé ma soif : hier, j'ai vu à dix pas un berger, je l'ai salué, il m'a rendu le salut. C'est avec bien du regret que je meurs, c'est la misère qui m'y a impérieusement forcé. Je prie néanmoins pour que la mort arrive : mon père, pardonnez-lui, car il ne sait ce qu'il fait. La faiblesse, les convulsions m'empêchent d'en dire davantage, je sens que c'est pour la dernière fois.....
29 septembre 1818.”

ARTICLE III

DU SUICIDE VOLONTAIRE CRIMINEL

SES CAUSES

Je range, dans le tableau suivant, les circonstances qui ont été généralement considérées comme les causes ordinaires du suicide :

DÉBAUCHE,
DÉGOUT DE LA VIE,
CHAGRINS DOMESTIQUES,
HONTE, REMORDS,
SOUFFRANCES PHYSIQUES,
HUMILIATIONS DE L'AMOUR-PROPRE,
REVERS DE FORTUNE, etc., etc.

Partant de là, on a généralement consacré de longues pages, pour démontrer comment toutes ces causes condui-

sent, peu-à-peu et par degrés, ou soudainement, à ce *dégoût de la vie*, à cette *haine du vivre*, qui finit enfin par chercher dans la mort, un terme à ce malaise, à cette souffrance.

Pour moi, toutes ces causes ne sont qu'occasionnelles, et tout-à-fait secondaires ; et au-dessus d'elles, je vois la grande et la suprême cause qui les domine toutes, et sans laquelle, je n'hésite pas à l'affirmer, cette espèce de suicide ne pourrait être qu'une rare exception ; je veux parler de l'absence, du mépris des saines idées religieuses et philosophiques.

Et, en effet, les souffrances physiques, les revers de fortune, les humiliations de l'amour-propre, les chagrins domestiques, etc., pourront-ils jamais exercer assez d'empire sur l'âme, pour engager à porter une main homicide sur lui-même, celui qui est habitué, dès son enfance, à regarder ses maux et ses infortunes, comme autant d'échelons qui le rapprochent de la Divinité, et toutes ses épreuves, comme autant de gages assurés de son bonheur futur !

Que l'on suive l'histoire du suicide chez tous les peuples, et toujours on verra la même corrélation entre le chiffre des suicides et l'esprit religieux dominant.

Tantôt une doctrine religieuse ou philosophique erronée, supposant une égalité parfaite dans le sort qui attend les hommes après le terme de cette vie, permet, ordonne même le meurtre de soi-même, puisqu'il ouvre la porte à une éternité de bonheur, et lui prodigue en conséquence les éloges les plus flatteurs : aussi, chez les peuples imbus de ces idées, le suicide est-il à l'ordre du jour, et les malheureux qui attendent à leur vie se comptent par milliers.

Ailleurs, une religion plus éclairée, une doctrine philosophique plus pure, regardent le suicide comme le plus

grand des crimes, lui assignent les châtimens les plus sévères dans une autre vie : dès lors, le suicide ne devient plus qu'une rare exception.

A M. Lisle, pensons-nous, appartient l'honneur d'avoir démontré, le premier, la corrélation constante qui a existé chez tous les peuples entre l'esprit religieux et le chiffre des suicides, dans le travail si remarquable qu'il vient de publier sur ce sujet, et qui a été couronné par l'Académie de Médecine de Paris.

C'est à cet ouvrage que j'emprunte quelques-uns des détails qui suivent.

Chez les Indiens, la doctrine de la métempsychose, enseignant que l'âme s'élève d'autant plus dans l'échelle des êtres, qu'elle a opéré un plus grand nombre de transmigrations, le suicide était non seulement permis, mais encore ordonné dans certaines circonstances.

Aussi le suicide a-t-il toujours été très commun dans ces contrées. De nos jours encore, ces préceptes tiennent sous leur empire plusieurs nations de l'Asie ; ils suffisent amplement pour expliquer ces milliers de morts volontaires, dont le récit seul fait frémir. Il paraît qu'en 1807 seulement, 706 veuves se sont fait consumer, toutes vivantes, dans la seule province du Bengal.

Si, de ces tribus de l'Inde, nous passons aux Hébreux, la face des choses change complètement ; chez ce dernier peuple, le suicide était à peu près inconnu. Ici, la religion enseigne le calme, la résignation, la patience, et tient toujours en réserve cette éternité heureuse ou malheureuse, qui doit couronner nos bonnes ou nos mauvaises actions. "Tu ne tueras point ;" voilà un de leurs premiers préceptes, dit M. Lisle, et leur législateur défend le suicide, comme le plus grand des crimes, contre lequel il prescrit les châtimens les plus sévères.

Ce n'est que dans les siècles qui suivirent la mort de J.-C., qu'on vit le suicide faire son apparition chez les Juifs. Mais alors, les idées religieuses et morales étaient bien changées ; plusieurs sectes avaient pris naissance au milieu d'eux, toutes aussi différentes les unes des autres que de l'ancienne législation ; aussi dans le siège de Jérusalem par Tite, vit-on les Juifs se suicider en grand nombre.

Les lois d'Athènes, de Sparte, et de Thèbes, dans le principe, étaient très sévères contre le suicide.

Chez les Gaulois, la croyance en une vie future était si puissante, qu'ils chargeaient de commissions pour le pays des âmes, leurs parents, leurs amis sur le point de mourir. On jetait des lettres sur le bûcher, persuadés qu'elles parviendraient à leur destination, et on remettait d'un commun accord, à l'autre monde, le paiement des dettes contractées en celui-ci.

En quittant la vie, le Gaulois était transporté dans un séjour où les douleurs étaient inconnues, et où il entrait en possession d'une félicité sans bornes. Aussi, chez ces tribus, le suicide était très commun. On s'immolait par milliers sur le bûcher des chefs, en même temps qu'on y brûlait leurs armes, leurs chevaux, leurs habits, etc.

Dans les premiers temps de Rome, le suicide était très rare. On en rapporte un exemple épidémique, auquel Tarquinius Priscus mit fin, en ordonnant de mettre en croix les corps des suicidés, et de les exposer à la vue des citoyens.

“ Il est probable, dit M. Lisle, que la loi des douze tables, dont nous ne connaissons que quelques fragments, ne laissait pas le suicide impuni.” Quoiqu'il en soit de cette opinion, si la loi des douze tables flétrissait le suicide, elle admettait néanmoins des exceptions. En effet, on voit

un certain nombre de généraux, de consuls Romains, sur le point de perdre bataille, se vouer aux dieux infernaux, pour relever le courage de leurs troupes en défaite, et assurer, par leur mort, la victoire aux Romains. Ainsi périrent successivement trois Décus, père, fils et petit-fils. Le premier, même, fit précéder son acte par une cérémonie religieuse, accomplie sur le champ de bataille, et devant le Pontife. Quelques années auparavant, on vit Appius Claudius, un des décemvirs qui avaient assisté à la rédaction des douze tables, se suicider pour échapper à une condamnation. Le chevalier Marcus Curtius, se jeta, encore tout armé, dans un gouffre ouvert dans le Forum par un tremblement de terre.

Le courage, la bravoure militaire était la première des vertus chez les Romains. La civilisation peu avancée de ce peuple, pendant le temps de ses premières conquêtes, durant lequel on ne le voit nullement occupé ni des sciences, ni des lettres, ni de la philosophie, autorise à croire que le mépris de la vie sous toutes les formes, et même le suicide a été honoré jusqu'à un certain point chez eux, au moins pour les passions nobles et élevées, comme l'amour de la patrie, etc.

Mais plus tard, quand, avec les dépouilles de l'Asie, on vit pénétrer dans l'Empire les doctrines de l'Epicurisme et du Stoïcisme, qui, toutes deux, permettaient l'abandon volontaire de la vie, les suicides se multiplièrent d'une manière formidable. *Mori licet cui vivere non placet*, était un principe admis sous les empereurs.

Ce qui ne contribua pas peu encore à augmenter le nombre des suicides, à cette époque, à part la cruauté tyrannique exercée par les Empereurs Romains, et la crainte du bourreau, c'étaient les dispositions d'une loi en vertu de laquelle les suppliciés étaient privés de sépulture, et leurs biens soumis à la confiscation. "Alors, dit

Tacite, on gagnait à disposer de soi-même, et à se hâter de mourir : les honneurs du tombeau et le respect des testaments étaient à ce prix.”

Enfin, l'Eglise, devenue assez puissante, tonna contre cet abus, soit par la voix des conciles, soit par la voix des Pères de l'Eglise, et tout le monde connaît ces pages éloqu岸tes échappées à la plume de Saint Augustin, dans lesquelles il condamne le suicide, sous toutes les formes et dans toutes ses variétés.

“ Ce que nous disons, ce que nous affirmons, ce que nous approuvons en toute manière, dit Saint Augustin, c'est que personne n'a le droit de se donner la mort, ni pour éviter les misères du temps, car il risque de tomber dans celles de l'éternité, ni à cause des péchés d'autrui, car pour éviter un péché qui ne le souilla pas, il commence par se charger lui-même d'un péché qui lui est propre, ni pour ses péchés passés, car s'il a péché, il a d'autant plus besoin de faire pénitence, ni enfin par le désir d'une vie meilleure, car il n'y a point de vie meilleure pour ceux qui sont coupables de leur mort.”

Parmi les philosophes de l'antiquité, les uns comme Pythagore, Platon, Aristote, ont condamné et flétri le suicide. D'autres, au contraire, l'ont approuvé, mais à des degrés divers, tels que Zénon, Epicure et leurs nombreux disciples, parmi lesquels il ne faut pas oublier de mentionner Sénèque.

Tacite, qui raconte avec tant d'éloquence et d'amertume les calamités de son époque, lui qui nous fait assister à l'agonie et au trépas de tant de milliers et de milliers de Romains, tristes victimes de la mort volontaire, Tacite, malgré la justesse si remarquable de son esprit, et sa profonde connaissance du cœur humain, semble néanmoins approuver le suicide. “ Deux actes fameux, dit-il, parlant de l'usurpation d'Othon et de son

suicide, deux actes fameux, un crime horrible et un beau sacrifice, ont valu à sa mémoire autant d'éloges que de censures."

Chez les chrétiens, il faut arriver jusqu'à Montaigne, pour voir la philosophie, en contradiction avec elle-même, nous faire l'apologie du suicide. Mais les écrits de Montaigne, heureusement, ne purent pas avoir une grande influence sur les masses de son temps : et on peut dire que le suicide volontaire fut extrêmement rare chez les peuples chrétiens, depuis l'établissement de l'Église jusqu'à la fin du siècle dernier.

Mais c'est alors qu'on vit surgir cette cohorte de philosophes et de libres penseurs, qui préludèrent, les uns, à leur insu, les autres, à dessein, à cette grande catastrophe des temps modernes, la Révolution Française.

C'est alors que Voltaire, J. J. Rousseau, et une foule d'autres, parmi lesquels on ne cite toujours qu'à regret le nom de Montesquieu, livrèrent à la foule curieuse et avide, ces pages brûlantes et passionnées, qui en apprenant au peuple à secouer le joug des lois divines et humaines, sapèrent jusque dans les fondements, les bases de la société.

Tous ces auteurs se sont fait les apologistes du suicide, et l'influence de leurs doctrines, dépassant les limites de la France, eut bientôt envahi l'univers entier.

Depuis la fin du siècle dernier, le chiffre des suicides a toujours été en augmentant, avec une progression effrayante, dans presque tous les pays civilisés. En France, 52,126 personnes, ainsi que le constate le relevé de M. Lisle, ont mis fin à leurs jours dans l'espace de 17 années, depuis 1836 à 1852.

Et aujourd'hui encore, comme autrefois, les relevés statistiques que fournit chaque pays, nous montrent la

même liaison intime entre l'esprit religieux dominant et le nombre des suicides. Là où la religion défend le suicide, et là où les principes religieux et philosophiques ne sont pas à l'état de lettre morte, le suicide est très rare. Les pays soumis à une influence contraire donnent des résultats contraires.

En Russie, où l'esprit religieux est poussé jusqu'au fanatisme, on comptait, en 1827, un suicide sur 49,182 habitants. Je n'ai pu mettre la main sur aucun relevé fait dans les Etats Italiens ; mais tous les auteurs s'accordent à mentionner le suicide comme une bien rare exception dans ces pays. En Espagne, où les principes religieux sont tout aussi vivaces qu'en Italie, le suicide est à peine connu, paraît-il. En Belgique on comptait, en 1838, d'après M. Brierre de Boismont, 1 suicide sur 27,488 habitants. La France, en 1839, fournissait un suicide sur 12,489 ; l'Angleterre, à la même époque, un sur 15,900 ; ce qui annule complètement cette idée entretenue par un grand nombre de personnes, que l'Angleterre est toujours la terre classique du suicide. Mais de tous les pays civilisés connus, c'est à la Prusse, aux Etats-Unis et au Danemark, qu'appartient le triste honneur de fournir le contingent le plus élevé.

ARTICLE IV

DU SUICIDE VOLONTAIRE EXCUSABLE ET DU SUICIDE INVOLONTAIRE OU ACCIDENTEL

Si le *suicide volontaire criminel* existe dans toute sa laideur, et avec tout le poids de sa responsabilité, je suis loin de croire, néanmoins, que la *volonté libre et indépendante* préside le plus ordinairement à cette funeste détermination.

Je pense, au contraire, que dans les pays civilisés, ce crime échoit en partage, presque exclusivement, aux grandes villes, réceptacles obligés de toutes les misères physiques et morales, et aux pays en proie à l'impiété ou à l'indifférentisme ; et là aussi se rencontre-t-il très communément. Ailleurs, il ne peut être qu'une rare exception ; et ceux-là seulement peuvent en fournir des exemples, chez qui une fausse éducation, ou le débordement des passions, a fait taire la voix de la religion et de la conscience.

Mais le suicide est de tous les temps et de tous les pays ; non seulement l'impie et l'athée ont recours à cet expédient suprême, mais aussi, l'homme sincèrement croyant, et imbu des meilleurs sentiments religieux et philosophiques ; il se commet même au milieu des forêts, où il choisit parfois, pour victime, le cénobite, dont toute la vie n'a été qu'une longue suite de mortifications et de pénitences.

Le suicide, alors, est dû à cette cause qui exerce une influence si triste sur l'humanité en général, et qui, bien loin de comporter avec elle tout le blâme que j'ai attaché au suicide volontaire criminel, ne peut inspirer que la commisération et la pitié : je veux parler de l'aliénation mentale.

J'ai déjà eu occasion de dire un mot, en passant, sur ce funeste égarement de l'intelligence, qui peut, parfois survenir tout-à-coup et d'une manière instantanée, quand l'âme est sous l'étreinte d'une passion violente et soudaine ; mais ce n'est point ici le lieu de discuter ce grand point de médecine légale, non plus que le degré de responsabilité que l'on doit attacher aux actes commis sous de telles circonstances. Disons seulement, que dans cette discussion, à laquelle ont pris part un si grand nombre de savants, le vrai paraît se rencontrer, comme d'ordinaire,

dans un juste milieu. Les uns ont eu tort certainement, en exagérant cet effet des passions violentes, qui ne tiendrait à rien moins qu'à rejeter la plupart des crimes sur le compte de la folie : et les autres se sont également trompés, en lui refusant toute espèce d'*influence*. Les travaux et les recherches modernes sont venus démontrer que l'abîme de l'esprit humain est encore plus difficile à sonder qu'on ne se l'imaginait ; et le dernier mot sur cette grande question est bien loin d'avoir été donné. Les opinions les plus erronées et les plus cruelles ont été émises, par certains juristes, au sujet de la folie : ainsi l'un d'eux disait à Marc à propos de la monomanie : " Si c'est une maladie, il faut, lorsqu'elle porte à des crimes capitaux, la punir en place de grève, v. g. par la guillotine." Un autre écrivait en 1826 : " La monomanie est une ressource moderne ; elle serait trop commode, tantôt pour arracher les coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver un citoyen de sa liberté. Quand on ne pourrait pas dire qu'il est coupable, on dirait : il est fou, et on verrait Charenton remplacer la Bastille."

Mais si l'on est forcé d'admettre que la folie instantanée peut se développer subitement, sous l'effort du délire des passions ; d'un autre côté, il faut avouer que de tels exemples doivent être rares. Ce n'est qu'avec la plus grande prudence qu'on peut parvenir à juger ces différents cas, et la solution du problème sera souvent impossible.

Comme conséquence de l'aliénation mentale *chronique*, le suicide est très fréquent, et c'est bien là, sans doute, une de ses causes les plus ordinaires. L'aliéné ne vit que d'illusions, et les hallucinations les plus extraordinaires ont remplacé chez lui la réalité. Son intelligence désordonnée ne peut plus juger des rapports qui existent entre les choses, et ne lui permet pas non plus, de calculer sagement les conséquences de ses déterminations.

Bien souvent l'aliéné se tue, sans même y songer, sans y penser le moins du monde, il y a alors *suicide accidentel* comme dans les exemples suivants :

“ L'un dit Esquirol, croyant ouvrir la porte de son appartement, ouvre la croisée, et se précipite, ayant voulu descendre par l'escalier. Un autre, calculant mal les distances, se croit de plein pied avec le sol, et se jette par la fenêtre. D'autres croient avoir quelque corps étranger dans le crâne, ils espèrent le faire sortir en s'ouvrant la tête. Un homme, dont la mysticité a dérangé le cerveau, se croit en communication avec Dieu ; il entend une voix céleste qui lui dit : “ Mon fils, viens t'asseoir auprès de moi.” Il s'élançe par la croisée et se casse une jambe : pendant qu'on le relève, il exprime un grand étonnement de sa chute et surtout de s'être blessé. Deux des sujets, enregistrés dans mon relevé statistique, s'étaient préalablement préparés à leur suicide par la confession et par la communion !

On voit d'autres maniaques se tuer, après avoir raisonné leur acte, jusqu'à un certain point, à leur manière, et poussés par un instinct irrésistible ; c'est le suicide *volontaire excusable*.

“ Un monomane entend une *voix intérieure* qui lui répète : “ *Tue-tci, tue-toi ;* ” il se tue pour obéir à une puissance supérieure, à l'ordre de laquelle il ne peut se soustraire.”

D'autres encore, se croyant poursuivis par des voleurs, ou trahis par leurs amis, par leurs parents, se tuent pour se soustraire à des dangers imaginaires.

Enfin, il est une autre forme de folie, malheureusement beaucoup trop commune dans nos villes canadiennes, et à laquelle est due un assez grand nombre des suicides enregistrés dans mon tableau : c'est celle qui survient à

la suite de l'intempérance et de l'ivrognerie, et connue sous le nom de *delirium tremens*.

ARTICLE V

INFLUENCE DES SAISONS ET DES CLIMATS.

L'influence des saisons a été notée par tous les auteurs. Au premier abord, on serait tenté de croire que les chauds rayons du soleil de mai ou de juillet, en mettant sous nos yeux le riant tableau de la vie, devraient nous faire apprécier davantage ce précieux dépôt, tandis que les brumes et les frimas de l'hiver, en portant l'âme aux réflexions et aux rêveries devraient plutôt favoriser l'acte du suicide ; le contraire arrive pourtant, et presque tous les statisticiens s'accordent à dire, que le suicide est plus fréquent, dans la saison chaude que dans la saison froide. Ainsi, à Genève, c'est dans les mois d'avril, de juin, de juillet et d'août que ce chiffre est le plus élevé. "C'est surtout en été que l'on se tue, dit M. Leuret, et particulièrement lorsque la chaleur est longtemps prolongée." MM. Falret et Cheyne pensaient qu'il est plus fréquent en automne, M. Esquirol, en été, M. Lisle, au printemps.

En France, le nombre des suicides est rangé comme suit, selon sa plus grande fréquence : 1°. printemps ; 2°. été ; 3°. automne ; 4°. hiver, et cela avec une progression constante, invariable pour chaque année, depuis 1836 jusqu'à 1852.

En démontrant que le suicide a sa plus grande fréquence au printemps et en été, la statistique ne fait que confirmer les prévisions du simple raisonnement ; en effet, dans tous les pays, une grande part, et parfois la plus large, dans le chiffre, des suicides, doit être rejetée sur le compte de

l'aliénation mentale ; or, l'influence de la chaleur sur le développement de cette dernière affection, universellement admise depuis longtemps, peut être facilement constatée tous les jours encore, partout où il y a des aliénés, partout où il y a des hospices.

Montesquieu, et après lui, grand nombre d'observateurs, ont cru que la rigueur du climat devait avoir un effet fâcheux, et ils attribuaient aux brumes de l'Angleterre son chiffre élevé de morts volontaires.

Pourtant, en Hollande et en Russie où le climat est encore plus rigoureux, le suicide est très rare ; et le Canada, qui ne le cède à aucun autre pays du globe pour la rigueur de sa température en hiver, n'en enregistre qu'un bien petit nombre de cas, ainsi que le prouve mon relevé statistique.

D'ailleurs, comme on l'a déjà souvent observé, le climat de l'Angleterre n'a pas changé depuis que les Romains en firent la conquête, et, à cette époque, le suicide y était inconnu. Il en est de même de l'Italie qui, sous les empereurs romains, en fournissait un si grand nombre d'exemples, et où il est si rarement observé de nos jours. Et enfin, il paraît que l'Angleterre, avec ses brumes et ses nuages, compte aujourd'hui moins de suicides que la France, avec son soleil et son ciel pur.

Tout en admettant donc que le chiffre des suicides doit varier, suivant les diverses saisons de l'année, je pense que l'influence de ces dernières ne doit porter qu'indirectement et secondairement, c'est-à-dire par l'influence qu'exerce une température élevée sur le développement de l'aliénation mentale.

Quant aux climats, les relevés statistiques prouvent jusqu'à l'évidence que leur action est nulle ; il faut donc chercher ailleurs les causes qui font augmenter ou dimi-

nuer le nombre des suicides dans les divers pays du globe.

ARTICLE VI

—

INFLUENCE DES AGES

La grande majorité des écrivains a émis l'opinion que le suicide a sa plus grande fréquence depuis l'âge de la puberté et durant l'âge adulte : l'enfance et la vieillesse ont été considérées, par eux, comme les époques les moins favorables à l'accomplissement de cet acte.

Egalement, les relevés statistiques, que publient de temps à autres les journaux, sembleraient établir que le suicide se rencontre beaucoup plus fréquemment dans l'âge adulte, et que la vieillesse y est beaucoup moins sujette.

Mais cette supposition, en ce qui concerne la vieillesse, paraît reposer plutôt sur un raisonnement spécieux et sur une erreur de calcul, que sur des faits positifs. Ainsi, le vieillard, a-t-on dit, devient d'autant plus avare de sa vie, que ce bien est plus près de lui échapper, et, pour cette raison, il n'abrège pas son existence ; et puis, les grandes passions de l'amour et de la cupidité étant apaisées à cette époque, le vieillard n'a plus de raisons, pour aller chercher dans la tombe un soulagement à ses malheurs.

Une autre source d'erreur vient de ce qu'on ne rapporte pas le chiffre des suicides au chiffre relatif des vieillards ; en d'autres termes, on se borne à compter séparément le nombre des suicides chez les vieillards, en le rapportant à la population totale, sans tenir compte de ce fait important que, sur une population donnée, le nombre des

vieillards est beaucoup inférieur à celui des jeunes gens et des adultes.

En calculant de cette dernière manière, qui est la seule admissible, MM. Etoc Demazy et Lisle ont démontré péremptoirement, que le suicide augmente constamment en fréquence depuis l'enfance jusqu'à l'extrême vieillesse.

Voici comment M. Lisle rend compte de ce fait : " Il serait donc plus vrai de dire, contrairement à l'opinion d'Esquirol et de M. Falret, que la vieillesse amène avec elle, en même temps que son cortège ordinaire d'infirmités physiques et morales, un dégoût profond de la vie, un désespoir incurable, qui trop souvent aboutissent au suicide."

Il me semble que les faits et l'observation journalière s'opposent à cette explication de M. Lisle ; et je continue à croire, avec Esquirol, que véritablement le vieillard est avare de sa vie, comme il l'est de ses biens ; mais une autre cause me paraît donner une explication plus rationnelle de ce fait singulier. N'est-il pas vrai que l'affaiblissement des facultés morales suit et accompagne presque constamment la sénescence, et l'affaiblissement des facultés physiques ? Et cet affaiblissement des facultés morales ne suffit-il pas pour faire admettre, comme une cause au moins très puissante de cette augmentation dans le chiffre des suicides, chez les vieillards, cette cause si commune, à tous les âges, c'est-à-dire un degré plus ou moins avancé d'aliénation mentale ?

Le suicide est rare dans l'enfance ; néanmoins elle lui paie également son tribut. D'après un relevé statistique, fait en France en 1841, on signale 1 enfant de 9 ans, 1 de 10, 7 de 13, 6 de 14, 6 de 15 ans.

Heureusement, mon tableau ne fournit que des exem-

ples bien rares de ces fruits trop précoces d'une mauvaise éducation.

Voici quelques faits, rapportés par Esquirol, bien propres à démontrer quels peuvent être les motifs qui conduisent les enfants à se débarrasser d'une vie qui les importune, même à son début.

“ Un jeune homme laisse un écrit, avant de se tuer, dans lequel il accuse ses parents de l'éducation qu'ils lui ont fait donner. Un autre blasphème contre Dieu et la société ; un troisième se tue, parce qu'il n'a pas assez d'air pour respirer. Un enfant de 13 ans se pend, et laisse un écrit qui commence par ces mots : *Je lègue mon âme à Rousseau, mon corps à la terre.*” M. Falret parle d'un enfant de 12 ans qui se suicida, parce qu'il avait obtenu dans un concours, une place inférieure à celle qu'il espérait

ARTICLE VII

INFLUENCE DE LA CIVILISATION

Le suicide est le triste apanage de notre civilisation actuelle : et tous les auteurs ont appuyé sur ce fait bien alarmant, que cet acte paraît augmenter ou diminuer en fréquence, suivant que l'instruction est plus ou moins répandue.

Ce reproche, fait à la civilisation, est-il bien mérité ; et faut-il donc admettre avec J. J. Rousseau, comme un fait irrévocablement établi, que la diffusion des connaissances et des lumières est le plus grand de tous les maux, et que loin de rendre l'homme plus sage et plus parfait, elle le rend au contraire plus méchant et plus vicieux ?

Je ne le pense pas. Si la civilisation, comme les religions, comme les législations, conduit parfois à de mauvais résultats, ce n'est que par l'abus qu'on en fait : c'est parce que, méconnaissant sa mission divine, on veut la matérialiser ; c'est parce qu'au lieu de nous élever nous-mêmes jusqu'à sa hauteur, on cherche à l'abaisser jusqu'à notre propre niveau, et qu'alors elle devient, dans nos mains, un instrument puissant contre nous-mêmes.

Il est dans ce monde deux classes de gens bien distinctes : les uns, alarmistes, et partisans déclarés des doctrines de J. J. Rousseau, rejettent tous les malheurs sur la civilisation : la guerre, la famine, les révolutions, le paupérisme, les crimes de toute espèce, le meurtre, l'incendie, que sais-je encore !

Mais, de grâce, qu'y a-t-il de commun entre la culture de l'intelligence, ce souffle de Dieu, entre le développement des nobles facultés de l'âme, et cette multiplication insolite de crimes de tous genres que l'on voit naître dans certains pays ?

D'autres, au contraire, voient tout pour le mieux, dans le meilleur des mondes possibles, et ne cessent d'élever jusqu'aux cieux, le siècle si éclairé qui les vit naître, eux et tant d'autres merveilles, dont l'univers, pensent-ils, est fier à juste titre. Pour ces derniers, il n'y a aucun doute : tous les siècles qui nous ont précédés, étaient plongés dans la barbarie et l'ignorance, et le bienheureux siècle dix-neuvième est bien le siècle des lumières. Voyez plutôt : les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes, les développements immenses de l'industrie, du commerce, etc., etc., etc.

Et, méconnaissant ainsi la noble origine de l'homme et sa future destinée, tout est au mieux possible, quand chacun a de quoi satisfaire sa soif et son appétit, quand on peut s'abriter sous des lambris dorés, voyager avec ra-

pidité, lire, *de ses propres yeux*, les annonces des journaux, et dresser, *de sa propre main*, un compte ou une quittance. Et tout cela, dit-on, c'est toute la civilisation.....

Eh bien, non ! cela n'est pas toute la civilisation..... car la vraie civilisation ne consiste pas uniquement dans les développements de l'industrie, pas uniquement dans l'instruction, qui est le perfectionnement plus ou moins étendu des qualités de l'esprit ; mais elle doit consister avant tout dans le développement des qualités du cœur, effet que peut seule produire une éducation morale et religieuse. Sans ce complément, sans cet appui, la civilisation est imparfaite, et souvent elle est pire que l'ignorance.

Non : on ne sait pas tout, on n'a pas encore tout appris, quand on quitte les bancs de l'école, avec quelques notions plus ou moins imparfaites, plus ou moins approfondies de l'histoire, du calcul, de la géographie ou de la musique ; ce pays-là n'est pas non plus toujours le plus civilisé, où l'on compte le plus grand nombre de voies ferrées, de bateaux à vapeur, et qui importe ou exporte le plus de ballots de marchandises ; mais bien celui où règnent les idées les plus saines et les plus éclairées, celui dont les institutions favorisent le mieux le développement de toutes les vertus et des nobles élans du cœur.

Dans aucun siècle, peut-être, on n'a vu les éléments de la science aussi généralement répandus que dans le nôtre : mais il est bon de se rappeler que l'heureuse ignorance, dont parle l'Évangile, fait éviter bien des défauts que commet une demi-science prétentieuse : cette dernière amène généralement à sa suite l'orgueil, la présomption, cet agacement de l'esprit, ce vague de l'âme, attachée à la poursuite d'un bonheur fantastique, qui s'éloigne à mesure qu'on croit en approcher davantage, et dont la

perte ne laisse après elle aucune compensation, aucun remède.

Cette civilisation, telle qu'on l'entend assez généralement de nos jours, doit augmenter d'autant plus le nombre des suicides, que les développements immenses de l'industrie appellent une plus grande masse de la population aux jouissances matérielles, et qu'il survient, par conséquent, un plus grand nombre de déceptions et de désappointements.

Trop souvent donc on a confondu ces deux mots : instruction et éducation : la première peut faire le savant, le littérateur distingué, mais elle ne va pas au-delà ; la seconde seule fait l'homme de bien, le citoyen vertueux. Et si trop de véritables savants font fausse route et manquent leur but, par cela seul que leur instruction n'est pas guidée par l'éducation, qu'arrivera-t-il de tout un peuple de demi-savants, entre les mains duquel on aura confié imprudemment une arme aussi dangereuse que la science, sans lui avoir préalablement montré la manière de s'en servir.

Pour ne citer que quelques exemples, à l'appui de ma thèse :—qui ne voit, dans le nombre si prodigieux de suicides que fournissent les Etats-Unis, le résultat nécessaire et inévitable de cette indifférence en matière de religion, qui est devenue, pour ainsi dire, proverbiale ? Qui ne voit encore dans ce chiffre si considérable de suicides que présente aujourd'hui la France, qui ne voit le dernier souffle d'une révolution que des efforts malheureux cherchent à perpétuer, et le reste de ces idées philosophiques et anti-civilisatrices qui ont empesté le dernier siècle, et dont la pernicieuse influence se fait encore sentir de nos jours ?

Avec les grandes choses qu'elle a engendrées, au milieu des malheurs sans nombre qu'elle a fait naître, la

révolution a semé, sur le sol si fertile de la France, un germe dont la génération actuelle ne recueille, hélas ! que trop abondamment les fruits empoisonnés ; et ce legs pernicieux passera encore à bien des générations avant de s'éteindre entièrement. Prenons pour exemple la seule ville de Paris. D'après les relevés de M. Brierre de Boismont, de 1794 à 1804, on comptait 107 suicides par an ; de 1817 à 1824, 334 ; de 1830 à 1835, 382. Aujourd'hui, le relevé que vient de publier M. Lisle, nous montre que le nombre des suicidés, depuis 1835 à 1852 a atteint le chiffre effrayant de 696 par année. Il est bien vrai que les statistiques sont faites avec beaucoup plus d'exactitude qu'autrefois, il est bien vrai encore que la population est devenue plus considérable ; mais, comme le dit M. Lisle, " cela ne suffira jamais pour rendre compte d'une augmentation de plus de 516 en moins de 60 ans."

Heureusement, tout le monde reconnaît et avoue qu'un changement pour le mieux se manifeste de nos jours, dans les esprits, et que le retour à la véritable philosophie est en voie de progrès ; et il suffit, pour s'en convaincre, de sonder l'esprit qui anime les débats et les travaux des différents corps savants et littéraires de ce pays. Il est bien consolant de songer que les sciences et les lettres, dont on s'est servi si mal à propos comme instruments de démolition, prennent d'elles-mêmes l'initiative, et s'occupent à réparer les brèches nombreuses qu'elles ont faites à l'ordre social ; mais on démolit plus vite qu'on ne reconstruit, et il faudra encore bien des années, probablement, avant que les saines idées aient pris des racines assez fortes pour exercer une influence plus générale. Aussi, malgré tous les soins, malgré les peines infinies que prend un gouvernement sage et éclairé pour asseoir l'éducation de la jeunesse sur des bases plus solides et plus morales, il ne faut pas se cacher néanmoins, qu'il reste encore plus à faire qu'il n'a été fait jusqu'ici, et que,

de nos jours encore, la direction imprimée à l'instruction en France est souverainement vicieuse.

“ Rarement, bien rarement, dit M. Lisle, s'occupe-t-on de former le cœur des jeunes gens à mesure qu'on développe leur esprit. De leurs devoirs comme hommes et comme citoyens, il n'en est nullement question. Que des exemples pernicieux développent en eux des instincts mauvais, et pervertissent leurs caractères, on ne s'en occupe guère ; c'est, dit-on, l'affaire de la religion et de l'éducation religieuse. Que sous l'influence d'une instruction aussi incomplète et d'une éducation vicieuse ou à peu près nulle, toute foi s'éteigne en eux, ou prenne la forme de superstitions ridicules ! Que le jugement se fausse, que la raison s'égaré, que le sentiment du bien, du juste ou de l'honnête languisse ou prenne une direction mauvaise ! Qu'importe..... De là, sans aucun doute, la perte de toutes les croyances, l'abandon des idées et des pratiques religieuses, cette ressource suprême du pauvre au milieu des labeurs de chaque jour.”

Voilà comment s'exprime un médecin, mais un médecin philosophe et chrétien sur les tristes résultats de ce genre d'instruction, sans éducation religieuse, qui règne en France et aux Etats-Unis, et que l'on cherche à établir au Canada sous le nom d'*écoles communes*.

“ Sait-on ce qu'il adviendrait, dit plus loin M. Lisle, si une forte éducation morale était partout appelée à compléter la culture de l'intelligence ? L'enfant n'est pas naturellement mauvais et corrompu. Sa nature, singulièrement mobile et malléable presque à l'infini, se prête avec une facilité merveilleuse à toutes les impressions bonnes ou mauvaises auxquelles il est soumis.” Mes recherches statistiques confirment pleinement ces nobles paroles d'un esprit aussi juste qu'éclairé. Et, en effet, si nos hommes de science, nos littérateurs ne se comptent

pas par centaines et par milliers, comme en France, si leur renommée ne fait pas le tour du monde, comme celle de ces derniers, et si leur infériorité en tous points est bien constatée; en revanche, l'instruction élémentaire est plus répandue parmi notre peuple qu'elle ne l'est dans ce dernier pays. Et tandis que l'instruction seule augmente énormément le chiffre annuel des suicides en France, en Angleterre, en Russie, dans presque tous les pays de l'Europe, ainsi qu'aux États-Unis, et qu'elle élève ce rapport jusqu'à 1 sur 8,081 comme en Prusse; ici, au contraire, l'instruction, unie à une forte éducation morale et religieuse, diminue le nombre des morts volontaires, et le fait tomber à 1 sur 69,816.

Quant à nous, Canadiens, soyons sur nos gardes; les idées et les tendances d'outre-mer sont comme les modes: elles parviennent ici, et obtiennent les honneurs de la vogue, quand déjà leur temps est passé là-bas. Si, aujourd'hui, notre vigoureuse population peut faire l'admiration de l'étranger, par sa haute moralité, unie à un degré de civilisation très élevé, c'est parce que son intelligence, confiée à des mains prudentes, a reçu, en même temps que la culture de l'esprit, les soins les mieux entendus pour le développement des nobles instincts du cœur.

Des institutions littéraires, des bibliothèques publiques existent dans toutes nos villes et dans quelques-unes de nos campagnes; et les efforts qu'on a faits depuis quelques années, pour propager l'instruction, sont certainement au-dessus de tout éloge. Mais ces institutions, mais ces livres que l'on met ainsi à la disposition de tout le monde, doivent être surveillés de près, aujourd'hui surtout que les pays étrangers, la France en particulier, déversent sur nos rives les sales produits et les élucubrations d'une littérature aussi pernicieuse que peu intelligente. Sous prétexte de fournir à l'intelligence un aliment qui puisse la

développer et la fortifier, n'allons pas lui offrir un poison mortel, contre lequel les antidotes sont impuissants.

Mme de Staël, qu'on n'accusera certainement pas de *jésuitisme*, avouait elle-même que la lecture de *Werther*, de Gœthe, avait produit plus de suicides en Allemagne que toutes les femmes de ce pays.

Écoutons, d'un autre côté, ce que dit Esquirol :

“ Le suicide est devenu plus fréquent en Angleterre, depuis l'apologie qu'en ont faite les Donne, les Blount, les Gildon, etc. Il en est de même en France, depuis qu'on a écrit en faveur de l'homicide volontaire, et que les uns l'ont présenté au public comme un acte de notre libre arbitre, et que les autres ont soutenu que ce n'était qu'une maladie.”

La publicité que donnent les journaux aux faits de ce genre, la forme sous laquelle ils les présentent au public, la minutie avec laquelle ils en détaillent, sous forme de faits divers, les péripéties et les plus légères circonstances, ne peuvent produire que les plus mauvais résultats.

“ Les amis de l'humanité, dit encore Esquirol, doivent réclamer contre la publication des ouvrages qui inspirent le mépris de la vie, et vantent les avantages de la mort volontaire. Ils doivent signaler au gouvernement les dangers qui résultent de mettre sur la scène les infirmités auxquelles l'homme est exposé !..... Les exemples fournis tous les jours à l'imitation sont contagieux et funestes ; et tel individu, poursuivi par les revers et par le chagrin, ne se serait pas tué, s'il n'avait lu dans son journal l'histoire du suicide d'un ami, d'une connaissance. La liberté d'écrire ne saurait prévaloir contre les vrais intérêts de l'humanité.”

Si donc on ne peut rejeter sur le compte de la civilisation, bien entendue et bien comprise, le nombre toujours

croissant des morts volontaires dans certains pays ; d'un autre côté, n'a-t-on pas exagéré un peu son influence sur le chiffre des suicides involontaires, consécutifs à l'aliénation mentale.

“ Plus la civilisation est développée, dit Esquirol, plus le cerveau est excité, plus la susceptibilité est active, plus les besoins augmentent, plus les désirs sont impérieux, plus les causes de chagrin se multiplient, plus les aliénations mentales sont fréquentes, plus il doit y avoir de suicides.”

Que la folie, dans toutes ses variétés, ait gagné beaucoup en fréquence depuis quelques années, rien de plus vrai : les relevés statistiques de tous les pays le démontrent, bien qu'on ait exagéré parfois cet accroissement, en ne tenant pas compte de ce fait important, que le nombre réel des aliénés se calcule plus facilement, aujourd'hui qu'ils encombrant les hospices, qu'autrefois, alors que ces retraits étaient en légitime horreur. Que l'instruction seule, ou plutôt cette demi instruction, ce quart d'instruction, qui est le partage d'une trop grande masse de la population, dans certain pays, ait pour effet constant d'exciter le cerveau, de rendre la susceptibilité plus active, les besoins plus impérieux, les désirs et les chagrins plus multipliés, rien de plus vrai encore ; mais rien ne saurait mieux démontrer la vérité de la thèse que je soutiens, à savoir, que l'instruction seule n'est pas la véritable civilisation, et que, sans une forte éducation morale, elle produit plus de mal que de bien.

Mais que l'on enseigne au peuple les dogmes de la vérité chrétienne, que l'on infiltre dans son âme, en même temps qu'on lui inculque les éléments de la science, les principes d'une philosophie sage et éclairée, et alors on aura mis le remède à côté du mal : en effet, cette éducation religieuse ne lui apprendra-t-elle pas à dompter

les exigences de son cœur et de son esprit, à calmer ses passions, et à contempler d'un œil serein tous les orages passagers de la vie humaine que nous appelons malheurs ?

Ainsi donc, ce n'est pas la civilisation véritable qu'on doit rendre responsable de cet accroissement dans la fréquence de l'aliénation mentale, mais bien les passions de toute espèce que l'on surexcite de mille manières, dans notre siècle, surtout par une instruction mal éclairée, sans s'occuper de modérer et de guider leur ardeur par le frein de l'éducation.

Mais, même en admettant que la civilisation augmentât le nombre des aliénés, devrait-on conclure, à *priori*, comme Esquirol, que l'accroissement dans le chiffre des suicides dût en être une conséquence toute naturelle. Permis au moins de concevoir quelques doutes à ce sujet.

En effet, ne pourrait-on pas répondre à ce savant ; s'il est vrai que la civilisation multiplie le nombre des fous, ne répare-t-elle pas, en partie, le tort qu'elle peut faire, par la tendre sollicitude dont elle entoure ses malheureuses victimes, et en rendant chaque année à un si grand nombre, par ses soins et ses efforts bien entendus, ce qu'elle leur a fait perdre ?

N'est-ce pas la civilisation elle-même, n'est-ce pas la science qui, grâce aux travaux des Pinel, des Esquirol et de tant d'autres, a ouvert les cachots où gémissaient tant de malheureux, depuis un si grand nombre d'années ? N'est-ce pas la civilisation qui a fait tomber leurs chaînes, et qui, enfin, leur rendant pleine justice, nous a habitués à voir en eux des hommes et non des monstres, à pleurer sur leur infortune, au lieu de les accabler dans leur malheur ?

Combien de maniaques dans cette foule innombrable de sorciers, de magiciens, de possédés du démon, dont les

siècles du moyen âge, qui ont vu pourtant la renaissance des arts et des lettres, nous ont légué la lamentable histoire ?..... Malheureuses victimes bien souvent d'une intelligence égarée, surexcitée, et qui n'allaient que trop fréquemment expier, dans les tortures ou sur le bûcher, des actes que la civilisation seule aurait pu prévenir, et qu'elle n'aurait certainement pas châtiés.

Aussi, un nombre immense de ces infortunés prévenaient-ils par le suicide les tourments qui les attendaient ; et, tandis que l'histoire de ce temps n'enregistre qu'un très petit nombre de suicides volontaires criminels, celui des suicides consécutifs à la folie a atteint alors un chiffre inconnu, avant comme après cette époque.

Enfin, combien d'aliénés ne doivent-ils pas échapper aujourd'hui au suicide, grâce à la surveillance active exercée dans ces nombreux hospices, élevés par la main de la civilisation, et dont le nom seul, il n'y a pas cinquante ans, réveillait le souvenir des chaînes, des tortures, et de toutes les horreurs de la prison ! Aujourd'hui, riches et pauvres, nobles et roturiers ne craignent plus d'envoyer leurs parents ou leurs amis dans ces asiles, où l'on ne comptait autrefois que les victimes les plus misérables de l'aliénation mentale.

ARTICLE VIII

DU SUICIDE EPIDEMIQUE

Qui n'a pas remarqué l'influence de l'imitation sur l'esprit humain, influence qui se fait sentir jusque dans les plus petits détails de notre maintien, de notre conduite, et nous force, malgré nous, et à notre insu, à nous assimiler les défauts, comme les bonnes qualités des per-

sonnes avec lesquelles nous sommes journellement en contact !

La puissance de l'exemple ne connaît pas de limites ; et l'enfant, soumis dès le plus bas âge à son empire, fait renaître involontairement en lui, non seulement les qualités morales, mais encore les attributs physiques dont ses parents lui ont légué, bien souvent malgré eux, le triste héritage. N'est-ce pas, en partie, le génie de l'imitation qui frappe d'une même empreinte et tous les membres d'une même famille et tous les individus d'une même nation, et qui fait qu'ordinairement, du premier coup d'œil, on peut leur assigner ou leur origine ou leur localité. L'Européen, transporté dans les forêts de l'Amérique, et adopté par les tribus sauvages, ne tardait pas à perdre les indices de sa nationalité, et à devenir, tant au moral qu'au physique, aussi barbare que l'enfant des bois lui-même. L'Anglais, qui a passé une partie de sa vie en France, échange peu-à-peu le phlegme et la roideur britanniques contre la vivacité et l'enjouement du peuple français ; on peut en dire autant du Français, de l'Allemand, et de tous les peuples de l'univers soumis aux mêmes conditions.

Quel médecin encore n'a pas observé, à maintes reprises, cette puissance de l'exemple et de l'imitation sur le développement de certaines maladies ! La présence d'une femme, atteinte d'hystérie, dans une salle d'hôpital, n'a-t-elle pas suffi, bien souvent, pour que cette affection devînt générale, et s'étendît à toutes les femmes qui avaient été témoins de ces attaques nerveuses ? Ne suffit-il pas souvent qu'une nourrice bégaye ou louche, pour que le nourrisson confié à ses soins, devienne lui-même affecté des mêmes défauts !

Et cette foule innombrable de maniaques, de possédés, de flagelleurs, etc., etc., qui infestèrent les siècles du

moyen-âge, et dont j'ai dit un mot dans l'article précédent, à quoi attribuer leur prodigieuse multiplication, sinon à cette même puissance de l'imitation ? “ Je tiens, dit un écrivain de cette époque, que les sorciers pourraient dresser une armée aussi formidable que celle de Xerxès, qui était néanmoins de dix-huit cent mille hommes.”

Enfin, n'est-ce pas encore l'influence illimitée de l'exemple qui a fixé, dans tous les temps, et qui fixera toujours, parfois en dépit du bon sens et du bon goût, l'empire souverain des coutumes, des usages et des modes ? On ne doit donc pas être étonné ni surpris, après cela, si le suicide est soumis lui-même au caprice de la mode et de la fantaisie, et si on le rencontre parfois sous une forme dite *épidémique*.

J'ai déjà eu occasion de mentionner un exemple de cette variété qui eut lieu dans les commencements de Rome, sous Tarquin : ces exemples devinrent encore bien plus fréquents sous l'empire, et Tacite rapporte, entre autres, celui des soldats d'Othon qui se suicidèrent en grand nombre, après la mort de leur chef. Plutarque a rapporté l'exemple des filles de Milet, auxquelles “ il prenait à toutes une soudaine envie de mourir, et un furieux appétit de s'aller pendre.” Esquirol en a signalé un grand nombre qui ont été reproduits depuis par tous les écrivains qui ont traité cette question : ainsi, celui des femmes de Lyon, qui se précipitèrent en foule dans le Rhône ; celui des filles de Marseille, qui se tuaient à cause de l'inconstance de leurs amants. En 1806, on en observa un à Rome ; en 1811, un autre à Stuttgard, etc., etc.

Pas plus tard que l'année dernière, la Californie venait ajouter à toutes celles qui existaient déjà, une nouvelle preuve de cette fatale influence épidémique ; je laisse parler ici l'*Echo du Pacifique* : “ Un vent fatal, dit-il, le vent du suicide, semble s'être abattu sur notre cité, sur

nos environs, sur tout le pays. Les colonnes de la presse nous en apportent chaque jour de nouvelles preuves. La pensée s'effraie de cette insolite accumulation d'évènements similaires, qui paraissent s'être donné rendez-vous pour apparaître en même temps, et couvrir d'un crêpe funèbre l'époque de l'année où nous sommes." Et pendant plusieurs semaines, les colonnes de cette feuille ne cessèrent d'enregistrer les cas de suicides qui se succédaient avec une fatale rapidité.

Pour rendre compte de cet étrange vertige qui saisit parfois les populations, on a invoqué tantôt des causes mystérieuses et occultes, liées à un état particulier de l'atmosphère, et dont le mode d'action serait analogue à celui qui concourt au développement des épidémies ordinaires ; tantôt on a cherché à l'expliquer par des influences morales, déterminées par les bouleversements politiques, les malheurs de la guerre, etc., etc.

Il serait difficile de nier toute espèce d'influence à l'atmosphère ; mais, si cette dernière agit en quelques manières, ce ne peut être que par ses qualités barométriques, hygrométriques et surtout thermométriques, dont l'action est si puissante sur le développement de l'aliénation mentale.

Les révolutions politiques ou morales favorisent incontestablement le penchant au suicide, sous toutes les formes : mais, d'un autre côté, on a vu le suicide épidémique se manifester dans des temps de calme, de paix et d'abondance.

Sans donc refuser quelque puissance aux causes que je viens de mentionner, il me semble néanmoins que celle dont l'action est la plus manifeste et la plus évidente sur le suicide épidémique, c'est cet esprit d'imitation que chacun de nous porte en soi, et à un degré plus ou moins grand, suivant son impressionabilité plus ou moins forte.

“ Pourquoi cela se passe-t-il ainsi, dit M. Lisle, nous ne voulons pas l'expliquer. Il y a là comme une attraction merveilleuse, qui ne peut mieux se comparer qu'à cet instinct irréfléchi et tout-puissant qui nous incite, à peu près à notre insu, à répéter les actes dont nous avons été témoins, et qui ont agi vivement sur nos sens ou sur notre imagination. L'histoire des moutons de Panurge est une de ces allégories qui ne vieillissent jamais. Elle est encore vraie aujourd'hui, et elle le sera demain. Hommes ou femmes, jeunes ou vieux, sages ou fous, tous tant que nous sommes, nous subissons plus ou moins le joug de cette loi inexorable.”

On doit en dire autant de cette variété de suicide, à laquelle on a donné le nom de *suicide héréditaire*. Bien que ce nom puisse être conservé, je ne crois pas qu'on doive lui attacher la même signification que lui ont donnée la plupart des auteurs, qui veulent que cette tendance au suicide soit transmise de père en fils, à l'instar de certaines maladies, la scrofule, le rhumatisme ; ce qui ne tendrait à rien moins qu'à faire du suicide une maladie. Si le suicide se transmet comme héritage des parents aux enfants, ce ne peut être qu'en vertu d'une contagion morale, dont la reproduction s'effectue sous le souffle tout puissant de l'exemple, et de cet instinct secret, dont parle M. Lisle, qui nous porte à faire ce que les autres font, et surtout ce que nos pères ont fait.

Lors de mon passage à Lyon, en 1856, les journaux rapportèrent l'exemple suivant de suicide héréditaire, qui venait d'avoir lieu dans les environs de cette ville : deux frères venaient de se donner la mort ; leur père s'était suicidé, ainsi que quelques-uns de leurs oncles, et aussi leur aïeul et leur bisaïeul. Tous les ouvrages de médecine légale rapportent encore un grand nombre de faits analogues.

ARTICLE IX

REMÈDES CONTRE LE SUICIDE.

Presque toutes les législations anciennes et modernes ont essayé d'opposer une digue à ce fléau par des châtimens divers. A Athènes, la main du suicide était coupée et brûlée ; à Thèbes, le cadavre était jeté dans les flammes. Nous avons déjà vu comment Tarquin mit fin à une épidémie de suicides qui eut lieu sous son règne, et comment aussi les lois changèrent sous les Empereurs, jusqu'à encourager cet acte. La législation française et anglaise le punissaient aussi très sévèrement, par la confiscation des biens, et en livrant à l'ignominie les cadavres des coupables. Dans des temps plus rapprochés, Frédéric-Grand arrêta le suicide dans son armée, en attachant, sur le cadavre de tout officier suicidé, un écriteau sur lequel on lisait : " Lâche et poltron." De nos jours, Napoléon Ier put aussi l'arrêter dans ses troupes, par une proclamation bien simple, mais dans laquelle brille tout l'éclair de son génie :

" Le grenadier Gauchain s'est suicidé par des raisons d'amour : c'était d'ailleurs un très bon sujet. C'est le second évènement qui arrive au corps depuis un mois. Le premier Consul ordonne qu'il soit mis à l'ordre du jour :

" Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions ; qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme, qu'à rester fixé sous la mitraille d'une batterie.

" S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu."

Je ne me ferai certainement pas l'avocat de toutes ces dispositions plus ou moins sévères des législations anciennes ou modernes à l'égard du suicide, de même qu'il serait imprudent, je crois, de les condamner à priori. Autres temps, autres mœurs ; et ce qui pouvait très bien convenir à ces époques, et même être requis par la nécessité, ne serait probablement pas praticable de nos jours. Depuis longtemps, l'Église a refusé l'entrée de ses temples et les honneurs de la sépulture aux victimes *volontaires* de cette erreur funeste, c'est-à-dire, lorsque le fait n'était pas dû à l'aliénation mentale, et lorsqu'il n'y avait pas eu quelques signes de repentir. Je pense que, de nos jours, cette disposition doit être maintenue dans toute sa rigueur, et qu'elle doit conduire aux meilleurs résultats. Quant aux autres remèdes à opposer au suicide, ils doivent nécessairement varier suivant les circonstances qui le déterminent. Le suicide qui reconnaît pour cause l'aliénation mentale, ne peut être réprimé que par les soins les plus assidus, et par la vigilance la plus attentive. Les changements heureux qui ont été opérés dans les hospices du jour, depuis le commencement du siècle, sont bien certainement le meilleur remède qu'on puisse opposer aux suicides de ce genre. Quant aux morts volontaires des peuples barbares, il n'y a que le flambeau de la civilisation qui puisse en arrêter le progrès. Le remède à appliquer aux suicides volontaires criminels, c'est-à-dire à ceux qui ont lieu avec toute l'intégrité des facultés intellectuelles, et chez les peuples civilisés, ce remède, dis-je, ne peut pas plus se trouver dans l'officine d'un pharmacien que dans la main du bourreau. Le traitement à opposer dans ces cas, découle nécessairement des causes mêmes qui les ont développés. Il y a deux ans, une Université d'Allemagne proposait cette grande question, comme sujet d'une thèse qui devait être couronnée par un prix. Mon travail certes aurait été bien court, je me serais contenté de proposer la recette suivante : Déve-

lopez l'esprit et le cœur du peuple simultanément, et non pas l'un sans l'autre. " La religion, disent MM. Hélie et Chauveau, la religion seule a le pouvoir d'enchaîner la volonté, parce qu'elle commande aux passions ; sa voix parle assez haut, même au milieu des tempêtes de l'âme, pour en apaiser les soulèvements."

Quand une influence plus générale vient tout-à-coup à développer ce mal jusqu'à lui faire prendre les proportions d'une épidémie, il me semble qu'alors des mesures répressives rigoureuses ne sont pas hors de propos ; mais la difficulté tombe toujours sur le choix des moyens. En voici un qui a déjà été proposé ou mis en usage, si ma mémoire est fidèle, et qui ne doit pas être sans efficacité. Tout le monde connaît l'horreur des gens pour les salles de dissection ; et tout me porte à croire que la perspective de voir son cadavre traîner sur les tables d'un amphithéâtre d'anatomie serait plus que suffisante pour calmer l'exaltation d'un grand nombre d'esprits.

APPENDICE

DU SUICIDE CHEZ LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE

Ayant eu occasion, à maintes reprises, de voir les écrivains étrangers manifester le désir de connaître l'état du suicide chez les nations aborigènes de l'Amérique, j'ai cru qu'il ne serait peut-être pas sans utilité de remonter aux sources réelles, et de consigner ici quelques détails sur un sujet aussi important.

Il n'est pas besoin de dire, sans doute, qu'on ne doit s'attendre à trouver, dans mes remarques, ni chiffres, ni

statistiques officielles ; le genre de vie de ces peuplades ne se prête nullement à un tel genre d'observations. Tout ce qu'il est possible de fournir, à ce sujet, ne peut consister, évidemment, que dans des généralités, puisées dans les documents historiques, ou dans des renseignements fournis par les missionnaires qui ont eu occasion de vivre pendant quelques temps avec ces tribus.

I. Le suicide paraît avoir été très rare, chez les anciens sauvages de l'Amérique du Nord. L'histoire rapporte pourtant que chez les Iroquois, les enfants en fournissaient assez souvent des exemples, croyant se venger par là des leçons et des réprimandes paternelles : ces enfants avaient généralement recours à la submersion.

Le suicide était également rare chez les prisonniers de guerre. Et pourtant, si jamais l'esprit d'un homme pouvait se laisser tourmenter par l'idée de la mort volontaire, ce devait bien être chez ces malheureux prisonniers, qui, n'ayant ni grâce, ni merci à attendre de la part de leurs bourreaux impitoyables, n'avaient plus en perspective que les supplices les plus atroces, et la mort la plus épouvantable qu'il soit possible d'imaginer. Malgré cela, les annales des missionnaires ne constatent qu'un bien petit nombre d'exemples de ces infortunés qui ont prévenu, par une mort volontaire, l'époque de leurs tortures, ou qui, du moins, ont fait des tentatives à cet effet ; dans ce nombre, se trouvent quelques femmes de la tribu des Algonquins.

Plusieurs sauvages chrétiens, après s'être échappés des mains de leurs gardiens, ont avoué franchement que la pensée seule des supplices auxquels ils se voyaient destinés, avait, plus d'une fois, suscité chez eux l'idée du suicide, mais que la voix de la religion et de leur conscience les en avait détournés.

Dans les croyances religieuses des peuplades païennes, on ne pourrait certainement pas trouver de motifs suffisants pour donner l'explication de la rareté du suicide chez elles. Leur religion consistait en un spiritualisme très vague et très étendu ; et leurs idées sur les récompenses et les châtiements d'une autre vie, étaient tout aussi obscures que les notions qu'elles entretenaient sur le vice et la vertu. Il est bon de remarquer toutefois que, si leurs dogmes religieux n'étaient pas de nature à restreindre chez elles la mort volontaire, d'un autre côté, ces mêmes dogmes ne l'encourageaient pas non plus, comme chez les peuples imbus des idées de la métempsycose.

D'ailleurs, d'autres raisons très puissantes se présentent naturellement pour donner l'explication du peu de fréquence des suicides chez ces nations.

Ainsi, pour les prisonniers de guerre, lors même que l'idée de la mort volontaire se serait présentée à leur esprit, il n'aurait été guère possible de mettre ce projet à exécution, vu l'attention toute particulière avec laquelle ils étaient surveillés par leurs vainqueurs. Un prisonnier était une victime précieuse que l'on tenait, avant tout, à conserver pour le grand jour du sacrifice, jour de fête et de réjouissance pour ces barbares, que l'idée de la vengeance, la vue du sang et des tortures enivraient longtemps d'avance.

Le prisonnier, de son côté, avait des raisons non moins fortes pour ne pas abrégér son existence.

Ainsi, les tourments qu'on allait lui faire subir, le courage stoïque avec lequel il devait les endurer, seraient autant de preuves de sa force et de sa valeur personnelles. Toutes ses souffrances seraient pour lui autant de moyens de mériter la gloire, et cette gloire devait rejaillir, nécessairement, sur tous ceux de sa tribu. Le souvenir des

ancêtres était présent à son esprit ; et le sauvage s'enorgueillissait d'avance, en songeant avec quelle impassibilité, il braverait les tortures de ses bourreaux, lorsque, tenaillé en tous sens, brûlé à petit feu, écorché tout vif, pas un seul muscle de son visage ne trahirait la douleur, pas un seul trait de sa figure ne serait altéré. L'orgueil faisait taire le cri de la nature ; et l'idée de toutes les insultes et des injures sans nombre qu'il jetterait à la face de ses ennemis, était presque une compensation suffisante à ses yeux, pour tous les supplices auxquels il serait exposé.

Dans les circonstances ordinaires de la vie, le sauvage n'avait certainement aucune raison pour recourir au suicide. L'ennui, le dégoût de la vie n'eurent jamais accès chez ces peuples, que des liens très puissants attachaient nécessairement à la vie. En effet, la vie sauvage a des jouissances, des émotions, un charme, que l'homme civilisé, le citoyen luxueux ne sauraient guère comprendre. Le spectacle toujours présent de la nature, le grand air, l'indépendance illimitée, l'affranchissement des liens de la société et des mille et mille tracasseries de la vie civilisée, doivent bien avoir un attrait tout particulier, puisqu'on a vu si souvent, autrefois, des Européens dépouiller volontairement les livrées de la civilisation, se faire sauvages, et adopter les mœurs, les coutumes et le genre de vie de ces tribus.

Depuis deux siècles, les restes des tribus canadiennes sont cernées de tous côtés par les progrès de la civilisation qui leur tend les bras ; mais à mesure que cette dernière avance, eux s'éloignent. Presque tous ont échangé leurs religions barbares contre la doctrine pure du catholicisme ; mais leurs idées, du reste, sont toujours les mêmes ; et c'est à peine s'ils jettent, en passant, un regard insoucieux sur les édifices et les monuments de nos villes, auxquels ils ne portent nulle envie.

Le sauvage a donc réellement plus d'attache à la vie que l'homme civilisé ; et ce sentiment, très développé chez eux, explique, à défaut des idées religieuses, pourquoi ils n'avaient pas recours au suicide. Si parfois on les a vus faire le sacrifice de leur existence avec une certaine indifférence, ce n'était pas par satiété de la vie, mais bien parce qu'un sentiment plus fort, une passion dominante, comme l'amour de la gloire, l'enivrement des combats, l'emportaient chez eux sur l'instinct de la conservation.

II. Si l'on porte à présent ses regards sur les restes de ces anciennes tribus qui peuplent encore les immenses forêts du Bas-Canada, on y constate que le suicide y est entièrement inconnu.

Je dois les détails qui suivent à l'obligeance du Révérend Père Durocher, O. M. I., missionnaire canadien, qui depuis 1829, a évangélisé régulièrement ces peuplades.

Les principales tribus sont celles des *Algonquins*, proprement dits, des *Iroquois*, des *Têtes de Boule*, des *Montagnais*, des *Outaouais* et des *Naskapis*. La population réunie de toutes ces peuplades s'élève à peu près à 2,000 familles, soit 12,000 individus, et elles occupent la partie nord du Canada. Elles sont toutes nomades, et n'ont d'autre forme de gouvernement que celui de la famille. Leurs occupations consistent presque exclusivement dans la chasse et dans la pêche ; et ce genre de vie force nécessairement les diverses familles à se séparer les unes des autres, et à vivre dans l'isolement ; aussi ne se réunissent-elles guère qu'à l'époque du retour du missionnaire.

Leur civilisation est aussi avancée qu'elle peut le devenir, et, en fait d'instruction morale et intellectuelle, aucun peuple civilisé ne saurait soutenir la comparaison avec quelques-unes de ces tribus, notamment celle des Montagnais, qui savent tous lire et écrire, et que l'on

appelle généralement *la tribu des saints*. Toutes ces tribus sont catholiques, à l'exception toutefois de celle des Naskapis, qui, en général, n'ont de teinture du christianisme que ce qu'ils ont appris dans leurs rapports avec les autres tribus. Ces sauvages connaissent à fond les dogmes et les vérités de la religion catholique, dont ils font leur unique étude, et qu'ils s'appliquent à connaître et à approfondir chaque jour davantage.

Rien n'égale la vivacité de leur foi, la force de leurs sentiments religieux, et la pureté de leurs mœurs. Tous sont remarquables par leur sobriété, à l'exception toutefois des Algonquins, chez qui, à cause de leurs fréquents rapports avec les Blancs, l'ivrognerie fait des ravages considérables depuis quelques années : aussi de 500 familles qu'ils comptaient autrefois, sont-ils réduits aujourd'hui à 300. L'idiotisme et l'aliénation mentale sont choses à peine connues chez les sauvages. N'ayant aucune forme de gouvernement, la Religion seule maintient l'harmonie des rapports entre eux ; aussi les crimes troublent-ils rarement la tranquillité de ces peuples heureux.

Survient-il quelque désordre grave, quelque crime capital, on attend, pour juger et punir le coupable, l'arrivée du missionnaire, qui est, tout à la fois, haut-justicier et *exécuteur des hautes-œuvres*. Le missionnaire, heureusement, n'est jamais dans la triste nécessité de formuler la peine de mort, non plus que d'ordonner la réclusion dans un pénitencier ou dans une prison. Voici en quoi consiste chez ces sauvages *la peine capitale*, et encore ne reçoit-elle son application que dans les circonstances les plus graves : on coupe les cheveux du coupable, on suspend ces cheveux à un des poteaux du cimetière ; et voilà tout..... Dans les peines religieuses auxquelles les condamnent parfois les missionnaires, on remarque avec bonheur les coutumes et les usages de la primitive Eglise ; c'est ainsi

qu'un châtement très grand pour eux, consiste à être condamné à passer un temps plus ou moins long, à genoux, dans le vestibule de la chapelle.

La vivacité de leur foi fait qu'ils ont peu d'attache aux biens d'ici-bas, et qu'ils abandonnent cette vie, sans peine et sans regrets, dans l'espoir d'une vie meilleure. Leur suprême consolation sur leur lit de mort, c'est de pouvoir se mettre en paix avec Dieu et avec leur conscience, et de mourir au chant des cantiques, pratique qui est générale chez eux. Voilà donc quel est l'état moral et intellectuel de ces différentes peuplades, que nous, hommes civilisés, nous nous obstinons toujours à traiter de sauvages, et qui, pourtant, en fait d'instruction et d'éducation véritables, peuvent être données comme modèles à toutes les nations du globe, même aux mieux policées.

Quant au reste de leur vie, c'est toujours la chasse, toujours la pêche, toujours la vie du wigwam, et rien au monde ne saurait les engager à échanger leurs conditions d'existence contre l'état sédentaire des nations civilisées.

Est-il besoin de dire, après tous ces détails, que le suicide est entièrement inconnu chez ces sauvages? Aussi, le Révérend Père Durocher n'a-t-il pu s'empêcher de manifester un sentiment de surprise, lorsque je lui posai une semblable question. Le fait est que depuis 1829 jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu un seul exemple de suicide chez aucune de ces tribus.

III. De ces tribus si sincèrement chrétiennes et si ferventes du Canada, passons à l'examen de quelques-unes des peuplades sauvages, qui sont disséminées dans le territoire de l'Orégon, et où le zèle de nos missionnaires est encore occupé, de nos jours, à faire pénétrer les lumières du christianisme, et on verra la face des choses changer complètement.

Je tiens les renseignements suivants de M. l'Abbé Bolduc, prêtre canadien, qui, pendant 9 années, a vécu comme missionnaire au milieu de ces sauvages.

Deux choses ressortiront surtout de la considération de ces détails, qui ne tendront pas peu à corroborer mes opinions :

1°. *Que le suicide n'est pas toujours l'apanage exclusif d'une civilisation plus ou moins avancée* ; 2°. *Que le suicide est en corrélation directe chez les sauvages, comme chez les peuples civilisés, avec l'état des idées religieuses.*

M. Bolduc a habité dans des pays complètement païens, et dans d'autres où la population était moitié chrétienne, et moitié païenne.

Cette population, répartie suivant les croyances, se divise à peu près comme suit :

Chrétiens.....	3,000
Païens.....	4,000

Durant l'espace de 9 ans, 13 cas de suicides sont venus à la connaissance de M. Bolduc, dont 3 cas, chez les chrétiens, les dix autres, chez les païens ; ce qui fait une proportion de

1 sur 3,600 pour les païens.

1 " 9,000 pour les chrétiens.

Une grande cause de suicide chez tous ces sauvages, c'est le sentiment de la jalousie, qui est porté à un point d'autant plus élevé chez eux, que la polygamie y règne avec tous ses désordres ; aussi, de ces 13 cas, 8 étaient dus à cette passion.

“ On comprendra facilement, dit M. Bolduc, que chez les infidèles de l'Orégon, le suicide doit être assez commun, lorsqu'on saura qu'ils sont sous l'impression qu'a-

près leur mort, ils sont libres de revenir habiter d'autres corps, ou de demeurer dans le pays des morts, si cela leur va bien.—Là, ils croient que tous seront à peu près sur le même pied, à l'exception des esclaves et des grands criminels qui y seront toujours mal vus, et feront peur aux morts."

Un jour que le missionnaire réprimandait un très méchant sujet, qui avait tué son père et sa mère, et qui, de plus, menaçait de tuer une de ses tantes, le sauvage répondit : " Tu ne dois pas être étonné de ma méchanceté ; car mon âme a longtemps été celle d'un ours gris, et je me propose d'habiter le corps d'un tigre (jaguar), après ma mort, pour me venger de mes ennemis."

Chez ces sauvages, on ne se débarrasse pas par les tortures et par la mort des prisonniers de guerre (hormis que le prisonnier soit un Blanc), mais on les vend comme esclaves. Or, il arrive souvent que les chefs des tribus, se voyant vaincus à la guerre, aiment mieux se suicider, que de tomber entre les mains des vainqueurs, pour être ensuite vendus comme esclaves. Car l'esclavage, s'il imprime une tache ineffaçable à la réputation d'un guerrier, le déshonneur est encore bien plus grand pour un chef dont la honte retombe alors sur tous ceux de sa tribu : " Ton chef a été vendu comme un chien, comme un cheval," voilà l'insulte la plus sanglante qu'on puisse jeter à la face de ces sauvages.

Le suicide s'exécute généralement par la pendaison pour les gens ordinaires ; mais les chefs et les personnes de distinction ont recours à leurs fusils, dont ils lâchent la détente avec leur pied ; à défaut du fusil, ils emploient le couteau de chasse, avec lequel ils se percent le cœur. Chez quelques peuplades, l'usage du poison est connu.

Voilà donc un exemple de nations purement sauvages, où le suicide se rencontre dans des proportions beaucoup

plus élevées que chez n'importe quel peuple civilisé ; et la seule explication rationnelle de cette multiplication extraordinaire de morts volontaires chez elles, ne peut évidemment se trouver que dans les préjugés d'une fausse éducation, et surtout dans l'influence d'une doctrine religieuse, qui, bien loin d'opposer un frein au suicide, tend, au contraire, à en favoriser le développement. Comme chez les peuples de l'Asie, la métempsycose est la base des croyances de ces sauvages, et la même cause produit chez eux les mêmes effets.

Bien qu'une différence très remarquable s'observe tout d'abord entre le chiffre des suicides que fournissent les tribus païennes, et les chrétiennes, il faut avouer, néanmoins, que le nombre des suicides, chez ces dernières, est encore très élevé. Mais, d'un autre côté, il faut bien remarquer que la conversion de la plupart de ces sauvages ne date encore que d'hier ; or, chez ces barbares, les anciennes idées, les préjugés de l'enfance ne s'éteignent pas tout-à-coup, mais persistent bien longtemps encore, après leur conversion, et cela, en dépit de tout le zèle des missionnaires, en dépit des meilleures dispositions du côté des sauvages.

Du reste, de ces trois exemples de suicides chez les chrétiens, l'un fut un homme qui se tua, par désespoir, à la suite de dissipation ; quant aux deux femmes, l'une n'était encore que catéchumène, et l'autre, adonnée au libertinage.

IV. M. Belcour, autre missionnaire canadien, évangéliste, depuis 28 ans, les nations sauvages qui occupent les territoires de l'Ouest.

Le chiffre total de la population des sauvages dont ce zélé missionnaire a été à même d'étudier les mœurs et les usages, peut être évalué de 80 à 100,000. Les principales tribus sont celles des *Sioux*, des *Assiniboines*, des *Cris* et

des *Sauteux*. Partie de ces sauvages sont chrétiens, les autres, païens. Les idées religieuses des païens sont extrêmement confuses, obscures, et varient avec chacune des différentes tribus. Ils ont l'idée d'un être suprême, que les uns considèrent comme spirituel et invisible, les autres, comme matériel. Leurs notions sur le vice et la vertu, sur les récompenses et les châtimens d'une autre vie, sont extrêmement vagues, et généralement, ils ne s'occupent guère de ce qu'ils deviendront après leur mort.

Durant le long espace de temps pendant lequel M. Belcour a vécu avec ces peuplades, il n'est venu à sa connaissance que quatre exemples de suicide, dont un homme et trois femmes : tous les quatre étaient païens. L'homme se tua avec son fusil, et la cause de son suicide fut la douleur qu'il éprouva par la mort de son enfant. Les trois femmes se sont suicidées par jalousie, sentiment que la polygamie développe à un très haut degré chez ces femmes, comme chez celles qu'a évangélisées M. Bolduc. La doctrine de la métempsycose y est inconnue, et, par conséquent, leurs idées religieuses ne tendent pas à favoriser le meurtre de soi-même. Les mêmes remarques, du reste, qui ont été faites à propos du suicide chez les anciens sauvages du Canada, s'appliquent également à ces sauvages de l'Ouest.

REVE DU CIEL



J'y rêve bien souvent à mon bon cimetière,
J'y rêve aussi souvent à cette bonne bière,
Où blanchiront mes os.

J'aurai pour me pleurer les larmes d'une mère,
D'un enfant bien-aimé l'efficace prière,
Et l'éternel repos.

Ils sont là trois des miens, sous la terre durcie ;
Ils sont là trois des miens ! sous la bise adoucie,
Je revois leurs cercueils.

Je les revois souvent ; toujours dans ma pensée
Leur souvenir me vient, bienfaisante rosée,
Souvenir de linceul.

Au ciel nous irons tous ! au ciel, notre patrie !
Ce qu'on voit en ce monde est peu digne d'envie ;
Au ciel nous irons tous !

Nous y vivrons en paix, sans crainte et sans alarmes,
Là, jamais de chagrins, jamais non plus de larmes,
Et nous prîrons pour vous !

BELLOUX
SAINTE-FOIX

T A B L E

	PAGES
Extrait d'un discours prononcé à un banquet de notaires	1
Les glissades au collège de Sainte-Anne	5
Discours prononcé à l'Institut Canadien d'Ottawa	7
Les corporations religieuses catholiques de Québec	17
Chemin de fer du lac Saint-Jean	49
Souvenirs historiques—Bi-centenaire de la consécration de Mgr de Laval	59
Petite histoire des États-Unis	77
Bibliographie—Jean Rivard économiste	87
Quelques notes pour servir à l'histoire de l'agriculture au Canada	99
Démonstration en faveur du Pape	111
Discours prononcé à l'Université Laval en séance solennelle à l'occasion du cinquième anniversaire du pontificat de Pie IX	117
De l'éducation dans la province de Québec	127
Eloge historique de Laverdière	145
Rapport sur le concours d'agriculture	153
Le déménagement	177
Etude sur les industries de Québec	179
La médecine agricole	203
Le suicide	221
Rêve du ciel	273